



HAL
open science

Préservation du patrimoine naturel en Isle Crémieu : une évolution sur trente ans porteuse d'innovation ?

Laurence Malaret

► **To cite this version:**

Laurence Malaret. Préservation du patrimoine naturel en Isle Crémieu : une évolution sur trente ans porteuse d'innovation ?. Géographie. 2012. dumas-02421034

HAL Id: dumas-02421034

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02421034v1>

Submitted on 20 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Laurence MALARET

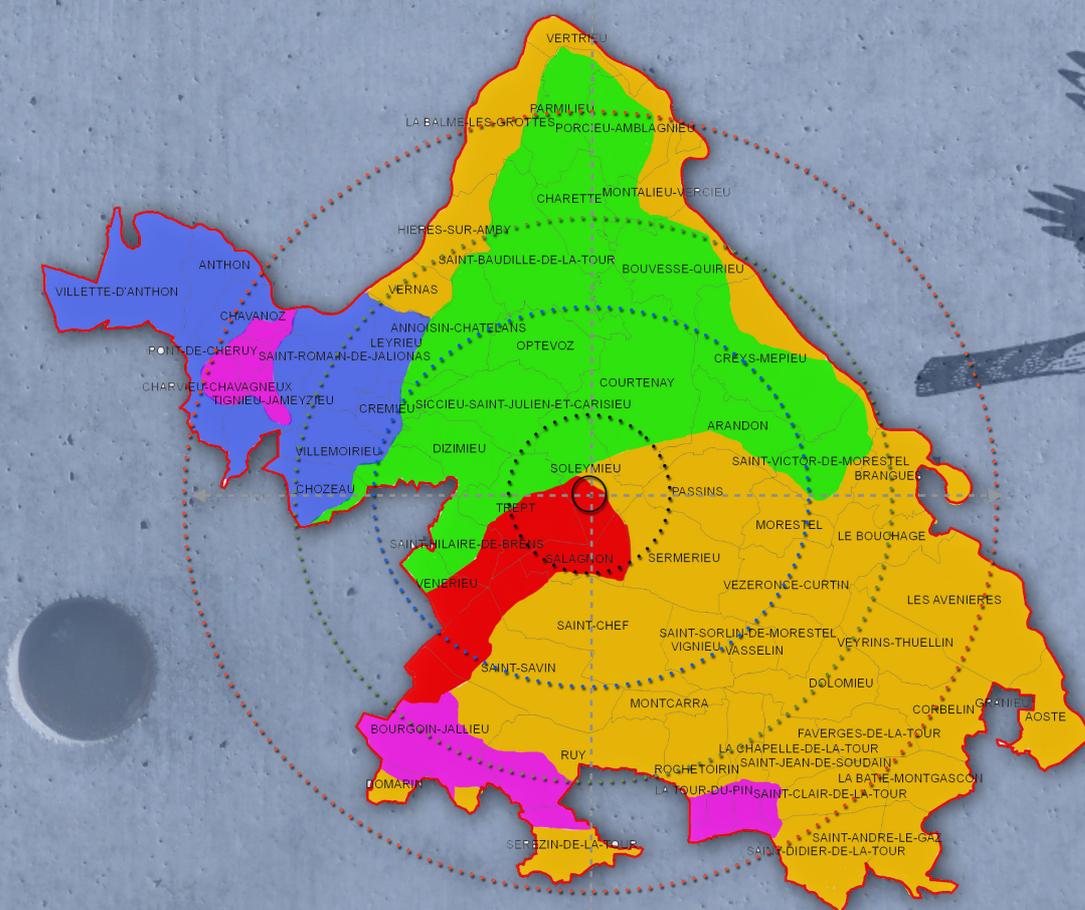
Université du Maine au Mans - Master 2 Sciences Humaines et Sociales
Mention Géographie et Aménagement
Spécialité politiques territoriales de développement durable
2011 - 2012

Recherche dirigée par **Vincent ANDREU-BOUSSUT**

Tuteur de stage **Raphaël QUESADA**

Préservation du patrimoine naturel en Isle Crémieu

Une évolution sur trente ans porteuse d'innovation ?



Préambule

Nous avons tous des perceptions différentes de notre territoire. Cette perception nous appartient mais elle n'est pas forcément objective.

Le travail présenté ici se veut un éclairage à l'usage de l'association de protection de la nature Lo Parvi, située en Isle Crémieu. L'objectif est de poser les bases d'un travail futur s'appuyant sur son savoir faire développé, en matière de protection du patrimoine naturel, débuté il y a trente ans, sur l'Isle Crémieu et impliquant différents acteurs. Cette recherche met en avant la façon dont les partenariats et la construction des projets se sont mis en place. Au regard du passé, elle peut donc être une aide à la décision ou aux choix d'orientations et priorités à mettre en œuvre dès maintenant.

Par ailleurs, ce travail a permis de vérifier, par l'utilisation de méthodes de recherche complémentaires, si les acteurs s'approprient leur territoire et si ce celui-ci est capable de produire de l'innovation. Les résultats obtenus présentés tout au long de ce mémoire ont pour objectif de valider des méthodes d'observation utilisées par d'autres chercheurs dans ce domaine faisant appel à des approches transversales. Les entretiens constituent un matériau de choix. Ils ont été l'objet d'une attention particulière et d'un traitement soutenu sur l'ensemble du travail de recherche.

Le choix de l'objet et des thématiques tournés vers la biodiversité, le patrimoine naturel et les jeux d'acteurs, sont la résultante d'une volonté d'élargissement et finalement le prolongement de mon champ d'activité professionnelle, au départ orienté sur l'agriculture, ainsi que du souhait déterminé de pouvoir agir concrètement sur la préservation de l'environnement, au sens large du terme.

et remerciements

Me voici arrivée à la fin d'une période de reprise d'étude de trois ans. Le Master géographie et aménagement, Politiques territoriales de développement durable, complète mon cursus et m'offre une possibilité de renouvellement professionnel. Ces années de reprise d'études renforce ma ligne de conduite tournée vers la préservation de l'environnement depuis de nombreuses années. Je tiens à formuler quelques remerciements, car ce travail de recherche et cette prise de recul personnelle résultent de nombreuses interactions entre différentes personnes, qui ont contribué à rendre possible cela.

Pour cette année, je remercie mon directeur de recherche, Vincent Andreu-Boussut, pour m'avoir permis de travailler dans l'interdisciplinarité, entrecroisant modèles théoriques, écologie, sociologie, géographie et résultats d'analyse appliqués à mon objet de recherche le patrimoine naturel, tout en me laissant une grande liberté dans la mise en œuvre rédactionnelle. Je remercie Raphaël Quesada, ses collaborateurs et proches, pour leur grande confiance accordée, pour l'accueil réservé au sein de Lo Parvi, leur soutien technique, les nombreux ouvrages, documentations et contacts auxquels j'ai pu accéder. Les nombreuses personnes sollicitées lors des entretiens m'ont apporté un éclairage précieux sur la richesse humaine et environnementale de leur territoire. Enfin, pour l'ensemble de cette période de reprise d'étude, je remercie mon entourage familial, Roland et les filles pour leur soutien sans faille et pour l'ensemble du chemin parcouru marquant la fin d'une étape et l'ouverture de nouvelles portes dans ma vie.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PARTIE I - La nature de l'Isle Crémieu est-elle spécifique ?	
1. Richesse géologique d'un territoire construit et vécu.....	17
2. Une mosaïque de milieux fonctionnels : une vraie spécificité.....	20
3. Un patrimoine naturel perçu dans un territoire vécu	29
4. Les paysages de la représentation collective	34
5. Des années 1980 aux années 2000 : Période de construction et enjeux	40
6. Le développement durable : un nouveau défi ?	49
PARTIE II - Les acteurs se prêtent au jeu depuis 30 ans ?	
1. De la vision globale du patrimoine naturel à la compréhension de la « société »	50
2. Les outils et les cadres mis place sont-ils suffisants ?	51
3. Des réflexions et des démarches porteuses de sens	72
4. De 2000 à aujourd'hui : période de positionnement et de dialogue	75
5. Ensemble pour préserver le patrimoine naturel	80
PARTIE III - Quel territoire fabrique de l'innovation ?	
1. Positionnement stratégique de l'ensemble des acteurs	87
2. Place des acteurs et rôles clés	97
3. Une vision toujours partagée ?.....	100
4. Sur le chemin de la convergence : de la mobilisation à l'engagement	109
5. Quel territoire fabrique de l'innovation ?	116
CONCLUSION	122

SIGLES

(en italique dans le mémoire lorsque cités plusieurs fois)

ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes
AREA	Société des autoroutes de Rhône-Alpes
ATEN	Ateliers Techniques des Espaces Naturels
AVENIR	Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CC	Communautés des communes
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CDRA	Contrat de Développement Rhône-Alpes
CG38	Conseil Général de l'Isère
CMNAB	Commission des Milieux Aquatiques de Bassin
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
DCE	Directive Cadre sur Eau
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB	Document d'Objectifs « Natura 2000 »
DOG	Document d'Objectif Général (du SCOT)
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DTA	Directive Territoriale de l'Aménagement
EDF	Electricité De France
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNE	France Nature Environnement
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAET	Mesures Agro Environnementales Territorialisées
MEDDE	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie
MISE	Mission InterService de l'Eau
ONB	Observatoire National de la Biodiversité
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN	Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNAC	Plan National d'Actions Cistude
PNR	Parc Naturel Régional
POS	Plan d'Occupation des Sols
REDI	Réseau Ecologique du Département de l'Isère
RERA	Réseau Ecologique de Rhône-Alpes
RFF	Réseau Ferré de France
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
RNV	Réserve Naturelle Volontaire
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCAP	Schéma de Cohérence des Aires Protégées
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE (RMC)	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (Rhône Méditerranée Corse)
SDAU	Schéma Départemental d'Aménagement de l'Urbanisme
SDC	Schéma Départemental des Carrières
SDENS	Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles
SIC	Site d'Importance Communautaire
SICTOM	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères
SMABB	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains (loi)
TAENS	Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ancienne TDENS)
TGV	Train à Grande Vitesse
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VALFOR	Association pour la valorisation des forêts privées
ZH	Zone Humide
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
ZNIEFF	Zone Nationale d'Intérêt Ecologique de la Faune et de la Flore
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Le travail de recherche s'est fait dans le cadre d'un stage au sein de l'**Association Lo Parvi**, située à Trept en Isère, Nord Isère, sur « Isle Crémieu ». Créée en 1981 avec pour objectifs de **connaître, faire connaître et protéger les milieux naturels**, Lo Parvi rassemble en 2011, 287 adhérents sur 65 communes de l'Isle Crémieu (cantons de Bourgoin nord, Morestel, Crémieu, La Tour du Pin). L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, composé de bénévoles, qui se réunit mensuellement. L'association est fédérée à la *FRAPNA* Isère (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Isère). **Raphaël Quesada** directeur de la structure raconte ce qui a été à l'origine de sa création :

*« L'association a été créée par des personnes qui étaient adhérentes à la FRAPNA, elles se sont réunies pour créer une association locale, suite aux conseils du directeur de la FRAPNA de l'époque, qui était **Jean-François NOBLET**. Pour essayer d'avoir une association sur le Nord Isère parce qu'on est assez loin de Grenoble. [...] Ce sont donc d'abord les adhérents de la FRAPNA qui se sont réunis et qui pendant un an ont travaillé sur les statuts d'association, sur comment s'organiser etc.. L'association a été créée en novembre 1981. Au départ, ils se sont attaqués à des projets qui étaient les menaces de l'époque : les aménagements sur le Rhône. C'était les années où il y avait les projets de barrage hydroélectriques sur le Rhône... [...] Il y avait trois projets de barrage à l'époque : un vers la rivière d'Ain, un à Sault-Brenaz, et un à Brégnier-Cordon. Et sur les trois, il n'y en a que deux qui ont été faits. [...] La FRAPNA a réussi à sauver la confluence de la rivière d'Ain qui est assez sauvage, pour en faire un site classé. Par contre les deux autres ouvrages ont été faits. Lo Parvi a beaucoup bataillé là-dessus au départ ». « Vers Brégnier-Cordon un projet de réserve naturelle n'avait pas abouti à l'époque ». [...] On a fini par créer une réserve naturelle volontaire. [...] 30 ans après on va peut-être arriver à faire une réserve d'État, promise il y a 30 ans. Ca a été un des premiers combats de Lo Parvi ».*

Ces partenariats de la première heure toujours actifs seront analysés plus loin. Tout comme la façon dont le territoire s'est aménagé au fil du temps avec une prise en compte ou non de l'environnement dans certains cas et la création de sites préservés. Les acteurs du territoire montrent comment ils se sont impliqués et s'impliquent encore aujourd'hui sur les questions environnementales. Les administrateurs de Lo Parvi gèrent les actions quotidiennes avec le soutien technique d'une équipe de 6 salariés et de stagiaires. Ses trois grands axes de travaux sont :

- la connaissance de la nature, plus précisément du patrimoine naturel s'articulant autour des habitats naturels et des groupes d'espèces patrimoniales
- la transmission du savoir du patrimoine naturel auprès du grand public

Ces deux dernières actions, ont été analysées et ont fait l'objet de la rédaction d'un projet éducatif et d'un projet naturaliste. A l'avenir Lo Parvi, souhaite se donner d'autres objectifs ou les modifier comme par exemple diminuer les interventions dans les écoles et augmenter celles réalisées dans les collèges ou sur certaines communes moins touchées jusque là par les actions de sensibilisation.

- La protection et la gestion de la nature s'organisant autour d'une veille écologique permanente et par la participation auprès des pouvoirs publics à l'aménagement du territoire. Lo Parvi établit à ce titre, des partenariats public et privés pour mettre en place des actions concrètes de protection des milieux naturels (Réserves Naturelles, Espaces Naturels Sensibles, mares pédagogiques, corridors biologiques...)

Sur ce volet un travail d'analyse reste à faire. Le travail s'inscrit dans le même schéma que les travaux précédents : dans un premier temps il nécessite la réalisation d'un état des lieux (actions de protection) et la définition d'objectifs et dans un deuxième temps la définition d'une stratégie (objectifs, moyens, calendrier).

2. Trente ans de protection de l'environnement sur l'Isle Crémieu

Trente ans pour construire et assoir une légitimité environnementale, est-ce suffisant ?

La période constructive pour le territoire en terme de protection d'environnement se situe de 1980 aux années 2000. C'est valable pour l'ensemble du territoire français. C'est une période où la région est plus présente que l'Etat. L'Europe met en place dès la fin des années 1970 toute la réglementation relative à l'environnement. Celle-ci est appliquée par les acteurs des territoires à travers les zonages de parcelles, notamment les *ZNIEFF* (Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et de la Floristique) avec le but de protéger ensuite les milieux, réguler l'usage de l'eau... Il faut reconnaître qu'à cette période les territoires français s'articulent autour de trois structures : Le Conseil Général débutant sa politiques des Espaces Naturels Sensibles, les communes ou groupements de communes travaillant sur leur *POS* (Plan d'Occupation des Sols) et *PLU* (Plan Local d'Urbanisme) et démarrant des réflexions de *SCOT* (Schéma de Cohérence Territorial)- c'est le cas du *SCOT* des Boucles du Rhône - enfin les regroupement de collectivités déclinaison des *SDAGE* (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau) pour la mise en place de *SAGE* (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) au niveau local - c'est le cas du *SMABB* -Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre. A cette période les naturalistes et les acteurs du développement de type chambres consulaires, alimentent par leurs données environnementales, les réflexions liées à l'aménagement du territoire.

Cette période, définie comme une période de rupture mise en avant dans un autre exercice de recherche (L. Malaret 2011), peut être nuancée sur l'exercice de recherche actuel propre au territoire de l'Isle Crémieu. Les acteurs de l'environnement, plus particulièrement l'association de protection de la nature « Lo Parvi », d'apparence en retrait sur les questions d'aménagement à ce moment là, semble avoir joué un rôle clé sur le territoire, en préparant conjointement avec les acteurs économiques et décisionnaires un terrain favorable au dialogue pour la préservation du patrimoine naturel.

La période suivante, des années 2000 à aujourd'hui, s'apparente à une période d'assise en terme de protection de l'environnement sur le territoire à l'étude. Les questions environnementales deviennent plus préoccupantes. L'Europe a mis en place plusieurs réglementations, lois de protection relatives à l'environnement. La biodiversité est devenue une priorité tant du point de vue européen que national (2010 année de la biodiversité, 2011-2020 Stratégie Nationale pour la Biodiversité) et des objectifs en sa faveur sont fixés par la voie du Grenelle 1 et 2, les agendas 21. Cela se reflète sur les documents d'urbanisme ou de planification territoriale : les *PLU* et les *SCOT* avec leurs diagnostics environnementaux, le *SRCE* (Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique) en Rhône-Alpes, dans lesquels il est demandé une participation des structures expertes en matière d'environnement qu'elles soient privées ou publiques. Une période d'assise ne préfigure pas pour autant d'un avenir tranquille.

Le choix de la temporalité sur trente ans a été retenu en fonction de ces dernières données. Dans le cadre de cette recherche, il est cependant intéressant de se laisser une marge de manœuvre élastique et souple, afin de revenir peut-être sur des éléments relatifs aux périodes précédentes qui pourraient avoir impactées sur les périodes suivantes (militantisme des années 1970 lié au nucléaire, idée émergente d'un Parc Naturel Régional toujours dans les mêmes années au cœur de l'Isle Crémieu) ou qui peut-être seraient toujours d'actualité ?. A ces périodes, il est important de noter que L'Etat est très présent. Il centralise les questions relatives à l'environnement. Les lois de protection de l'environnement commencent seulement à émerger mais les questions relatives à l'environnement ne sont pas vraiment prises en compte dans les politiques d'aménagement et surtout en Isle Crémieu Lo Parvi n'est qu'en gestation. Ce dernier point est encore déterminant pour le choix d'une temporalité portée sur 30 ans. Ces trente dernières années représentent une période de

travail conséquente pour Lo Parvi qui m'accueille et souhaite prendre du recul sur les actions menées. Cette étude plus large en donne l'occasion.

Il s'agit donc de comprendre comment les acteurs du territoire de l'Isle Crémieu se positionnent et agissent en faveur du patrimoine naturel depuis trente ans.

3. Une spécificité à l'épreuve des faits

La recherche, à entreprendre est directement concernée par le dernier volet d'action présenté sur Lo Parvi. En effet, le travail consistait dans le cadre de cette recherche à répondre à deux objectifs : D'une part répondre aux attentes de Lo Parvi, souhaitant une synthèse des actions de protection menées depuis trente ans sur le secteur de l'Isle Crémieu et d'autre part analyser le jeu des acteurs sur l'Isle Crémieu vis à vis du patrimoine naturel. Le travail de recherche dans son ensemble permet de situer Lo Parvi et sa stratégie globale par rapport au territoire de l'Isle Crémieu et l'ensemble des acteurs. Comprendre comment les acteurs perçoivent leur territoire semblait nécessaire pour que le chercheur puisse également appréhender au mieux un territoire dans lequel il ne vit pas. Les axes de recherche ne se situent pas pour autant et seulement autour des perceptions. Voici exposés ces axes de recherche avec dans la foulée les approches théoriques retenues.

a) La prise en compte de la biodiversité dans la société

De quelle(s) biodiversité(s) parle-t-on ? Quels sont les outils de mesure de cette (ces) biodiversité (s) ? Lorsque l'évolution de la biodiversité ou la prise en compte de celle-ci est évoquée, quelles sont les questions qui en découlent : depuis quand mesure-t-on réellement la biodiversité sur le territoire à l'étude ? Comment est-elle prise en compte au fil des aménagements, dans les projets de territoire ? Comment est-elle perçue au fil du temps ?...

b) Du milieu au paysage en mutation

Zones humides, espèces, mesures de protection (continuum, corridors, espaces tampons...) et entités paysagères : entre paysage agricole et rural-patrimonial semblent caractériser le territoire de l'Isle Crémieu. Le plateau de l'Isle Crémieu est composé d'un paysage en mosaïque (Berlan-Darque, Luginbuhl & Terrasson 2007). Les milieux sont imbriqués les uns dans les autres. Il est possible de passer des zones humides (étangs, marais, lînes...) aux prairies sèches et à la forêt (milieux importants à prendre en considération - inventaire des forêts achevé en 2012). La préservation des milieux a transformé récemment une partie du paysage : Réserve naturelle régionale, réhabilitation des lînes et marais le long du Rhône. Ces mesures environnementales sont-elles un coup d'épée dans l'eau ? Le territoire témoigne d'une histoire identitaire ancienne (Dauphiné et Savoie) mouvementée dont la richesse a ensuite été basée sur l'exploitation agricole et industrielle avec l'exploitation de carrières encore d'actualité... Les transformations rapides liées à cette histoire, notamment du point de vue architectural et aménagement, sont-elles appréhendées dans la stratégie territoriale, dans les esprits ? Quel axe pour le territoire : l'eau (Rhône, étangs, lînes, marais, rivières...) serait-elle l'axe central du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu ? Le nombre d'espèces est important mais en petit nombre dans chacun des milieux donc espèces dépendantes de ces milieux (notion espèce clé en référence aux travaux de Tansley 1935 et Ehrlich & Ehrlich 1981, dans Heinrich & Hergt 1993).

c) Projets d'aménagement de l'espace et patrimoine naturel

Cela sous-entend que chacun des acteurs peut avoir un ou des projets différents plus ou moins liés au patrimoine naturel ou relatifs à l'évolution du territoire à différents niveaux ? Projet en agriculture (occupant 48% du territoire - DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement) 2011), projet d'aménagement (carrières : extraction en cours, réhabilitation d'anciennes carrières...), projet lié au paysage (lien entre le Rhône et les zones

humides du Nord Isère...). Zones humides protégées (marais, fleuve, lône, zone tampon, espèces végétales et animales) Espaces Naturels Sensible, réserves naturelles, Trames Vertes et Bleues, corridors, projet de parc et usages des espaces. Où en est-on ? Quel état des lieux - Comment les secteurs à enjeux sont-ils identifiés ? Beaucoup de travaux ont été réalisés. Quel sens est-il donné aux actions entreprises en faveur de l'environnement sur le territoire ? Quels sont les outils mis en place depuis 30 ans ?

Des hypothèses secondaires :

1) Les activités humaines et la richesse de biodiversité sont en concordance

2) Les outils de planification en place sont suffisants pour maintenir de niveau de richesse biologique

d) Positionnement des acteurs vis à vis du patrimoine naturel

Quel rôle jouent les acteurs du territoire vis à vis de l'environnement ?

Qui sont ils ? (entreprises, associations naturalistes, élus, citoyens Etat, Collectivités locales, Fédération pêche/chasse, entreprises...). Comment agissent-ils ? Aménagement (économique, touristique, préservation, restauration). Portent-ils à connaissance leur démarche (mêmes niveaux ?)

3) Le système d'acteurs est déterminant dans la préservation du patrimoine naturel

Ces nombreuses questions amènent le chercheur à se référer au concept de biodiversité et de patrimoine naturel. Derrière ces questions il y a des notions de valeur, de transmission ou des besoins de conservation qui résultent de l'interaction entre l'homme et la nature. Cet axe introduit ou associe le concept de « géodiversité » (monde de la géologie, abiotique...), à la biodiversité, pour l'étude de la diversité de la nature dans son ensemble et pour **l'étude de l'ensemble de ses éléments naturels en lien avec l'homme**. Concernant les notions et les concepts une association du **géosystème** (Bertrand 2002 et Arnould 2001), à la **biogéogéographie** (Arnould 2001, Levêque 2008) et aux **systèmes des acteurs** (Moine 2008 ; Beuret & Cadoret 2010 ; Mermet 1992 ; Blondiaux 2010 ; Mauz 2005 & 2003 ; Bailly 2009) ont servi d'appui méthodologique ou théorique. Concernant l'état de lieux des mesures de protection, la littérature grise étudiée (rapports, comptes-rendus) et les entretiens ont été privilégiés pour l'analyse ainsi que d'autres ouvrages se référant en partie aux problématiques ou thématique du territoire (Lefeuvre 2010).

Une question centrale : Depuis 30 ans, comment les acteurs de l'Isle Crémieu s'emparent-ils des questions relatives au patrimoine naturel ?

Pour une hypothèse centrale : Un territoire préservé produit de l'innovation

4. L'approche systémique de la problématique

La méthode de travail s'est construite de différents appuis théoriques. Le modèle d'analyse intègre toutes les dimensions à prendre en compte dans la recherche.

4. 1. Approches théoriques pour l'observation du patrimoine naturel et des jeux d'acteurs

Aborder la biodiversité nécessite d'avoir à l'esprit le tripode sur lequel repose la discipline de la **biogéographie** :

- La vie, les êtres vivants, leur nombre, les interrelations, la dynamique s'appréhendent à travers le « bio »
- Situer ce même vivant à toutes les échelles, sa répartition, de la niche de l'individu au biome, les flux, le paysage sont dans la dimension « géo »
- Enfin l'importance donnée à l'écrit, les textes, les discours, le dessin, la cartographie...toutes formes de représentations, perception, expression des faits biologiques et géographiques se retrouvent dans le « graphe »

Ce tripode soucieux autant de l'espace que du temps nous conduit à utiliser le concept de « chronodiversité » (Arnould 2005).

Une seconde approche complète la première, et fait place à une biodiversité à la croisée de plusieurs systèmes afin d'envisager les « interrelations » autour de la biodiversité. Cette approche aide également à formuler des hypothèses sur les rapports entre les différents champs disciplinaires. Ainsi la sphère politico-juridico-système des juristes et politologues se retrouve étroitement liée à celle des socio-systèmes des historiens et sociologues mais aussi à celle des écosystèmes du naturaliste et géo-systèmes du géographe. En plus d'un regard où l'homme est complètement associé à la biodiversité ordinaire, cette approche élargit encore davantage notre champ d'interrogation.

L'espace ici est matérialisé par rapport à sa relation au territoire mais aussi une certaine subjectivité par rapport aux représentations que s'en fait la société. La subjectivité de l'espace est une notion importante pour initier le dialogue citoyen (Bertrand 2002). Un territoire est un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent (Moine 2008). Dans cette approche trois sous-systèmes sont mis en relation :

- **Les acteurs d'un espace donné**, en rapport avec la problématique donnée, permettant de comprendre les raisons de la dynamique du territoire.
- **L'espace géographique**, aménagé par les acteurs, en fonction du géo-système, comprenant de multiples objets en interaction dont le géo-système des contraintes ou aménités naturelles, l'espace anthropisé construit par l'homme et l'espace social et politique constitué également de ses interrelations.
- **Le système des représentations** fondé sur les filtres individuels, sociétaux (valeur) et idéologiques (théorie, modèle) forgeant la connaissance et la conception qu'ont les acteurs du monde qui les entoure dans une temporalité. C'est-à-dire en intégrant une dimension du passé (différentes époques marquantes pour le territoire et époques retenues pour comparer l'état des systèmes) permettant de comprendre l'état et la dynamique actuelle du système de territoire dans sa dimension et un avenir permettant de projeter la biodiversité et la société dans un territoire donné quel qu'il soit. L'autre dimension, l'espace, est composée de différentes échelles allant du local au global, affectant le devenir du local. Enfin, la troisième dimension est

composée des acteurs, et des systèmes d'organisation mis en place par ces acteurs (politique d'aménagement, de gestion de milieux...) et des relations existants entre les acteurs mais aussi l'organisation entre elle (*figure 1*).

Ces différentes approches vont parfaire le travail d'analyse. Cette façon de progresser dans le travail de recherche pourrait éviter les écueils ou critiques en provenance des naturalistes ayant une approche du paysage purement « écologue » ou parce que l'ensemble des dimensions (spatiales ou temporelles) ne sont pas suffisamment prise en compte dès qu'un paysage ou ses facettes sont évoqués. Pour résumer faire le lien entre ces différents concepts permet d'aborder un territoire dans sa complexité réelle (Berque 2000) et permet de prendre en compte toutes les **interactions entre un milieu vivant et l'ensemble de son environnement** (Bertrand 2002 ; Arnould 2005).

4. 2. Clés pour l'analyse du jeux des acteurs

L'accent est mis sur les résultats d'entretiens, la façon dont les acteurs se positionnent quant aux concepts précédemment évoqués et ceux qui le seront dans le développement de cet exposé : biodiversité, patrimoine naturel, fonctionnalité... Quels sont les jeux des acteurs d'un territoire, quels sont les jeux de la société vis à vis du patrimoine naturel ? Le terrain d'exercice, l'Isle Crémieu est un espace inscrit dans une dimension plus large, nationale, européenne, intégrant la réglementation de ces différents niveaux vis à vis des espaces naturels. Ce sont donc des espaces reconnus d'intérêt public par les services de l'Etat. Un des districts naturels les plus riche du département de l'Isère avec les *ZICO* (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux), Réseau Natura 2000, *ENS* (Espace Naturel Sensible)... Ce sont des espaces dans lesquels il s'agira de comprendre les interactions entre les différents acteurs (habitants ou intervenants extérieurs ayant un quelconque rôle vis à vis du patrimoine naturel) et les orientations données en terme d'aménagement, de protection ce même patrimoine naturel pour mieux comprendre aussi comment à l'avenir ces territoires en mutation pourrait évoluer.

L'analyse passera PAR les acteurs

Approche mixte biogéographique et géosystémique du Territoire et de son Patrimoine naturel

Modèle d'analyse, d'après Arnould, Bertrand et Moine - L. Malaret 2012

Dimensions --- Variables et indicateurs ---

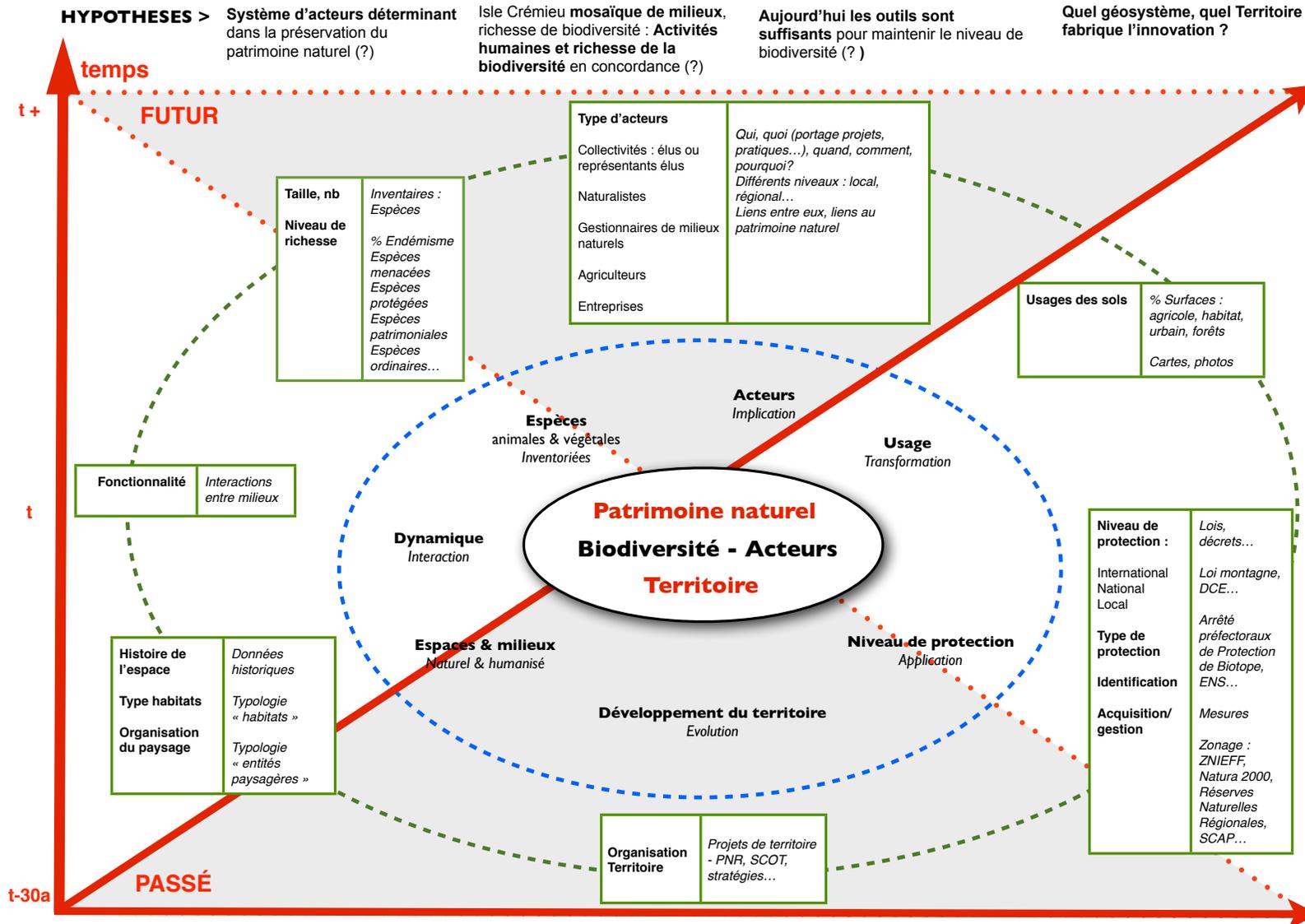


Figure 1 : Modèle d'analyse
L. Malaret d'après Arnould, Bertrand et Moine

5. Faire dire et écouter dire pour mieux comprendre le territoire

« *Faire dire ou écouter dire* » : une méthode d'enquête (Mauz, non daté)

Le rôle des objets naturels dans les processus de construction territoriale ou l'approche sociologique de politique des enjeux environnementaux peuvent être analysés à partir d'entretiens qualitatifs, semi-directifs constituant le matériau de base. A Lo Parvi et chez les personnes rencontrées, les publications sont nombreuses et disponibles. L'enquête de terrain sera pourtant nécessaire afin de donner un autre écho à Lo Parvi et autres acteurs. Cela passera par le recueil, l'écoute des paroles de naturalistes, spécialistes, gestionnaires d'espaces naturels, entrepreneurs ou élus (figure 2).

Schéma méthode de recherche mise en oeuvre

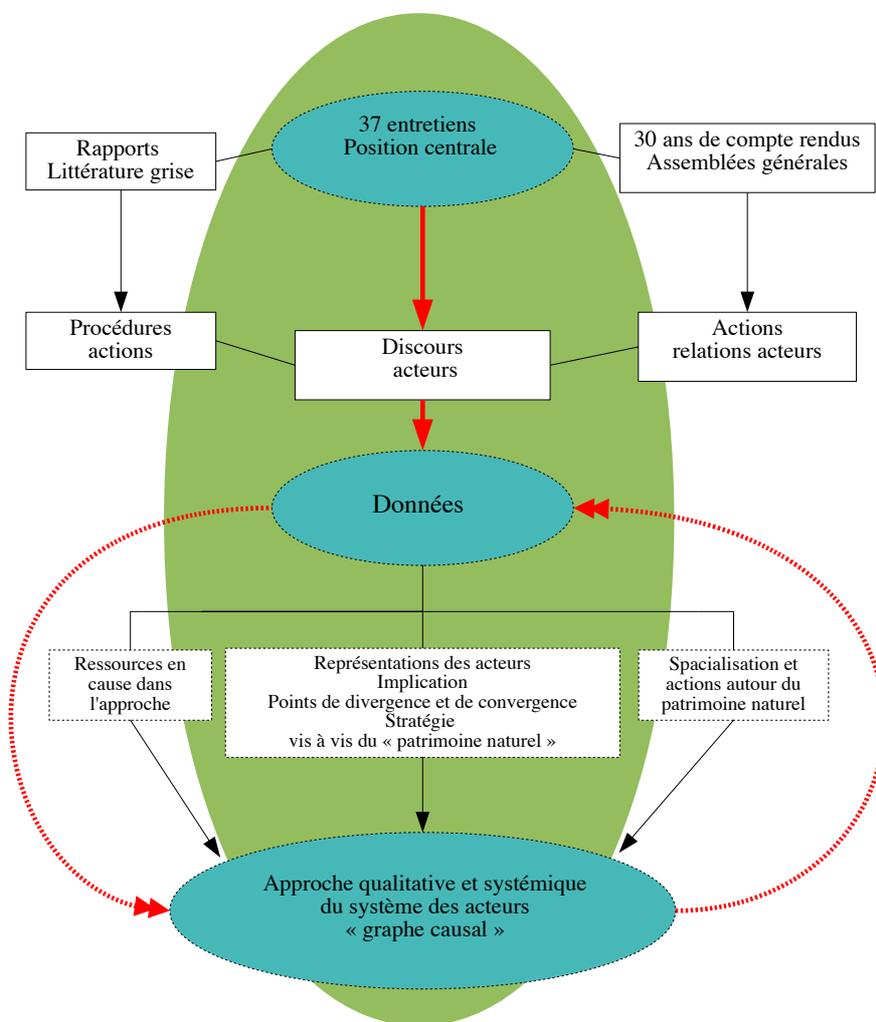


Figure 2 : Méthode d'enquête - L. Malaret d'après Mauz et Cadoret

« *l'entretien n'est pas une conversation ordinaire (ne serait-ce que parce qu'il a été sollicité par l'enquêteur et accepté par l'enquêté)* » (Mauz 2006). Les deux personnes ne savent pas autant de l'un sur l'autre, si ce n'est l'enquêteur qui au départ en sait davantage sur l'enquêté et que l'enquêté peut se faire une certaine idée de l'enquêteur. Comme le fait de s'imaginer que l'enquêteur peut être parfaitement neutre est un leurre. Dans ces entretiens, les caractéristiques communes, les points d'achoppement seront recherchés en fonction de l'objet d'étude et de la question de départ. La façon dont les personnes exprimeront leur point de vue sera analysée. Il s'agira de saisir les opportunités offertes par le discours pour introduire les thèmes, et ne point trop guider. « *L'exposé théorique est clair, la mise en pratique moins évidente ; comment concilier la relation d'interview des objectifs aussi différents que non directivité et questions directes, profondeur des sentiments et précision factuelle et quels sont les effets de biais et de distorsion d'une telle non-directivité calculée sur l'élaboration du discours de l'interviewé ?* (Blanchet dans Mauz 2006) ».

Cette recherche appelle à l'utilisation de différentes méthodes, allant de l'observation à l'analyse de documents produits sur le territoire et une enquête menée auprès des acteurs reflétant la diversité des ouvrages ou matières parcourus en amont et à parcourir pendant l'investigation (Mauz 2006 ; Cadoret 2006 ; Andreu-Boussut 2008). Il est évident que l'étude pourrait aller plus loin, pousser le curseur encore plus loin, ne serait-ce qu'en accompagnant pour le « regarder faire ». et analyser les rapports possibles entre le « dire » et le « regarder faire ». Les approches méthodologiques retenues tiennent compte des contraintes temps liées au cursus Master et de l'ensemble des matériaux recueillis qu'ils soient de la littérature grise ou issus des entretiens pour répondre à la question centrale de recherche et aux attentes de la structure d'accueil

Les acteurs en question

Les acteurs rencontrés sont des individus appartenant à des groupes institutionnels et politiques, des membres d'associations de défenses de l'environnement ou gestionnaires d'espaces, chargés de missions au service de l'Etat ou encore des agriculteurs, des entrepreneurs, pour la plupart résidant sur le territoire à l'étude (*figure 3*). Le choix de réaliser et présenter quelques **portraits phares** a été retenu. Ils sont découverts au fil de l'exercice. Il n'y a pas de présentation détaillée des groupes ou des individus. C'est le **discours** qui est mis en avant dans la démarche. Et ce discours est intégré volontairement dans chacune des parties de l'exercice, en alternance avec les matériaux d'analyse issus de la littérature grise et des travaux de recherche. Lorsque des termes ont été utilisés avec insistance, le mot est souligné. Parfois les acteurs sont cités de manière générale selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ils sont présentés de façon non anonyme si il y a la possibilité et un intérêt particulier à le faire et inversement, par nécessité (*annexe 1*).

Un guide d'entretien a servi de base pour l'enquête. La demande de définir ces termes « patrimoine naturel et biodiversité » s'imposait à la fin pour savoir ce que chacun des acteurs entendaient par « patrimoine naturel et biodiversité » de manière plus large alors que l'ensemble des questions posées avant ne bloquaient pas les interlocuteurs qui pouvaient librement s'exprimer sur des questions environnementales ouvertes (*annexe 2*). Ce choix leur permettait de se positionner sur les questions d'aménagement, la prise en compte d'environnement, les souvenirs d'un paysage passé ou encore les questions de réglementations, reliées à un territoire qu'ils connaissent bien. Ce qui peut paraître une évidence pour les uns, ne l'est pas forcément pour tous. La question du rôle que jouent certains acteurs lorsqu'ils travaillent sur la question de biodiversité n'a pas été abordée de la même façon dans les collectivités et chez les élus par exemple. Cela sera montré dans la première partie.

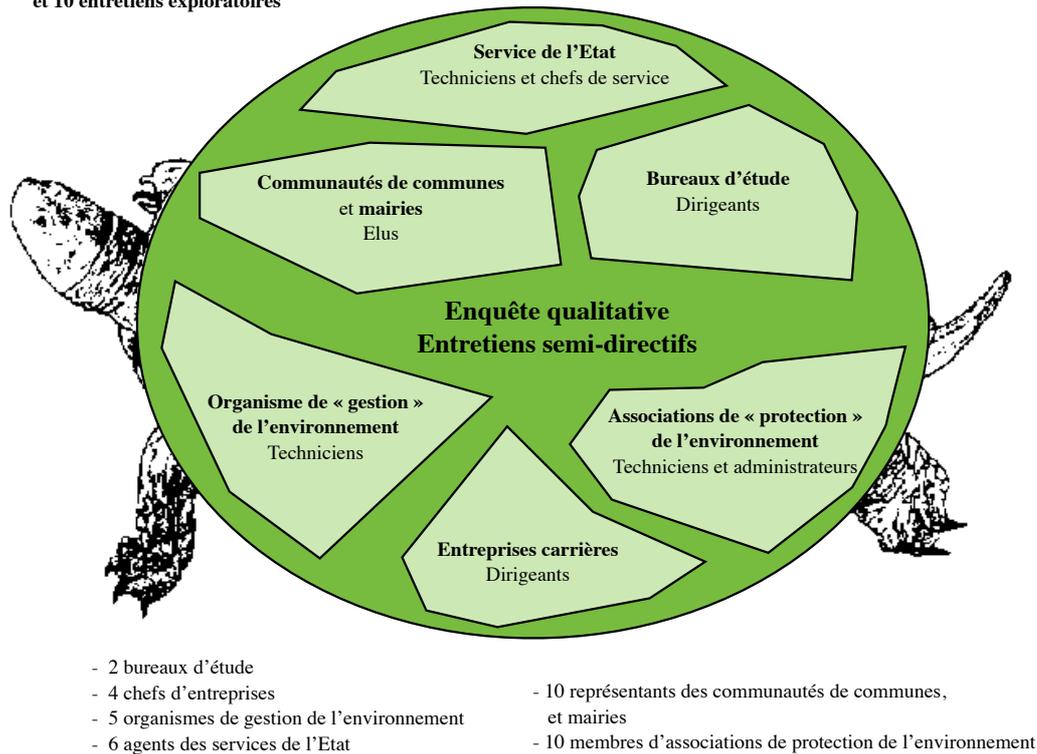


Figure 3 : Schéma des acteurs rencontrés - L. Malaret 2012

Certaines observations de terrain ont permis de vérifier les informations données. Notamment les discours sur les mares (exemple des mares de Craquenot sur la commune de Charette), décharges il y a seulement une dizaine d'années, devenues un espace « renaturé » devenu un *ENS* - les observations liées aux activités économiques facteurs de nuisances visuelles ou d'emprise sur le foncier, des bases de loisirs nautiques juxtaposées aux voies de circulation, aux lotissements et aux entreprises fournissant l'emploi - la circulation sur le territoire à certaines heures de pointe - les traces de projets d'infrastructures en voie de démantèlement comme la centrale de Creys-Malville mais laissant elle aussi une trace dans le paysage et les esprits pour toujours. Ces moments particuliers d'immersion sur le terrain permettent de vérifier certaines informations mais aussi tout simplement de s'imprégner de la culture d'un territoire et des discours donnés.

Les matériaux riches issus de ces entretiens font partie des résultats (37 entretiens enregistrés et décryptés). Les discours « données » permettent de comprendre comment le patrimoine naturel est présent dans toutes les dimensions exposées dans le modèle d'analyse. Cela comprend le point réalisé sur les mesures de protection et l'analyse sur les positionnements d'acteurs rencontrés sur l'Isle Crémieu, sur un premier niveau. L'analyse du chercheur devrait permettre de vérifier si les objectifs de recherche fixés avec les hypothèses secondaires et l'hypothèse centrale de départ peuvent être atteints, sur un second niveau.

La première partie s'interroge sur la façon dont le territoire s'est construit et la façon dont il est perçu et vécu au travers du patrimoine naturel. La seconde partie propose de voir comment ce patrimoine naturel est appréhendé et quel mode de gouvernance est privilégié par les acteurs locaux et extérieurs à l'Isle Crémieu. Enfin la troisième partie a pour objectif de faire ressortir les facteurs d'émergence des projets vis à vis du patrimoine naturel et de vérifier l'hypothèse centrale qui consiste à savoir si le territoire est en capacité de produire de l'innovation.

PARTIE I

La nature de l'Isle Crémieu est-elle spécifique ?

PARTIE I - La nature de l'Isle Crémieu est-elle spécifique ?

1. Richesse géologique d'un territoire construit et vécu

La première partie propose de s'interroger sur la façon dont le territoire s'est construit. Les acteurs ont su tirer profit des ressources géologiques du territoire depuis longtemps. Les paysages sont également marqués des épisodes géologiques qui ont été façonnés par les hommes. Il semble donc important de comprendre comment ce territoire s'est construit et comment il est vécu et perçu. Quels sont les particularités du territoire ? Les habitants de l'Isle Crémieu et d'autres ont-ils intérêt à le préserver ? Les réponses passent par les acteurs.

1. 1. Isle Crémieu, un nom aux origines lointaines

L'origine du nom des lieux proviendrait du vieux français. « isle¹ » désigne une île, presque île ou simplement un terrain parfois inondable situé le long d'une rivière. Et « Crémieu » le canton, la commune ou les villages (arrondissement de la Tour du Pin), dit « *Crémiacum* » au XII^e siècle, « Crémieu » au XIV^e, serait un nom de domaine d'origine gallo-romaine dérivé avec le suffixe -*acum* du propre romain *Crémius* (H.Suter 2009 dans Nègre 1990). L'Isle Crémieu, *in insula Crimiaci* au XIV^e siècle, région de l'Isère limitée au Nord Ouest et au Nord-Est par le Rhône, et au Sud par des dépressions mal drainées, jadis inondables, d'où son nom. Une autre approche, indique que Crémius, serait un nom d'homme et que Crémieu viendrait du fait que la ville est « assise » au milieu (MIEU) de plusieurs buttes rocheuses. CRA et CRE seraient des variantes de CRA, GAR et VAR, dénominations de rocher et de hauteur (origine pré-indo-européenne) (Rousset 1988). Autour du terme Isle sont entendus : lacustre et marine, mais aussi terres irrigables ou encore fleuve bordé de bois et de buissons, où l'idée d'être près de l'eau (Pittau 2012). En Isle Crémieu la pierre et l'eau se retrouvent donc dans le même toponyme et une présence de l'homme dans le milieu.

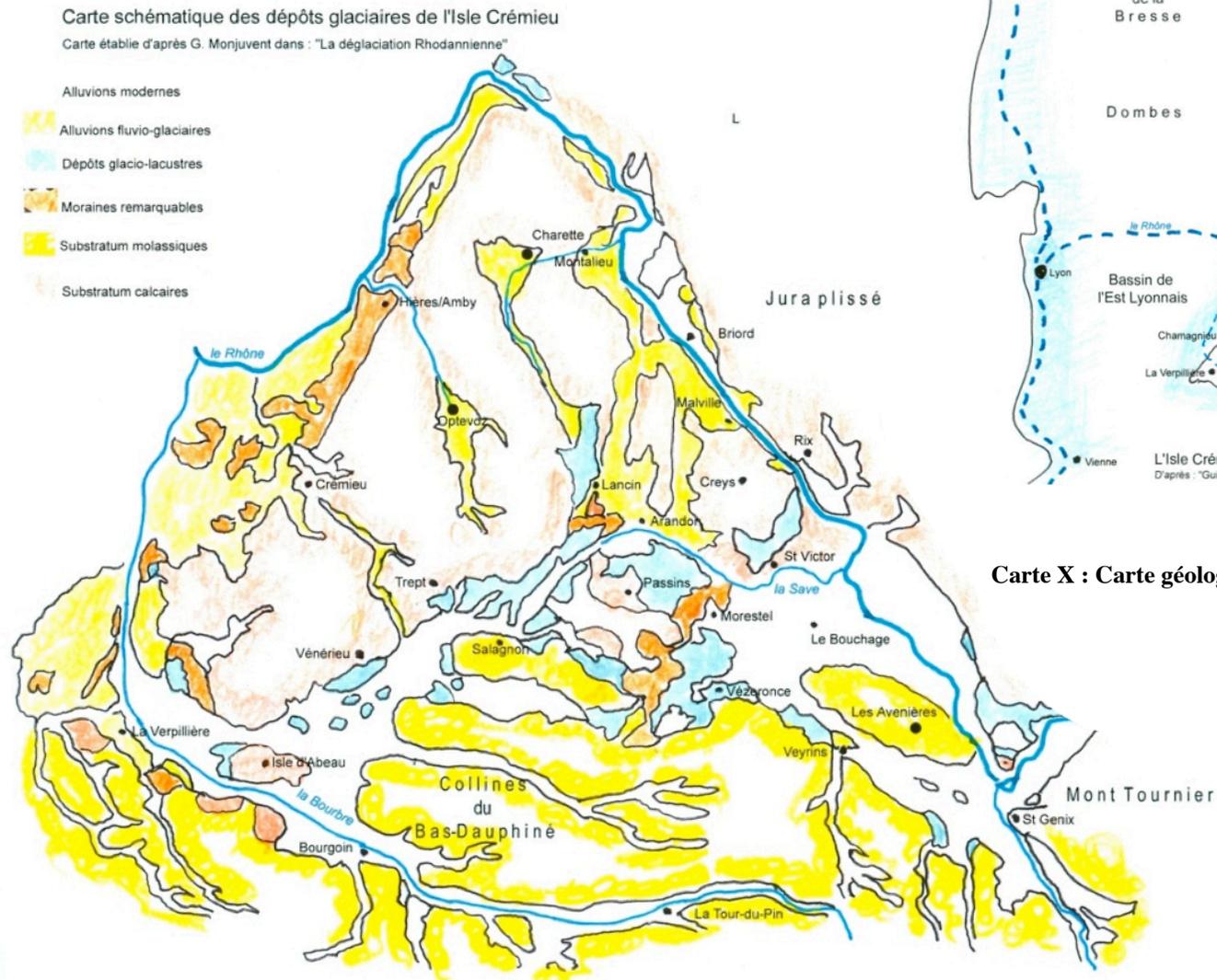
1. 2. De l'insularité géologique : les hommes et la richesse biologique en héritage

Il y a 170 millions d'années, une mer chaude, peu profonde, qui s'étendait à perte de vue se tapissait de débris de coquillages, coraux... À partir de -60 millions d'années, les Alpes naissantes commencent leur formation, soulevant, compressant le fond de cette mer. Ces boues calcaires compactées donneront plus tard les pierres de Montaliou, Porcieu, Parmilieu...et les pierres lithographiques du côté de Creys et Morestel.

L'Isle Crémieu fut même une presque île s'avancant dans la mer du Miocène. C'est vers -35 millions d'années, que le massif se fissure détachant l'Isle Crémieu du Jura créant ainsi l'espace du futur lit du Rhône. L'Isle Crémieu encerclée par le Rhône sur presque la moitié de son périmètre, l'autre moitié étant marécageuse, son accès pouvait paraître, et était, aussi difficile que celui d'une île (*carte 2*).

L'effondrement d'une partie du territoire à l'Ouest et au Sud a pour conséquence de rappeler la mer - dite mer du Miocène - et de replonger en partie l'Isle Crémieu sous l'eau. Les dépôts sablonneux cimentés par le calcaire donneront la molasse. La mer finira par se retirer avec la poussée des Alpes. Il y a un ou deux millions d'années le climat se refroidit, une mer de glace longue de près de 500 kms finira par recouvrir la région jusqu'à Lyon.

¹ Patois *ila*, vieux français *isle*, latin vulgaire **isula*, latin *insula*, « île ».



Carte 2 : Carte géologique des dépôts glacières - Lachavanne



Carte X : Carte géologique du Miocène - Lachavanne

Seuls quelques monts du Bugey émergent. Le glacier déposera quantités d'alluvions arrachées aux montagnes sur son passage (*carte 3*). Et il y a 15 000 ans, le climat se réchauffe et le glacier fond doucement. Laissant ça et là quelques langues glacières qui s'attardent, qui sculptent par leurs eaux un paysage déjà bien bousculé. Pour finir, la fonte de quelques lentilles de glace restées dans des incurvations, donnera naissance à de nombreux lacs (Hières sur Amby), des tourbières et étangs qui offriront aux hommes matières à exploiter un peu plus tard (Lachavanne 2005).

L'héritage des glaciers est à l'origine de la **création de nouveaux milieux**. Ceci explique la grande diversité biologique en Isle Crémieu : pelouses sèches sur calcaire ou sur sables, zones humides avec marais et tourbières, falaises rocheuses... La flore, qui en certains endroits trouve des conditions méditerranéennes (ex : l'Amélanchier), en d'autres elle a pu garder des rélictés glaciaires (ex : *Arabis alpina*) synonyme de richesse de biodiversité. Plus de 1500 espèces sont sur le catalogue publié par Lo Parvi, dont plus de 50 orchidées. En de nombreux endroits, pelouses sèches ou prairies marécageuses, désormais entretenues grâce à la mise en place de mesures de protection ou de gestion. La pulsatile rouge ou la fritillaire pintade sont observables au Printemps. Cette diversité de milieux est également favorable à la faune, surtout aux oiseaux (187 espèces recensées) qui, sur les nombreux points d'eau, trouvent gîte et nourriture. Sont présents également de nombreux mammifères, invertébrés, batraciens et reptiles dont l'emblématique tortue cistude.

Au Moyen âge des digues ont été construites sur les exutoires des marais pour rehausser le niveau de l'eau et élever du poisson. A cette époque le poisson se vendait cher, une livre de poisson égalait 10 livres de froment ou 3 livres de viande (Lo Parvi 2012). Cela a pu faire croire à l'origine uniquement anthropique de ces étangs. Le Rhône axe central nourrissant les milieux et l'économie, borde l'Isle Crémieu sur à peu près la moitié de son périmètre et a permis jusqu'à l'arrivée du chemin de fer de transporter à Lyon, pierres de taille et autres marchandises. Aujourd'hui il est fournisseur d'électricité et de loisirs. Son intérêt écologique est considérable : méandre du Saugey, paléoméandres, ripisylve, lînes, présence d'espèces patrimoniales (castor d'Europe), ...

Les roches de différentes natures constituées essentiellement de calcaire accumulés au cours de millions d'années sont : la pierre à ciment de l'Oxfordien, la pierre de taille du Bathonien, la pierre à chaux et à construire du Bajocien etc. Leur extraction et leur transformation pèsent aujourd'hui très lourd dans l'économie de la région. Il n'y a pas si longtemps, on extrayait encore la lauze autour de Larina, dans de nombreuses petites carrières. Cette lauze était utilisée pour couvrir les toits et on peut encore en voir couverts ainsi. Les halles de Crémieu en sont un bel exemple. La pierre lithographique à Creys-Mépieu a même été exploitée. Les ressources naturelles sont à l'origine de la création de **nouvelles activités économiques**.

Les alluvions glaciaires sont activement exploitées. A Champdieu, sur la commune de Creys-Mépieu cette exploitation a créé le plus grand plan d'eau de l'Isle Crémieu. Quant à la tourbe, des milliers de mètres cubes en ont été extraits, surtout dans la périphérie. Aujourd'hui la seule tourbière encore en activité est dans la dépression de Boulieu (Courtenay).

La référence à l'insularité s'arrête au parcours géologique du territoire. Cette particularité géologique méritait d'être expliciter car elle a permis au plateau de l'Isle Crémieu de bénéficier de ressources naturelles et d'une diversité de paysages dont les hommes ont su tirer profit jusqu'à aujourd'hui. Cette insularité est toute relative dans le sens où le territoire n'est pas hermétique, ni sous cloche ou inaccessible. Il est seulement encerclé partiellement par le Rhône qui a des influences sur lui et également bordé de falaises ou de collines plus ou moins faciles d'accès. Ce trait de caractère n'est pas à omettre pour comprendre la diversité biologique qui caractérise l'Isle Crémieu et ce qui en fait un territoire « un peu à part » lorsqu'il s'agit de sa préservation ou de son aménagement.

2. Une mosaïque de milieux fonctionnels : une vraie spécificité

Comment le terme « biodiversité » se définit-il et surtout comment est-il compris ?

Les éléments conceptuels avancés permettent de faire progresser la question de recherche qui porte sur le patrimoine naturel et la façon dont les jeux d'acteurs se mettent en place sur un territoire. Cette question est traitée sous des angles transversaux. C'est la société qui se questionne. Ces angles semblent être plus ancrés depuis ces vingt dernières années dans le monde de la recherche sous le thème des relations homme/nature et sous l'égide d'une recherche transdisciplinaire. La diversité du vivant est un concept vu sous l'angle de l'écologie² en tant que science, et la diversité au sein des sociétés est une autre conception vue sous l'angle de la biogéographie. Ces approches conjuguées conduisent-elles à un autre regard ?

2. 1. De la biodiversité vue par les acteurs

La notion de naturalité comme référentiel ?

Maryse Budin administratrice à Lo Parvi : « *La biodiversité est partout même là où c'est artificiel [...] c'est la nature sauvage, c'est elle qui crée la diversité* ». **Philippe Guerou entrepreneur** : « *la biodiversité... aujourd'hui j'ai envie de dire c'est ce qu'il en reste - c'est quelque chose à l'état initial* ».

Le côté « *wilderness* » fait référence au côté sauvage, état initial. Le terme est né aux Etats Unis d'Amérique, dans les années 1960. Il reste une projection mentale du monde naturel (Maris 2010). Le terme biodiversité a été relié à la nature originelle par seulement deux personnes interrogées, engagées dans la protection de la nature depuis de nombreuses années. Cela signifie-t'il que les personnes sont mieux informées depuis quelques années ? Les réponses données par l'ensemble des interlocuteurs confortent cette hypothèse.

La notion de naturalité ne peut pas être appréhendée par des biologistes, elle demeure cependant un objet d'études de la sociologie de l'environnement car elle fait appel à des référentiels culturels et socio-économiques (Larrère in Arnoud & al 1997). Une plus grande naturalité s'observerait dans les écosystèmes où l'intervention de l'homme est la plus réduite. Cependant, pour les écosystèmes semi-naturels d'Europe occidentale, cette notion paraît difficilement applicable car souvent c'est à l'échelle des paysages et des siècles que s'inscrit l'action de l'homme. Les espaces naturels ou plutôt semi-naturels (pelouses sèches, bocages, prairies de fauche, etc.) sont alors chargés de valeurs culturelles et ils constituent un véritable patrimoine historique qui témoigne d'une relation homme/nature particulière (Larrère 1993). Une nature vierge est une projection mentale de l'homme du monde naturel car l'action de transformer, s'adapter à son environnement, reliée à la notion d'artefact, est autant valable pour les animaux (exemple du castor s'appropriant certains boisements riverains nécessaires à sa survie) que pour les hommes influençant l'ensemble des milieux, par sa simple présence, sur l'ensemble de la planète. Aujourd'hui plus de la moitié des « *hotspots* » est occupée par la population humaine (Maris 2010).

² L'écologie, science humaine née au XIXe siècle, concernée ici par la biodiversité, ne peut être confondue avec l'écologisme, mouvement d'opinion né dans les années 50 sous l'impulsion de Aldo Léopold et suivi dans les années 60 par d'autres mouvements dénonçant l'impact sur la diversité du vivant des produits chimiques utilisés à des fins économiques en agriculture essentiellement (entre autre Carson dans *Silent Spring* en 1962).

Une bonne part des acteurs, toutes catégories confondues, se sont facilement référés au vivant et au sens technique donné au terme. Ces acteurs, au service de l'Etat ou entrepreneurs, sont investis sur le terrain ou travaillent en étroite collaboration avec Lo Parvi depuis longtemps. Ce qui peut expliquer en partie leur connaissance du terme (*figure 4*).

Esther Lambert, guide nature au Conseil Général de l'Isère : « *La biodiversité, ce sont les espèces, génétiques dans les écosystèmes [...] en quantité [...] permettant de maintenir une richesse... [...] Elle est aussi présente en milieu urbain. [...] C'est le vivant* ». **Eric Vial, garde de l'ONCFS** (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) précise que ce sont des : « *...espèces animales, végétales toujours reliées aux milieux et parfois emblématiques* ».

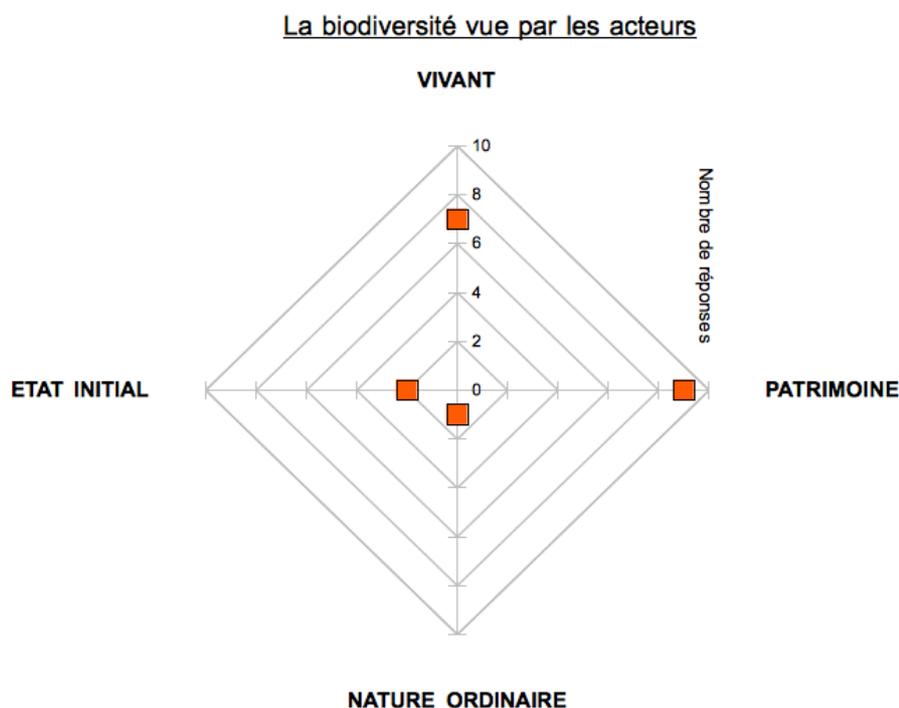


Figure 4 : Graphique « biodiversité vue par les acteurs » - L. Malaret 2012

Les étangs du territoire de l'Isle Crémieu ou plus largement les zones humides, les prairies sèches, la forêt même ont été en grande partie créés par l'homme il y'a quelques dizaines de milliers d'années, donc peu de « naturalité » sur le territoire. Soit ici, il est proposé d'intégrer directement la biodiversité dans une dimension plus large prenant en compte les interactions entre les hommes et la nature, la dimension de **patrimoine naturel**. Découlent de ces interactions, les « mosaïques de paysage » pour lesquels les différentes stratégies de protection, gestion, restauration... se mettent en place. Georges et Claude Bertrand ont étudié cette dimension et ont créé le concept de « **géosystème** » et Augustin Berque dans les années 1990 a initié une réflexion sur les paysages où l'homme et la nature y sont liés (Bertrand 2002 ; Berque 2000). Roger Brunet s'approprie le concept de géosystème et y intègre les activités anthropiques (Brunet mots de la géographie 1993). Il en donne la définition suivante « **Unité ou facette naturelle, formée par un ensemble systémique d'éléments du climat, des eaux, du sol, de la végétation et du relief en incluant potentiellement le facteur anthropique** ». Se référer à ces différents concepts ou notions, nous rapproche de l'antroposystème né des recherches de Brunet et également repris dans

l'approche systémique de Christian Levêque, dans laquelle les agissements humains, dans les aménagements ou l'exploitation des ressources naturelles sont référencés.

« *Penser diversité du monde vivant, c'est donc penser modes d'interaction entre humains et non humains* » Maris - Philosophie de la Biodiversité (2010).

La définition du patrimoine naturel était précédemment demandée à celle de la biodiversité en enquête. C'est peut-être aussi pour cette raison que la **moitié des personnes interrogées** ont défini spontanément la biodiversité comme patrimoine.

Véronique Attaway, Responsable de l'association « Sans nature pas de futur » : « *La biodiversité est un élément du patrimoine naturel* ». « *Moteur du patrimoine naturel avec l'exemple des abeilles pour illustrer le rôle clé que jouent les insectes* » ou pour d'autres « *la biodiversité est le patrimoine naturel lui même* » car « *elle est présente partout et nécessaire dans tous les domaines* » elle serait en somme « *liée au patrimoine naturel, à un système, à un fonctionnement, à préserver* ». **Yves François, agriculteur à Creys-Mépieu :** « *Dans ce patrimoine, il y a la biodiversité dite extraordinaire, essentielle car si elle disparaît cela devient compliqué et il y a aussi la biodiversité dite ordinaire ou fonctionnelle* ».

Le mot biodiversité semble quand même plus difficile à expliquer, voire à comprendre au vu de certaines réactions embarrassées au moment où la question a été posée.

Emilie Wichroff, responsable biodiversité au Syndicat du Haut Rhône : « *...plus difficile à définir car le terme est connoté, avec une vision paysagère comprenant les activités de l'homme, dont l'agriculture. Je lui donnerai plus volontiers le terme de « nature ordinaire » même si je n'aime pas ce terme. Mais défini comme cela le mot biodiversité serait peut-être mieux compris* ». Pour **un autre interlocuteur**, le terme est même connoté de « *trop intello* ».

Il est important de noter que l'intégration de la biodiversité au patrimoine naturel est explicitée par des personnes en charge de plan de gestion ou ayant été amenées à gérer des espaces naturels ou à des postes administratifs nécessitant une vision de gestionnaire.

2. 2. Le regard complémentaire des experts sur la biodiversité

La diversité du vivant : un concept évolutif ?

Appelée biodiversité depuis la conférence de Rio en 1992, la diversité du vivant peut être appréhendée à partir de différentes conceptions. L'une de ces conceptions dépend de l'écologie en tant que science.

D'une approche statique...

La biodiversité s'exprime à travers trois entités hiérarchiques. Elle est considérée à différents niveaux de perception de l'organisation des êtres vivants, emboîtés les uns dans les autres, des gènes à la biosphère :

- **la diversité génétique**
- **la diversité spécifique**
- **la diversité écologique** ou encore ensemble des milieux permet d'identifier les structures d'organisation des **écosystèmes** au sein de paysages encore appelés **éco-complexes** abritant

les espèces (figure 5). Cette dernière définition aurait stigmatisé l'érosion de la diversité du vivant et dénoncé la responsabilité de l'homme (Levêque 2008). Dans l'histoire ce sont d'abord les espèces qui ont attiré les naturalistes, les biologistes. L'espèce représente le socle sur lequel est bâti la classification du monde vivant, le tissu vivant de la planète et d'interactions multiples dans lequel l'humain a sa place (Barbault 2006).

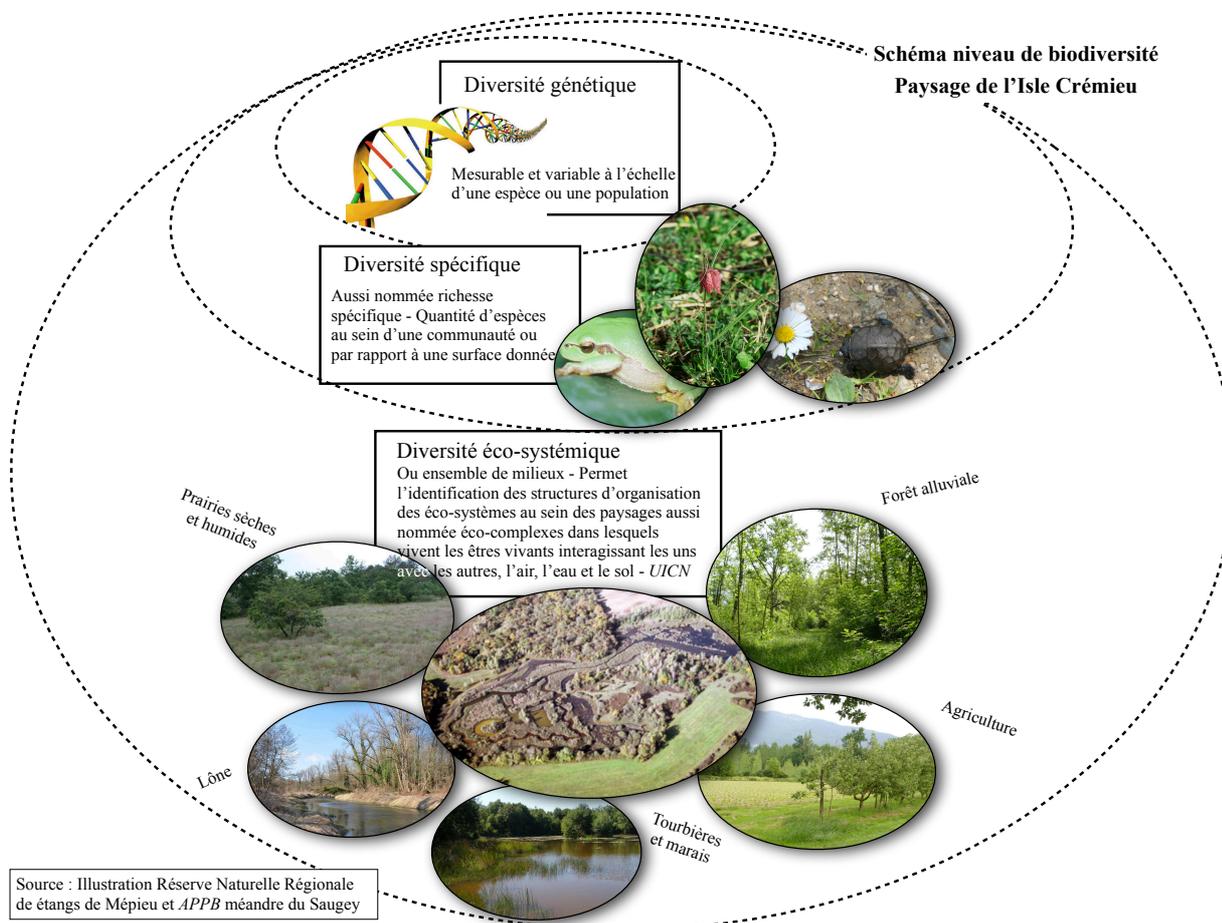


Figure 5 : Schéma niveau de biodiversité - L.Malaret d'après Levêque et Barbault

Virginie Maris fait la remarque que prises individuellement aucune des définitions n'est en mesure de saisir ce qu'est ou non une espèce, et donc pose problème. Est-il plus judicieux d'obtenir une caractéristique unifiée du concept d'espèce ou une définition pluraliste suffit-elle ? Pluraliste et aussi pragmatique, l'estimation passera donc par un décompte, une comparaison et le calcul du poids relatif des différentes espèces présentes dans une communauté : la vie en solitaire n'existe pas. Les animaux et les végétaux interagissent entre eux dans des communautés, elles-mêmes dans des écosystèmes (milieux naturels) (Tansley 1935). L'ensemble est **dynamique** et comprend donc différents éléments en **interactions** permanentes entre eux (lacs, forêts, rivières, espèces...). Mais une description trophique des écosystèmes serait trop simpliste selon Levêque (2008).

La taxonomie, unissant de nombreux naturalistes au XVIIe siècle, valorise les espèces et la diversité du vivant, scientifiquement et esthétiquement. La notion d'équilibre acquise dès l'antiquité et reprise aujourd'hui sous le terme de « niche écologique » consistant à donner une place à chaque espèce, a été développée au cours de ces périodes taxinomistes. Mais ces méthodes ont aussi été remises en cause au fil du temps dès le XIXe siècle, surtout au fil de

l'accumulation des preuves empiriques du déséquilibre, au point d'en devenir un véritable problème de société. L'approche réalisée à différentes échelles d'espaces, soit une entité animée d'une dynamique (espace régulateur de diversité), nécessite une immense tâche d'inventaire des espèces qui d'ailleurs ne sera jamais achevée parce que des multitudes d'espèces se seront éteintes avant d'avoir été découvertes ou même nommées (Blondel 1995) et d'autres apparaissent en parallèle (Levêque 2008).

La diversité écosystémique quant à elle considère l'écosystème comme un ensemble de dynamiques, constitué d'une communauté d'organismes et de son environnement abiotique. La diversité écosystémique (différents niveaux d'organisation en dehors des endémiques) est la diversité de ces assemblages à l'intérieur des paysages ou de régions plus vastes, voire à une échelle planétaire. Ces assemblages peuvent être complexes car ils dépendent des choix et des besoins scientifiques, du contexte d'une étude ou d'un cadre donné, comme ici.

...à une dynamique

La diversité comme processus, compte et compare les éléments d'un système quelle qu'en soit l'échelle. Mais cette approche seule échoue à mettre en lumière la dimension dynamique et en ce fait est différente des approches **fonctionnalistes**. Dans deux approches dont le rapport au temps est différent, l'une va considérer la biodiversité comme le résultat d'une évolution passée (compositionnaliste) échouant à mettre en lumière la dimension dynamique et l'autre considère l'analyse de la biodiversité comme une potentialité ou la cause du maintien d'un bon fonctionnement des écosystèmes (fonctionnaliste), et de ce fait est tournée vers l'avenir (Couvét 2005). Virginie Maris met en avant la possibilité d'envisager la notion de processus de diversification comme nœud présent dans lequel le passé se projette dans l'avenir. Le concept de biodiversité pourrait être alors tourné vers les deux dimensions et compris comme un ensemble de **processus complexes et interdépendants à différents niveaux** (génétiques, de reproduction, prédation et compétition). Dans la mesure où la biodiversité immédiate n'est qu'un instantané sur la flèche du temps, la dimension « évolutive » est aussi une composante essentielle. A l'échelle actuelle du temps, la question est plutôt de savoir comment les organismes s'ajustent à un environnement changeant rapidement et en permanence, ce qui relève de l'écologie évolutive (Arnould 2005). Ce n'est pas une nouvelle discipline mais une nouvelle manière d'aborder les choses avec la biogéographie, l'écologie, la systématique et la génétique... qui constituent un ensemble de disciplines et de techniques regroupées pour appréhender l'aspect évolutif de la biodiversité et avoir une vision globale de la situation ou une vision systémique indispensable dans un contexte de développement durable (Mancebo 2008). Considérer la biodiversité isolément, de façon sectorielle serait une erreur (Levêque 2008). Cette approche rejoint complètement cette volonté d'appréhender la problématique de la présente étude de façon globale.

La biodiversité, ensemble vivant, est un objet complexe de par la diversité des formes de vie et de leurs relations d'interdépendance. Le principe de fonctionnalité doit être relié avec celui des rôles de la biodiversité et de ses différents niveaux auxquels les experts font référence (Aronson 1995 ; Levêque 2001 ; Barbault 2006). La biodiversité contribue de manière positive au fonctionnement des écosystèmes. Jacques Lecomte, dans les cahiers de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) donne la définition de la fonctionnalité de la biodiversité proposée par Valentin-Smith et al (1998) comme étant opérationnelle (Lecomte 2001) : « *Ensemble de fonctions écologiques nécessaires à la permanence d'écosystèmes ou d'un habitat, qu'elles soient abiotiques (édaphiques, microclimatiques...) ou biotiques (proies, plantes hôtes, mycorhizes...)*. La fonctionnalité peut être intrinsèque au milieu considéré ou dépendre de facteurs externes ». Dans cette notion de fonctionnalité **l'individu joue un rôle qui influencera**

les autres individus et donnera une **indication sur l'état de la communauté et sur l'habitat de l'individu** (espèce étant en sur-représentation, notion de « redondance », espèce jouant un rôle dans la survie de l'écosystème, notion « d'assurance »).

Un exemple, en caractérisant l'état d'un groupe d'espèces situées en haut des chaînes trophiques, l'indicateur oiseau commun renseigne sur la fonctionnalité des écosystèmes terrestres et se situe à mi-chemin des enjeux sociétaux. Cette fonctionnalité est nécessaire à la fois au maintien des espèces menacées et des services qu'elle rend aux écosystèmes (Couvét et Teysse-dre-Couvét 2010).

2. 3. Diversité du vivant spécifique en Isle Crémieu ?

En 1986, la *DIREN*, intégrée depuis à la *DREAL* (Direction régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement) avait recensé 60 *ZNIEFF* de type 1 et une très grande partie du district est comprise dans une *ZNIEFF* de type 2. L'intitulé « Isle Crémieu et basses terres », correspond à un grand ensemble naturel riche et peu modifié, qui offre des potentialités biologiques importantes (*DIREN* Rhône-Alpes, 1991). La révision des *ZNIEFF* a conduit à la délimitation de plus de 250 zones de type 1 (*DIREN*, 2007). Par conséquent, une grande partie de l'Isle Crémieu (33 communes) a été proposée par la France à l'Europe pour être intégrée dans le réseau Natura 2000, comme *SIC* Site d'Intérêt Communautaire « Etang, coteaux secs et grottes de l'Isle Crémieu ».

La diversité des milieux de l'Isle Crémieu est expliquée dans son histoire géologique comme vue précédemment. Créés il y a 15 000 ans, les barrages morainiques et les dépressions (ou dolines glacières) imperméables (dépôts d'argile), ont favorisé la formation de **zones humides**, tels les lacs et marais, nombreux dans cette région. La proximité du Rhône permet d'associer à ces zones humides (dépressions marécageuses et tourbeuses), des milieux alluviaux (Lachavanne 2005 et Lo Parvi 2012).

L'Isle Crémieu est l'un des districts naturels les plus riches du département avec 1 500 espèces végétales et plus de 187 espèces d'oiseaux recensées (Deliry & al, 2004) réalisé dans le cadre de l'application de la directive européenne habitats, faune et flore (Natura 2000). 23 habitats d'intérêt communautaire ont été mis en évidence, dont 7 prioritaires, 35 espèces de l'annexe II de la directive Habitats dont 13 espèces d'invertébrés et 12 espèces de mammifères (*DREAL*). A titre d'exemple, quelques espèces remarquables :

- 25 espèces de chiroptères dont 9 d'intérêt communautaire (le petit et le grand murins, le grand rhinolophe, la barbastelle etc.),
- la tortue cistude, seule véritable population naturelle importante de la région Rhône-Alpes,
- la leucorrhine à gros thorax,
- le triton crêté, espèce dont les populations ont beaucoup régressé,
- la loutre d'Europe, espèce rare, qui recolonise la région Rhône-Alpes
- l'ache rampante, plante rarissime,
- la caldésie à feuilles de parnassie, pour laquelle l'Isle Crémieu représente l'une des deux seules stations en Rhône-Alpes
- de nombreuses orchidées remarquables, de par l'exposition Sud-Est du plateau

Et ce sont 23 habitats d'intérêt communautaire (dont 7 prioritaires) que le site « Isle Crémieu » héberge. Dans le *DOCOB* établi en 2007, l'intitulé retenu et caractérisant le site est « Etangs, coteaux secs et grottes de l'Isle Crémieu ». (site FR8201727) mettant ainsi l'accent sur les trois grands types de milieux représentatifs de la richesse biologique du site (*AVENIR* 2007). Le terme

est reconnu comme trop restrictif du fait que d'autres zones humides, comme les mares, les tourbières ou des cours d'eau, sont présentes sur le site.

Aujourd'hui la *DREAL* travaille sur la *SCAP*, un Schéma de Cohérence des Aires Protégées dont le but, comme l'explique **Marc Chatelain** au service biodiversité de la *DREAL*, est de vérifier si toutes les espèces et habitats auxquels elles sont associés sont couvertes par les mesures de protection.

En trente ans, un grand nombre d'espèces ont fait l'objet d'un suivi particulier ou ont été répertoriés dans des guides ou annuaires, pour des projets de gestion ou des plans d'interprétation. C'est la base importante d'une « connaissance » permettant de mettre en place ensuite les cadres de protection en lien avec ceux de l'aménagement du territoire. Le schéma ci-après expose les principales espèces qui ont fait l'objet de cette attention durant ces trente dernières années (*figure 6*).

D'une part, l'entrée espèces est une entrée réglementaire importante à ne pas négliger comme **Marc Chatelain** de la *DREAL* le signale, et parce qu'elles sont indicatrices du bon état environnemental des sites :

« L'entrée réglementaire dont je ne vous ai pas parlé est très forte et notamment dans l'Isle Crémieu. C'est la clé de protection des espèces [...] après la loi de 76 et le code de l'environnement, c'est un autre levier de l'action de l'État, qui s'est clarifié depuis quelques années. [...] C'est le fait qu'on ait des corpus d'espèces qui soient en tant que tel protégés quel que soit le lieu du territoire où ils se trouvent, y compris hors secteur protégé. Protégées par la loi, ces espèces ne peuvent pas être détruites ainsi que leur milieu de vie. Sauf avec un système de dérogations qui fait l'objet d'une instruction administrative spécifique... »

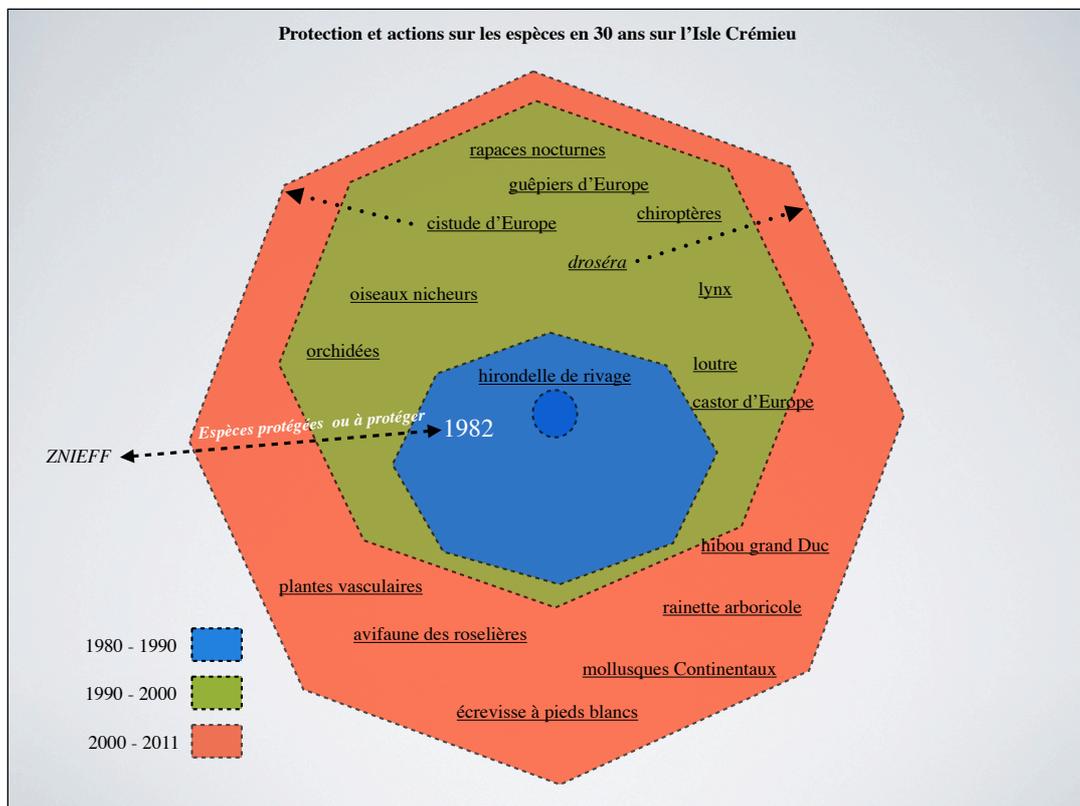


Figure 6 : Schéma « Prise en compte des espèces sur 30 ans en Isle Crémieu »
L.Malaret d'après littérature grise (1982 à 2012) Lo Parvi

D'autres part les entreprises sont en effet obligées de les prendre en compte dans les études d'impact (ouverture ou extension de carrières) mais il existe des systèmes de dérogation ou d'autres obligations permettant d'impacter un site en compensant cet impact par le financement d'acquisition foncière par ailleurs :

« ... on voit très bien et que c'est un système qui a ses subtilités parce qu'un carrier peut parfaitement déposer une demande d'extension et l'obtenir dans un site qui est truffé d'espèces protégées. [...] Mais cela ne va pouvoir se faire que sous certaines conditions. On dit toujours qu'il y a un triptyque : éviter, réduire, compenser. Éviter ça veut dire que il faut déjà positionner les grands enjeux majeurs au niveau biologique. Essayer de les éviter au maximum [...] je ne ferai pas de l'exploitation de telle date à telle date... Et puis des fois compenser, ça veut dire que je vais exploiter ma carrière, donc si je veux le faire forcément je vais impacter telle ou telle espèce donc pour compenser le dommage réel qui met en cause cette espèce, je vous propose donc à l'extérieur de mon périmètre d'exploitation de mettre de l'argent au pot pour pouvoir financer telle mesure compensatoire. [...] Pour la carrière de Creys Mépieu par exemple, ça a été les trois : éviter, réduire et compenser. Il y a toute une série de mesures qui sont mises en branle et qui font l'objet d'une obligation à travers un arrêté préfectoral... »

Dans la seconde partie, il sera montré que ces mesures de compensation ont été appliquées dans certains cas mais qu'elles posent questions surtout au niveau des entrepreneurs et des agriculteurs notamment sur le fait de devoir trouver plus d'espaces ailleurs. Augmenter les surfaces protégées, oui mais à quel prix ?

Les sources utilisées pour présenter succinctement l'Isle Crémieu et les différents milieux caractérisant l'Isle Crémieu proviennent essentiellement du Document d'Objectif Natura 2000 et la littérature grise disponibles sur Lo Parvi. Toutes les informations issues des travaux d'inventaires sont très nombreuses : études sur les affluents du Rhône, inventaire des mares et marais, inventaires des pelouses sèches, inventaires des prairies humides... études répertoriées dans le projet naturaliste de Lo Parvi (Lo Parvi 2000, 2002, 2008, 2012). Dans cet exercice il s'agit davantage de donner une image synthétique de ce qui peut caractériser au mieux les milieux naturels présents dans le nord Isère et donner une idée sur quelle base du patrimoine naturel, l'étude progressera. Les données naturalistes sont répertoriées et connues des acteurs rattachés à l'étude.

2.4. Vers le principe de fonctionnalité de la biodiversité

Un rapprochement avec la société ?

Une autre conception écologique de la diversité du vivant est **sociale, économique, juridique et politique**. Cette conception relève des interactions entre la biodiversité et la société. Elle se donne pour objet d'analyser le mode d'accès à la biodiversité, les usages et savoirs développés autour d'elle, les bénéfices que les hommes en retirent et la manière dont ils doivent être partagés, sa gestion et sa durabilité (Barbault & Weber 2010). Selon cette deuxième conception, plusieurs notions sont prises en compte et nécessitent un éclairage : la naturalité, le principe de fonctionnalité, ainsi que la notion de développement durable.

A ce stade le **patrimoine naturel** commence à trouver sa place. Dans une relation « biodiversité/société » que les gestionnaires cherchent à conserver plutôt que conserver des écosystèmes dits primaires dont l'existence en Europe en ce début de troisième millénaire est plus qu'hypothétique. En effet, la restauration de ces écosystèmes primaires dans leur échelle de fonctionnalité de *biome*³ semble aujourd'hui utopique dans une Europe qui compte 739 millions d'habitants (INED Institut National d'Etudes Démographiques 2012) et où ceux-ci ont subi plusieurs millénaires de perturbations anthropiques (Dutoit 1996). Des caractéristiques physiques et chimiques influençant les écosystèmes, dépendent les capacités de renouvellement des habitats, des communautés et des populations qu'ils abritent : c'est le **principe de fonctionnalité**. Le principe de fonctionnalité est indissociable de l'échelle spatiale, qui renvoie à la notion de surface minimum d'un espace protégé. Cette surface peut être définie comme la surface en dessous de laquelle il n'est pas possible d'assurer la fonctionnalité de l'écosystème que l'on souhaite conserver (Blondel 1995).

La notion de fonctionnalité de l'écosystème ne peut donc s'extraire d'une vision anthropocentrique très présente en matière d'aménagement du territoire. Cette recherche des fonctions positives des écosystèmes doit être, tout comme la notion de naturalité, tempérée par les référentiels culturels et socio-économiques des acteurs de l'aménagement. **Chaque groupe sociologique peut ainsi y voir la fonctionnalité qui l'intéresse et l'intégrer à une démarche de développement durable**. C'est sous cet angle que sera abordée la seconde partie du mémoire portant sur le jeu des acteurs en Isle Crémieu depuis trente ans.

³ Le biome (du grec Bios = vie), appelé aussi aire biotique, écozone ou écorégion, à rang d'unité fondamentale de l'écologie, peut se définir comme « l'entité et l'unité biogéographique que constituent une formation végétale et la formation animale qui lui correspond ». Les Biomes terrestres sont décrits par la science de la biogéographie. La classification écologique des terres définit le vocabulaire utilisé pour évaluer la taille de ces zones du micro-habitat à la biosphère. Ce concept embrasse les notions de communauté, d'interaction entre sols, plantes et animaux. Source Hypergéo

3. Un patrimoine naturel perçu dans un territoire vécu

La majorité des acteurs semblent plus à l'aise pour définir le terme patrimoine naturel que celui de biodiversité exposé précédemment. Sans doute parce que celui-ci une fois décomposé permet de se raccrocher à des génériques qui font sens dans les esprits. Celui-ci fait appel à de nombreuses notions.

3. 1. Le patrimoine naturel : définitions d'acteurs

Le « TOUT » à la fois simple et complexe, représentant aussi bien la biodiversité, les paysages et le patrimoine géologique cités de nombreuses fois, est la définition que souhaite donner une majorité d'acteurs, toutes catégories confondues (figure 7).

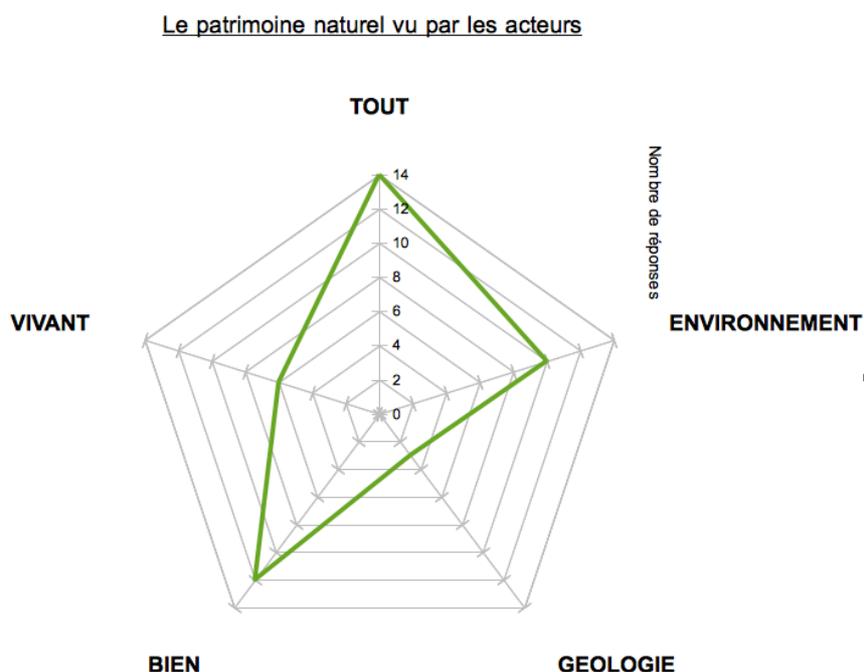


Figure 7 : Graphique « le patrimoine naturel vu par les acteurs » - L. Malaret 2012

Yves François, Esther Lambert, Jean-François Noblet, Claude Bouvier, Jacques Dehaese entrepreneur... : « C'est un TOUT avec la terre, l'eau, l'air, les trois éléments principaux dans lequel la Biodiversité est un des éléments. La biodiversité et les paysages, le patrimoine bâti et les savoirs-faire [...] la biodiversité vient vraiment en n°2 après le « tout » affirme **Yves François**. « richesse écologique composée des habitats avec la notion de « naturalité », des espèces rares ou menacées comprenant les communautés, le cortège d'espèces faune et flore, et enfin les écosystèmes ». Alors que d'autres, **les entrepreneurs, mais aussi des agents des services de l'Etat et des naturalistes** intègrent d'emblée l'anthropisation dans le patrimoine naturel « géologie, paysages, activités humaines » ou encore « les matériaux issus de la terre, de la planète pour l'éco-construction et les bâtiments respectueux de l'environnement... et aussi les forêts, les haies, les prairies, les bocages ».

Une définition plus large est donnée par un des interlocuteurs. Mais elle reflète ce qui a été dit par un bon nombre d'acteurs. Elle permet de rendre compte de ce que revêt l'ensemble du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu dans le sens du « TOUT ». **Raphaël Quesada** apporte une vision très complète rejoignant les apports des autres interlocuteurs :

« le patrimoine naturel est géologique sur l'Isle Crémieu. Pourquoi : les sols et tous les milieux constituent la mosaïque d'habitats (forêt, zones humides, étangs, tourbières, pelouses sèches, grottes, falaises...) avec leur cortège de faune et de flore associé. C'est la géologie qui fait cette richesse en Isle Crémieu [...] le patrimoine géologique est également à rattacher à l'architecture locale composée de maisons fortes, chemins, clôtures en lauzes, piquets de vignes et surtout aux carrières. Une fois abandonnées, les carrières sont synonymes de richesse biologique avec présence d'espèces pionnières. [...] Le poids du Rhône qui passe au milieu est très riche. Certains endroits sont plus riches que d'autres, comme les îles, les paléoméandres, où il y a un maximum d'espèces rares et protégées avec un axe de migration pour l'avifaune. C'est pareil pour le plateau de l'Isle Crémieu avec des roselières sur les étangs, les tourbières, les mares riches en cistudes, amphibiens ou oiseaux... mais c'est l'ensemble qui en fait une richesse et pas forcément les sites pris indépendamment les uns des autres. Donc la vigilance est de rigueur. [...] Il faut y ajouter le milieu humain, important, sans lui les étangs n'existeraient pas. Ils sont artificiels. C'est pareil pour les pelouses sèches. En ce moment l'agriculture par l'élevage et la création de pâtures maintient ces espaces. Il est donc important d'intéresser à son entretien ».

La notion de « BIEN » arrive en deuxième position. Le patrimoine naturel est la plupart du temps rattaché à la notion de bien commun et de responsabilité vis à vis du patrimoine lui même ou l'acte de léguer qu'il peut représenter pour les générations humaines futures. Le bien valorisable, celui de l'appartenance ou de la possession, ou le bien qui se gère, se bonifie, pouvant même s'amplifier. Le terme est également utilisé mais plus ou moins bien apprécié selon les personnes. Les mots richesse, valeur (même identitaire), rare ou rareté sont cités de nombreuses fois par les mêmes interlocuteurs se référant à cette notion de bien.

Olivier Bonnard, Président de la communauté des communes des couleurs et David Cynier agent au SMABB : « Cette notion de BIEN est à rattacher à la notion de patrimoine en général comprenant les richesses géologiques, pédologiques, physiques représentant une richesse énorme [...] les paysages et le patrimoine naturel donne une valeur identitaire au territoire qui ne se voit pas forcément ». **Geneviève Gandy, Présidente du Syndicat du Haut-Rhône** : « c'est mieux que l'environnement, il appartient à tout le monde. Tout le monde a un patrimoine donc derrière nous pouvons intégrer la notion de responsabilité, de propriété et de respect ». « Ce qu'on lègue à nos enfants : le paysage, la faune et la flore sont les dimensions du patrimoine naturel les plus symboliques. [...] Le terme patrimoine naturel est à relier au mot gestion, à la notion de comptabilité, d'appartenance à, et de valeur ajoutée... Notion également critiquée de façon minoritaire par d'autres : « le terme est trop juridique parce que justement rattaché à la notion de bien et à la notion de valeur patrimoniale, avec l'idée de rareté et de richesse. Derrière il y a le regard humain, donc une appréciation et donc une notion d'appartenance ou de possession » que l'interlocuteur souligne comme négative.

Les autres termes utilisés pour définir le patrimoine naturel auraient pu être intégrés à la notion du « TOUT » ou à celle de « BIEN » mais ces termes ont été utilisés seuls, sans la volonté d'être rattachés à des notions plus larges par les interlocuteurs. Ainsi l'environnement tient une place importante associé aux paysages auxquels se réfèrent facilement les élus. Cela s'explique peut-être par l'emploi du terme générique ou du mot valise « ENVIRONNEMENT » utilisé volontairement

en remplacement de patrimoine naturel dans le questionnaire d'enquête. Le terme peut facilement revêtir différents sens et lui confère un caractère flou. A côté le mot « géologie » pour les entrepreneurs mais aussi les structures gestionnaires d'espaces naturels est utilisé en parallèle à d'autres notions, tout comme le « vivant ». La notion de temporalité est reprise par quelques acteurs, soit en situant le patrimoine naturel à un instant T, soit en le considérant comme élément du passé, présent ou de l'avenir, donc évolutive. Souvent cette notion de temporalité se raccroche au « tout ». C'est une notion intéressante de part les diverses approches qu'elle peut générer et par le fait qu'elle soit compréhensible par des acteurs différents.

Ce que disent **Christian Rival, maire et conseiller général de Morestel, et Isabelle Martin, directrice du SICTOM (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères)**: « *ce que la nature a laissé, une beauté simple. Ici on n'a pas le Mont St Michel mais on a de beaux paysages* » ou « *c'est notre campagne, notre bien être champêtre* » montre qu'ils font référence à la qualité de vie, qu'ils souhaitent conserver en Isle Crémieu.

Comme parfois plusieurs termes se chevauchent, laissant comprendre que les interlocuteurs du territoire intègrent les différentes notions.

Philippe Guerou : « *le patrimoine c'est l'environnement en général, comprenant le patrimoine architectural, les savoirs faire et les actions humaines. C'est une image de l'environnement à un instant T* ». Ou **José Dias, directeur de la maison du patrimoine** de Hières sur Amby et **Jean-Marc Taupiac, directeur de la LPO (Ligue Pour la Protection des Oiseaux)** vont plus loin en affirmant que « *dans patrimoine naturel, il y a présent, passé et peut-être avenir* » ou qu'il est « *mouvant de par l'histoire des espèces, la valeur du patrimoine et sa notion de rareté et de bien acquis. Mouvant car la notion d'évolution se raccroche au paysage, au passé, au présent et à l'avenir, avec les activités humaines intégrées faisant appel au niveau d'anthropisation croissant et donc à une modification du patrimoine naturel et de son érosion* » et enfin **Eric Bruyère, du bureau d'étude Réflex environnement**, considère entre autres qu'il est « *l'essence de la survie de l'homme car sans lui, l'homme disparaît* ».

Le patrimoine naturel revêt des définitions ou appelle à des notions qui font sens chez différents acteurs apparemment bien davantage que le mot biodiversité qui est utilisé plus facilement chez les experts de « l'environnement ».

C'est dans le décret de 1967 portant sur la création des Parcs naturels régionaux que la notion si française de « **patrimoine** » est pour la première fois appliquée à la nature. Considérer la nature comme un patrimoine, c'est choisir en son sein ce qui fait héritage, en considérant ce que nous voudrions conserver d'elle dans le futur. C'est pourquoi, pour être précis, le patrimoine naturel se distingue de la biodiversité, qui recouvre l'ensemble de la diversité du vivant en la rapprochant de la société (L. Poncet, 2010). Le « **patrimoine naturel** » est pour le système français de comptabilité « *l'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme* » (INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 1986). Cette notion s'inscrit donc logiquement dans la politique nationale de la Stratégie Création des Aires Protégées : la SCAP, dont l'étude ou des schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, outils de planification qui seront exposés plus loin.

3. 2. Caractéristiques de l'Isle Crémieu PAR les acteurs

« *Un archipel de verdure au creux du Rhône* » entre milieux et paysages

Pour dire ce qui caractérise le mieux le patrimoine naturel de l'Isle Crémieu, les interlocuteurs rencontrés se tournent à nouveau vers le « TOUT », à préserver, associé au culturel et à la diversité biologique dont il est composé. Les services de l'état, les organisations professionnels, les élus et les associations environnementalistes sont quasi-unanimes : « *C'est la mosaïque de milieux qui caractérise le mieux le patrimoine naturel de l'Isle Crémieu* ». La mosaïque intègre le patrimoine naturel. Est-ce seulement cela qui caractérise l'Isle Crémieu ? Comment l'environnement de ce territoire vécu est-il perçu ? (figure 8).

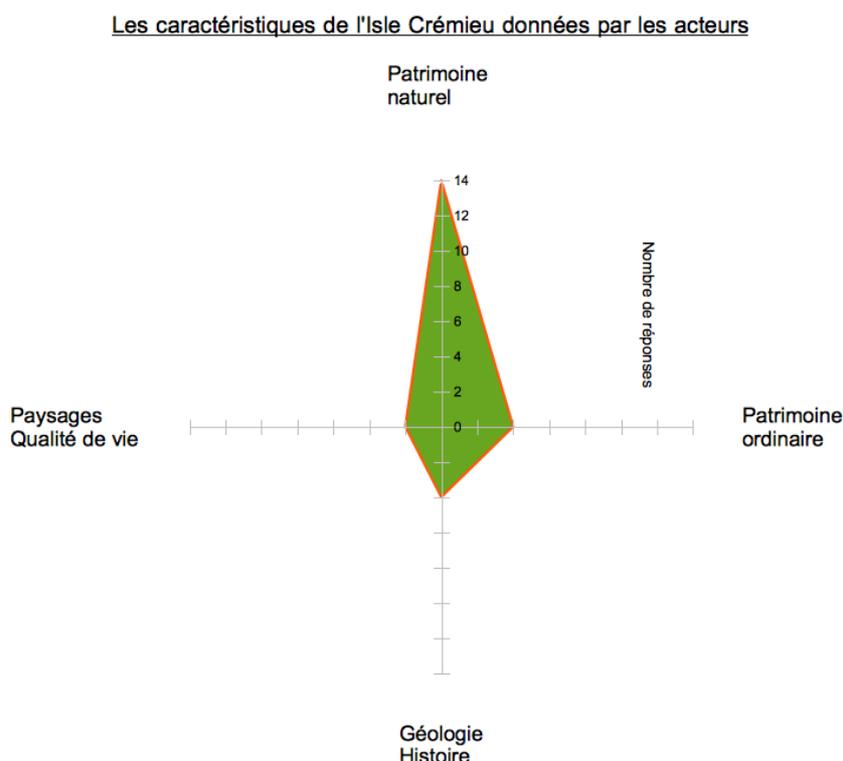


Figure 8 : Graphique « les caractéristiques de l'Isle Crémieu données par les acteurs »
L. Malaret 2012

Pour Eric Vial et Yvon Monier agents de l'ONCFS, l'Isle Crémieu est : « *Une zone de verdure, jolie, escarpée en périphérie urbaine composée de différents milieux : forêts alluviales, zones humides, oui l'Isle Crémieu est faite de paysages diversifiés. Qualifiée : « un poumon vert » par Yves François. Monsieur Blériot, maire de St Romain de Jalionas : « oui c'est le patrimoine naturel qui caractérise l'Isle Crémieu » et Alain Moyne-Bressand , Maire de Crémieu et député de l'Isère : « L'Isle Crémieu est une richesse environnementale, de par sa diversité, sa biodiversité extraordinaire : un TOUT qu'il faut soigner ». Un tout dans lequel l'homme est omniprésent, les agriculteurs et les défenseurs de la nature de la première heure, ne manquent de le rappeler : « *Aujourd'hui ce sont les zones humides qui caractérisent l'Isle Crémieu, c'est parce qu'elles ont été préservées, grâce au travail de chaque commune parcelle après parcelle [...] avec ses ENS, ses lacs et étangs...* ».*

Pour certains les caractéristiques de l'Isle Crémieu sont étroitement liées à leur cœur de métier : la tourbe, la pierre, la terre, la géologie pour les carriers. Mais ces caractéristiques ont aussi été intégrées par d'autres catégories d'acteurs pensant que la géologie est un facteur déterminant pour les hommes et les milieux.

Il semble donc important « *d'avoir la notion de géologie comme 1er patrimoine à préserver* » dit **Raphaël Quesada**. Un tout dans lequel les hommes ont su tirer profit des ressources naturelles, géologiques, pédologiques précise **Philippe Guerou** : « *Je dirai que ce qui est le plus représentatif c'est la tourbière parce que c'est par elle que je connais le patrimoine naturel de l'Isle Crémieu, par l'action de l'homme sur l'environnement... oui oui, c'est un bel exemple même si on a touché une zone qui était hypersensible* ». Car l'Isle Crémieu selon les dires de **José Dias**, **gestionnaire des sites archéologiques de Larina** et aussi spécialiste de l'histoire locale : « *se situe dans une zone de transition entre différents écosystèmes comprenant la géologie, l'histoire, la géographie et l'écologie, zone pouvant même être nommée « écotone⁴ »*. **Alain Moyne-Bressand** confirme cette donnée et ajoute : « *... comme une entité à part, et la voir comme un seul site* ».

Les acteurs « extérieurs » au territoire, mais le connaissant bien, voire même très bien, comme Jean-François Noblet qui a passé une partie de sa jeunesse à courir les étangs, brassé dans les lûnes, passé des heures à observer la faune, arpenté les sous bois etc. , appellent à davantage de vigilance sur la préservation des richesses du territoire et apportent un éclairage différent sur la façon dont finalement peut être perçu le territoire de l'extérieur avec : un éclairage sur un patrimoine ordinaire méritant de l'intérêt.

Jean-François Noblet : « *Le patrimoine naturel semble avoir influencé ce que représente l'Isle Crémieu aujourd'hui avec des clôtures faites de dalles de calcaire, des moulins, des étangs, une architecture faite de pierre et de terre. [...] Il est important de conserver ces valeurs tout en allant de l'avant* ». **Jean Louis Michelot du bureau d'étude Ecosphère** : « *l'Isle Crémieu possède un patrimoine diversifié composé de milieux secs, humides, fermés et ouverts avec des petites falaises. Cela donne une impression de « diffus » ou de dispersion et n'en fait pas une grande entité, comme peut l'être un massif montagnard. C'est difficile à percevoir et par conséquent à préserver* » comme le fait remarquer aussi **Eric Bruyère** : « *certains endroits n'ont plus aucune « naturalité [...] l'enjeu est de préserver la biodiversité partout où elle se trouve. Comme il est important de connecter les milieux entre eux* ».

Ces derniers témoignages incitent à exposer l'état des travaux en cours sur les connexions des cœurs de biodiversité des territoires en Rhône-Alpes en pointant du doigt l'Isle Crémieu. Le point sera fait dans la seconde partie. Un territoire comme l'Isle Crémieu, doit prendre du recul sur les actions de protection entreprises envers les milieux naturels. Cette prise de recul peut aider le territoire à comprendre comment aujourd'hui il possède et arrive à préserver une richesse biologique avérée. Peut-on parler d'un équilibre économique, social et environnemental acquis sur l'Isle Crémieu ? à qui, à quoi le doit-on ? Et si cet équilibre existe, est-il assez solide pour se maintenir ?

⁴ écotone : Interface entre deux écosystèmes voisins présentant une identité suffisante pour se différencier d'entre eux et avoir un fonctionnement écologique particulier (syn. : effet de lisière) - B. Fischesser

4. Les paysages de la représentation collective

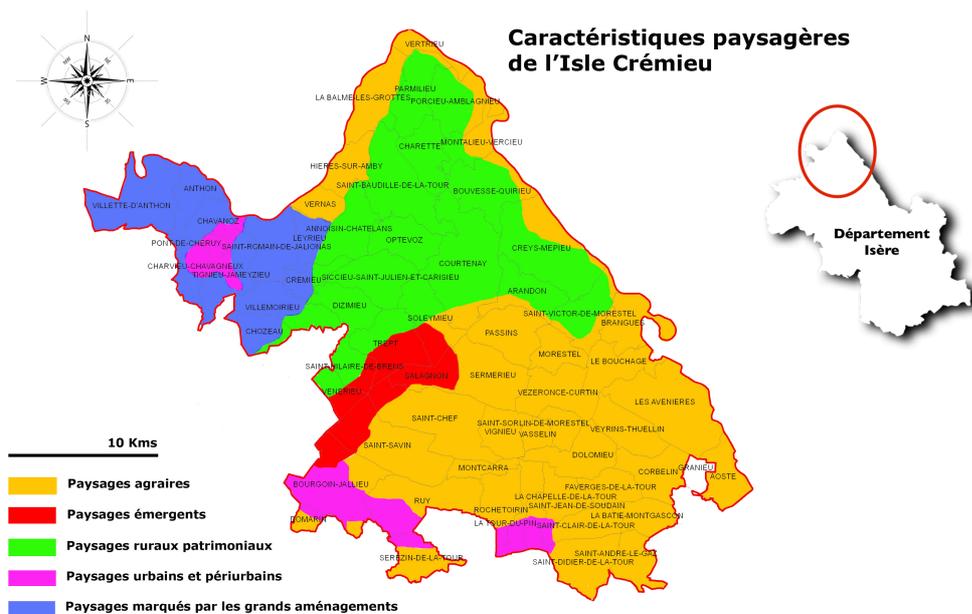
Les unités paysagères où la marque du changement ?

« *Le paysage est l'expression observable par les sens (la vue, l'odorat, l'ouïe), à la surface de la terre, de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est à dire l'histoire qui lui restitue sa 4^{ème} dimension* ». Jean Robert Pitte

« *La création de la campagne, c'est l'œuvre humaine accomplie dans la continuité de toutes ces générations... qui réalise la conquête du sol et l'adaptation de la terre aux besoins et aux volontés de l'homme* ». Gaston Roupnel 1932

« *Paysage* » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Convention Européenne adoptée en 2000, à Florence

Les principaux éléments du débat sont contenus dans le mot « paysage ». Nous dressons en fonction de notre sensibilité, nos connaissances, notre histoire ou nos centres d'intérêt notre propre définition. C'est selon le dernier cadre défini par la convention européenne du paysage que les unités suivantes ont été établies. La *DREAL* définit cette approche comme étant géographique autant que sociologique de part les témoignages de représentation qu'elle affiche. Cette approche a été retenue ici car elle est révélatrice des enjeux, synonyme de diversité paysagère et des dynamiques de transformation en cours sur l'Isle Crémieu. Elle permet d'identifier partiellement les spécificités locales menacées et des potentiels valorisables. Cette présentation a aussi bien sûr ses limites et doit être ajustée aux besoins locaux lorsqu'il s'agit d'une échelle *PLU* ou *SCOT*. Sur l'Isle Crémieu cinq familles de paysages sont représentées (*carte 4*) précédant une lecture des paysages de la représentation (*figures 9 à 16*).



Carte 4 : Caractéristiques paysagères de l'Isle Crémieu
L. Malaret d'après source DREAL 2012

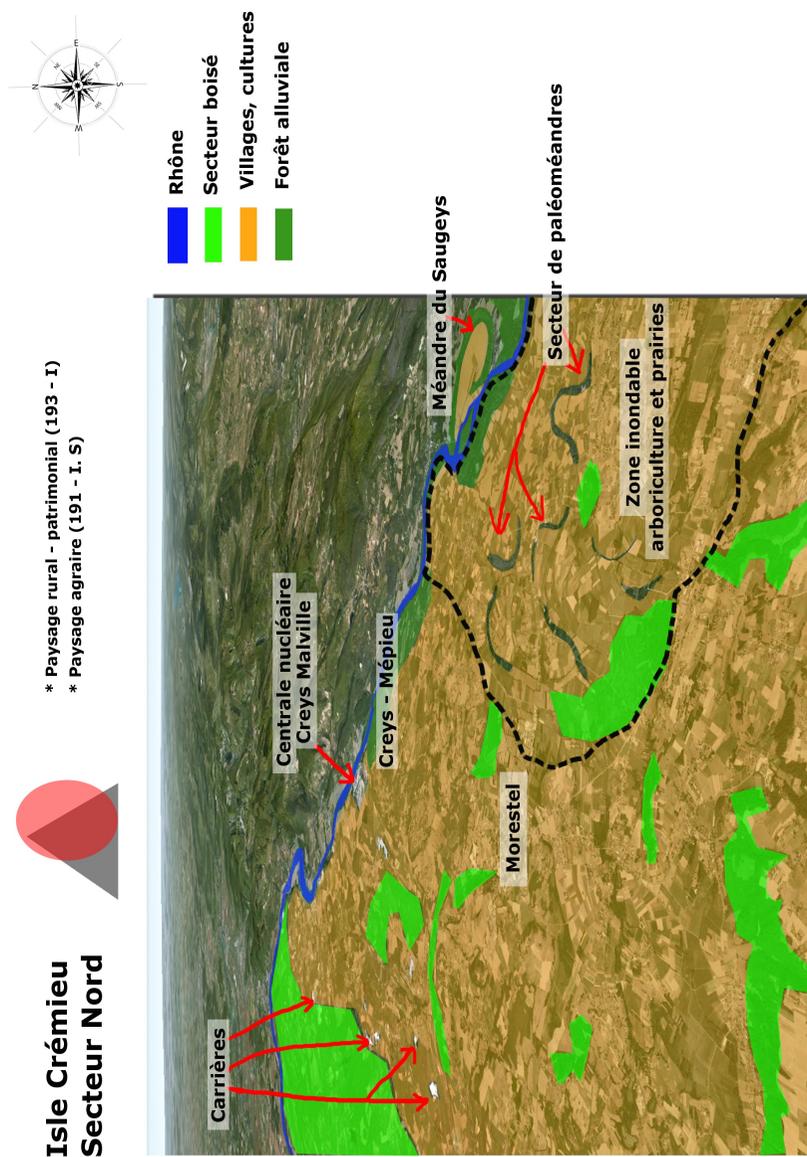


Figure 9 : Composition paysagère secteur Nord Isle Crémieu
L. Malaret - Photos aériennes en 3D Google Earth & Maps 2012

Unités Paysagères Isle Crémieu : Représentation collective

Famille	Réf	Unités paysagères	Descriptif et représentation collective	Objectifs régionaux et principaux moyens
Paysage rural-patrimonial	096-Ai	Massif du Mollard de Don et ses rebords	Se distingue des paysages agraires. Constitués d'une identité forte, résultat d'une spécialisation agricole et de savoirs-faire traditionnels. L'architecture caractéristique (pierres à Ouest et pisés Est Isle Crémieu) du petit patrimoine rural (fermes, maisons fortes, granges, lavoirs, murs de pierre, bigues...) témoin d'une histoire ancienne lui conférant une dimension autant culturelle, esthétique que économique. Ces valeurs sont celles des paysages culturels au sens de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) ou l'ensemble des composants deviennent un système. La demande des populations nouvelles à l'égard de ces paysages est une demande de conservation d'une identité, ou de protection réglementaire. S'inscrit dans une logique de nouvelle économie rurale : tourisme, vente directe à la ferme, labellisation...	<p>Objectifs : Développer une multifonctionnalité alliant production et tourisme</p> <p>Identifier les caractéristiques identitaires fortes</p> <p>Orienter les aides agricoles vers une exploitation participant au maintien des paysages</p> <p>Moyens : Contrat d'Agriculture Durable, Plans et chartes paysagères, Aides européennes, Zones Agricoles Protégées, Renforcement de la prise en compte des paysages dans les PLU, Actions culturelles de valorisation des paysages et patrimoines, Actions du Conseil Architectural et paysagers en amont des travaux...</p>
	193-I	Plateau de l'Île Crémieu		



Figure 10 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage rural-patrimonial
L. Malaret à partir base des unités paysagères DIREN 2005-DREAL 2012

Unités Paysagères Isle Crémieu : Représentation collective

Famille	Réf	Unités paysagères	Descriptif et représentation collective	Objectifs régionaux et principaux moyens
Paysage agraire	191-I-S	Plaine du Rhône de Brégnier-Cordon/Les Avenières	Assimilés aux espaces façonnés et gérés par l'activité agricole : champs cultivés, prairies d'élevage, bâtiments. Variant selon l'histoire locale. Représente les racines des références collectives. Constitués de repères : clochers de village, chemins, rivières, pré, troupeaux... Paysage. Valeur agronomique liée à la productivité déterminante dans la qualité du paysage pour l'agriculteur, liée à l'entretien de l'espace pour les autres habitants (LOA 99 - Loi d'Orientation Agricole) ou à une image traditionnelle, nostalgique ou emblématique de la « douce France » pour les populations urbaines. La population urbaine investit l'Isle Crémieu depuis le début des années 2000 avec de nouveaux besoins et nouvelles attentes en terme d'aménagements. L'économie agricole montre les signes d'un choix tourné vers l'agro-industrie tout en régressant dans certains secteurs (Sud Isle Crémieu et bordure Rhône) ou se tournant vers une forme de patrimonialité en d'autres endroits (plateau Isle Crémieu).	<p>Objectifs : Maintenir la diversité des paysages ruraux Soutenir une activité agricole contribuant à maintenir des espaces ouverts Accompagner l'évolution agro-industrielle dans des conditions de maintien d'un niveau de qualité paysagère Accompagner les espaces de déprise Introduire la notion de qualité architecturale dans les constructions agricoles Maintien d'une agriculture périurbaine Lutter contre la standardisation des pratiques</p> <p>Moyens : Intégration de la diversité et de la qualité paysagère dans toute les procédures d'aménagement rural (SAGE, contrat rivière, aides agricoles...), Considérer le paysage comme un support de projets, Intégration dans les SCOT, PLU, Valorisation d'une architecture prenant en compte les caractères paysagers HQE (Haute Qualité Environnementale), Intégrer systématiquement un volet paysager dans les études environnementales et procédure de remembrement.</p>
	192-I-Ai	Basses-terres Rhodaniennes		
	194-I	Collines de la partie nord des terres froides		



Figure 11 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage agraire
L. Malaret à partir base des unités paysagères DIREN 2005-DREAL 2012

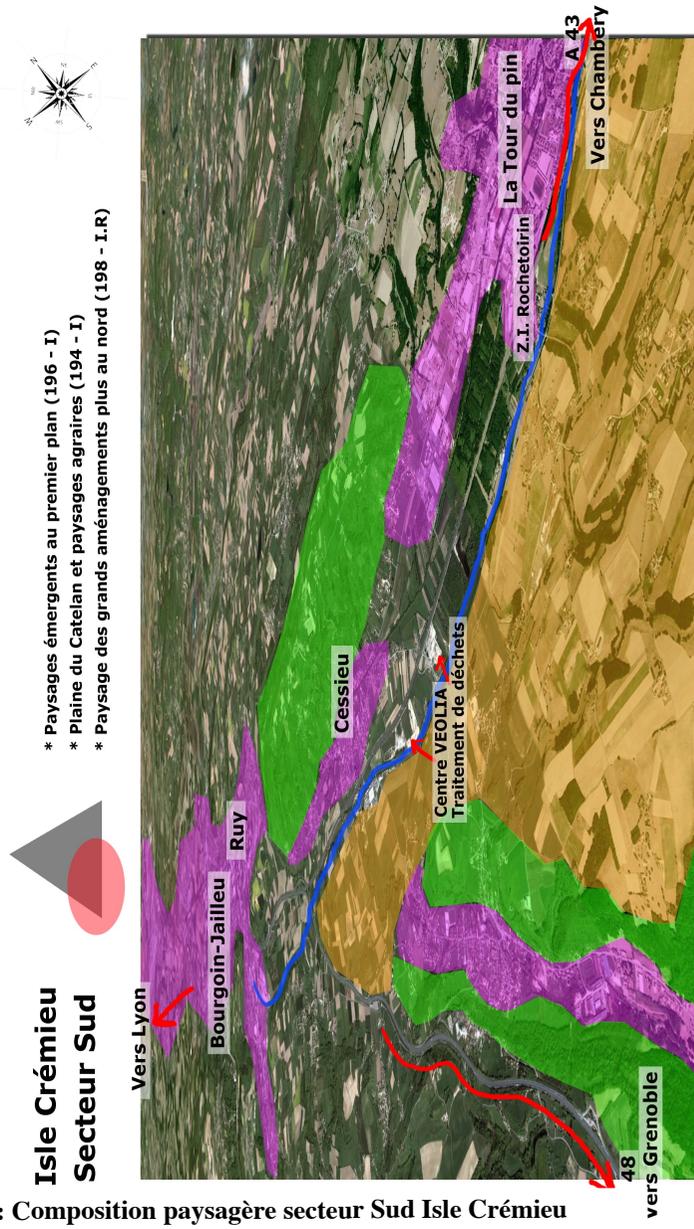


Figure 12 : Composition paysagère secteur Sud Isle Crémieu
L. Malaret - Photos aériennes en 3D Google Earth & Maps 2012

- Cultures (maïs, côteaux herbagés)
- Secteur urbanisé
- Secteur boisé et collines
- Rivière Bourbre

Unités Paysagères Isle Crémieu : Représentation collective

Famille	Réf	Unités paysagères	Descriptif et représentation collective	Objectifs régionaux et principaux moyens
Paysage émergent	196-I	Plaine du Catelan	<p>Paysages naturels ou ruraux qui ont évolué dès la moitié du 20e siècle vers des formes d'urbanisation diffuses. Ont perdu leur dominante initiale sans pour autant être rattachés aux paysages urbains ou périurbains. Sont marqués par des aménagements ou construction liées à l'urbanité. Constitué de grands pôles de consommation, routes, ronds points, signalétiques omniprésentes... attractifs pour les populations urbaines. L'image du modèle américain « californien » aurait légitimé la demande de logements groupés et de galeries marchandes proches. L'image verte qui leur est associée ne répond pourtant pas aux critères de développement durable (consommation foncière, empreinte écologique, énergie, déplacements...)</p> <p>Cet espace ne concerne qu'une petite partie du territoire à l'étude situé en bordure au Sud-Ouest et Sud dans le prolongement de l'axe des grands aménagements. Mais il influence le coeur de l'Isle Crémieu ces dernières décennies, de par les usages, demandes de loisirs des populations nouvelles présentes et mobiles du territoire sous influence urbaine.</p>	<p>Objectifs : Mieux les connaître Evaluer l'acceptabilité de l'étalement urbain en terme de développement durable et le limiter Conservier et mettre en valeur les éléments relevant des structures paysagères anciennes encore présentes et potentiellement supports de projets. Favoriser la participation citoyenne Développer des espaces non marchands</p> <p>Moyens : Principes directeurs des SCOT et PLU Plans et chartes paysagères Observatoires des paysages Contrats pour la recherche associée au développement durable.</p>



Figure 13 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage émergent
L. Malaret à partir base des unités paysagères DIREN 2005-DREAL 2012

Unités Paysagères Isle Crémieu : Représentation collective

Famille	Réf	Unités paysagères	Descriptif et représentation collective	Objectifs régionaux et principaux moyens
Paysage de grands aménagements	198-I-R	Plaine de l'Est Lyonnais	<p>Couloir géographique ou décrit comme « axe » de déplacement fortement aménagé entre le 19e et 20e siècles.</p> <p>Les espaces y sont fonctionnels, initialement naturels ou ruraux ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, centrales nucléaires, aménagements hydrauliques, routes nationales, autoroutes, lignes THT (Très Haute Tension), voies TGV (Train à Grande Vitesse)... L'habitat y est secondaire ou en voie de disparition. Secteur potentiel d'implantation d'éoliennes. Ces secteurs ne cessent de croître impactant, colmatant progressivement des secteurs pouvant servir de coupures vertes. La reconquête de ces espaces semble se heurter encore à de grandes difficultés.</p> <p>Présent au Sud-Ouest du territoire de l'Isle Crémieu et proche de l'Est Lyonnais par Crémieu, liés aux projets d'aménagements du 19e et 20e, cet espace continue de s'accroître aujourd'hui et commence une continuité avec la plaine du Catelan.</p>	<p>Objectifs : Pérenniser les coupures vertes (naturels ou rurales) sur les axes Identifier les espaces perçus au travers des grandes infrastructures Requalifier les sites en reconversion industrielle Aborder les projets avec une dimension paysagère plus large Préserver cadre et qualité de vie des riverains</p> <p>Moyens : Prise en compte des coupures vertes dans les SCOT et PLU, Zones Agricoles Protégées, Plans, chartes paysagères et contrats de pays à grande échelle, inventaires des points noirs, études d'impact pour les projets d'infrastructures nouvelles, application des « 1% paysager », amendement Dupont du code de l'urbanisme, respect des règles d'affichages en bordure de routes.</p>



Figure 14 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage de grands aménagements
L. Malaret à partir base des unités paysagères DIREN 2005-DREAL 2012

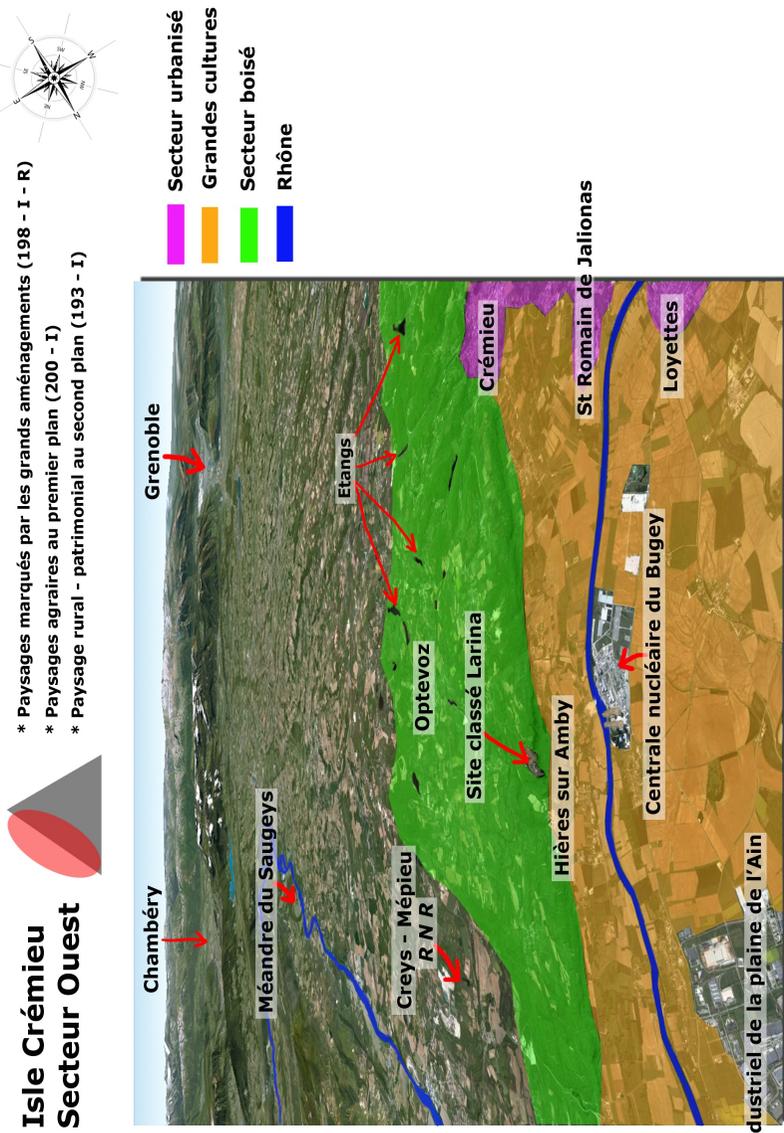


Figure 15 : Composition paysagère secteur Ouest Isle Crémieu
L. Malaret - Photos aériennes en 3D Google Earth & Maps 2012

Unités Paysagères Isle Crémieu : Représentation collective

Famille	Réf	Unités paysagères	Descriptif et représentation collective	Objectifs régionaux et principaux moyens
Paysage urbain et périurbain	200-I	Agglomération de Charvieu-Chavagnieux/ Pont de Cheruy, Tignieu-Jamezieu	<p>Présentant visuellement une part importante de constructions, d'infrastructures, d'espaces couverts ou bâtis. Morphologie urbaine distincte : centres historiques vernaculaires ou faubourgs transformés et rattachés au centre ville. Composé de quartiers pavillonnaires, de zones industrielles...prise de position sur un modèle de société pouvant s'exprimer dans le registre de la critique porté sur les paysages fonctionnalistes ou descriptions négatives des banlieues et portes de villes.</p> <p>Cet ensemble est une partie infime du territoire d'étude situé au Sud-Ouest du territoire, sorte de pont entre l'agglomération Lyonnaise et l'Isle Crémieu mais ne cessant de croître depuis la moitié du 20e siècle. Les stratégies d'économie et de renouvellement urbain des années 2000 de la Région tend à une régénération de ces espaces de la région qui souhaite requalifier les paysages reconnaissant là des enjeux politiques et écologiques.</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments paysagers pouvant servir de trames directrices. Inventorier et conserver les éléments patrimoniaux récents liés à ces espaces afin de développer une « perception historique » des lieux. Réduire les impacts visuels négatifs Limiter les impacts liés aux déplacements automobiles Valoriser les espaces publics des centres historiques Maintenir une politique de mixité et d'habitats sociale Répondre à une demande de présence de « nature en ville ». Favoriser la participation citoyenne <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dimension paysagère dans les projets d'urbanisme, plans paysagers (plans bleus, plans verts, plan lumière...), Politique de planification foncière, Amendement Dupont du code de l'urbanisme.



Figure 16 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage urbain et périurbain
L. Malaret à partir base des unités paysagères DIREN 2005-DREAL 2012

5. Des années 1980 aux années 2000 : Période de construction et enjeux

Territoire agricole, l'Isle Crémieu présenta jusqu'au milieu du XXe siècle une agriculture essentiellement vivrière, extensive et peu évoluée. A partir de 1950, une restructuration des terres s'est progressivement opérée, mais cela reste globalement un pays de petites propriétés. Le drainage des zones marécageuses, puis l'irrigation ont permis une intensification des pratiques agricoles et de nouvelles cultures.

5. 1. Une diminution de l'activité agricole : son maintien, un enjeu reconnu

Le territoire présente un caractère agricole marqué avec près de la moitié de sa surface occupée par des pratiques agricoles, malgré une forte pression de l'urbanisation, notamment dans la partie Ouest du territoire. Cette surface est d'ailleurs restée stable entre les deux derniers recensements (diminution de 4 % entre 1988 et 2000). L'évolution de la surface agricole utile varie selon les cantons : elle a diminué de 12. 5 % sur le canton de Pont-de-Chéruy, légèrement diminué sur le canton de Crémieu (-2 %) et a augmenté sur le canton de Morestel (+6 %). La SAU (Surface Agricole Utile) moyenne par exploitation est de 73 ha. Elle est nettement supérieure à la moyenne du département de l'Isère (2,5 fois plus élevée). Les sièges d'exploitation sont particulièrement nombreux dans les secteurs de plaine, plus favorable à la culture. Les structures de plus de 50 hectares représentent 55 % des exploitations (Sources SCOT Boucles du Rhône).

Yves FRANÇOIS, agriculteur à Creys Mérieux,

« passeur de frontières »



Son grand père, engagé au niveau syndical, avait acheté l'exploitation située à Creys en 1929. Le père de Yves François a pris la suite et l'a développée avec des techniques liées aux énergies renouvelables (méthanisation avec les effluents d'élevage). De part ses origines culturelles différentes : un grand père issu de bourgeoisie « noble », une grand mère issue de la bourgeoisie militaire et un père engagé dans la recherche expérimentale, aujourd'hui Yves François se considère comme un néo-rural de 3ème génération, se disant même « marginal sécant » et assez peu représentatif de la profession agricole. Il a pris appui sur ce passé de conquérants et d'engagés dans l'intérêt général. Il a poursuivi progressivement le développement d'une exploitation ancrée sur les valeurs des deux générations précédentes avec en plus une sensibilité voire une conscience à l'environnement où peut-être l'histoire de Superphénix n'y est pas pour rien. Superphénix où une remise en question des systèmes : « ce qui s'est passé sur l'énergie, ça peut aussi se passer sur autre chose ». Il a également pris appui sur d'autres hommes d'influence comme André Pochon ou Bernard Chevassus au Louis plus récemment « *André Pochon, vous avez du en entendre parler... c'est un Breton, on l'a fait venir ici, il nous disait, oui il y'a des systèmes alternatifs... voilà dans les années 70 on a commencé à se poser des questions* ». Yves François pratique la lutte biologique et la réduction d'intrants phytosanitaires depuis maintenant 30 ans, pour lui ça fait partie du développement ...

...durable. Outre son rôle de représentativité à la chambre d'agriculture Rhône-Alpes, il participe, en tant que « faiseur », avec d'autres agriculteurs à des programmes de recherche entre Muséum d'Histoire Naturelle et l'université de Rennes, en pratiquant des relevés permettant de mieux connaître la micro-faune du sol ou d'insectes pour pouvoir ensuite faire évoluer ses propres pratiques. Il a intégré la réflexion au niveau de la stratégie nationale pour la biodiversité. Elu à la chambre d'agriculture de Rhône-Alpes et vice Président du Conservatoire des Espaces Naturels en Rhône-Alpes, il a aussi porté l'opération PILAZOTE du réseau FERTI-MIEUX. Aujourd'hui il essaie à son tour de transmettre ce qu'il sait tel un « passeur de frontières » entre producteur et protecteur de la nature. *« Il faudra aussi se rééquiper sérieusement en entomologistes, pédologues et autres botanistes, espèces en voie de disparition, en plus des agriculteurs, qui pourront compléter efficacement tout le travail immense qu'il reste à accomplir, c'est la voie essentielle pour développer une agriculture durable, qui puisse tenir sur ses trois pieds parfaitement égaux : Social, Environnemental et Économique ».*

Globalement, sur l'ensemble du territoire, il est possible de mettre en évidence deux grands types de pratiques agricoles :

- une agriculture à forte valeur ajoutée : petites ou moyennes structures, vin, fromage, agriculture biologique, tourisme vert...
- une agriculture de production : zones fertiles, grandes parcelles, mise en commun des moyens (CUMA - Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), irrigation.

Alain Moyné-Bressand fait part de sa perception du changement et de son attachement aux espaces ruraux : *« la modernisation de l'agriculture a amené un changement au niveau de la relation des personnes, par exemple au niveau de l'entraide, du partage... tout cela s'est perdu au détriment de la qualité, aussi bien au niveau de la qualité du produit, qu'au niveau de la qualité de la vie. [...] Une autre facette, les agriculteurs ont maintenant de grosses exploitations. Dans les communes il n'y a pas eu de remembrement. Le remembrement s'est fait tout seul, les terres agricoles ont disparu. Les barrières qui servaient de limites ont disparu... c'est une évolution. Mais l'autre évolution est que les agriculteurs travaillent les espaces qui peuvent se travailler et préfèrent laisser de côté tout ce qui est difficile à travailler. Ce sont ces espaces pourtant qu'il faut soigner ».*

Estimée globalement en net recul aujourd'hui dite en déprise ou déclin par certains, c'est un des premiers changements signalé par un grand nombre d'interlocuteurs lors des entretiens. Ce changement est visible dans le paysage avec la fermeture des milieux (gain urbain sur le foncier agricole...). Le phénomène d'intensification dans des plaines, les cultures irriguées, la disparition de l'élevage extensif, les pelouses se refermant, le morcellement des propriétés font partie des phénomènes visibles depuis une trentaine d'années. L'agriculture qui a toujours façonné le paysage est gagnée par d'autres usages, **Raphaël Quesada** brosse également un tableau allant dans ce sens :

« On a vu disparaître l'élevage. Et en trente ans on a vu disparaître tous les petits troupeaux qu'il y avait dans les villages, avec les petits agriculteurs qui gardaient les chèvres, ou qui allaient garder les vaches. Tout l'élevage extensif a disparu. Il reste un type d'élevage sur le plateau c'est l'élevage bovin essentiellement. Il ne reste que très peu d'éleveurs de chèvre également. Il en reste trois ou quatre, en tout et pour tout, sur l'Isle

Crémieu. Et du coup il y a plein de pelouses sèches qu'on voit se reboiser, et se refermer, plein de coteaux qui se referment... »

Ce problème considéré comme prioritaire est essentiellement soulevé par les agriculteurs mais pas seulement puisque c'est un constat repris dans les *SCOT* et que cette dernière affirmation est émise par une association gestionnaire d'espaces naturels. Voici les propos de **Yves François** :

« L'agriculture est encore présente et participe donc au développement du territoire » ... malgré la baisse du nombre d'agriculteurs - Là-dessus, je tire la sonnette d'alarme parce qu'il y a une baisse de la population agricole qui est importante, voire très importante - Et moi ce qui m'interpelle, c'est que vous ne le voyez pas de l'extérieur, parce que pour l'instant on compense ces pertes. Pour le moment quelques installations sont reprises. [...] La diminution des agriculteurs ne se faisant pas trop sentir, il n'y a pratiquement pas de sensibilisation qui est faite du grand public. Il faudrait convaincre en dessous d'une certaine masse critique, dont je ne sais pas où elle se situe d'ailleurs... Ce qui fait notre force, c'est notre organisation, les coopératives, mais tout ça peut très vite couler, et là ce sera la catastrophe ».

Les enjeux agricoles sur le territoire sont liés aux différents rôles que cette pratique exerce :

- En dehors de sa fonction de production, l'occupation de l'espace est un rôle majeur de l'agriculture, ce qui engendre certains conflits d'usage notamment lorsque la pression foncière est forte. Elle exerce également un rôle de gestion des espaces, notamment lorsqu'elle assure l'entretien de zones naturelles sensibles (coteaux ou pelouses sèches par exemple),
- La qualité des eaux souterraines et superficielles dépend fortement du type d'agriculture exercée sur le territoire (gestion des effluents, mode de fertilisation),
- L'agriculture joue un rôle fondamental dans la qualité des paysages : entretien des haies, gestion des espaces...
- L'agriculture est impliquée dans les questions de santé publique avec les problèmes liés à l'épandage des boues d'épuration et à la lutte contre l'ambrosie...
- Les exploitations agricoles s'orientent progressivement vers une diversification des activités notamment en direction du tourisme vert et les services : accueil et vente à la ferme, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, commercialisation de produits régionaux...

Yves François : *« Ne jamais oublier que l'agriculture est la seule profession qui vit et tire un revenu du territoire précis où il est. On est les seuls à faire ça. En tout cas de cette façon. Nous avons un rôle de production pour alimenter les hommes mais on a aussi un rôle sur les paysages. Pour les paysages, il n'y a pas à tortiller, on a rien trouver de mieux que la polyculture-élevage, les animaux pour aller entretenir un paysage et le valoriser... »*

Le maintien d'une agriculture dynamique, occupant l'espace, respectueuse de l'environnement et des paysages constitue un enjeu primordial du territoire à l'échelle des *SCOT*. Aujourd'hui des réflexions sont portées sur la pérennité des exploitations (reprise des exploitations existantes par de jeunes agriculteurs) sur l'orientation de l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et vers le développement de nouvelles activités liées au tourisme vert (activité de transformation, vente directe, accueil à la ferme, ...).

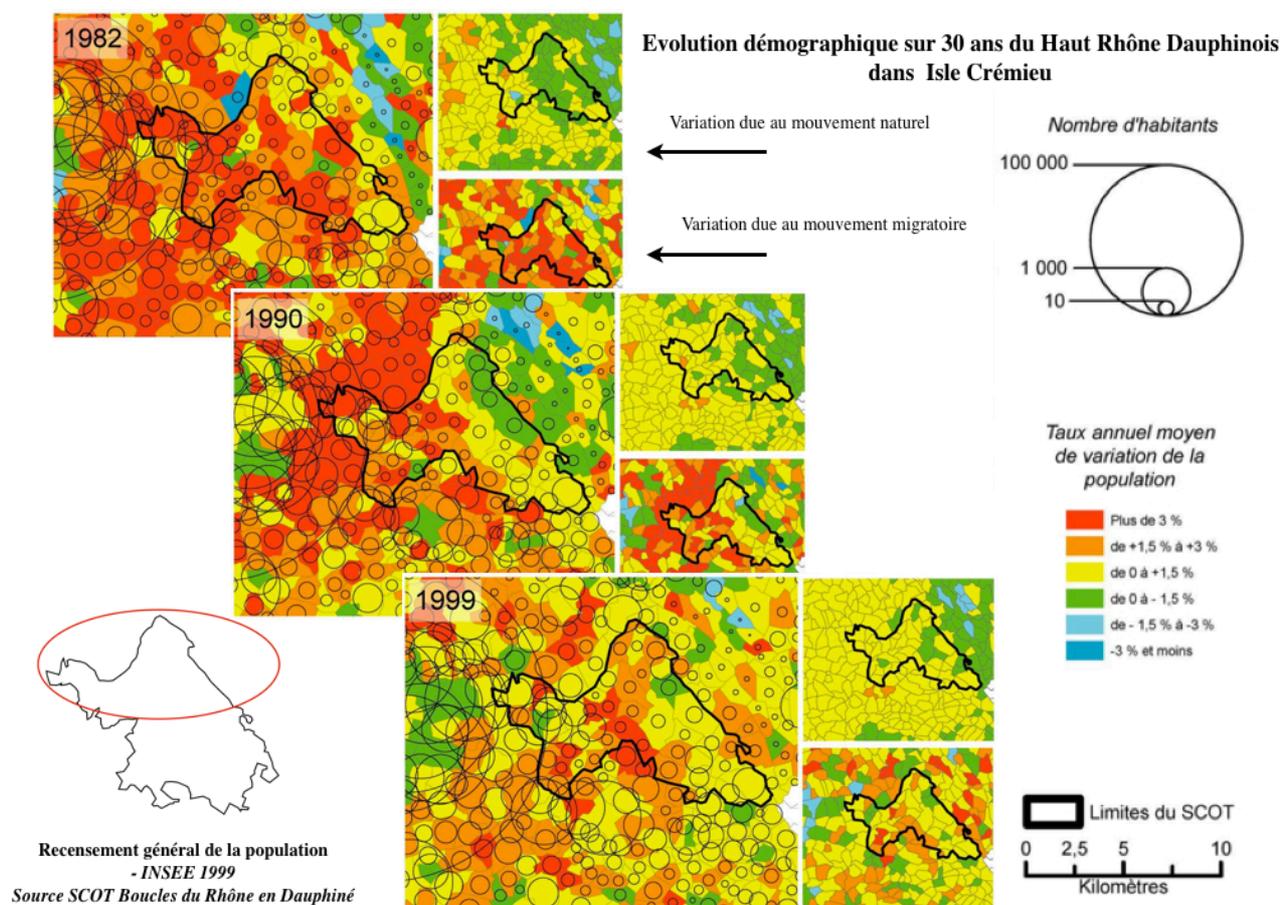
Les *MAET* (Mesures Agro Environnementales Territorialisées) amenant à un changement des pratiques, retenues par les agriculteurs ne permettent pas encore une visibilité paysagère du fait de leur mise en œuvre récente. Mais c'est une évolution qui a été soulignée comme positive par un

acteur extérieur à la profession agricole et par les groupes environnementalistes. A ce jour, 98 contrats *MAET* ont été signés dans le cadre de Natura 2000 (contrats signés entre 2010 et 2012).

5. 2. L'étalement urbain : facteur d'impact à différents niveaux

Voici le deuxième changement dont les acteurs prennent acte sur l'Isle Crémieu : l'étalement urbain, ou l'extension de l'agglomération urbaine lyonnaise ayant pour conséquence première une modification visuelle du paysage avec la création d'infrastructures associées à l'évolution démographique (routes, zones commerciales, zones artisanales, nouveaux logements de type lotissement ou mitage, traitement des déchets, voie de déplacement pour les piétons, écoles...).

Lucien Moly, Président de Lo Parvi : « ... le point le plus important c'est l'étalement urbain. En 30 ans on a vu les villages s'agrandir, on a vu une rénovation de beaucoup de bâtis anciens à l'intérieur des villages. Donc au début c'était des maisons qui étaient à l'abandon ou en ruine, qui ont été retapées, reconstruites. Après, ça s'est traduit par des nouveaux hameaux qui ont germé autour des villages. Je dis hameaux parce que souvent ils sont déconnectés du centre du village. Et donc des lotissements ont fleuri de partout. Ces 15 dernières années ça a vraiment été un coup d'accélérateur. Il y'a des communes comme Morestel qui sont complètement étalées. Il n'y a pratiquement plus d'espaces libres sur Morestel. Des communes même du plateau comme Siccieu, avec chaque entrée de village qui a été complètement changée en terme de paysage, en terme d'infrastructures ... »



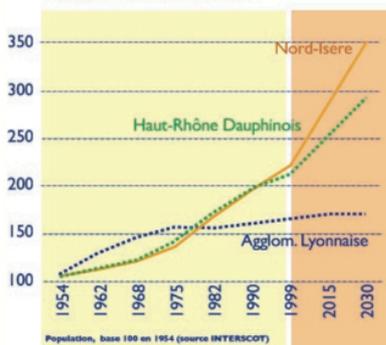
Carte 5 : Evolution démographique depuis 30 ans sur le Haut Rhône Dauphinois
L. Malaret d'après SCOT Boucles du Rhône

Les membres de Lo Parvi considèrent ce changement comme l'un des plus importants de ces trente dernières années. Ils sont suivis par les élus qui reconnaissent pour certains avoir subi les effets de la croissance urbaine proche et avoir pris des dispositions un peu trop tard.

Christian Rival, Maire de Morestel et Conseiller général de l'Isère : « ... jamais ce territoire n'a connu aussi rapidement une aussi importante augmentation de la population que depuis 2002, entre 2002 et 2006 exactement. Ça a été quelque chose de fabuleux. Pourtant de part ma profession, le vendeur de terrain à bâtir, le notaire que je suis, je vois pourtant passer des actes. Personne, personne n'avait prévu... personne n'avait vu venir »

Les diagnostics des SCOT Boucles du Rhône (carte 5) (approuvé en 2007 mais dont la réflexion avait débuté dans les années 1972-1973 avec le SDAU (Schéma Départemental d'Aménagement de l'Urbanisme) et celui du Nord Isère (carte 6) en voie d'être approuvé ainsi que la DTA (Directive Territoriale de l'Aménagement) de 2006 (concernant l'aire métropolitaine Lyonnaise à l'Est du territoire à l'étude) font pourtant état de cette croissance urbaine depuis longtemps. D'ailleurs le SCOT des Boucles du Rhône, premier de France, avait estimé depuis sa création quels seraient les impacts de la croissance urbaine notamment sur les communes de l'Isle Crémieu les plus proches de Lyon.

Evolution des populations des SCOT depuis 1954 et projections à l'horizon 2030



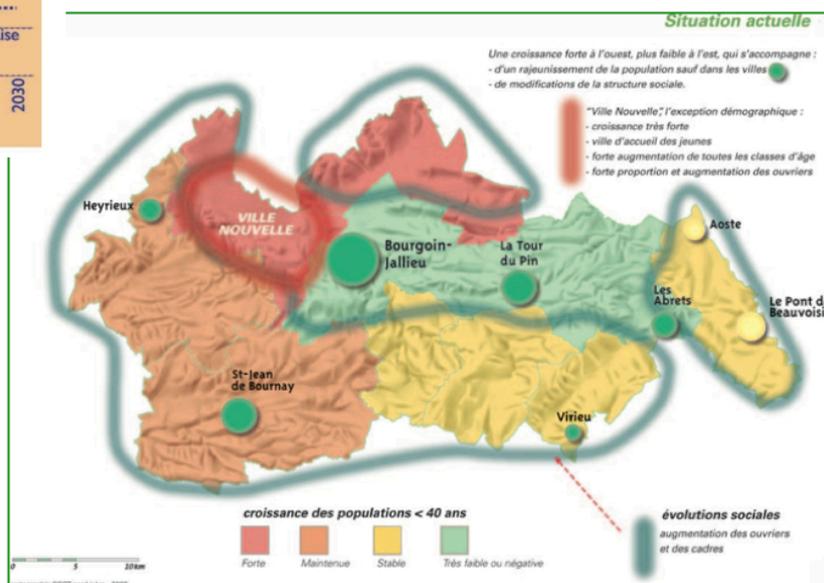
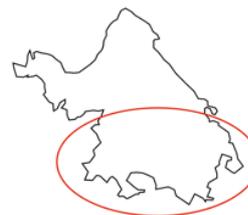
Population du Nord-Isère

1954 = 81 500
 1975 = 106 000
 1999 = 176 000
 2006 = 192 000 (estimation)
 2015 = 228 000 ?
 2030 = 280 000 ?

Source : SCOT du Nord Isère

Evolution démographique sur 60 ans sur Nord Isère dans l'Isle Crémieu

Evolution démographique pour les 2 SCOT : Nord Isère et Haut Rhône Dauphinois



Carte 6 : Evolution démographique depuis 60 ans sur le Nord Isère
 L. Malaret d'après SCOT du Nord Isère

La croissance démographique observée entre 1999 et 2004 ou 2005 confirme une augmentation très importante de la population. Taux de variation annuel moyen très proche des années 1975-1982 qui fut la période où la croissance fut la plus forte (*SCOT* Boucles du Rhône).

Compte-tenu de la pression, les perspectives pourraient même être bien supérieures, si les collectivités locales rendent plus de terrains constructibles dans leurs documents d'urbanisme et si les propriétaires les vendent (l'augmentation des prix les y incitant), le solde migratoire peut très certainement être amplifié dans les années à venir. Si ces perspectives de développement sont positives (population, jeunesse, dynamisme, activités..), elles posent toutefois quelques questions sur les limites connues du développement péri-urbain.

Le *SCOT* du Nord-Isère a pris en compte cette donnée un peu plus tard mais pouvait aussi se baser sur les estimations du *SCOT* plus au nord et la *DTA*. Depuis les *PLU* ayant pour obligation d'appliquer la loi *SRU* (loi Solidarité et Renouvellement Urbains) directement issue du Grenelle, limitent le nombre de création de logements supplémentaires et surtout les communes doivent davantage réfléchir à une densification des centres bourgs plutôt qu'à la création de logements en dehors des communes. Mais sur certaines communes le mal a été fait durant ces quinze dernières années et il est difficile voire impossible de revenir en arrière.

« ... comprenez bien que le promoteur, vous lui mettez un espace constructible, le promoteur sera toujours là. [...] Il y a une très forte demande. Vous avez des parcelles qui s'ouvrent à la construction et tout de suite derrière vous avez des promoteurs. Il faut savoir résister... » comme le fait remarquer **Alain Moyne-Bressand**.

L'habitat champignon ou le mitage comme le qualifie la plupart des acteurs est maintenant reconnu comme étant une menace pour les paysages. Ces impacts ne sont pas les seuls car les effets de l'étalement urbain se font ressentir à différents autres niveaux, avec par exemple l'arrivée de nouvelles populations avec de nouveaux besoins : logements, infrastructures routières, commerces, usines, station d'épuration, nouvelles écoles... donc avec la nécessité d'intégrer cette nouvelle donnée dans les documents de planification urbaine (*SCOT*, *PLU*..) ce qui n'est pas sans conséquence budgétairement parlant.

Mais les aménagements peuvent paraître des menaces pour certains et sont des aménités de développement pour d'autres, c'est le cas de l'autoroute A48 par exemple. Le projet de barreau autoroutier A 48 entre Ambérieu et Coiranne. D'une part le projet ne figure plus dans le schéma national des infrastructures de transport et d'autre part le projet d'intérêt général pris en juin 2001 est désormais caduque puisqu'il n'a pas été renouvelé dans les temps par le préfet. La *FRAPNA*, la *FNE* (France Nature Environnement) et Lo Parvi ont contribué à ce résultat. Alors que presque tous les élus locaux et certains commerçants regrettent que ce projet n'ait pu voir le jour.

Quant aux aménagements liés au transport ferroviaire, la réflexion continue d'avancer. A ce titre Lo Parvi participe aux réunions de concertation pour les mesures compensatoires à la réalisation de la grande ligne grande vitesse Lyon Turin dans la plaine du Catelan. Ce projet a été soumis à enquête publique début 2012.

Un agriculteur explique que ces enjeux ont très vite été intégrés partout : *« Les élus se rendent bien compte de l'extension de Lyon, de l'absorption, comme je le dis souvent, le côté tentaculaire de l'extension. Si je reprends les études qui ont été faites au moment du SCOT (ils en faisaient dans tout le territoire du Grand Lyon à l'époque de la DTA). C'est surtout ce qui a été montré : « Ceux qui faisaient les études à l'époque et montraient l'extension urbaine, nous disaient : « Vous avez encore une chance énorme, c'est que*

vosre environnement n'est pas esquiné, et vous avez encore la possibilité de faire un autre développement que celui qui est de l'autre côté du plateau de l'Isle Crémieu par exemple... »

Les enjeux et la volonté qui se reflètent à travers les documents d'urbanisme disponibles, sont de préserver le plateau de Crémieu, qui constitue un ensemble agro-environnemental de très grande qualité tant d'un point de vue écologique, que paysager et architectural. Cela devrait se traduire par un développement démographique plus modéré et par une protection stricte des espaces naturels remarquables. De même, la maîtrise des consommations énergétiques se doit de faire partie intégrante de la réflexion sur l'aménagement du territoire que ce soit dans le développement résidentiel (habitat et zones d'activités), dans la limitation des déplacements automobiles (organisation d'une offre alternative en transports collectifs) et dans le développement des énergies renouvelables locales (soutien à la filière bois, prise en compte de l'éolien, intégration du solaire, ...).

Pour lutter contre l'étalement urbain et conforter des centres villes conviviaux ainsi que rationaliser des déplacements, les documents de planification du secteur à l'étude visent différents objectifs.

Les objectifs sont fixés par les syndicats mixtes en charge des politiques publiques d'urbanisme . Les voici : 1) regrouper l'urbanisation autour des pôles urbains et des villages, 2) favoriser le développement des pôles urbains en organisant une croissance plus importante qu'ailleurs (services à la population plus élevés, de transports alternatifs et d'emplois sur place), 3) favoriser la qualité urbaine par l'incitation à de nouvelles formes urbaines et à un urbanisme et une architecture économes en énergie, par la mise en valeur des patrimoines, et par la maîtrise des processus d'urbanisation, 4) répondre à tous les besoins en logement et en assurer l'offre dans l'équité sociale (adaptés aux évolutions sociologiques et démographiques (vieillesse, petits ménages, 5) adapter les *PLU* de chaque commune aux objectifs fixés, 6) développer les expériences, dynamiser de nouvelles réflexions...

Mais parallèlement à ces phénomènes d'étalement urbain ou de déclin de l'agriculture, les acteurs remarquent que le territoire (sous entendu décideurs du territoire) a pris en compte l'environnement ou le prend en compte progressivement depuis ces trente dernières années. C'est le troisième point dont font état les acteurs sur les changements visibles qui les marquent le plus, ces trente dernières années.

5. 3. Prise en compte environnementale : sous la contrainte ou avec volonté ?

La prise en compte dans l'économie locale de l'environnement (dans l'agriculture et l'exploitation des carrières pour les deux activités économiques mises en avant par les interlocuteurs) sous la contrainte... ou simplement grâce à une évolution de mentalité, n'est pas seulement liée à une reconnaissance de la valeur des milieux naturels, comme l'expose un certain nombre d'acteurs ci-après.

Un membre de Lo Parvi « ... en 2004, est sorti le schéma départemental des carrières. On s'est beaucoup investis dans ce schéma. J'ai participé depuis le début, donc ça a donné un guide technique. Pour que les administrations sachent comment faire, ce qui fait qu'on a vu vraiment depuis 2004, un changement de comportement des carriers. Maintenant, c'est exceptionnel, qu'on découvre un projet de carrière au dernier moment, c'est pratiquement impossible. [...] On a eu un écrémage des carriers. Par contre les carriers qui sont là, ce sont de vrais professionnels. Ce ne sont plus simplement

des petites boîtes de travaux publics qui veulent faire un trou pour taper dedans. Donc on a une évolution du comportement. L'administration fait beaucoup plus attention. Du coup nous (association de protection de l'environnement) on est beaucoup plus écouté. Il y a des projets de carrières qui sont quand même de mieux en mieux quand on compare avec ce qui se faisait autrefois. Les carrières sont mieux intégrées, sont mieux pensées, il y a de meilleurs réaménagements derrière. Et il y a de vraies mesures compensatoires reliées aux projets... »

M. Lainez, entrepreneur dans les Bâtiments et Travaux Publics, répond du changement des mentalités dans le domaine des carrières : « *Les changements que j'ai pu voir, dans les moeurs des travaux publics et de la carrière en 20 ans, c'est quand même l'évolution des mentalités ... au niveau des entreprises. Au départ, elle a été forcée, parce qu'il y a vingt ans, au niveau des travaux, les gens faisaient n'importe quoi. Pourtant, il y a vingt ans ce n'est pas si vieux que ça !... » Philippe Guerou, dirigeant chez Faliénor (tourbes), ajoute : « *Il y a des structures qui n'interviennent que lorsqu'elles sont sous la contrainte... Même si vous avez la fibre verte... on vous impose quelque chose, même si vous aviez déjà pris la décision d'avancer, de progresser dans votre manière de faire... »**

Bernard Schummer, au service de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement), confirme ce fait en ajoutant : « *Disons que les choses se font progressivement quand même. Bon, vous savez moi je suis rentré au service à l'époque où il n'y avait pas d'autorisation de carrière. Je suis arrivé en même temps que le 1er décret. Je suis dans le domaine des carrières depuis quarante ans. Donc, effectivement ça a changé. Ça a changé sous la pression de pas mal de choses : du public, des associations, des textes... Il y a eu une réelle évolution, si vous voulez, cela ne s'est pas fait, comme ça en deux minutes, parce que, le premier décret qui a imposé des études d'impact, c'était en 1979. Effectivement dans les premiers dossiers on a commencé à aborder la question environnementale sous l'aspect remise en état. Bon, c'est vrai que les dossiers qu'on a vu il y a vingt ans, ça n'a plus rien à voir avec ce qu'on voit aujourd'hui... »*

Il y a aussi des projets d'aménagement révisés (zones de construction limitées ou infrastructures routières mieux intégrées) qui permettent une réelle prise en compte de certains milieux humides comme le fait remarquer **Jean Gallien, Maire de la Chapelle de la Tour et Vice-Président de la communauté des communes des vallons de la Tour** :

« ... à partir du moment où les terrains constructibles, au niveau de zones artisanales et industrielles sont concentrées dans la vallée, il y a une atteinte à la zone humide. La zone qu'on appelle la zone humide des marais. Cette atteinte là a été conséquente. Donc la première des choses à faire, c'était de geler toute nouvelle construction sur cette zone. C'est une vraie décision. Là on a décidé. Ça nous a été demandé ici bien sûr, mais on s'est engagé dans les mesures compensatoires »

Ce cas de mesure compensatoire sera exposé en seconde partie. Les points exposés ici sont ceux que les acteurs ont souhaité mettre en avant au niveau des changements les plus marquants pour eux. Les enjeux ont clairement été identifiés dans les diagnostics des documents d'urbanisme. Ici le patrimoine naturel est au cœur du questionnement et le discours donné nous permet déjà de distinguer où se situent les enjeux majeurs pour maintenir un niveau de diversité biologique sur le territoire. Intégrer les questions environnementales dans les décisions des communes ou inter-

communalités pour limiter l'étalement urbain, imposer des règles au niveau de la gestion des espaces pour faire changer des pratiques. Mettre l'homme en face de ses responsabilités pour voir de réels changements s'opérer à différents niveaux semblent être au cœur des enjeux au final.

6. Le développement durable : un nouveau défi ?

S'interroger sur les raisons de protéger la nature, sur celles de stopper l'érosion, conduit à poser le problème sur le plan de l'éthique. Quelles valeurs accorder aux systèmes écologiques, aux espèces, aux gènes, justifiant leur protection ? Dans ce cadre, l'*UICN* (Union Internationale de la Conservation de la Nature) a organisé un groupe de travail dont certains principes ont été énoncés afin de maintenir une biodiversité (*UICN* 2009):

- Si les hommes veulent continuer à bénéficier des avantages de la biodiversité, ils doivent s'assurer que la biosphère ne cesse de fonctionner.
- Et chaque espèce a le droit d'exister.

Dans les années 1980, la stratégie mondiale est publiée par l'*UICN*, le *WWF* (*World Wild Life*) et le *PNUE* (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) dans laquelle la notion de développement durable fait son entrée. Avec le rapport *Bruntland*, en 1987, le terme biodiversité est « popularisé ». Ainsi la notion de développement durable est inséparable de la notion de naturalité dans une optique de la valorisation participative de la diversité biologique. Selon Blondel, une bonne stratégie pour préserver les habitats est génératrice de diversité génétique, plus importante que de maximiser le nombre d'espèces. Toujours selon Blondel, les réserves statiques ne suffiront plus pour résoudre les problèmes de conservation dans un monde qui change si vite et où la part d'imprévisible est encore très grande, il semble donc nécessaire d'inventer d'autres modes de conservation, de gestion impliquant la société sur un thème qui doit lui parler (Blondel 1995).

En 1985, la seconde conférence sur la biologie de la conservation à *Ann Arbor* a pour objectif de se doter des outils nécessaires. La dixième et dernière conférence, en octobre 2010 à Nagoya, a permis à 193 pays de signer un protocole avec des objectifs permettant d'enrayer la perte de la biodiversité au niveau mondiale, entrant en vigueur courant 2012. En moins de 20 ans, scientifiques et associations de protection de la nature ont fait prendre conscience au monde du phénomène du déclin de cette diversité. La biodiversité est devenue l'objet d'enjeux multiples dont elle pouvait être dans un champ interdisciplinaire (Blandin 2010).

Au niveau national, le Grenelle 1 et 2 ont fait leur apparition dans les années 2000 et près de 250 articles reprennent les thèmes transversaux liés à l'environnement en faisant la part belle à la biodiversité (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie - *MEDDE* 2011). Il y a donc nécessité d'intégrer la biodiversité dans « tous » les types de gestion de paysage et ainsi valoriser la notion de développement durable dans les « paysages ordinaires » du quotidien. Et il paraît alors évident d'associer l'homme à la biodiversité en instaurant de fait une gestion durable et des considérations philosophiques ou éthiques en vue de sa conservation.

Ces conceptions plurielles de la biodiversité jusqu'au patrimoine naturel et le constat des difficultés rencontrées liées à l'usage des sols nous permettent d'aborder à présent la complexité du territoire par les jeux d'acteurs. La dynamique de la biodiversité, faite d'interactions entre milieux, activités humaines, espaces protégés et non protégés, dont le maintien ou la transformation dépend entièrement de l'homme dans ce territoire, ne peut se passer d'une vision globale, dépassant les seuls espaces considérés à enjeux majeurs en terme de biodiversité. Les stratégies mises en place par les acteurs sur l'Isle Crémieu peuvent-elles être porteuse d'innovation pour le territoire ? Pour comprendre la spécificité évoquée sur l'Isle Crémieu, et aller plus loin dans l'analyse du territoire, il faut chercher dans l'histoire et étudier attentivement le jeu des acteurs sur la région.

PARTIE II

Les acteurs se prêtent au jeu depuis 30 ans ?

PARTIE II - Les acteurs se prêtent au jeu depuis 30 ans ?

1. De la vision globale du patrimoine naturel à la compréhension de la « société »

Les **modes de gouvernance** ont été balayés par de nombreux auteurs proposant des outils pour l'analyse des processus de **dialogue** ou des **stratégies** liés à la gestion environnementale (Beuret & Cadoret 2010 ; Mermet 1992 ; Barret 2010 ; Bailly 2009). Le principe est de partir sur les expériences portant sur le dialogue, la concertation ou la co-construction de projets en faveur de l'environnement vécues par des acteurs. Cette démarche permettra de voir quels sont les acteurs les plus impliqués ou concernés par les questions relatives à l'environnement. Elle permettra aussi d'extraire les situations menant au conflit ou à la co-construction de projets durables en faveur de l'environnement, ou des ressources naturelles. Voir également comment la médiation semble être utile, voire nécessaire dans la plupart des cas.

Des témoignages très variés sont issus des rencontres d'acteurs interrogés. Des cas concrets de concertation sur l'Isle Crémieu seront exposés. Quels ont été les compromis (compensation, études, suivi de carrières...) pour que les extensions de certaines carrières puissent être réalisées ? Comment et à partir de quand les compensations ont été effectivement mises en œuvre ? Quels sont les acteurs concernés en amont ? Quels sont ceux qui interviennent ensuite pour la gestion des espaces protégés ? Qui vérifie la bonne mise en œuvre des actions de compensation ? autant de questions que les acteurs peuvent se poser sur le territoire aux quels seul le rapprochement de ceux-ci par le « **dialogue territorial** » peut apporter des réponses (Beuret et Cadoret 2010).

Divers exemples seront mis en avant pour illustrer le cadre et les témoignages fournis dans cette étude. Ce sera le cas de la réhabilitation de la gravière de Creys Mépieu, qui est le fruit d'échanges, de concertation entre différents acteurs (l'association Lo Parvi, *AVENIR*, les collectivités locales, les services de l'Etat et de la profession des carrières) et d'*ENS* locaux et départementaux, fruits de l'échange entre communes, Conseil Général et associations environnementales gestionnaires d'espaces.

Extrait de la conférence française pour la biodiversité : Quelle gouvernance pour réussir ensemble ?

Les agriculteurs présents à cette conférence ont senti votre volonté d'avancer sans nous exclure. Toutefois, je ne crois pas au « contrat d'amitié » avec les mauvaises herbes ou les insectes nuisibles, proposé par Yves Paccalet et Philippe Roch. Les agriculteurs subissent actuellement un passage brutal d'une situation où ils pouvaient cultiver leurs passerelles privées comme ils le souhaitaient, à la nécessité de prendre en compte le bien public. C'est une révolution importante alors que les agriculteurs français ont de réels problèmes de revenus.

Parallèlement, la notion de biodiversité est fondamentale pour nous. S'il faut rejeter le productivisme, nous devons conserver notre productivité à travers des pratiques qui ne consisteront plus à nous battre contre la nature. Au contraire, celle-ci nous aidera. L'agriculture biologique doit se développer pour répondre à une demande très forte. Toutefois, il faut également intégrer les agriculteurs traditionnels et des pistes existent pour les intégrer. Les technologies de la culture biologique pourraient être transférées vers l'agriculture traditionnelle. La microbiologie des sols offre également un potentiel extraordinaire. Pour que la biodiversité ordinaire soit prise en compte, la culture et la forêt, qui occupent 60% du territoire, devront l'être également.

La profession agricole reste pour l'instant très prudente concernant son implication dans le processus de mise en place de la Trame Verte et Bleue. En effet, si elle protège le foncier contre les infrastructures, la profession risque de se voir imposer des pratiques agricoles sans avoir été consultée. En tant que professionnels agricoles, nous souhaitons travailler au sein de l'Agence de la nature.

Yves François, agriculteur dans l'Isère, représentant de l'Assemblée permanente des chambres de l'agriculture (APCA) - Source officielle MEDDAT (Ministère du Développement Durable) débat conférence pour la biodiversité du 10 au 12 mai 2010

2. Les outils et les cadres mis place sont-ils suffisants ?

Dans ce chapitre les réponses des personnes interrogées ne sont pas traitées de façon quantitative. Connaître le nombre de contre ou de pour la création de nouveaux outils n'aurait pas de sens. La tendance majoritaire sera évoquée de façon générale. Ce qui fait sens ici est de savoir quels sont les cadres ou outils sur lesquels les acteurs peuvent s'appuyer aujourd'hui en Isle Crémieu afin de préserver leur patrimoine naturel et ce que ces cadres apportent déjà au territoire. C'est pour cette raison que les mesures ou cadres traités ont fait l'objet d'une synthèse. La question principale est de savoir si ces outils sont suffisants pour atteindre l'objectif de préservation du patrimoine naturel, en concordance avec les activités humaines, aujourd'hui en Isle Crémieu.

Un premier schéma rappelle ce qui amène le territoire à se préoccuper du maintien de son patrimoine naturel depuis trente ans (*figure 17*). Ensuite les mesures de protection, valorisation de connaissance pour atteindre l'objectif de préservation sont exposées. Il s'agit de comprendre quels sont les objectifs à atteindre, combien de mesures ont été mises en place, quels sont les exemples et qui gère, crée et finance.

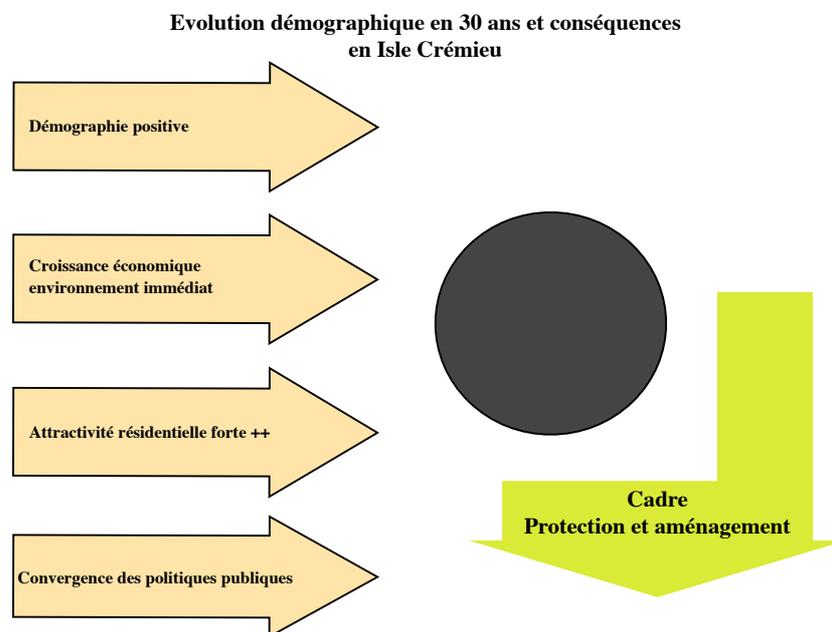


Figure 17 : Schéma évolution démographique en 30 ans et conséquences en Isle Crémieu
L.Malaret 2012

2.1. Le cadre de la protection du patrimoine naturel est-il suffisant ?

Les interlocuteurs ont répondu à cette question. Voici ce qu'il ressort en alternance avec le cadre sur lequel ils se réfèrent (*annexe3*).

Synthèse cadre de protection en Isle Crémieu (figure 18)

Tableau de synthèse Cadre de la **PROTECTION** en Isle Crémieu

Dénomination	Objectifs	Combien	Exemple	Qui crée	Qui gère	Qui finance
ENS	Qualité site, paysage, milieux Sauvegarde Espace de découverte	20 ENS locaux 5 départementaux	Etangs de Lempis	CG38		CG38 Communes > TAENS
APPB	Prévenir disparition espèces	3 sur 240 ha	Méandre du Saugey	Etat (arrêté préfectoral)	Aucun (souvent relié à un autre classement)	Aucun
Natura 2000	Désignation de site pour richesse particulière <i>ZICO, ZPS, ZSC, SIC</i>	2001 > 2400 ha 2007 > 3990 ha 2010 : 13 638 ha	5 SIC Isle Crémieu et milieux alluviaux Rhône	Etat	Collectivités (ou Etat par défaut)	Europe, Etat, collectivités Aucun réseau national
Réserves Naturelles	Protéger le patrimoine naturel exceptionnel	5 sur 370 ha	Etang Creys-Mépieu (RNR)	Région > RNR Etat > RNN	Associations, collectivités locales, <i>ONF</i>	Etat, Région, collectivités locale, ponctuellement Europe
Site inscrit, classé	Conservation, préservation, valorisation d'espaces et de bâtis	5	Site de Larina (aussi en ENS)	Etat	Etat (police des sites via DREAL)	Aucun, ponctuellement DREAL
ZNIEFF	Inventorier et mettre à jour le patrimoine naturel Zones de type 1 et type 2	250 ZNIEFF T1 (<i>DIREN 2007</i>) 12 ZNIEFF T2 (lancement en 1982)	Partout Z1 Plateau Isle Crémieu Z2 Etangs, marais...	Etat	Aucun	Etat, pas de réseau national

L. Malaret - Sources Lo Parvi 2012

Figure 18 : Tableau de synthèse cadre de protection en Isle Crémieu L.Malaret 2012

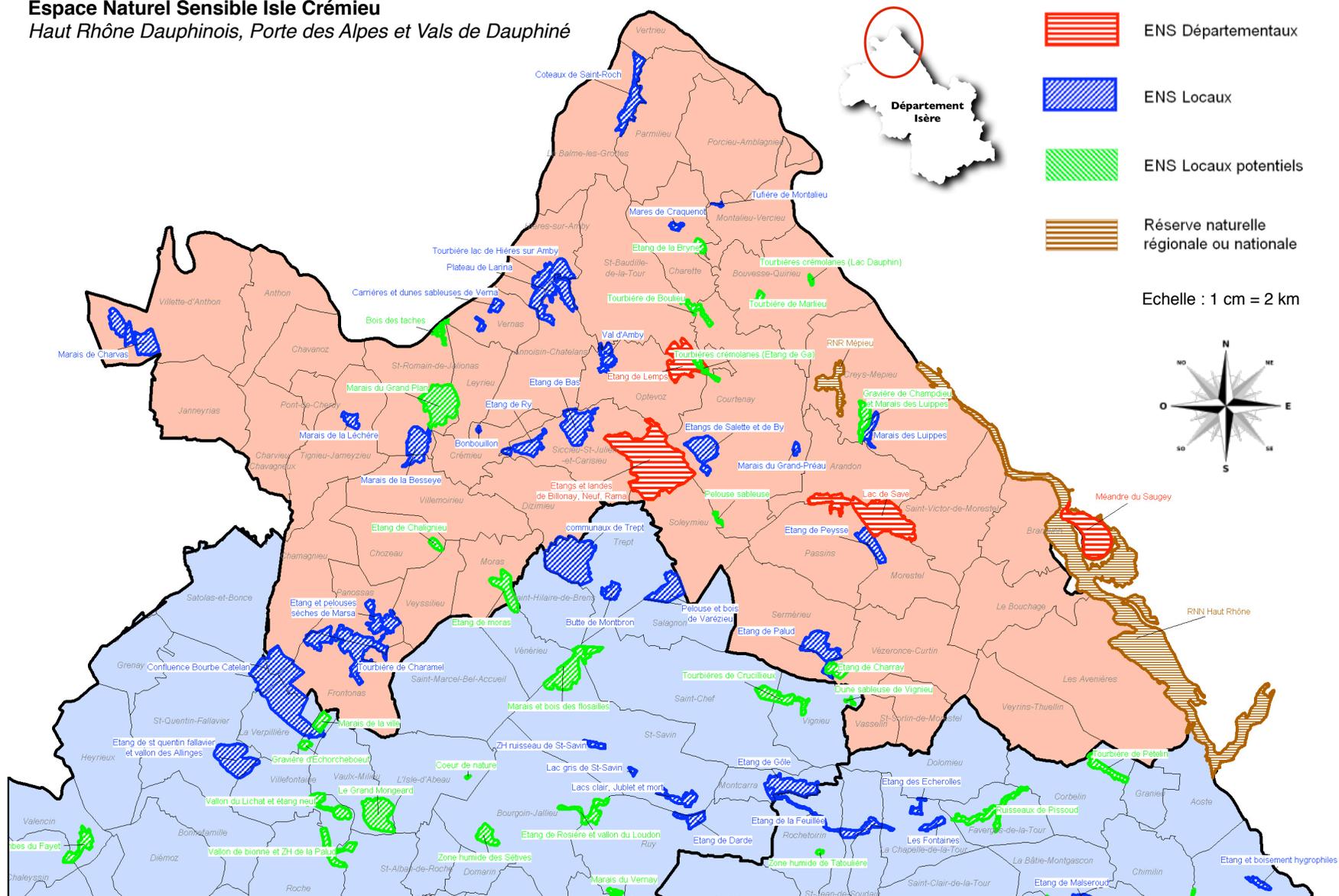
Certains avis d'élus sont tranchés sur les *ENS*. D'une part, le nord Isère en a beaucoup bénéficié (*carte 7*), d'autre part, cela génèrerait des conflits d'usage selon certaines personnes.

Un des élus s'explique : « *pour moi la notion d'espace naturel sensible, est une notion lourde, grave, importante qui entraîne un quasi gel des actions humaines et de l'appropriation sur ce territoire-là. Ça me paraît être des mesures infernales et attentatoires à la liberté, importante par rapport à l'enjeu en cause parfois, c'est tout* »



Figure 19 : Sortie école sur *ENS* - Source CG 38

Espace Naturel Sensible Isle Crémieu
Haut Rhône Dauphinois, Porte des Alpes et Vals de Dauphiné



Carte 7 : Espaces Naturels Sensible de l'Isle Crémieu

Source : Conseil Général de l'Isère - Modification L. Malaret

Alors que certains techniciens ou agents au service de l'Etat déplorent que les *ENS* ne soient justement pas plus règlementés.

Marc Châtelain au service biodiversité de la *DREAL* met en avant que certains espaces ne sont plus imposés mais négociés, voire souhaités dans certains cas. C'est le cas notamment des **APPB** (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes) (*figure 20*). Il fait remarquer également l'efficacité du réseau des structures travaillant sur la protection des espaces naturels, dont celui de l'Isère particulièrement efficace :

« On est sur une logique ascendante, avec une montée en puissance des zonages réglementaires, même si l'État est moins prégnant dans tous les réseaux d'acteurs. Notamment en Rhône-Alpes, les surfaces en Arrêtés Préfectoraux Biotopes continuent à augmenter de façon constante. En gros il y a une demande, et ce n'est pas tellement l'État qui impose car ce sont de plus en plus des espaces négociés, il y a quelques exceptions là où les menaces sont aigües. [...] L'État impose 1 APPB mais c'est vraiment exceptionnel en général ça se fait de façon concertée. On a toujours des demandes de création d'APPB voire de réserves nationales dans certains cas. C'est d'autant plus intéressant à signaler que la région Rhône-Alpes et la région de France où il y a eu le plus de surfaces en APPB. Et pourtant la demande continue. C'est particulièrement vrai en Isère. Actuellement la DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Isère met en place de nouveaux APPB sur des zones humides. [...] On voit qu'on a toujours ce réseau qui fonctionne, État, associations locales afférentes, conseil général etc. L'Isère très clairement est un bon exemple de département où le réseau est assez efficace. [...] Les APPB c'est parfois indispensable, c'est rarement suffisant. [...] Dans la caisse à outils des réglementations françaises, c'est une entrée purement réglementaire [...] avec quelques interdictions bien ciblées, en fonction des enjeux du site (exemple les tourbières accessibles au public à certaines dates seulement ...) »

Raphaël Quesada : *« Il y a les arrêtés biotope qui sont biens. Ce ne sont pas de nouveaux outils mais il est nécessaire d'améliorer les outils existants. [...] Pour mobiliser les acteurs, c'est Natura 2000 le meilleur outils pour ça (carte 8). Pour les agrandissements, pour avoir des contrats forestiers, des choses comme ça... ça me paraît important. Le prochain enjeu est là. Et ensuite je pense que c'est l'outil **corridor biologique, trame verte et trame bleue**. Qui va pouvoir mobiliser les gens autour notamment des rivières. Parce que toutes les études qu'on a fait là, sur les affluents. C'est pour aller dans ce sens là. [...] Toujours pareil dans le même état d'esprit que Natura 2000, dans la concertation en mettant en place des syndicats, comme sur la Bourbre Catelan avec le SMABB... qui mettra en place la trame bleue et la suivra. Mais il faudrait qu'on obtienne la même chose sur les autres affluents de l'Isle Crémieu... »*



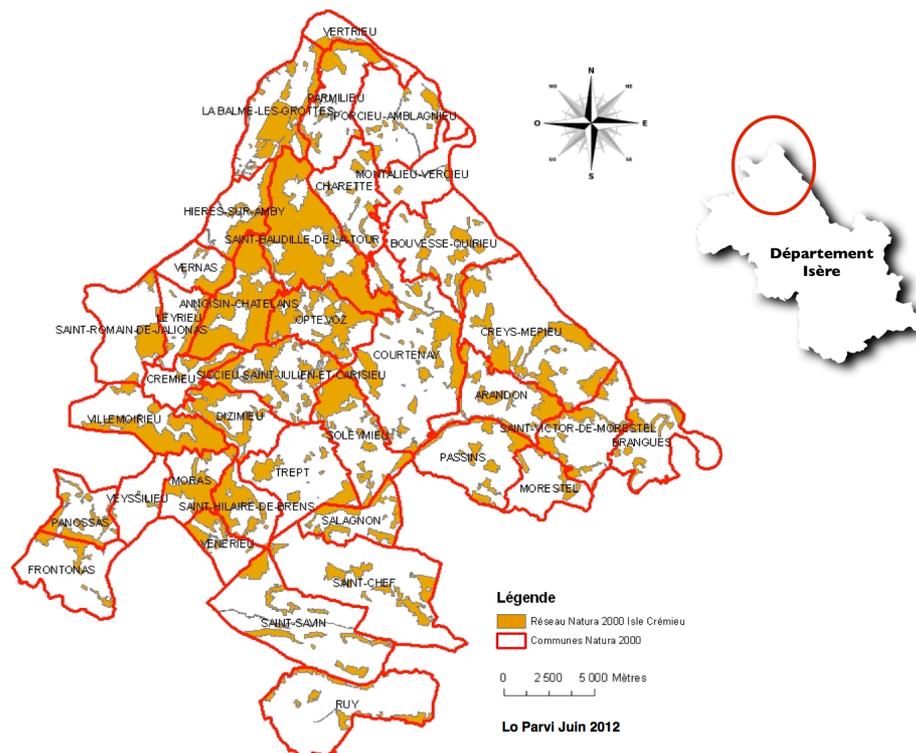
Figure 20 : Photo APPB Méandres du Saugey - L. Malaret Avril 2012

Raphaël QUESADA, directeur de Lo Parvi,

« la voix des sans noms »

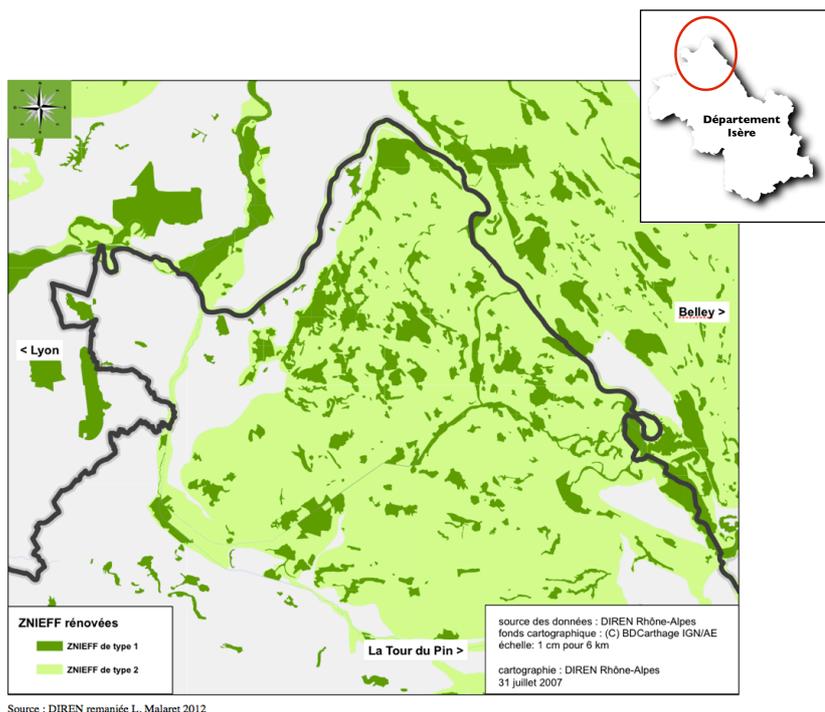


Arrivé à Lo Parvi fin 1989, début 1990, pour une courte période, comme objecteur de conscience détaché de la *FRAPNA*, Raphaël acquiert ses compétences au fil de l'eau et de ses expériences. Enfant du pays, il connaît le territoire comme sa poche. Chasseur à une autre époque, il se retrouve maintenant à préserver le patrimoine naturel de l'Isle Crémieu dans une position qu'il dit être « franche et constructive » position confortée par des acteurs aux intérêts différents sur le territoire. Après son expérience d'animateur et ensuite de directeur à la *FRAPNA* 6 ans, il revient à Lo Parvi en 1998 en tant que directeur. A partir de ce moment Raphaël s'attelle à de nombreux projets, notamment les problèmes liés aux projets d'aménagement ou de carrières sauvages pour commencer et poursuit sur la volonté de faire connaître son territoire pour mieux le protéger et le valoriser. Il représente Lo Parvi qui a un rôle à jouer vis à vis du patrimoine naturel : « défendre le patrimoine naturel, c'est donner une voix aux sans noms, à la nature jamais écoutée, à la flore et la faune en général qui ne peuvent pas s'exprimer pour que quelqu'un les représente dans les projets d'aménagement du territoire, des projets dans lesquels la transmission du patrimoine naturel doit être prévue dans l'intérêt général ». Raphaël Quesada est perçu aujourd'hui comme un expert de l'environnement, aussi bien au niveau des élus que des entrepreneurs et des structures partenaires et expertes extérieures au territoire. Avec une équipe de six salariés et les administrateurs, il donne une légitimité à Lo Parvi pour intervenir largement sur les volets sensibilisation, protection et gestion des espaces naturels en Isle Crémieu... En 2012 Raphaël est assermenté sur la Réserve Naturelle Régionale de Mépieu et fait partie de nombreuses commissions : *SDC* (Schéma Départemental des Carrières), *CDNPS* (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites).



Carte 8 : Natura 2000 - Lo Parvi 2012

Ce qui a permis de mettre en place ces cadres de protection, c'est d'abord la connaissance des milieux par les inventaires : dès les années 1980 dans le cadre des ZNIEFF (*carte 9*) et ensuite avec des inventaires réalisés sur différents milieux (*figure 21*)



Carte 9 : ZNIEFF Isle Crémieu- L. Malaret d'après source *DREAL* 2012

Récapitulatif études réalisées milieux naturels Isle Crémieu

Quoi Quand Surfaces cartographiées (ou nombre)	Objectifs	Partenariats
Forêts 2008-2011 19 000 ha	Mieux connaître les milieux forestiers du Nord Isère. But : intégration Natura 2000 et meilleur prise en compte dans les documents d'urbanisme	Financements : DDT (Natura 2000) et CG38 (Corridors) Techniques : ONF, VALFOR, CRPF, Gentiana, communes
Zones humides <i>Tourbières</i> 1998 773 ha	Cadre recensement de l'ensemble des tourbières de Rhône Alpes pour protection via APPB l'ensemble des tourbières de l'Isère et ENS.	Financements : Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional, CG38 Techniques : CREN, AVENIR
<i>Etangs</i> 2002 733 ha	Recensement des étangs (< 0,5 ha) et mares et de leurs espèces patrimoniales pour classement des sites.	Financements : Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional, CG38
<i>Mares</i> 2000 199 mares		
<i>Affluents du Haut Rhône</i> 2006-2010 1900 ha	Etude de l'état des rivières, des espèces patrimoniales et envahissantes présentes	Financements : CG38 Techniques : élus, services de l'Etat, Fédération de pêche
<i>Zones humides au titre de la loi sur l'eau</i> 2008-2009 13 308 ha	ZH de > 1ha - Connaître les zones humides et appliquer la réglementation que le classement induit	Financements : Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional, CG38 Techniques : AVENIR

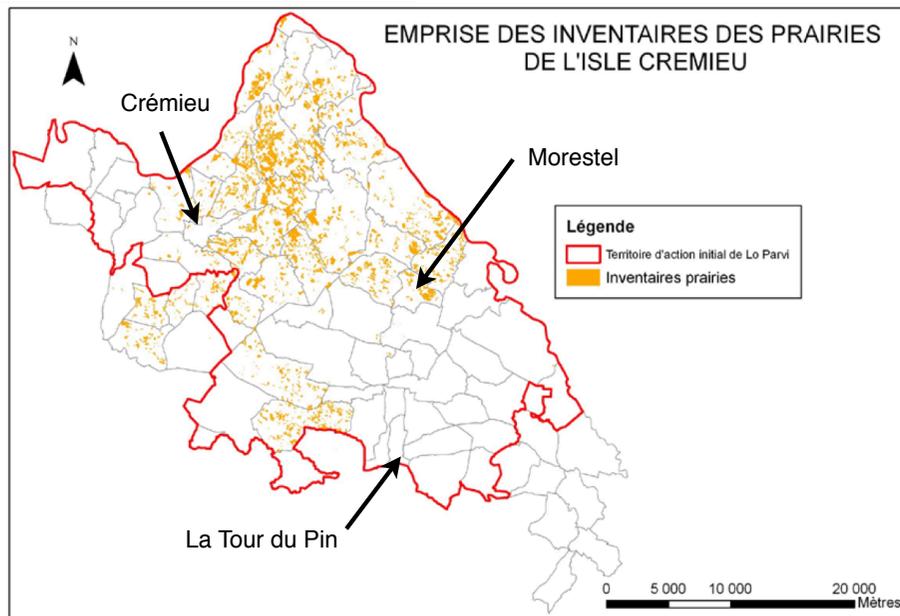
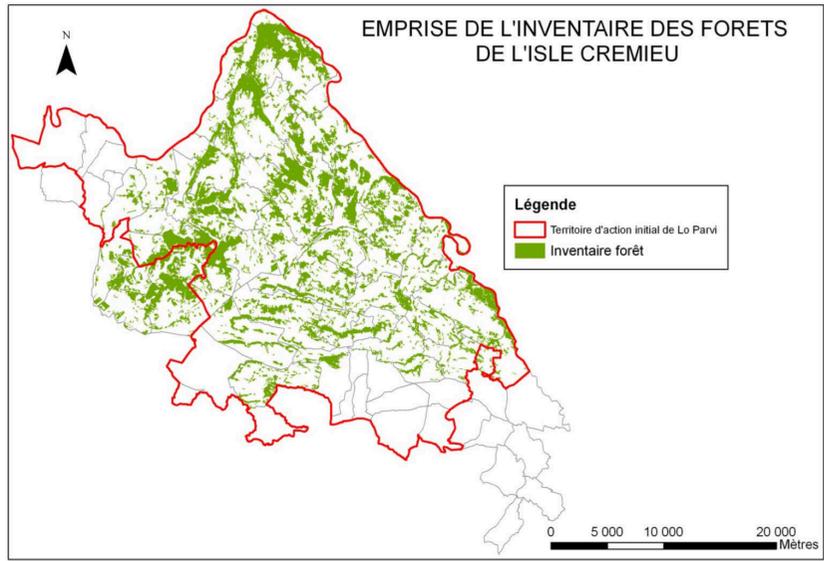
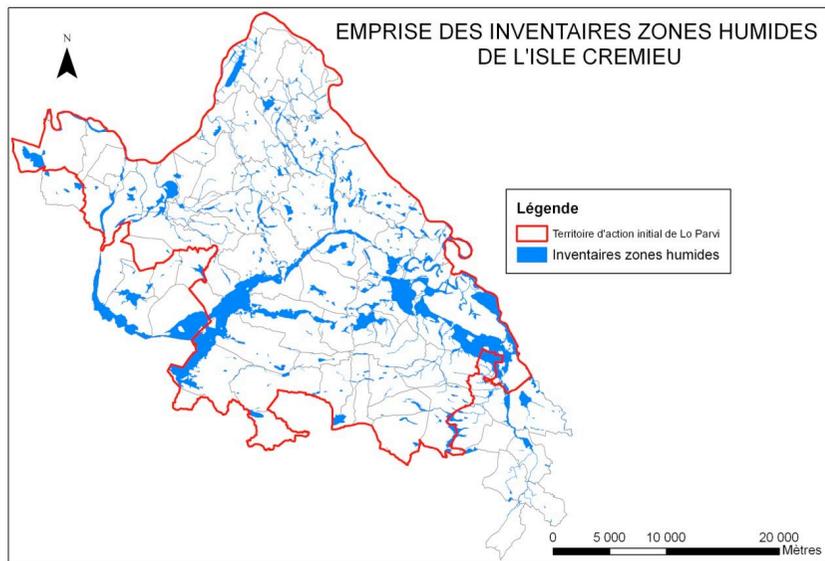
Quoi Quand Surfaces cartographiées (ou nombre)	Objectifs	Partenariats
Prairies <i>Prairies sèches</i> 1999 1634 ha	Recensement ensemble des prairies des communes de Natura 2000. Pelouse > 1ha. But : étendre Natura 2000 et meilleure conservation des sites	Financements : Etat, CG38 Techniques : Avenir
<i>Pelouses sableuses</i> 2006 102 ha	Recenser et connaître les pelouses sableuses. But : mettre en place actions de gestion avec les collectivités locales, ENS et contrôle de site menacés par loisirs motorisés	Financements : CG38 Techniques : Communautés des Communes
<i>Prairies maigres de fauche</i> 2008 240 ha	Recensement des prairies maigres de fauche déclarées à la PAC, des communes Natura 2000. But : Faire bénéficier de MAET	Financements : Etat et CG38 Techniques : Chambre agriculture
<i>Prairies permanentes</i> 2008 3638 ha	Recenser l'intérêt écologique des prairies permanentes déclarées à la PAC. But : étendre Natura 2000	Financements : Etat et CG38 Techniques : Chambre agriculture

**Figure 21 : Tableau récapitulatif études réalisées sur milieux naturels en Isle Crémieu
L. Malaret d'après source Lo Parvi 2012**

Les cartes exposées ci-après (*carte 10, 11 et 12*) montrent l'emprise de quelques uns des inventaires les plus conséquents réalisés par Lo Parvi : zones humides, forêt et prairies. Au total sur l'Isle Crémieu, 71 communes ont été inventoriées, sur une surface totale de 86 875 ha. Les inventaires zones humides représentent 12% de la surface totale étudiée et les zones boisées 22%. Ces deux milieux commencent à être bien connus. Viennent ensuite les prairies dont les études ont commencées plus tard. Ce qui explique que la moitié sud de l'Isle Crémieu ait été moins couverte par les inventaires (*annexe 4*).

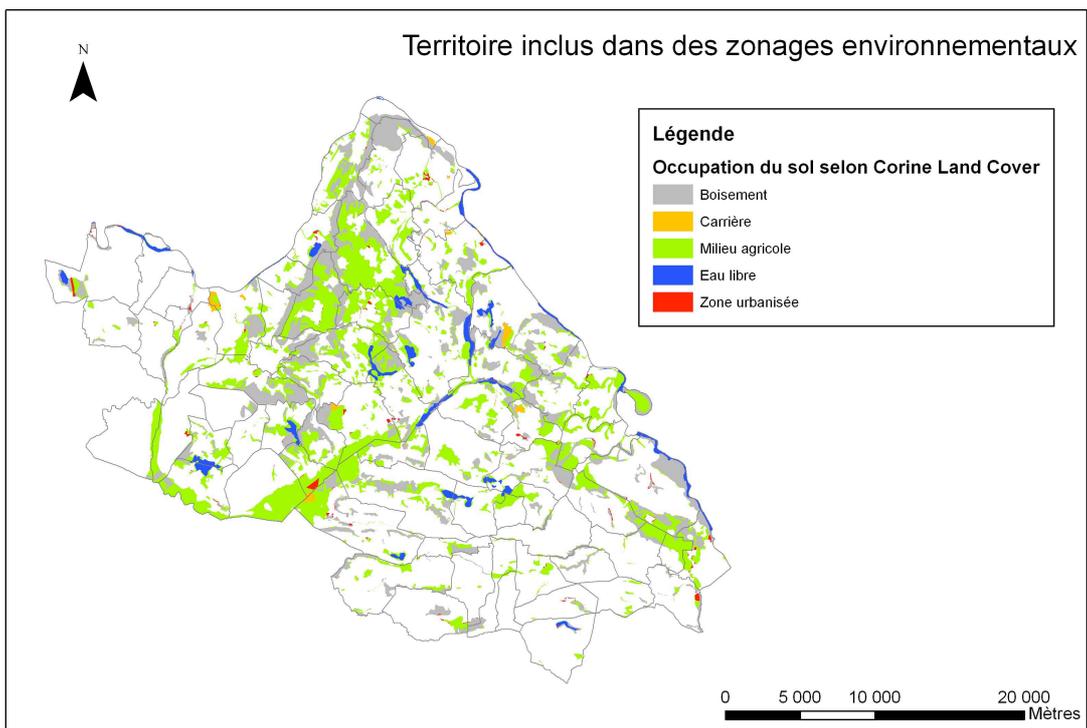
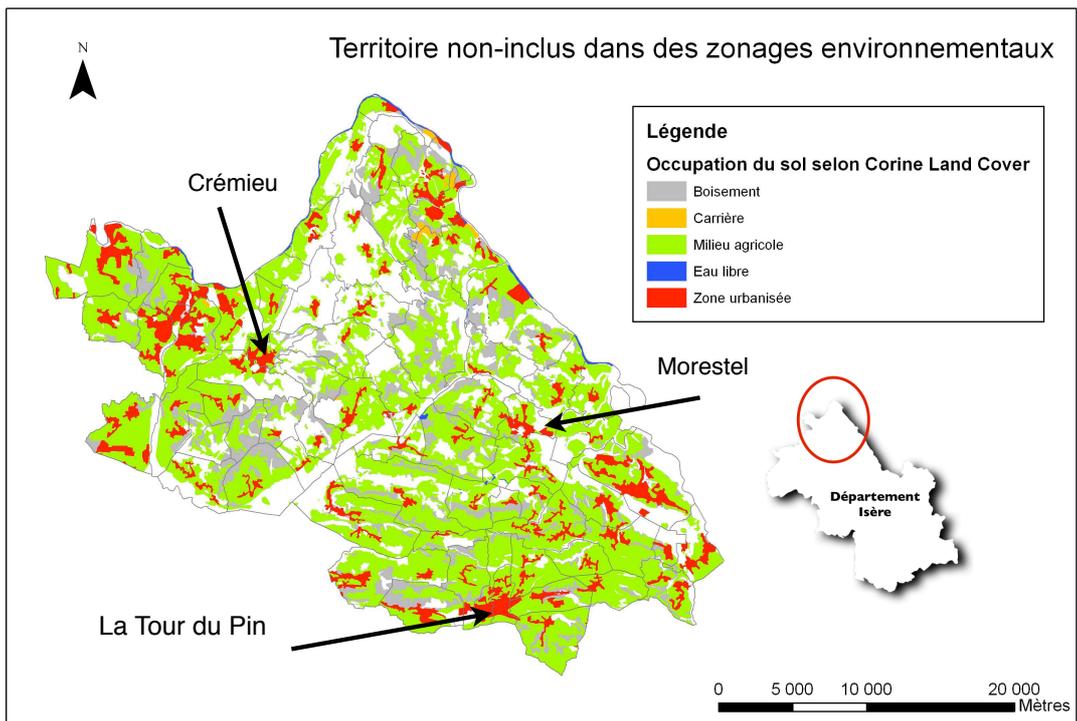
Les cartes montrant les espaces restant à couvrir en zonage environnemental sont exposées à la suite (*cartes 13 et 14*). La carte des surfaces comprise dans les zonages environnementaux montre une grande partie des surfaces en eau libre (79%) et des surfaces boisées (51%) incluses dans les zonages environnementaux. Les surfaces environnementales liées aux aménagement type carrières sont également importantes et sont le reflet du travail accompli avec les entrepreneurs, avec 44% des surfaces couvertes. Mais ce qu'il est intéressant de montrer en parallèle, est la surface non comprise dans les zonages environnementaux : le milieu agricole représente 76% de la surface non comprise, suivi des carrières avec 56% et des boisements pour quasi-moitié de leur surface, avec évidemment les zones urbanisées. Ce qui laisse supposer malgré les mesures prises en faveur du patrimoine naturel, qu'il reste un travail important à accomplir pour le préserver.

Pour la présentation du cadre et des mesures de protection spécifiques à l'Isle Crémieu, la présentation générale du cadre international de classement des espaces naturels protégés de l'UICN (UICN 2008) et le classement national proposé par l'ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Naturels) (ATEN 2005 & 2012) ont servi d'appui. A la suite des cartes ci-après, il est proposé un aperçu du cadre plus large pour réguler les activités et aménager le territoire, présenté dans la même logique que le cadre de protection. Le cadre de l'aménagement répertorie les opérations principales de régulation liées à la planification territoriale sur l'Isle Crémieu, toujours en lien avec le patrimoine naturel. Sont présentés : la DTA, les SCOT et les PLU ou documents d'urbanisme associés, le SAGE, le Schéma départemental des carrières (BGRM- Bureau de Recherches Géologiques et Minières, DRIRE-Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement 2004) et le PEDMA (ou Plan Départemental pour les déchets. Il est nécessaire de comprendre quels sont les objectifs à atteindre, qui fait quoi et où sur le territoire ?



Source : Projet naturaliste Lo Parvi 2012

Carte 10 : Inventaire zones humides
Carte 11 : Inventaire forêts
Carte 12 : Inventaire prairies
En Isle Crémieu



Source : Lo Parvi juin 2012

Cartes 13 et 14 : Territoires « non inclus » et « inclus » dans les zonages environnementaux » - Lo Parvi 2012

2.2. Le cadre de planification peut-il répondre aux enjeux actuels du territoire?

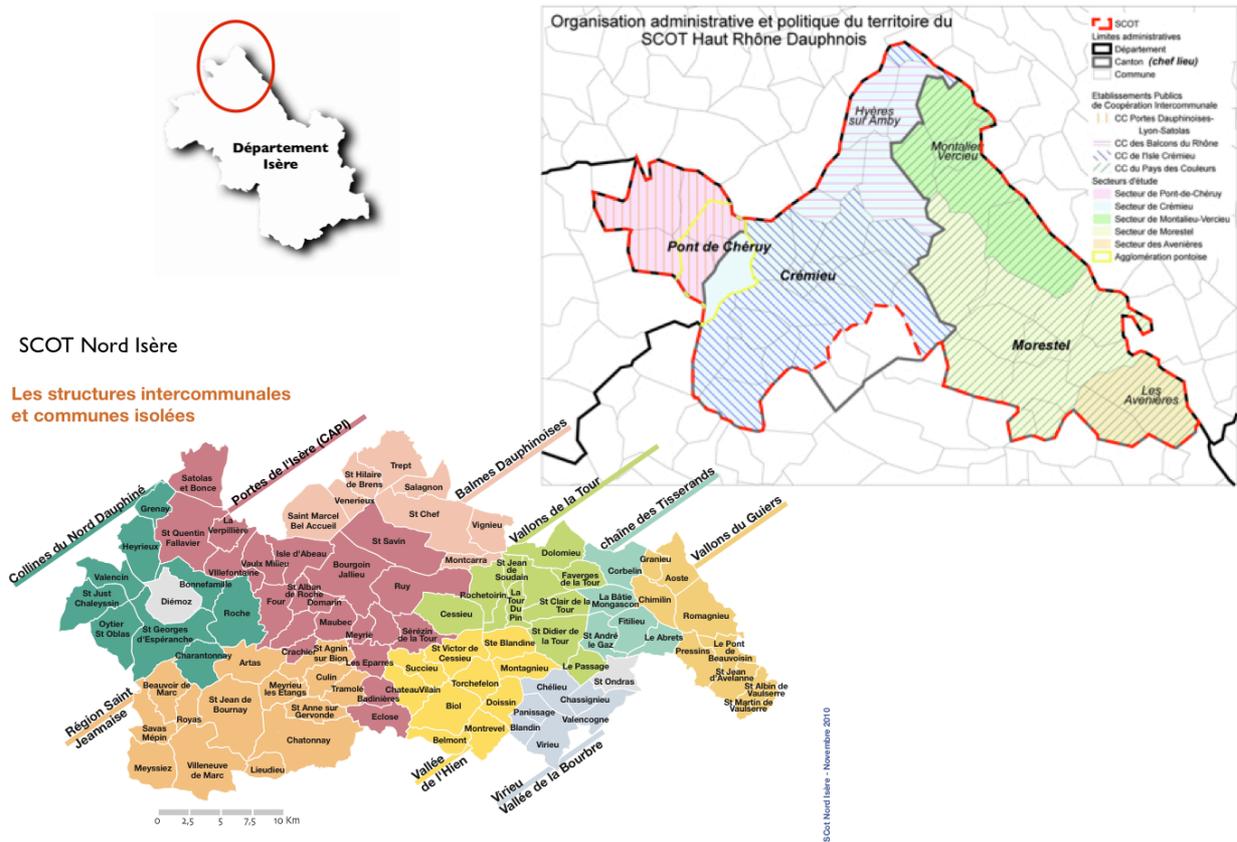
Synthèse cadre de protection en Isle Crémieu (figure 22)

Tableau de synthèse cadre de la PLANIFICATION en Isle Crémieu (Annexe 5)

Dénomination	Objectifs vis à vis du Patrimoine naturel	Qui	Quoi
DTA	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles 	Etat	Document de référence, plan d'accompagnement, garantie de ne pas être exclu du développement, cadre et règle pour l'intercommunalité (urbanisme)
SCOT (cartes 15)	<p>Documents de planification : diagnostics et prévision avec objectifs de développement durable (DOG et PADD) > équilibre entre renouvellement et développement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les milieux remarquables, corridors, préserver espaces agricoles et boisements 	Groupement de communes sur un territoire	<p>Issu de la loi relative au renouvellement urbain de 2000 (SRU) et arrêté après l'entrée en vigueur de l'article 17 du Grenelle 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCOT Boucles du Rhône en Dauphiné : dimension paysagère • SCOT du Nord Isère : dimension aménagement et préservation
PLU (POS révision) et Cartes communales	Document d'urbanisme	Communal ou intercommunal	Exprime le projet de développement et d'aménagement de l'ensemble de la commune ou de l'intercommunalité : Diagnostics liés à l'aménagement, projet de développement, moyens à la parcelle
SAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir, préserver la ressource en eau <p>Objectifs déclinés dans le PAGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les milieux, co-construire les projets, partager, protéger et valoriser la ressource, maîtriser les risques 	Collectivités territoriales, maîtrise d'œuvre SMABB	<p>Cadre : DCE (Directive Cadre sur Eau) de 2000 (Europe) pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Plus ancienne, la Directive Nitrates de 1991 pour la politique liée à l'azote...</p> <p>Du SAGE découle un Contrat de rivière - mise en place : juin 2010 à juin 2016</p>
Schéma Départemental des carrières	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les activités et orienter la profession 	Etat (DRIRE)	<p>Outils de planification. Ne s'impose pas aux SCOT et au PLU.</p> <p>Document d'orientation pour la profession de l'industrie extractive</p>
Plan d'élimination des déchets ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Produire moins de déchets • Recycler • Traiter 	Collectivité locales CG38 SICTOM Morestel SMND Nord Dauphiné	Un document d'objectifs, des contrats d'objectifs avec les EPCI

Figure 22 : Tableau de synthèse cadre de la planification en Isle Crémieu

L.Malaret d'après documents d'urbanisme Isle Crémieu (DTA, SCOT, DOG) et Schémas départementaux (carrières, déchets)



Cartes 15 : Présentation des SCOTs Isle Crémieu
L.Malaret d'après diagnostics SCOT Haut Rhône Dauphinois et SCOT Nord Isère

Un élu fait part de ses difficultés : « *On a fait un SCOT, un Schéma de Cohérence Territoriale avec les 47 communes du coin. On a blindé le truc, l'État nous imposait aussi cela... [...] On ordonne au niveau du SCOT. Le SCOT passe avant l'avis du maire et la commission d'urbanisme. Il y a des quotas à respecter concernant la création de logements... D'accord ça veut dire densification à tout va. [...] Effectivement de la construction dense en centre-ville. Ce n'est plus des lotissements bouffeurs de terrain. Ce sont des maisons jumelées. Allez faire comprendre aux habitants que vous allez faire des maisons jumelées. [...] ... nous sommes appelés à devoir faire comprendre, à nos administrés en ce moment. Et je peux vous dire qu'on galère. Parfois on a du mal à comprendre nous-mêmes* »

Le SCOT et les PLU (devant se mettre en conformité avec les SCOT) sont des outils intéressants dans le mesure où ils répondent aux préoccupations actuelles du territoire ainsi que répondent à une exigence de l'Etat (Grenelle) : palier à l'étalement urbain et ses conséquences et préserver le patrimoine naturel. Ce sont des outils compliqués à mettre en œuvre qui nécessitent un dialogue constant de la part des élus avec différents publics. Cela peut parfois générer des tensions et surtout ce sont de nouvelles postures à adopter. Pour certains l'adaptation peut sembler difficile et pour d'autres c'est une question d'acceptation. Pour d'autres, les outils de planification sont indispensables pour préserver le patrimoine naturel.

Raphaël Quesada : « *Ce sont vraiment des outils d'aménagement du territoire qui prendront de l'importance pour protéger la nature, en ne laissant pas se développer des projets urbains sur les endroits sensibles. Ce qui veut dire continuer à bien connaître les endroits sensibles, travailler sur les corridors biologiques, la Trame Verte et Bleue, tout ça. C'est là que se joue l'avenir de la protection de la nature à mon avis [...] davantage sur la connaissance du territoire et continuer toute la veille écologique qui a été faite à l'encontre des atteintes illégales de l'environnement. Parce que à ce niveau ça continue toujours et ça continuera toujours* »

Ce dernier point de vue est suivi par de nombreux interlocuteurs gestionnaires d'espaces naturels ou collectivités partenaires dans la mise en œuvre des mesures de protection comme le CG38.

L'Isle Crémieu est concernée au sud par ces nouveaux outils réglementaires en faveur de la protection de l'environnement. Les petits affluents n'ont jamais bénéficié de suffisamment d'intérêt pour figurer dans les documents de gestion. Néanmoins, ils représentent des masses d'eau importantes. Il a donc été primordial d'effectuer un état des lieux précis de ces cours d'eau, afin de répondre aux exigences environnementales actuelles et futures. Cependant l'agent de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) rencontré et la représentante de la fédération de la pêche regrettent que certains milieux aquatiques soient encore laissés pour compte, ou qu'ils ne soient pas assez pris en considération. C'est le manque de moyens aussi bien techniques, que financiers et humains pour assurer un suivi correct de ces milieux encore trop mal connus qui est mis en avant.

De nombreuses avancées ont également eu lieu dans le domaine des carrières (*carte 16*)

**Agent au service de l'Etat
à la DREAL, Bernard SCHUMMER,**

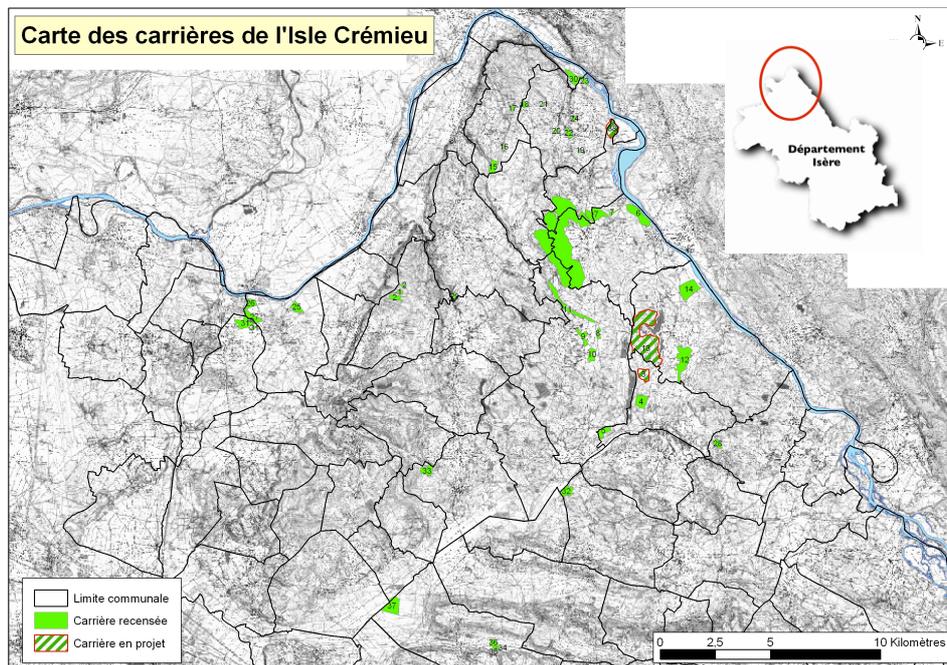
*« au service
d'un développement durable »*

Bernard Schummer est instructeur des dossiers de demande d'autorisation de carrières en Isère. Il est au service de l'Etat depuis 40 ans et aujourd'hui à veille de sa retraite. En 2004 il a été rédacteur en chef du Schéma Départemental des carrières et du guide de l'exploitant des carrières. Il témoigne des avancées notables dans le domaine des carrières « [...] *J'ai la connaissance et le recul donc je peux faire la part des choses. Aujourd'hui il est difficile pour un jeune qui arrive d'avoir cette vue d'ensemble, il va lui falloir trois ou quatre ans au minimum avant de comprendre ce qui se passe, c'est pour cette raison que je suis contre le « turn over ».*



Figure 23 : Carrière Champdieu à Creys-Mépieu - Lo Parvi

Bernard Schummer : « *La DREAL (anciennement DRIRE) est le service instructeur. Je vais vous faire voir... j'ai 12 dossiers en cours d'instruction en ce moment... mon rôle c'est déjà de regarder si le dossier est conforme aux décret des demandes d'autorisation d'exploitation. C'est dans le code de l'environnement de 2007. Le dossier est composé de cette pièce : demande, étude d'impact... les plans etc. . Une fois que j'ai regardé la forme, si le dossier complet, mon rôle c'est de regarder comment est abordé l'aspect environnement et un certain nombre de problèmes liés à l'environnement. [...] On a une grille d'analyse que je remplis. Une grille d'analyse qui traite de tous les sujets, dont les sujets environnementaux. [...] Cette grille de lecture est envoyée à mon service, à ma direction régionale. Ce truc là, c'est pas national, c'est régionale. Mais bon, toutes les régions s'inspirent un peu de tout ça. Donc c'est une grille d'identification des enjeux, de recevabilité, prise en compte de l'étude d'impact, avis sur la qualité de l'étude d'impact prise en compte du projet environnement... tous les éléments pouvant induire des impacts, et bien sûr la compatibilité avec les documents d'urbanisme, avec tous les documents de planification... On signale les ZNIEFF de type 1 et type 2, s'il y a des arrêtés de biotope, Natura 2000, etc. s'il y a destruction et s'il y a besoin de dérogation. Il y beaucoup de travail fait en amont. Ce sont des outils de travail qui permettent d'avancer [...] aujourd'hui il y a une approche complexe, de la faune et la flore on l'a dit, il y a les zones naturelles, les documents d'urbanisme, l'hydrogéologie, le paysage... Aujourd'hui en Rhône-Alpes en gros je travaille avec quatre bureaux d'études qui font parfois appel eux-mêmes à des sous-traitants... [...] Et pour les petites entreprises c'est pas toujours facile de s'adapter aux contraintes règlementaires, elles sont aussi obligées d'obtenir un appui par des bureaux d'étude »*



Cartes16 : Carte des carrières en Isle Crémieu - Lo Parvi 2006

2.3. Des outils à améliorer ou à créer

Les schémas suivants montrent comment se positionnent les acteurs vis à vis des outils existants. Les thèmes encadrés en rose sont ceux sur lesquels les interlocuteurs se sont essentiellement arrêtés. Voici la question qui leur était posée : Pensez-vous que le territoire de l'Isle

Crémieu aurait-besoin de la mise en place de nouvelles mesures ou outils ? comment maintenir les acquis et mobiliser durablement les acteurs sur les questions environnementales ?

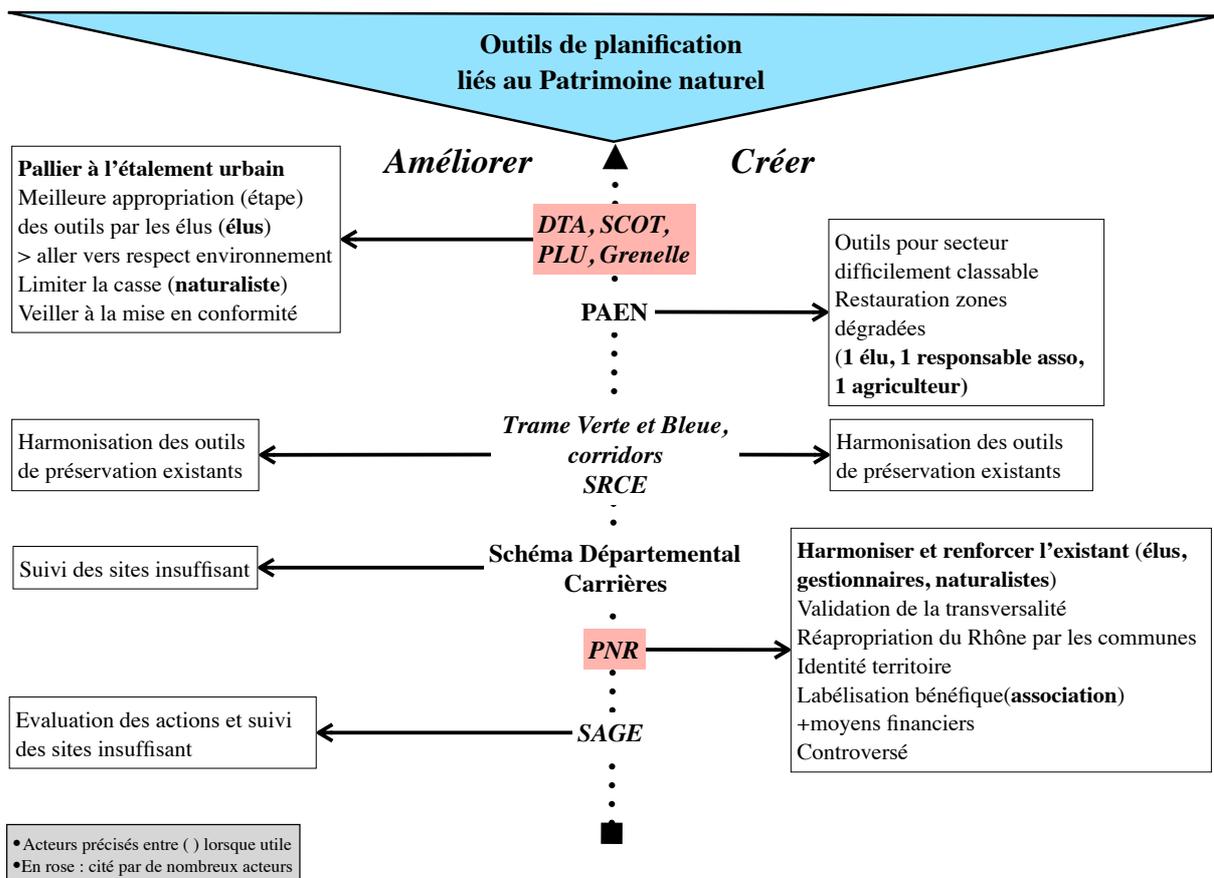


Figure 24 : Tableau 1 outils de planification « suggestions outils et mesures par les acteurs » - L. Malaret

Dans l'ensemble et sur les outils de la planification (figure 24) les interlocuteurs se demandent pourquoi le projet de Parc tarde à se mettre en place. Peu de structures ou personnes ont un avis négatif sur le projet mais émettent plutôt des réserves davantage par crainte des contraintes réglementaires que celui-ci pourrait générer.

Le Parc Naturel Régional dont la réflexion a été démarrée dans les années 1970 est de nouveau d'actualité. L'association de préfiguration du Parc, présidé par M. Moyne-Bressand, avec plus d'une quarantaine de communes inscrites dans la démarche a été créée le 12 avril 2012. Le travail de réflexion est maintenant lancé.

Alain Moyne-Bressand : « je vais être amené à réexpliquer le projet aux différentes parties. Il ne faut pas avoir peur de communiquer, jouer la transparence, savoir intégrer économie et environnement. Vous parliez des carrières... l'activité économique c'est essentielle ! même dans un parc, l'activité économique est totalement compatible avec la protection de l'environnement. Ça va même générer de nouvelles activités. Entre autres en matière agroalimentaire, ou des produits de fabrication artisanale à vocation spécifique... [...] Les élus doivent savoir à qui s'adresser, auprès de qui demander des conseils. Il faut qu'il n'y ait qu'une seule porte d'entrée et non pas de multiples. D'abord ça crée des coûts et puis chaque fois ce sont des structures qui s'additionnent... Le Parc

Naturel Régional serait une mise en cohérence de tout ce qui existe sur le territoire : environnement, développement économie... une gestion des outils existants par le Parc »

Un membre de Lo Parvi : « En tant qu'association de protection de l'environnement on a vraiment intérêt à pousser les élus à faire ce Parc Naturel Régional, vis à vis de la menace liée à l'étalement urbain et pour maintenir la richesse aussi bien au niveau du bâti que du patrimoine naturel [...] on est bien conscient qu'un Parc Naturel Régional n'est pas là pour faire de la protection de la nature. Mais le développement doit se faire en respectant un certain cadre. C'est ça qu'on veut. [...] Donc l'idée d'un Parc Naturel Régional c'est de donner un cadre au développement parce que sinon ça va être anarchique. [...] Il est nécessaire que ce soit les élus qui se mobilisent... [...] Ce sera l'association d'élus qui montera son projet »

Dans les outils n'existant pas sur le territoire, le PAEN est à mettre également à la réflexion. **Jean Gallien**, maire de la Chapelle de la Tour et Vice-Président de la communauté des communes des Vallons de la Tour, se pose des questions quant à l'intérêt de l'outils :

« Le PAEN, c'est le Plan Protection Agricole et Environnemental. [...] C'est le conseil général qui a instauré ça. Notre candidature n'est pas encore déposée parce qu'on se pose des questions sur ce que ça peut nous apporter. C'est un périmètre d'aménagement des espaces agricoles et naturels. En fait il faudrait geler tout un périmètre. C'est surtout pour les milieux périurbains donc ça correspond bien à notre zone. [...] C'est quelque chose de national mais qui est décidée au niveau départemental. Disons que ça peut être intéressant pour les zones dégradées, qu'on ne pourra jamais classer en ENS. Pour ces secteurs on n'a pas d'outils. Ces zones se situent en milieu semi-urbain, semi-rural et il n'y a pas d'outils. Alors peut-être cet outil là ? »

Protection et mise en valeur des PAEN

Par délibération du 15 décembre 2011, le Conseil général a pris la compétence des « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ». L'outils permet de garantir un usage agricole et naturel sur un périmètre identifié auquel est lié un droit de préemption et un plan d'actions spécifique. En Isère, le Conseil général accompagne les initiatives des EPCI et peut contribuer financièrement aux actions éligibles à la taxe d'aménagement et aux actions de droit commun liées aux politiques départementales dans les domaines de l'eau, l'environnement, l'agriculture et l'équipement des communes.

Les PAEN sont issus de la loi relative au développement des territoires ruraux, du 23 février 2005, déclinée dans les articles L.143 du code de l'urbanisme : - Obligation de compatibilité avec le SCOT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine délimitée par le POS/PLU ou dans les périmètres des ZAD Zones d'aménagement différé. - Elaboration d'un programme d'action par le département, avec accord des communes, et avi des chambres d'agriculture, de l'ONF (si concerné), dont les orientations sont exprimées dans les PADD et les DOG.

Source : Conseil Général de l'Isère, pôle Aménagement, Urbanisme et foncier, association terres en villes et Fédération nationale des SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Claude Bouvier, administrateur à Terre de Liens, est le deuxième interlocuteur à avoir fait allusion à cet outil. Il pense que l'outils PAEN est intéressant pour impliquer les agriculteurs sur les questions d'environnementales. Pour ce qui est des outils de préservation du patrimoine naturel, différentes mesures doivent faire l'objet d'amélioration selon les acteurs. Les témoignages

carrière en dent creuse s'y prêtait... donc je pense qu'il faut d'abord penser à bien gérer les espaces occupés et permettre un réaménagement intelligent »

Le sujet des mesures compensatoires génère du conflit. Les agriculteurs ne souhaitent pas laisser partir leurs terres à la création d'espaces naturels préservés ou tout simplement laisser partir ce qu'ils considèrent être un outils de travail pour eux. En effet lorsqu'on observe les cartes de zonages des territoires non inclus dans les zonages environnementaux, présentées plus haut, les espaces restant sont essentiellement agricoles ou des espaces boisés (*cartes 13 et 14*). Il est également à noter que les entrepreneurs ne comprennent pas comment se font les équivalences de compensation ou déplorent la façon dont on les contraint à devoir compenser les impacts dus aux activités d'extraction de matériaux.

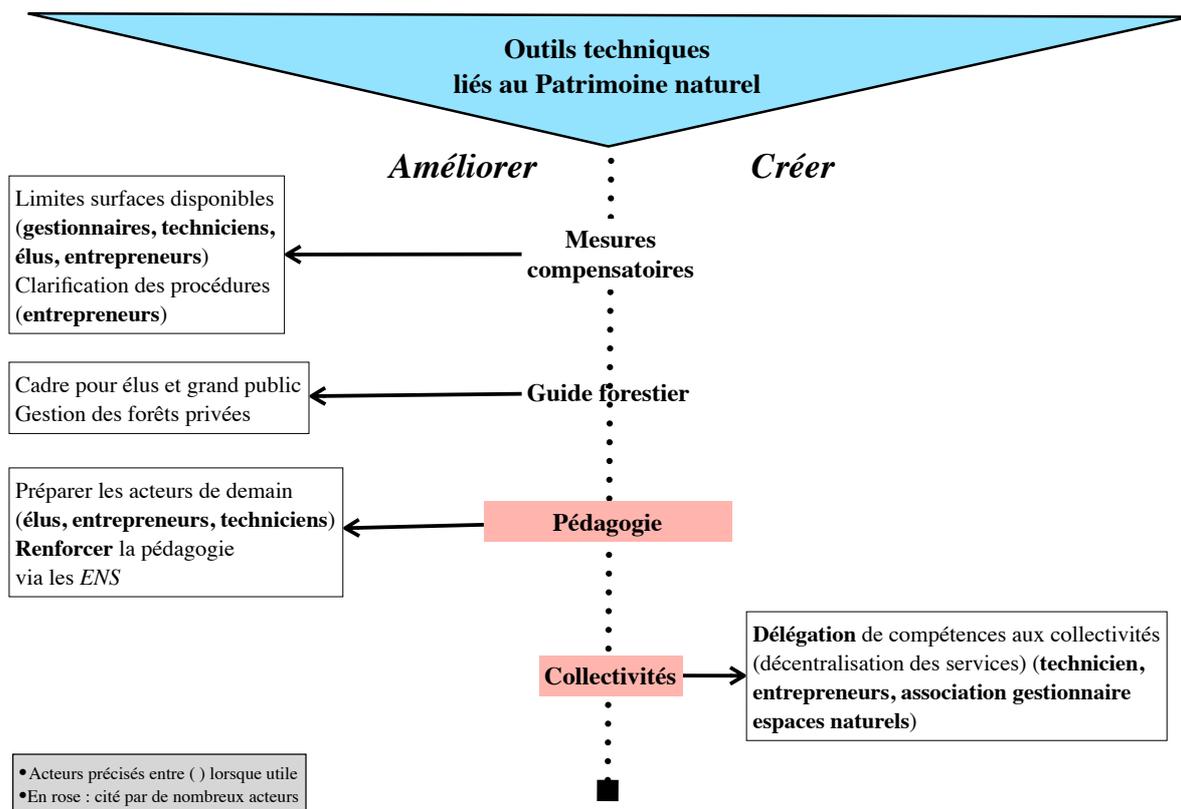


Figure 26 : Tableau 3 Outils techniques et autres liés au patrimoine naturel « suggestions outils et mesures par les acteurs » - L. Malaret

Mais pour **Raphaël Quesada**, la compensation peut être synonyme de création d'emplois : « *Il est possible de créer 3 fois plus emplois, avec beaucoup moins de surfaces normalement utilisées sur du maïs, puisque ce sont de très bons terrains pour le maraîchage biologique, ça peut être un bon outils. L'idée est de créer 5 ha en maraîchage biologique sur lesquels on crée des emplois agricoles... alors qu'ils n'en créeraient pas un 1/2 en culture de maïs [...] avec la chambre d'agriculture et la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricole), c'est là où on en opposition,*

en disant qu'il faut changer de pratiques culturales et nous ce qu'on propose c'est de faire du maraîchage bio sur ces terrain-là [...] sur d'autres terres on propose de faire de la prairie, des pâturages ou de la prairie de fauche. Donc on soutient l'éleveur. Donc au final on ne s'oppose pas à l'agriculture »

Les mesures compensatoires nécessitent apparemment un éclairage sur leur mise en œuvre notamment des ratios appliqués pour définir les surfaces à trouver pour compenser l'impact. Quant à la pédagogie se référant aux opérations d'éducation à l'environnement ou de sensibilisation (via les *ENS* ou interventions scolaires), elle est toujours citée comme un point important pour la prise en compte des questions environnementales par les acteurs.

Apparemment, les outils en place semblent suffisants. Malgré les contraintes que certains outils génèrent les acteurs pensent majoritairement qu'ils doivent être maintenus, voire dans certains cas faire l'objet d'une attention particulière, voire une amélioration. Les outils de planification territoriales demandent encore à être accompagnés à différents niveaux pour une meilleure appropriation par les acteurs. Les suggestions tournent plutôt autour d'une harmonisation ou un renforcement de l'existant avec par exemple la création du Parc Naturel Régional et une réflexion à mener pour les espaces laissés pour compte en secteur semi-urbains ou semi-rural et aquatiques, qui intégrerait mieux la question des enjeux liés à l'agriculture, avec les *PAEN* par exemple.

Toutes ces mesures sont mises en place dans le cadre d'un mode opératoire de protection (*figure 27*) qu'il est possible de résumer ainsi :

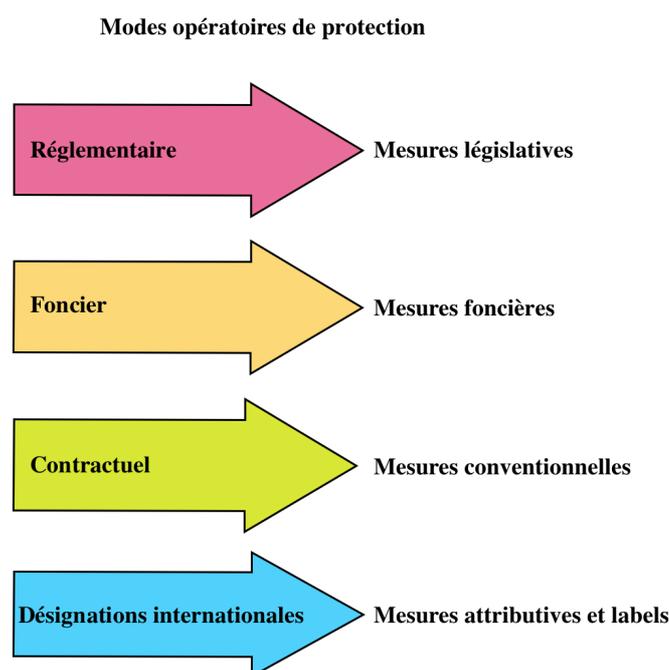


Figure 27 : Schéma Modes opératoires de protection - adaptation L. Malaret d'après ATEN 2012

Réglementaire = Mesures règlementaires, lois, décrets, arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux - réglementation spécifique sur un territoire pour encadrer les activités et usages (exemple Police de l'eau) : Eau, *RNR*, *APPB*

Foncier = Acquisition foncière pour gestion directe ou confiée à un tiers qui bénéficie du droit d'usage (par un bail) et droit de préemption, acquisition, bail environnemental : valable pour les *ENS*

Contractuel = Encadrement des activités et usages par un conventionnement entre propriétaires/acteur économiques, usagers et organismes de gestion ou Etat (charte, contrat...) : Natura 2000, *RNR, MAET*

Désignations = attribution d'une marque de reconnaissance de qualité sur base de données : *ZH* (Zone Humide), *ZICO, SIC...*

La superposition des classements ou mesures attribués à des espaces est très souvent mal comprise mais issue d'un choix délibéré. C'est important de le préciser car toutes les désignations ne bénéficient pas de réglementations et toutes les mesures de réglementation ne bénéficient pas de gestion. Un exemple, cité par **Marc Châtelain de la DREAL**, peut aider à comprendre les superpositions de zonage :

« Dans la plupart des cas, le conseil général peut acheter les terrains mais ne peut pas jouer le rôle de surveillance qui est dévolu à l'Etat. C'est le cas dans des affaires de braconnage, ou d'intrusion de véhicules motorisés sur des sites à enjeux patrimoniaux. A ce moment là, le rôle de l'Etat est de faire appliquer le respect de la réglementation par les agents de l'ONF, de l'ONEMA ou d'agents assermentés. Ces agents peuvent verbaliser et aussi faire de la prévention. Cela signifie qu'au zonage de protection qui est un zonage d'intervention du conseil général, un zonage réglementaire d'arrêtés préfectoral de biotope va permettre de structurer et une politique de surveillance »

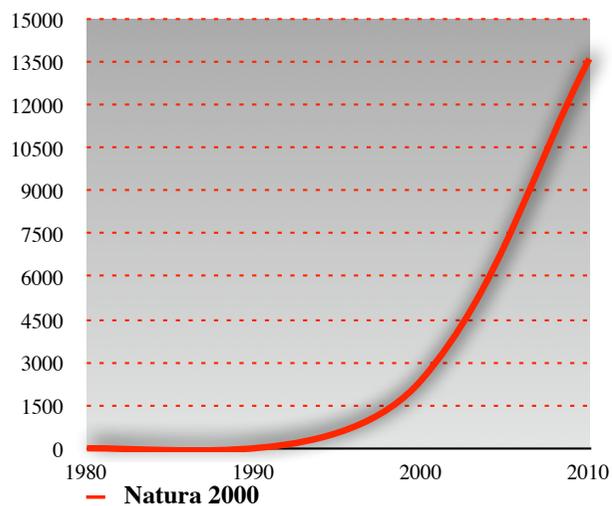
Cela explique que certains espaces soient couverts par plusieurs mesures. Les sites Natura 2000 sont gérés par des structures pré-existantes et permettent d'éviter justement la création de nouvelles structures. Ces différents modes opératoires s'inscrivent dans une démarche plus large et surtout ascendante ce qui peut expliquer parfois les difficultés d'appropriation, rencontrées sur le terrain. Malgré ces difficultés, en trente ans sur l'Isle Crémieu les résultats en terme de surfaces bénéficiant de mesures de protection, de gestion sont visibles (*figure 29 et 30*).



Figure 28 : Photo étangs de Passins, ENS du lac de Save- Source Lo Parvi, Carron-Cabaret

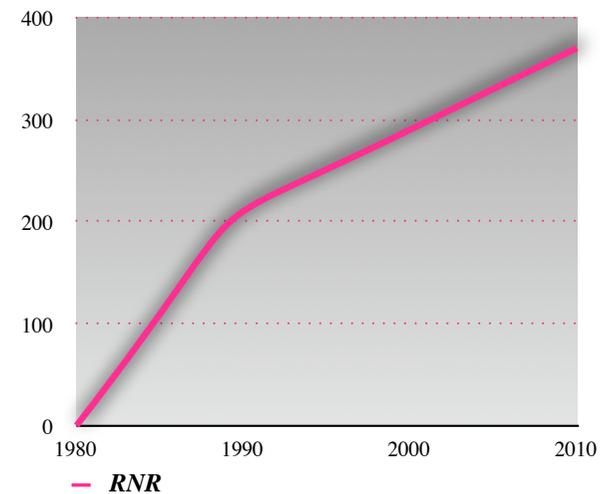
Evolution surfaces Natura 2000
Isle Crémieu sur 30 ans

Surface hectare Natura 2000



Evolution surfaces Réserve Naturelle Régionale
Isle Crémieu sur 30 ans

Surface hectare RNR



Evolution surfaces
Arrêté Préfectoral de Protection Biotope
Isle Crémieu sur 30 ans

Surface hectare APPB

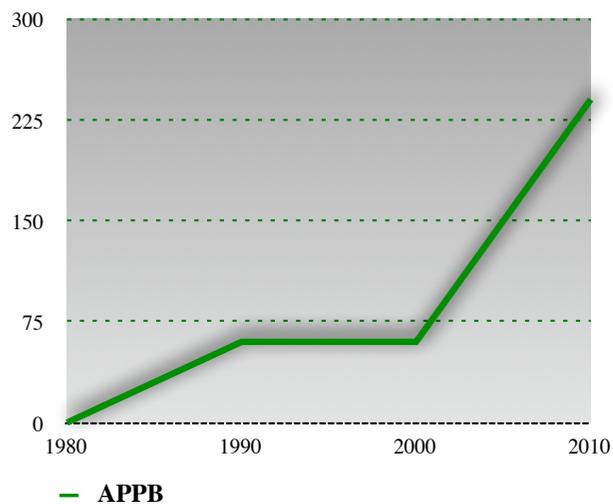


Figure 29 : Graphiques résultats opération de protection, évolution des surfaces en Isle Crémieu sur 30 ans : Natura 2000, RNR, APPB

L.Malaret juin 2012
à partir base de données Lo Parvi

**Evolution surface et nombre Espace Naturel Sensible
Isle Crémieu sur 30 ans**

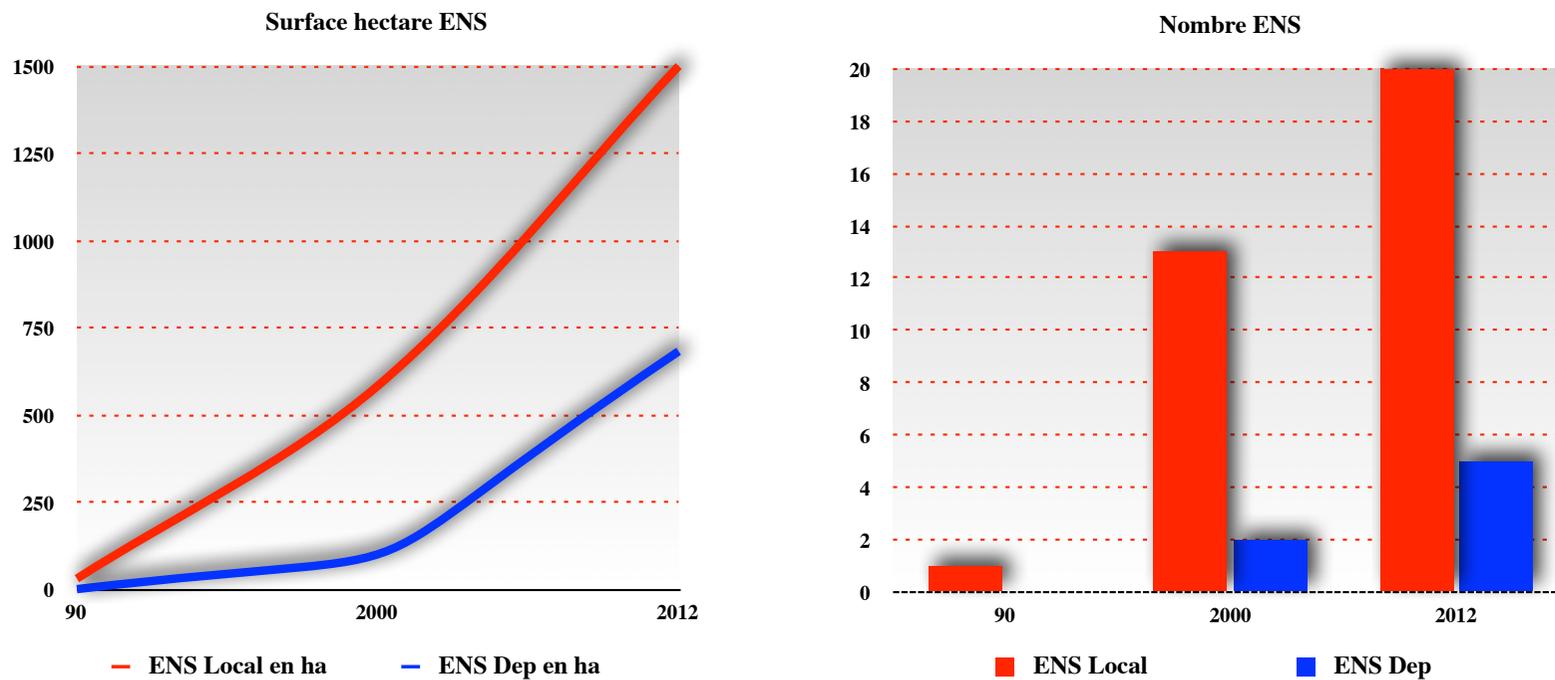


Figure 30 : Graphiques résultats opération de protection, évolution surface et nombre d'ENS en Isle Crémieu sur 30 ans

L.Malaret juin 2012
à partir base de données Lo Parvi

3. Des réflexions et des démarches porteuses de sens

La politique nationale, au niveau du patrimoine naturel se reflète au travers de la **SNB** (Stratégie Nationale pour la Biodiversité). A ce titre, le 31 mai 2012 était créé l'**ONB** (Observatoire National de la Biodiversité) dont le siège est au Muséum d'Histoire Naturelle à Paris. La Convention pour la Diversité Biologique a été adoptée en 1992 à Rio. La 1ère phase est achevée. La nouvelle vient de débiter pour la période 2011-2020. Cette stratégie est à considérer comme un cadre. Pour la première fois, toutes les personnes morales sont invitées à adhérer à la **SNB** pour renforcer la capacité à agir dans tous les domaines d'activités. Le SNIP, à relier à ces dernières démarches, est le Système d'Information sur la Nature et la Paysages.

En région, la **SCAP** est un chantier prioritaire issu du Grenelle loi 2009, dont l'objectif est quantitatif : 2% du territoire sous protection forte (*DREAL* 2010). Au delà de ce premier objectif, le deuxième objectif est qualitatif pour améliorer la représentativité, l'efficacité du réseau POUR éclairer les décideurs locaux afin de créer de nouvelles aires et promouvoir les partenariats avec les collectivités locales.

« Le muséum nous prédétermine des listes d'espèces ou d'habitats ou de géotopes parce que l'entrée géologique rentre aussi dans la démarche (démarche descendante, nationale). En 10 ans, ben voilà, il y a des espèces qui sont clairement menacées au niveau national, parce que leurs aires de répartition sont restreintes ou parce que les niveaux de pression sont très forts pour l'espèce, idem pour les habitats ou les géotopes. Et on vous demande, au niveau de Rhône-Alpes, de vérifier si ces enjeux d'espèces, d'habitats ou de géotopes sont ou pas couverts par des aires de protection déjà. Et qu'ils le soient ou pas, si il vous semble que la protection de ces enjeux est suffisamment prise en compte au niveau de Rhône-Alpes ou pas. A partir de cette commande initiale, on est amené à repartir du niveau de base : la connaissance des espèces. Donc on revient aux inventaires, on revient aux ZNIEFF... [...] Le travail complexe d'agrégation des couches cartographiques est vérifié. Il a pour objectif de déboucher sur une stratégie, une mise en cohérence des données... »



Figure 31 : Dessin SRCE - Source Région Rhône-Alpes 2012

Pour la **Trame Verte et Bleue**, le cheminement est identique. L'objectif est de créer des réseaux d'échange cohérents à l'échelle du territoire national et d'un territoire local. Celles-ci sont déclinées en région dans le **SRCE**. Le Chantier est en cours. Pour le moment il s'agit dans les départements avec des structures expertes en aménagement, urbanisme ou environnement, de repérer sur cartes où se situent les secteurs à prendre en compte : les zones de perméabilité fortes ou moyenne, cœurs ou réservoirs de biodiversité, couloirs ou corridors de biodiversité, où sites nécessitant une vigilance particulière (Melin 1997 ; Berges, Roche & Avon 2010 ; Quiebler 2007 ; Région Rhône-Alpes 2012). Les documents de travail établis courant juin 2012, notamment la carte au 1/100 000^{ème} sur laquelle seront visibles les secteurs à enjeux, n'ont pas encore été validés mais sont cependant disponibles, en accès limité, sur le site de la Région Rhône-Alpes, pour les acteurs souhaitant encore faire des propositions. Cette démarche offre la possibilité à de nombreux acteurs de participer à la réflexion, voire de concerter pour construire à plusieurs. Il est encore trop tôt pour dire quelles retombées auront cette démarche.

Concernant le département de l'Isère, il est possible de dire qu'il a été précurseur en la matière (*DREAL*), dans sa politique de préservation de la biodiversité reposant sur la possibilité d'échanges entre sites. Dans le cadre des premiers Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles (*SDENS*), le département de l'Isère réalise la cartographie de son *REDI* Réseau Ecologique du Département de l'Isère (*figure 32*). Ce travail a permis d'identifier les grands *continuums* naturels et les corridors à restaurer en priorité ainsi que l'identification de plusieurs centaines de points de conflits (obstacles au déplacement des espèces entre autres) (Berthoud 2004). La protection et la restauration des corridors écologiques bénéficie de la politique départementale volontaire mais elle nécessite une réelle mobilisation des acteurs concernés autour de ce thème faisant l'objet de concertations et impliqués dans les réflexions menées à ce sujet localement (*AVENIR - Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère, dans SDENS 2006*). Le REPI (Réseau des Espaces Protégés de l'Isère) constitue une référence nationale qui a alimenté les groupes de travaux du Grenelle et ayant débouchée à la réalisation de la Trame Verte et Bleue, légiférée aujourd'hui et dont la mise en œuvre revient aux régions. Le *REDI* a également servi de modèle en région Rhône-Alpes avec la mise en œuvre du *RERA* (Réseau Ecologique Rhône-Alpes) en 2009 , qui a permis d'alimenter la base du travail mené actuellement sur le *SRCE*.

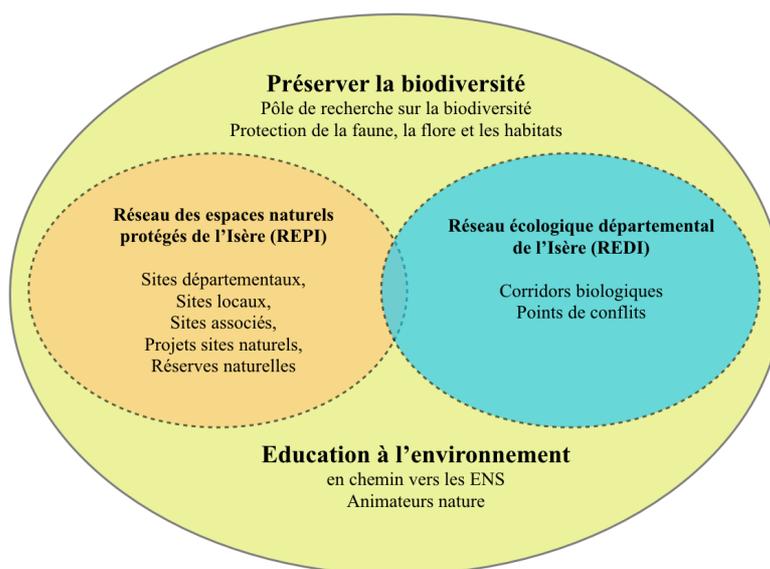


Figure 32 : Structure des Schémas Directeurs des ENS Isère - CG 38 2010

L'ensemble de ces démarches permettent de développer des échanges entre différents acteurs (chercheurs et acteurs de la protection de la nature). Les acteurs de l'Isle Crémieu ont largement pris part à ces réflexions. Certains travaux d'aménagement, notamment l'A48 (autoroute), n'ont pas été entrepris, du fait des importants impacts reconnus et identifiés par le réseau, en terme de destruction de milieux, coupures de corridors écologiques ou d'occupation du sol (remembrement, urbanisation).

4. De 2000 à aujourd'hui : période de positionnement et de dialogue

La méthodologie d'analyse utilisée, pour présenter les résultats qui suivent, repose sur des éléments extraits de la littérature grise. L'ensemble des comptes-rendus d'Assemblée générale de Lo Parvi, sur trente ans, ont fait l'objet d'une observation particulière visant le volet protection. Les éléments extraits ont permis de voir par exemple quels sont les acteurs qui ont été fréquemment et régulièrement en relation avec Lo Parvi. Les comptes-rendus permettent aussi de voir quels sont les acteurs qui se sont impliqués ou engagés dans des projets de préservation du patrimoine naturel. Les informations codifiées ou synthétisées ont été répertoriées dans des tableaux qui ont ensuite permis de réaliser les graphiques ou les schémas de positionnement qui sont présentés dans le travail de recherche (*annexe 6*).

De façon partielle, il est important de mettre en avant le travail de Lo Parvi, premièrement parce que la structure est légitime pour veiller, préserver et gérer les espaces naturels en Isle Crémieu, légitimée par ses pairs et légitimée par les acteurs non experts sur les questions d'espaces naturels. Il est proposé ici de voir de plus près ce qui a permis cette légitimation et comment les autres acteurs s'impliquent eux-mêmes aujourd'hui.

4. 1. Lo Parvi, de l'assise à la reconnaissance

Comment une association de protection de l'environnement peut-elle assoir sa légitimité en trente ans ?

Le travail d'analyse et de synthèse sur le volet protection de Lo Parvi s'est essentiellement appuyé sur les comptes-rendus d'Assemblées Générales produits depuis 1982. Les informations extraites sont complétées avec l'ensemble des études réalisées par Lo Parvi et les structures de gestion de l'Environnement ou partenaires techniques ou financiers durant ces trente dernières années. A cette occasion toutes les informations relatives à la protection des espaces et espèces ont été répertoriées dans une base de données. Cette base permet de visualiser à partir de quand et comment Lo Parvi s'est impliquée sur toutes les actions de protection liées à l'Isle Crémieu. Le volet connaissance est indissociable du volet protection. C'est à partir des inventaires, études d'espèces ou des réflexions des commissions propre à Lo Parvi que se sont mises en place les mesures de protection. Afin de faire le point sur le volet protection mais aussi prendre en compte les implications sur ce volet et les autres, les partenariats qui se sont créés etc., il a fallu décomposer les informations disponibles sous forme de rubriques. Par exemple, toutes les informations relatives aux « aménagements et usages » sont destinées à faire le lien entre la prise en compte du patrimoine naturel sur les opérations d'aménagement du territoire.

Le volet «protection» s'est focalisé sur les espaces ou milieux ayant bénéficié de mesures de protection particulières de niveau européen à local et ayant mobilisé Lo Parvi et ses partenaires sur ces trente dernières années. Différents cas seront exposés. Le point sur le volet protection se veut partiel, il s'appuie sur les données fournies des rapports et non sur ce que les acteurs perçoivent du volet protection. Il permettra non seulement à Lo Parvi de prendre du recul sur ses actions de protection, mais aussi de rendre compte du travail des partenaires sur le territoire en question.

Une protection du patrimoine naturel régulière sur trente ans ?

Trente ans plus tôt, était créée l'association de protection de l'environnement Lo Parvi. Quelles ont été les points marquants vis à vis de la prise en compte du patrimoine naturels sur l'Isle Crémieu ? le travail fourni par l'association permet-il d'affirmer que l'Isle Crémieu ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui si toutes les mesures de protection n'avaient pas été mises en œuvre ?

4. 2. Prise de marques progressive pour une meilleure assise

Lo Parvi fait ses premiers pas en tant qu'observatrice, observatrice des espèces et des impacts liés aux aménagements du territoire de 1980 à 1985. Même si elle n'en porte pas encore le nom, la commission « **veille écologique** » pose ses bases. Elle s'oriente vers les nuisances que peuvent occasionner les **décharges** sauvages ça et là, la **pollution** de petits cours d'eau ou les **impacts** que peuvent occasionner certains aménagements comme les poteaux des télécommunications emprisonnant l'avifaune. Ces observations ont pour la plupart débouché sur des actions de protection via des plans de gestion et à la mise en place de mesures et de partenariats indispensables à la protection de l'ensemble du plateau de l'Isle Crémieu. Des années 1980 à 1985 quelques actions sont mises en œuvre, essentiellement des opérations de remembrement d'espaces.

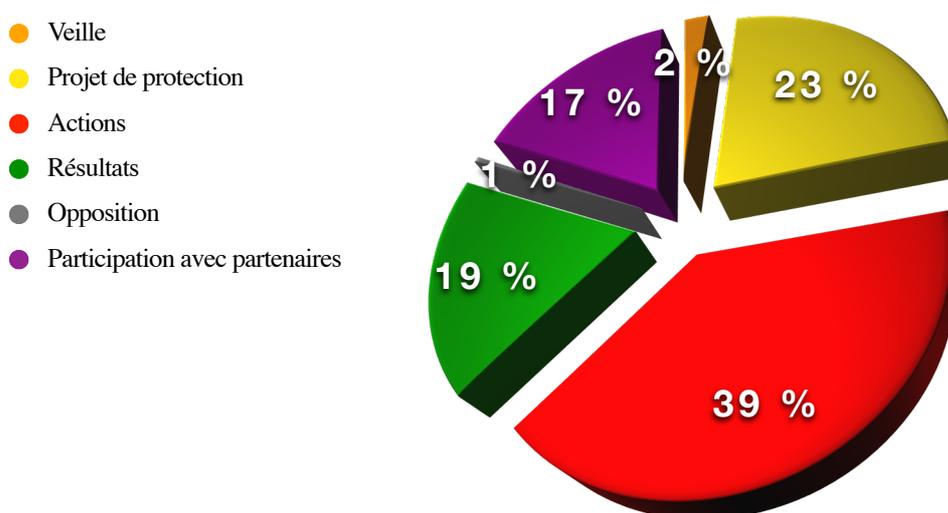


Figure 33 : Graphique Répartition des opérations de protection sur l'Isle Crémieu en 30 ans
L. Malaret 2012 d'après littérature grise Lo Parvi (1982 à 2012)

1982-2011 - 30 ans de protection
Un volet protection reconnu sur un territoire en mutation
Actions en cours - moins de projets
Une vision globale à pointer
(figure 33)

Le territoire s'est appuyé sur une réglementation en vigueur qui commençait à prendre en compte les préoccupations environnementales avec un certain nombre de textes législatifs en faveur de l'environnement. Notamment pour commencer la **loi de protection de la nature de 1976** imposant

des procédures particulières aux aménageurs et à la réalisation d'études d'impacts, nécessitant de bien connaître les milieux. Lo Parvi profite de cette période pour diffuser des informations sur la réglementation en vigueur avec cette loi de 1976 et celle relative au ramassage des escargots envers les écoles et les mairies. Ce seront peut-être là les bases d'un partenariat pérenne pour les trente années à venir. Faire mieux connaître aux « décideurs » de demain et aux politiques à travers le dialogue pour mieux protéger le patrimoine naturel d'aujourd'hui et de demain.

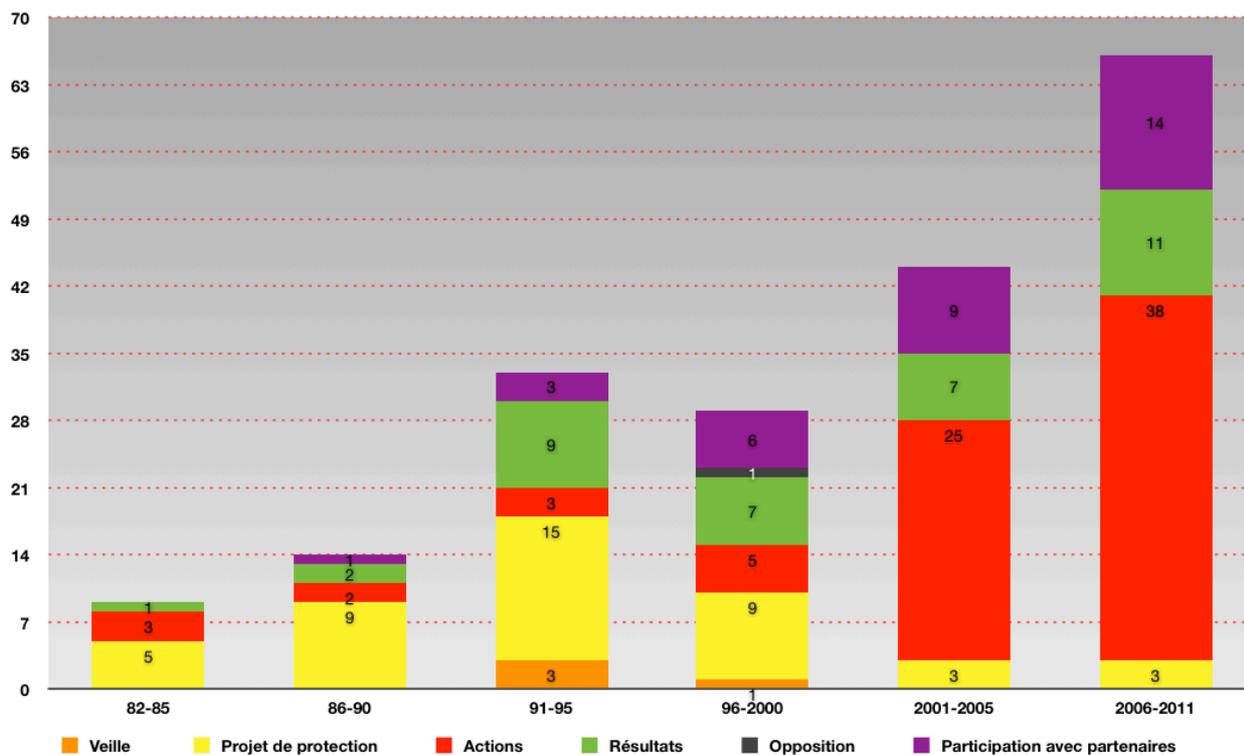


Figure 34 : Graphique Répartition des opérations de protection sur l'Isle Crémieu en 30 ans par période
L. Malaret 2012 d'après littérature grise Lo Parvi (1982 à 2012)

Un volet protection en **progression**
Inégal en type d'opérations sur différentes périodes : **assise et reconnaissance**
(figure 34)

4. 3. Une phase préparatoire déterminante

Le volet protection se met en place progressivement entre les années 1980 et 1990 (figure 35). Dans un premier temps ce sont des projets de protection à destination des collectivités ou communes parfois demandant plusieurs années de **préparation** avant d'aboutir à un résultat, même si quelques résultats peuvent quand même être mis en évidence les dix premières années (1 carrière et 1 marais protégé). Ainsi qu'un important travail de **repérage des secteurs à protéger** au travers des

ZNIEFF qui débute dès 1984 et dont la préparation se poursuit jusque dans les années 1990 pour prendre un réel tournant à partir de 1994.

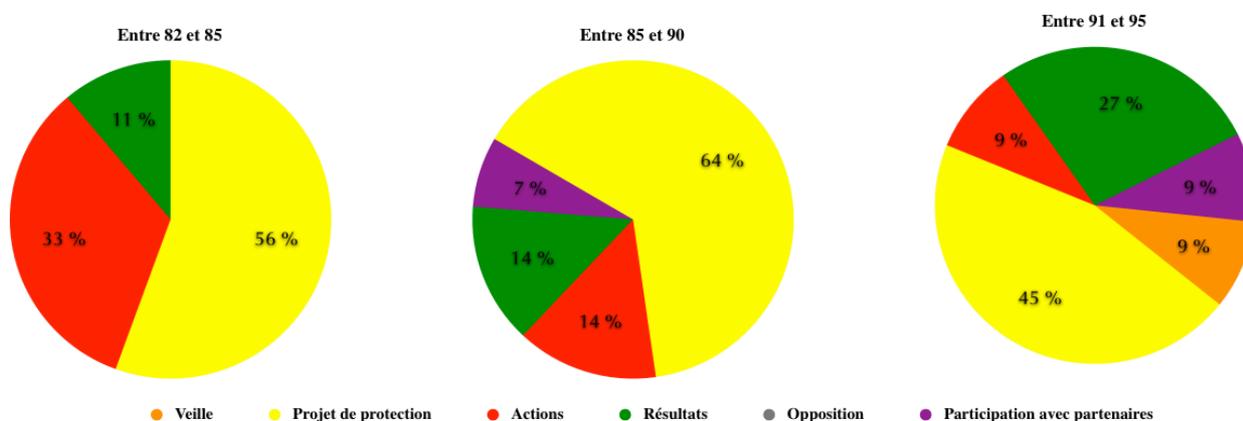


Figure 35 : Graphiques Répartition des opérations de protection de Lo Parvi entre 1982 et 1995
L. Malaret 2012 d'après littérature grise Lo Parvi

1982-1995 période d'assise

Les inventaires, les projets et la veille...

Connaître et faire connaître

Durant la période 1990-2000, les choses **s'accélérent et la charge de travail** sur ce volet protection aussi (*figure 36*). Sur la première période en question des **projets de protection** plus importants émergent mais des résultats sont déjà visibles. Lo Parvi se positionne davantage sur le **montage de projets** - un travail amont de fond, important et nécessaire à la mise en place d'actions de protection pour la suite. C'est une phase de montée en puissance. Des étangs, des marais font l'objet de rachat (marais de l'Ambossu, station à *drosera* de Montalieu...) ou de mise en réserve naturelle volontaire (Iles du Haut Rhône). Durant cette période Lo Parvi participe davantage également à des opérations de grandes envergures associant différentes **structures partenaires très nombreuses**. Ces actions de protection se portent notamment sur les Iles du Haut Rhône en *SIC* ou la mise en *APPB* pour les lînes du Saugey. Les **résultats** sont visibles sur toute la période et nettement plus important entre 1990 et les années 2000. Par contre il est à noter que les actions de veille sont moins importantes en début et en fin de période concernant les actions de protection.

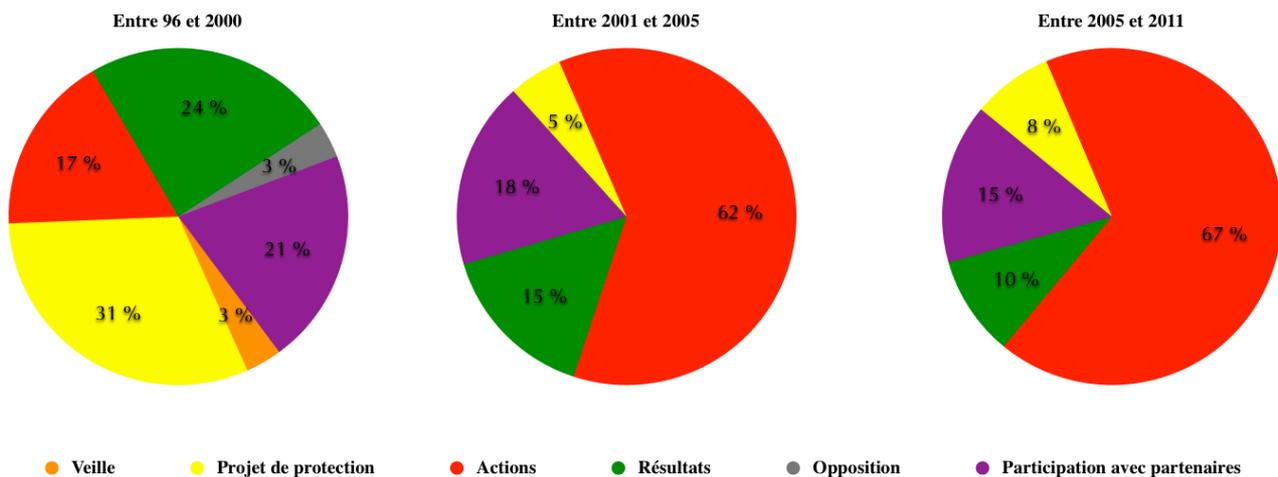


Figure 37 : Répartition des opérations de protection de Lo Parvi entre 1996 et 2011
L. Malaret 2012 d'après littérature grise Lo Parvi

1996-2000 période charnière et reconnaissance

Mise en application des mesures Natura 2000, ENS...

Protéger... et Gérer

L'année 1997 est marquée par le fait que Lo Parvi est devenu **gestionnaire** d'un espace naturel bénéficiant d'un plan de gestion (Etang de Lemps) et en 1999 un début de collaboration avec le milieu universitaire marque un tournant. De fait Lo Parvi est reconnu pour le travail scientifique mené sur l'Isle Crémieu. A partir de 2000, Lo Parvi obtient d'autres **résultats** à proportion équivalente avec la période précédente. Une nette augmentation des actions se justifie sans doute aussi par la montée en effectif de l'équipe salariée. L'exemple des étangs de Creys Mépieu passé de Réserve Naturelle Volontaire à l'état de Réserve Naturelle Régionale est une belle mise en évidence de l'ensemble des procédés à mettre en œuvre pour parvenir à une préservation et une valorisation réussie de patrimoine naturel sur la durée. Le site a fait l'objet d'études dès les années 1998, voire avant si les sites voisins y sont associés. Ensuite cette période est **davantage placée sous le signe de l'action**. Actions bien sur liées à l'ensemble des sites ou aux milieux relatifs de l'Isle Crémieu les plus importants qui ont déjà fait l'objet d'inventaires et de travail partenarial en amont. Actions avec la mise en place de la directive Habitats et du réseau Natura 2000. Il est à noter que la « veille » écologique liée au volet protection n'est plus citée dans les rapports d'Assemblée Générale mais elle s'est véritablement organisée à partir de ce moment. Elle se réunit chaque mois et travaille tout au long de l'année. Les partenariats ou les relations sont également moins nombreux, cela peut s'expliquer par **la reconnaissance et la contractualisation** de Lo Parvi avec les structures partenaires ancrées sur le territoire telles que les Communautés des Communes ou le CG38. En parallèle de nouveaux partenariats ou échanges se sont mis en place avec des structures nouvelles, avec l'apparition également de nouveaux besoins dus aux mutations nouvelles du territoire (arrivées nouvelles populations) ou de projets d'aménagements nécessitant un **regard d'expert ou un rapprochement technique**. Concernant le premier point c'est le cas des entreprises et des services de l'Etat et pour le deuxième c'est le cas des agriculteurs et forestiers dont le support de travail peut être convoité pour d'autres usages auquel il est voué habituellement (nature, loisirs doux ou loisirs motorisés).

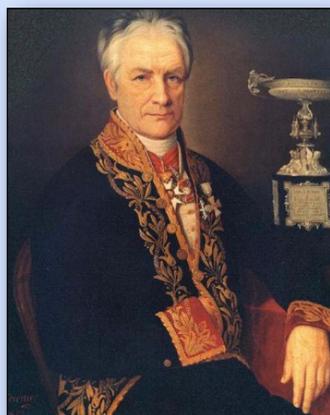
5. Ensemble pour préserver le patrimoine naturel

Les entretiens sont venus se croiser ici avec les résultats issus de la littérature grise. Il est proposé dans ce chapitre d'exposer de façon synthétique sous forme de tableaux quelques uns des projets construits à plusieurs illustrant les résultats de protection exposés plus haut. L'objectif est de montrer le temps qu'il a fallu pour mettre en œuvre les objectifs de protection, les partenariats et au final un site avec parfois plusieurs vocations d'usages (*figures 37, 38, 39 et 40*).

5. 1. Quinze ans de projets co-construits

VICAT, le groupe
Thierry MEYLLAND-REY,

« pour une industrie responsable »



Louis Vicat 1858

L'histoire du groupe Vicat est intimement liée au département de l'Isère. Né à Nevers, **Louis Vicat** (1786-1861) a grandi dans la banlieue de Grenoble où il fait ses études. Jeune ingénieur des Ponts et Chaussées, il invente le ciment artificiel en 1836 mais c'est son fils, Joseph Vicat, qui ouvre la première usine de ciment à Vif, au sud de Grenoble, en 1853. Depuis 1922, en Isle Crémieu, avec les usines de Montalieu-Vercieu. Et plus récemment avec le siège opérationnel et le centre technique de L'Isle d'Abeau en 1992.

En mai 2011, Éric Le Douaron préfet de l'Isère, lors de la remise des insignes d'officier de l'ordre national du Mérite à Guy Sidos directeur général du groupe, affirme que « Vicat est un fleuron de l'industrie iséroise et de notre pays » et que c'est devenu « un des acteurs significatifs de l'industrie cimentière mondiale ». Vicat est présent dans onze pays. En Isère, le groupe emploie près de 1000 personnes sur quelque 25 sites, dont les usines de Montalieu-Vercieu et de Saint-Égrève, ainsi que différentes centrales à béton et carrières à granulats. « La cimenterie de Montalieu-Vercieu représente 10 % de la production française de ciment et nos clients se trouvent dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes », rappelle Thierry Meylland-Rey, directeur des carrières cimentières du groupe. Malgré l'épuisement de la ressource en calcaire dans le secteur, le groupe a fait le choix de rester implanté ne souhaitant pas aller à contre-courant des nouvelles réglementations et du Grenelle de l'environnement et ainsi rester près des clients et des besoins précise-il dans un article de presse du Dauphiné Libéré datant du 14 juin 2011 (Rédaction du Dauphiné libéré, non nominatif).

...

...

Sur les questions environnementales Vicat s'investit en moyens humains et techniques, c'est aussi fonction des choix stratégiques d'implantation. Lors de l'entretien Thierry Meylland-Rey précise : « Nous avons ici, au sein du siège Vicat situé à l'Isle d'Abeau, un service comprenant 30 personnes travaillant sur les questions environnementales [...] dans ce service passent tous les dossiers de France et de Navarre sur les systèmes d'exploitation en granulats et ciments. On réfléchit sur les projets étrangers. La 1ère question qu'on se pose vraiment : c'est comment peut-on s'intégrer ? Et que peut-on apporter à la collectivité ? ». Il ajoute au questionnement « Vicat n'a pas attendu pour mettre en place des mesures de protection à l'environnement. Les arrêtés officiels remontent à 95, mais le travail avait déjà commencé bien avant. VICAT travaille depuis 22 ans sur la biodiversité. Le Grenelle est arrivé bien après... »

Les 5 priorités pour respecter la planète que le groupe Vicat met en avant sur son site : insertion des carrières dans l'environnement, choix optimisé des sources d'énergie, gestion des eaux, réduction des nuisances, protection du climat par la gestion du CO2.



Site Vicat à Montaliou

5. 2. Une implication de tous grâce à la concertation

Le tableau de synthèse générale (figure 41) a été réalisé également à partir de la littérature grise disponible sur Lo Parvi. Il a pour objectif de montrer la tendance générale. Il met en évidence que les projets de protection mettent du temps à se développer, parfois 10 à 15 ans mais aussi que les résultats sont visibles après la première période amont à considérer comme une période de préparation primordiale, faite d'échanges, de négociations...

Le tableau montre bien l'ensemble des actions de protection mise en place par Lo Parvi et ses partenaires sur 30 ans avec un parallèle lié à aménagement du territoire et au cadre de planification évoqués plus haut. Ce parallèle permet de voir quels sont les aménagements qui ont influencé la mise en protection de certains espaces comme l'A48 ou simplement les carrières illégales. Il est important de noter que le travail de veille effectué par Lo Parvi eu un impact sur l'ensemble de cette démarche. Pour les mares de Craquenot par exemple, ou la traque de décharges illégales, qui a permis d'aboutir à la mise en place d'un cadre réglementaire pour l'exploitation des carrières en 2004.

La seconde partie a mis en évidence que la biodiversité est bien en concordance avec les activités humaines. La troisième partie a pour objectif de savoir si le jeu des acteurs est déterminant dans ce territoire construit, vécu et préservé afin de produire de l'innovation.

★ Réserve Régionale des étangs de Mèpieu, fruit des mesures compensatoires

Rencontre de milieux secs et humides

La Réserve abrite 5 étangs de 1 à 31 hectares. Deux tourbières basses alcalines et des mares viennent s'ajouter à ce réseau de zones humides. Mais le plus surprenant est sans doute la juxtaposition de ces milieux humides aux pelouses sèches, prairies de fauche et forêts de chênes. Cette mosaïque permet aux espèces de trouver dans la Réserve les biotopes nécessaires aux différentes phases de leur cycle annuel. La gestion des niveaux d'eau des étangs permet également l'accueil d'un cortège floristique particulièrement riche et original.

Biodiversité exemplaire

La Réserve abrite plusieurs espèces emblématiques telles que la tortue Cistude, la Rainette arboricole, le Héron pourpré ou l'Orchis parfumé. Mais le plus remarquable est sans doute la diversité d'espèces notées par les naturalistes sur le site : 170 espèces d'oiseaux, 11 de reptiles, 11 d'amphibiens, 35 de mammifères, 14 de poissons, 241 d'invertébrés, 612 de plantes, de nouvelles sont découvertes chaque année.

Actions de gestion

Le gestionnaire de la Réserve intervient quotidiennement pour gérer le niveau d'eau des étangs et des tourbières, contrôler la végétation ligneuse sur les pelouses sèches, entretenir les prairies par pâturage et fauche, assurer le suivi scientifique des espèces et développer l'éducation à l'environnement en accueillant le grand public et les scolaires.

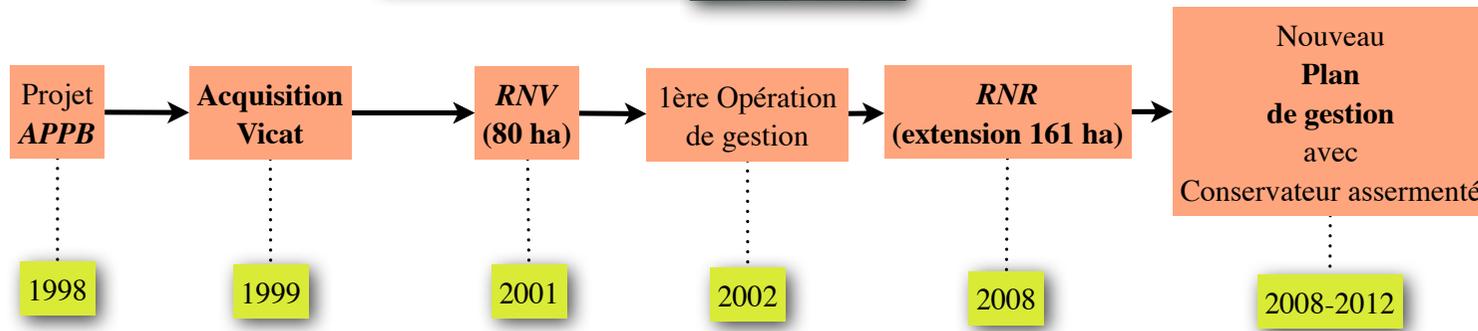
Fiche d'identité

Commune : Creys-Mèpieu
Propriétaires : Commune de Creys-Mèpieu et la société Vicat
Gestionnaire : Association Lo Parvi
Création de la réserve : novembre 2001
Partenaires : Communes, Vicat, Région Rhône-Alpes
Surface actuelle : 161 ha
Altitude moyenne : 250 mètres





Réserves Naturelles DE FRANCE



Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mèpieu

Informations extraites du guide des Réserves Naturelles Régionales
 Chronologie issu du travail de synthèse des Compte rendu Assemblées Générales de Lo Parvi sur 30 ans

Figure 37 : Tableau « Réserve Naturelle Régionale des étangs Mèpieu » - L. Malaret 2012

★ **ENS local « Mares de Craquenot », anciennes décharges renaturées**

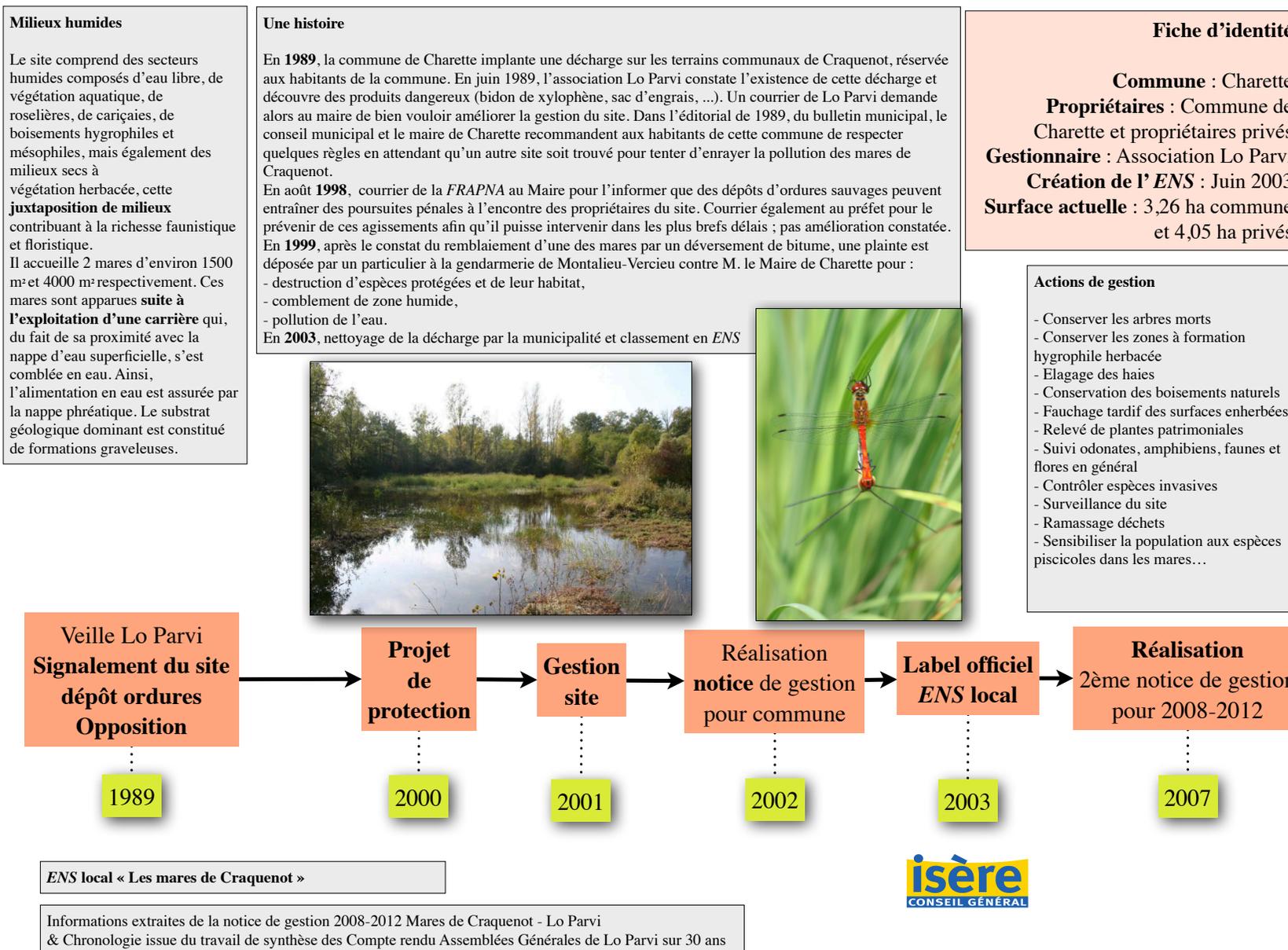


Figure 38 : Tableau *ENS local « Mares de Craquenot »* - L. Malaret 2012

★ APPB « Méandre du Saughey », sur le Haut-Rhône

Zones d'eau libre et milieux alluviaux

D'une profondeur moyenne de 2 mètres, ce plan d'eau, situé au pied du Bugey, correspond à l'ancien lit du Rhône. Sa superficie diminue progressivement suite au processus de colmatage.

Le site est constitué de milieux aquatiques et semi-aquatique avec des roselières, habitat peu riche floristiquement, mais permettant d'accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs et associées à des cariages. Souvent associées aux roselières, les cariages sont plus riches en espèces végétales et animales que les roselières.

Les prairies humides inondées environ 10 mois sur 12, abritent de nombreuses espèces patrimoniales (dont fritillaire pintade) dont le maintien dépend de la gestion du site. La forêt alluviale (ripisylve) présente une grande richesse biologique, qui la classe parmi les habitats patrimoniaux et le maintien des arbres morts sur pieds permet à un écosystème complexe de se maintenir. Le site subit la concurrence de la popiculture, juxtaposant les activités de vergers ou cultures de tabac.

Méandre du Saughey : un lien au Rhône

L'ancien méandre du Saughey fait parti du vaste ensemble alluvial du haut-Rhône où se succèdent îles, îlons, mortes et marais, témoins de la dynamique fluviale du Rhône. Au sein de ces milieux, liés au fonctionnement même du fleuve, la biodiversité apparaît particulièrement remarquable. Sur les communes de Brangues (Isère) et de Saint-Benoît (Ain), il dessine la limite administrative entre les départements de l'Ain et de l'Isère, avec la particularité pour la commune de Brangues d'être isolée en rive droite du Rhône, suite aux divagations du Rhône autrefois fréquentes.

Le mot « Saughey » évoque un lieu planté de saules.



Fiche d'identité

Commune : Brangues (38)

St-Benoît (01)

Propriétaires : Conseil Général et propriétaires privés

Gestionnaire : Association Lo Parvi

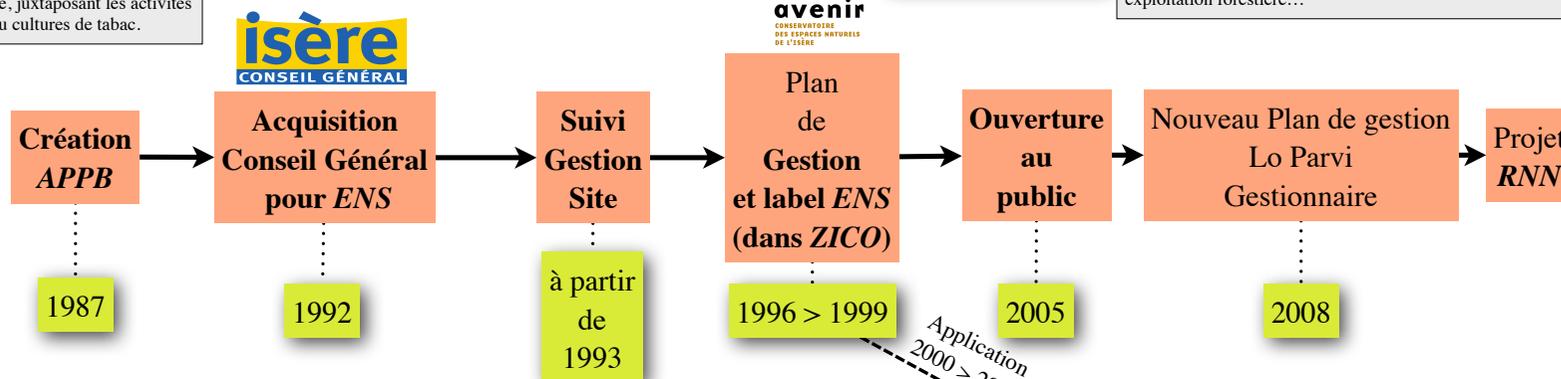
Partenaires : EID

Création de l'ENS : 1992

Surface actuelle : 37 ha (59ha en zone d'intervention, 190 ha en observation)

Actions de gestion

- Conserver et développer les prairies inondables à fritillaires
- Conserver les surfaces hélophytes (roselières et cariages)
- Maintenir surfaces en eau libre (enjeu avifaune)
- Maintenir qualité de l'eau et des milieux en général
- Maintenir population d'amphibiens, reptiles et odonates
- Favoriser les sous-bois et la forêt alluviale « sub-naturelle »
- Favoriser un équilibre entre milieux naturels et activités agricoles
- Favoriser un équilibre entre population de castors et exploitation forestière...



ENS Départemental « Méandres du Saughey » sur le Haut-Rhône

Informations extraites du plan d'interprétation 2007-2001 - Conseil Général & Lo Parvi & Chronologie issue du travail de synthèse des Compte rendu Assemblées Générales de Lo Parvi sur 30 ans



Figure 39 : Tableau APPB « Méandre du Saughey » - L. Malaret 2012

★ **ENS départemental « Lac de la Save », anciens marais devenus un étang**

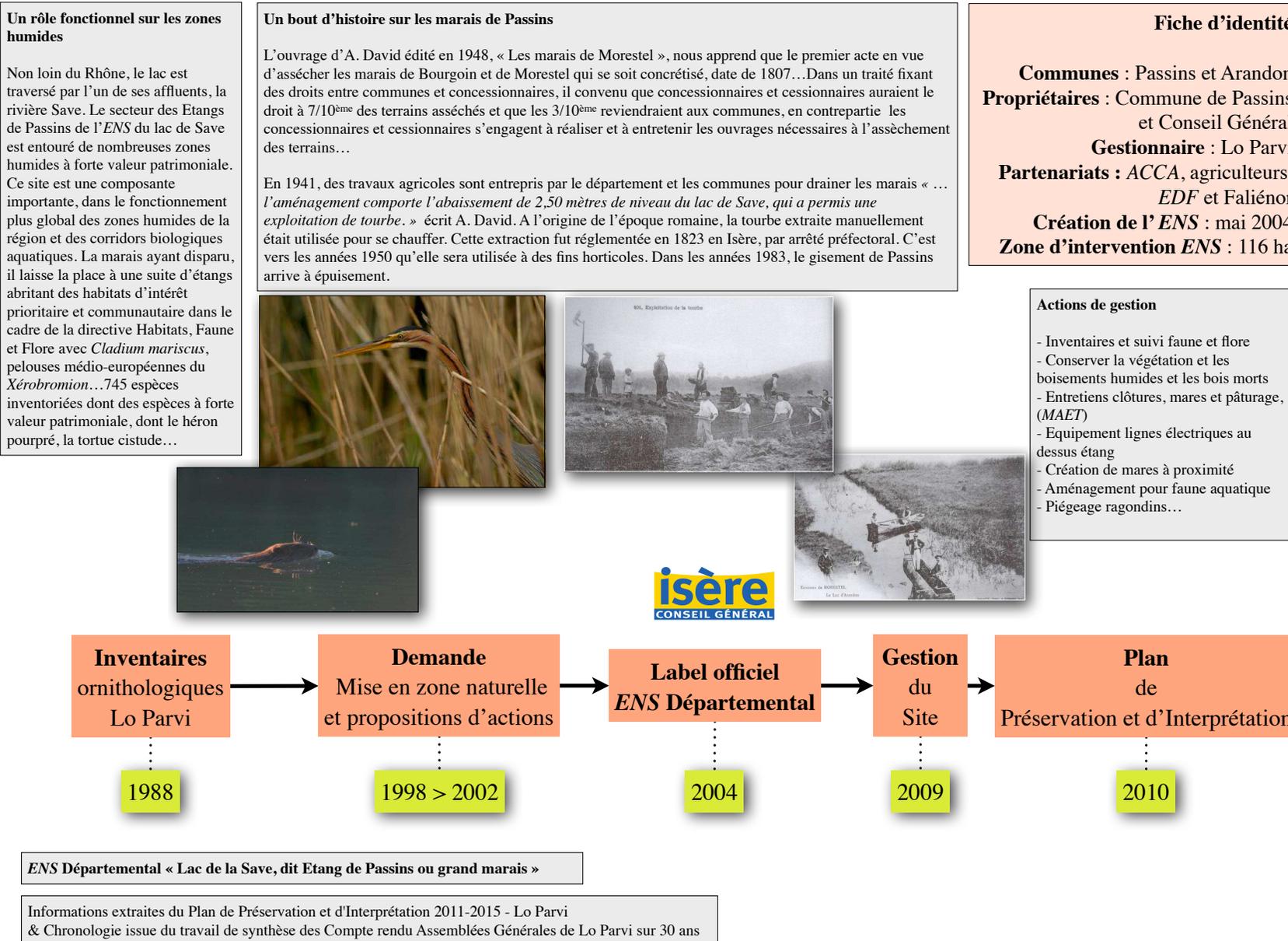


Figure 40 : Tableau ENS départemental « Lac de la Save » - L. Malaret 2012

Résultats opérations de protection patrimoine naturel sur 30 ans en Isle Crémieu

Aménagement territoire

Planification

Infrastructures

Action protection

Zonages Inventaires

Mesures

Sites

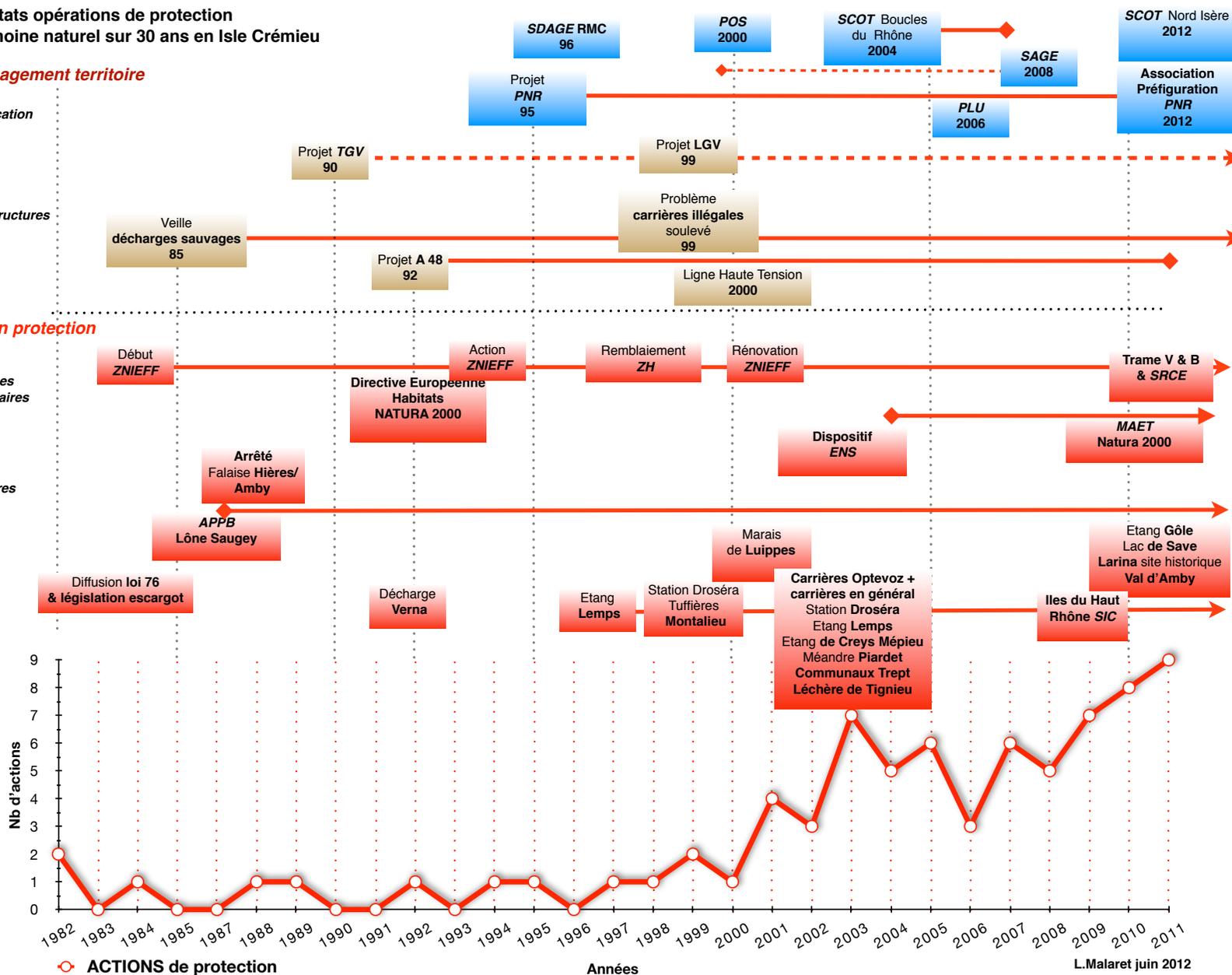


Figure 41 : Tableau Tendence générale : Résultats opérations de protection du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu sur 30 ans

PARTIE III

Quel territoire fabrique de l'innovation ?

PARTIE III - Quel territoire fabrique de l'innovation ?

Lo Parvi, ses partenaires, les habitants du territoire et leurs représentants... au final, un ensemble d'acteurs jouent un rôle dans la préservation du patrimoine naturel comme cela a été montré partiellement dans la partie précédente. Comment et par qui sont co-construits des projets de préservation du patrimoine naturel ? Les projets mis en œuvre sont-ils pérennes ? la préservation du patrimoine naturel tient-elle sur la volonté de quelques individus ? et enfin quels sont les facteurs clés ou favorisant l'émergence d'un climat constructif afin de trouver un équilibre entre préservation et développement économique du territoire ?

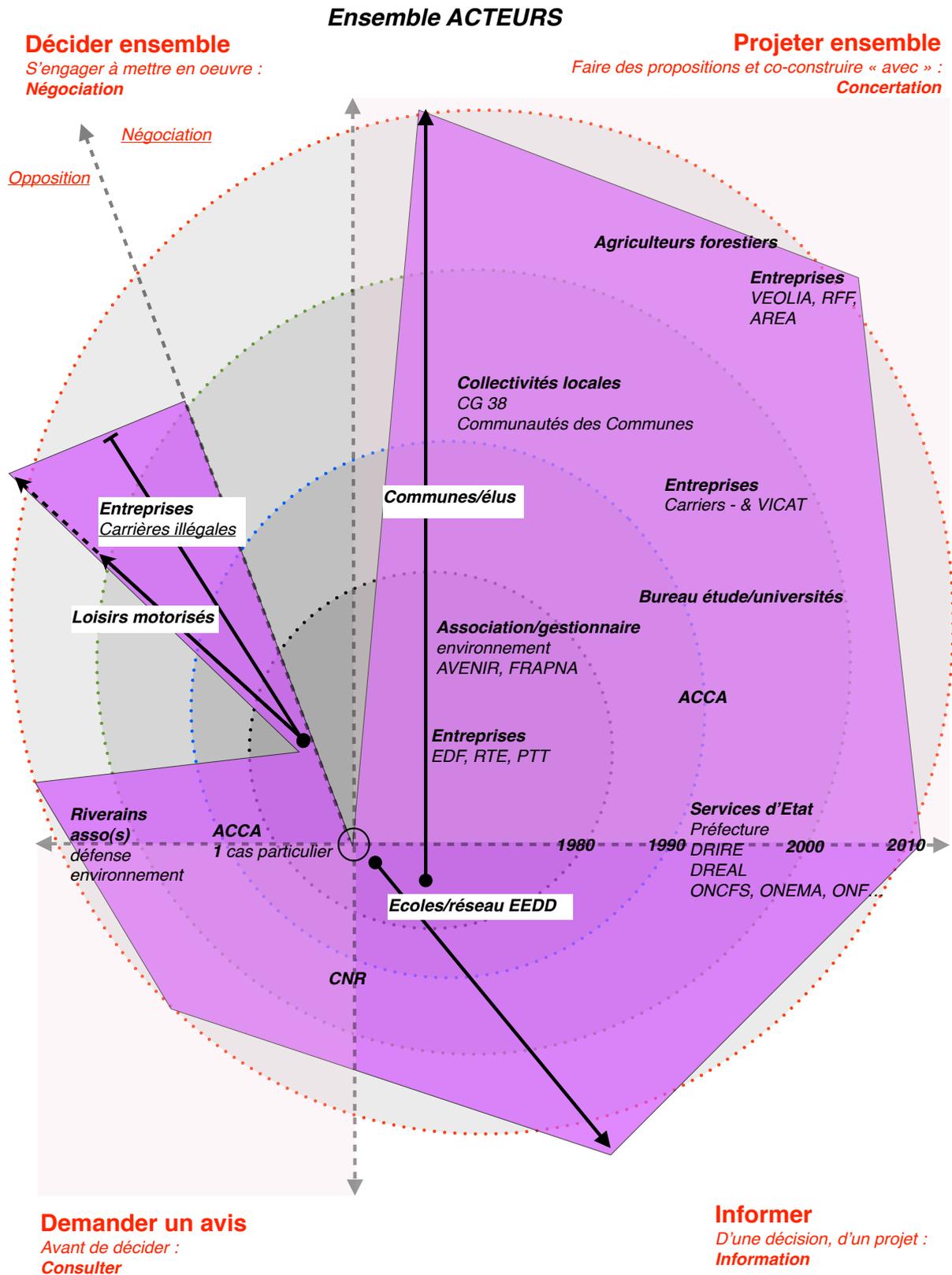
1. Positionnement stratégique de l'ensemble des acteurs

Il s'agit de voir comment se sont positionnés les acteurs vis à vis du patrimoine naturel en lien avec les projets d'aménagement : enjeux, partenariats, ce qui fait débat, divergence ou opposition, convergence ou sens (Barret 2010 ; Amblard & al 2005 ; Beuret & Cadoret 2010 ; Cadoret 2006). Comment appréhendent-ils ce patrimoine naturel ?, comment évoluent les positionnements ?

En référence aux auteurs cités précédemment, la négociation s'effectue directement entre les parties sans intervenant d'un tiers et aboutit à une décision commune. La concertation : « Projeter ensemble en discutant » (Définition du Robert) - N'aboutit pas nécessairement à une décision (projeter n'est pas décider) et si une décision est prise, elle n'est pas forcément commune à tous les acteurs engagés dans le dialogue. La concertation est animée par une des parties en présence ou par une organisation plus ou moins liée aux parties en présence (Barret 2010). Le champ de l'information vise à préparer les acteurs aux deux précédentes postures et la consultation consiste à demander l'avis des citoyens dans la phase d'étude d'un projet d'aménagement par exemple dans le cadre d'une enquête publique.

1.1. L'ensemble des acteurs en posture de co-construction depuis trente ans

Le premier tableau « Ensemble acteurs » (*figure 42*) montre que le champ de la concertation est couvert par différentes et nombreuses catégories d'acteurs dont le niveau de participation s'échelonne des années 1980 à aujourd'hui. D'autres tableaux suivront pour montrer comment les niveaux de participation se mettent en place pour chaque catégorie d'acteurs. D'une manière générale, les premiers partenariats ou projets co-construits en faveur du patrimoine naturel débutent avec des entreprises importantes (EDF, RTE et PTT). Un peu plus tard, les partenariats pérennes s'instaurent avec les collectivités et les communes, et toujours les entreprises. Plus récemment les structures agricoles et forestières emboîtent le pas. Le partenariat avec les associations, conservatoires ou spécialistes de l'environnement sont constants depuis les années 1980. Dans le champs de l'opposition, les carrières illégales quasiment disparues depuis la fin des années 2000 et les engins motorisés de loisirs ont fait leur apparition dans les années 1980. Selon quelques interlocuteurs cela représente toujours un problème aujourd'hui. Ce tableau montre de façon schématique et simplifiée (non exhaustif en terme de représentation) que le patrimoine naturel génère un niveau de participation plutôt élevé et sur la durée dans le champ de la concertation et du « projeter ensemble » sur l'Isle Crémieu. L'aspect pédagogique est important depuis trente ans. Il perdure et souvent cité comme indispensable à tous les niveaux d'intervention sur la patrimoine naturel, niveau éducatif comme celui de la connaissance et de la protection.



Participation des **acteurs de l'Isle Crémieu** à la prise en compte du Patrimoine Naturel de l'Isle Crémieu depuis 30 ans
L. Malaret 2012 d'après Barret - Beuret & Cadoret & archives Lo Parvi

Figure 42 : Tableau « Ensemble Acteurs » - Niveau de participation - L. Malaret 2012

1.2. Engagement des communes sur la préservation du patrimoine naturel

Des communes informées dès les années 1980, ensuite impliquées

A partir de 1982, le tableau « Communes/élus » montre que les communes sont les premières à être informées par les associations environnementales, de la réglementation en vigueur sur la protection de l'environnement (figure 43). L'objectif est bien de leur faire prendre conscience des enjeux afin que des dispositions, des décisions en faveur de l'environnement soient prises dans leur documents de planification d'urbanisme. Cependant il faudra attendre les années 2000 avant que celles-ci se décident à limiter l'extension urbaine et sous certaines conditions.

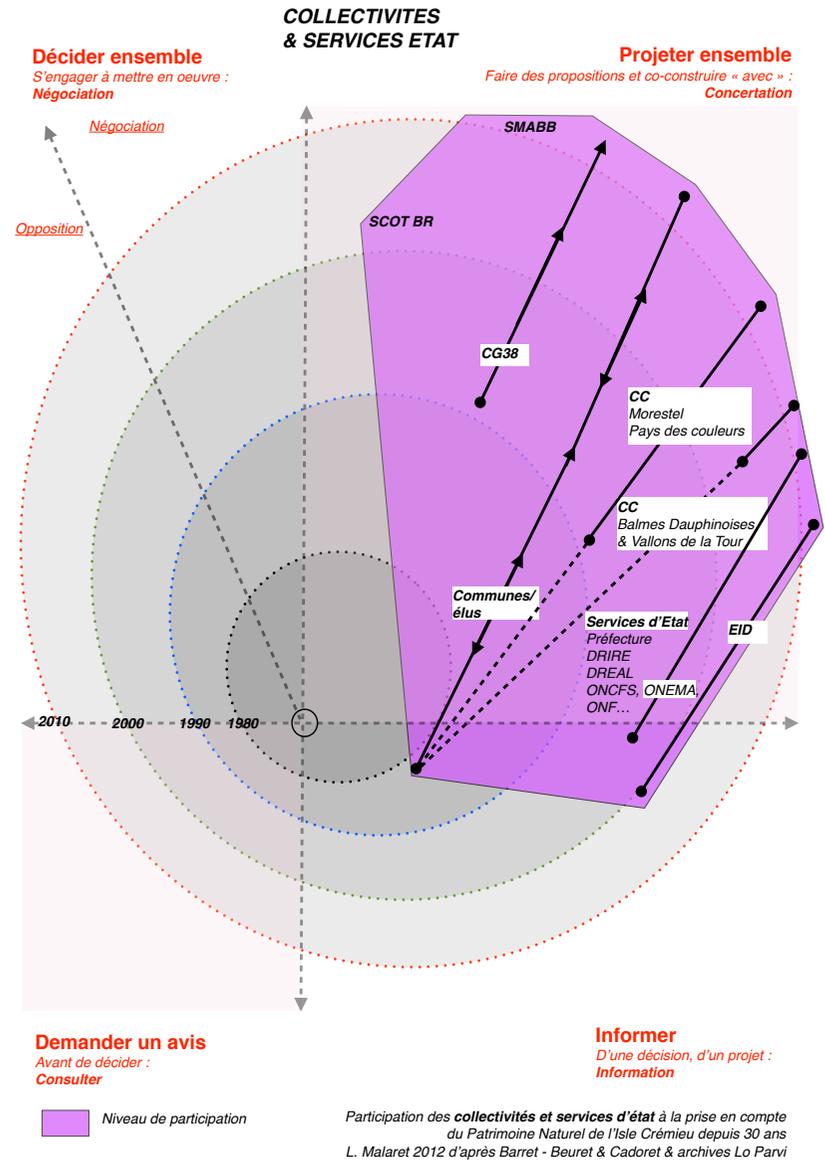
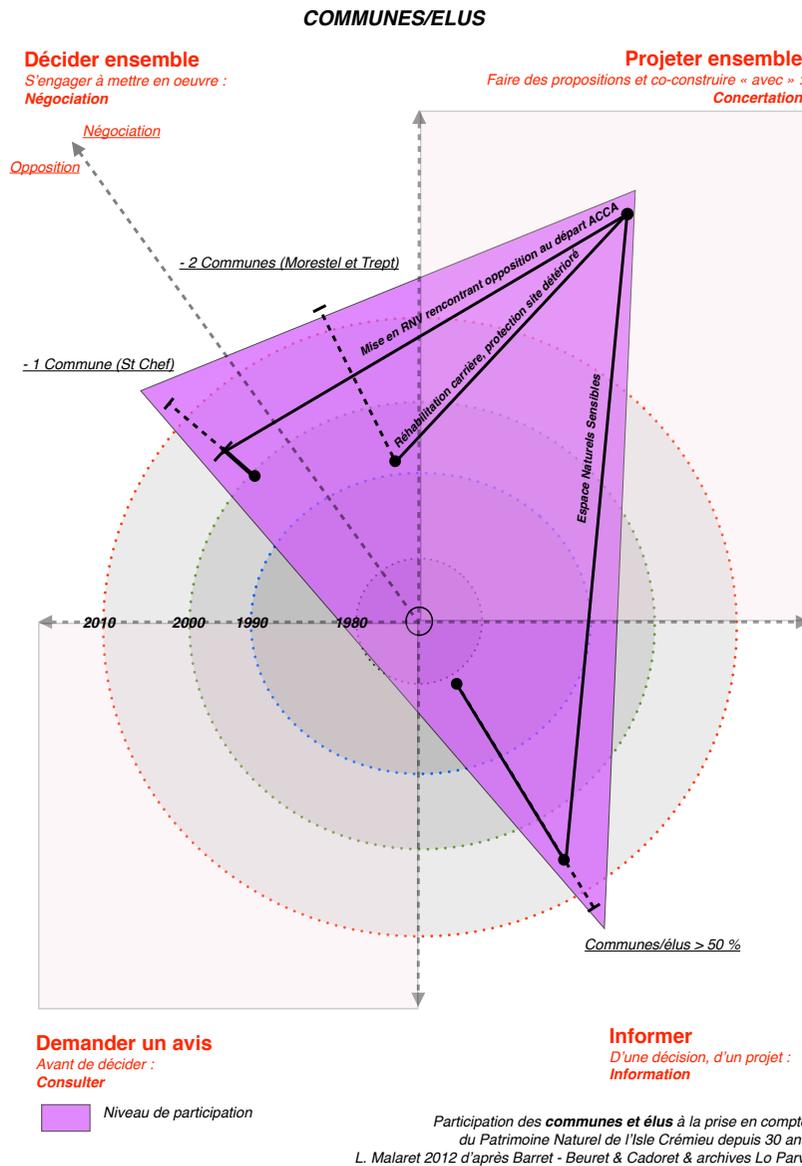
Alain MOYNE-BRESSAND,
élu maire de Crémieu et député à l'assemblée nationale,

« *enfant du pays* »



Alain Moyne-Bressand est un enfant du pays, sa famille est ancrée depuis plusieurs générations sur le territoire de l'Isle Crémieu. Il y a construit sa vie professionnelle comme chef d'entreprise et il est devenu un acteur public majeur. Elu plus jeune maire de France en 1971 sur la commune de Soleymieu, il devient maire de Crémieu en 1983. L'urbanisme, l'architecture, la valorisation du patrimoine, il estime en avoir commencé sa prise en compte en culotte courte. Il sera, durant ces mêmes années, membre du Conseil général dont il deviendra à trois reprises Vice Président. Alain Moyne-Bressand est présent à l'Assemblée Nationale depuis 1986, date de sa première élection au mandat de Député. « *La vie nécessite une adaptation permanente. Celui qui reste en disant j'ai toujours fait comme ça et je continue, est éliminé. C'est valable pour tout, y compris en politique. Je suis élu depuis un certain temps et à chaque élection, je me dis que c'est la 1ère...* » Afin de préserver et valoriser son pays « l'Isle Crémieu », il défend aujourd'hui la création d'un Parc Naturel Régional. Alain Moyne-Bressand vient d'être réélu député de l'Isère aux dernières élections législatives.

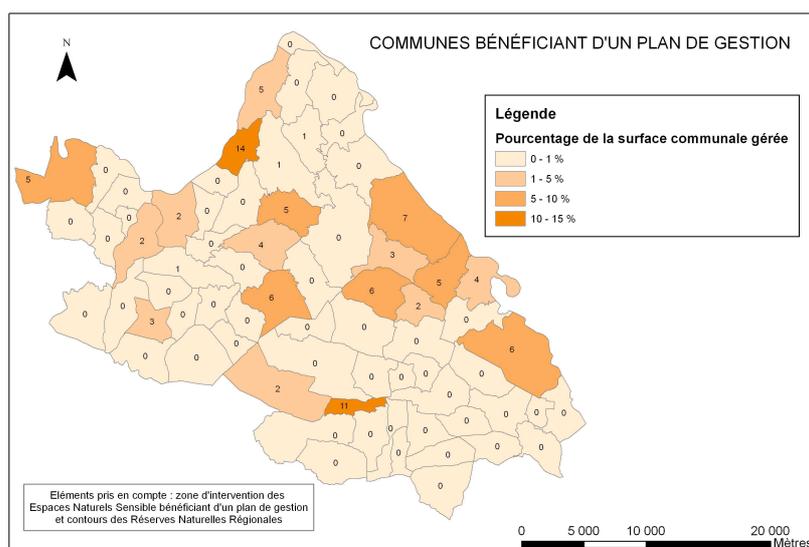
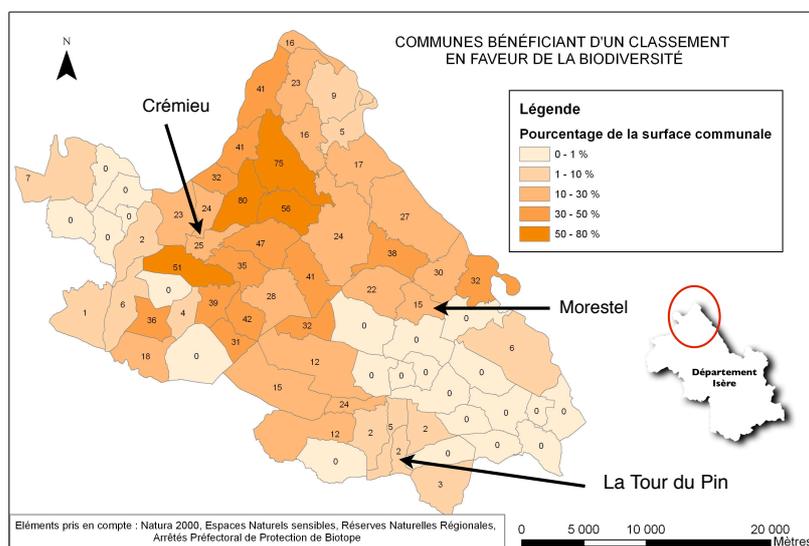
Alors que Lo Parvi continue son travail de sensibilisation, en 1992 des débats ont lieu, relatifs aux anciennes carrières devenues des décharges (anciennes carrières de Verna) sur la commune de Morestel. En 1995, sur la commune de Trept, des débats relatifs à la pratique du 4X4 sur des sites de pontes à cistude. Ces deux situations sont le reflet d'une évolution des usages et des mutations en cours sur le territoire (voir partie I, chapitre 5). L'animation et le dialogue sur le territoire ont conduit les quelques communes ou structures récalcitrantes à revoir leurs positions. Grâce au dialogue, l'ACCA de Trept (Association Communale de Chasse Agréée) est mobilisée pour l'entretien des sites et une veille quant aux usages pratiqués sur le site des grands communaux de Trept.



Figures 43 et 44 : Tableaux « Communes/élus » et « Collectivités et services de l'Etat »
- Niveau de participation - L. Malaret 2012

Un tournant s'opère dès 1998, avec 1/3 des communes se trouvant dans une posture de co-construction. Un travail commun se met en place avec Lo Parvi et les gestionnaires d'espaces naturels (différents exemple de projets cités dans la partie II) pour la gestion des sites préservés ou en *ENS*. Il est important de noter qu'une seule commune est en situation d'opposition en 1999 pour passer rapidement en posture de co-construction les années suivantes, ce grâce au dialogue instauré.

Les cartes suivantes représentent les communes bénéficiant d'un classement ou d'un plan de gestion (*cartes 17 et 18*). Elles montrent de quelle façon les acteurs des politiques locales s'engagent sur l'Isle Crémieu. Sur les 86 875 ha de la surface totale de l'Isle Crémieu, 1,6% bénéficie d'un plan de gestion (dont tourbières à 27%, étang à 17% et pelouses sèches à 9% pour les principaux). 17,7% des surfaces bénéficie d'un classement en faveur de la biodiversité et cela concerne tous les milieux : zones humides, étangs, affluents du Haut Rhône, tourbières, forêts, pelouses sèches et sableuses, pâtures, prairies maigres de fauches. Les surfaces soumises à mesure compensatoires en cas d'aménagement représentent 20,5%, là encore sur l'ensemble des milieux (*annexe 4*).



Source : Lo Parvi juillet 2012

Cartes 17 et 18 : Carte Communes bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité et Carte Communes bénéficiant d'un plan de gestion- Lo Parvi juillet 2012

Cela montre que les communes sont passées du champ informatif au champ de la concertation. Elles sont nombreuses aujourd'hui à être impliquées dans la préservation du patrimoine naturel en bénéficiant d'un classement en faveur de biodiversité dont les *ENS* avec un plan de gestion les mettant directement en relation avec les structures en charge de l'opération de gestion.

1.3. Les collectivités dans le jeu, les services de l'état en appui

Prendre conscience et faire prendre conscience

Comme cela a été montré dans les précédents chapitres l'Etat est partie prenante dans la préservation du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu, soit en faisant respecter le cadre de protection de ce patrimoine (*APPB, DCE, Grenelle, études d'impacts, demande d'autorisation d'ouverture de carrières...*), soit comme récemment en mettant en place des opérations visant à harmoniser l'ensemble des mesures prises en sa faveur (Trame Verte et Bleue, *SRCE*). Même si, comme cela a été souligné précédemment, il existe une difficulté de compréhension au niveau du cumul des classements de protection, ou des éclaircissements à fournir concernant les mesures compensatoires, les relations entre les services de l'état et les acteurs du territoire (économiques, associations, élus...) se font dans un climat dialoguant. Il est certain, pour que ce climat soit maintenu, que le niveau d'information doit lui aussi être maintenu.

Le tableau « Collectivités et service Etat » montre que le Conseil Général de l'Isère s'est engagé sur des prises de position en faveur de l'environnement, assez tôt dans les années 1990, en conventionnant avec Lo Parvi (*figure 44*). Cela explique que de nombreuses *ENS* aient pu se mettre en place grâce à l'acquisition des espaces, et grâce au soutien financier et humain dans l'accompagnement du dispositif. Dans la même période, certaines collectivités territoriales ont passé des conventions avec Lo Parvi pour maintenir un niveau d'expertise sur le patrimoine naturel, l'engagement d'un suivi des sites préservés et un accompagnement dans leur politique environnementale. Les conventions triennales de partenariat sont passées avec trois communautés de communes (les Vallons de la tour, Crémieu et les Balmes dauphinoises) pour assurer :

- veille écologique sur le territoire de la communauté de communes
- accompagnement des communes membres de la communauté des communes pour prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (*PLU*).
- participation au rallye pédestre de la fête intercommunale
- éducation à l'environnement et au développement durable
- accompagnement de la communauté des communes pour la prise en compte de l'environnement dans ses projets d'aménagement du territoire.

A partir de 2006, la Communauté des Communes du Pays des couleurs, entre en course. Le travail de Lo Parvi couvre ainsi l'ensemble du Nord Isère.

1.4. Les structures environnementales unies dans une collaboration fructueuse

Pratique suivie de la concertation intra-spécifique

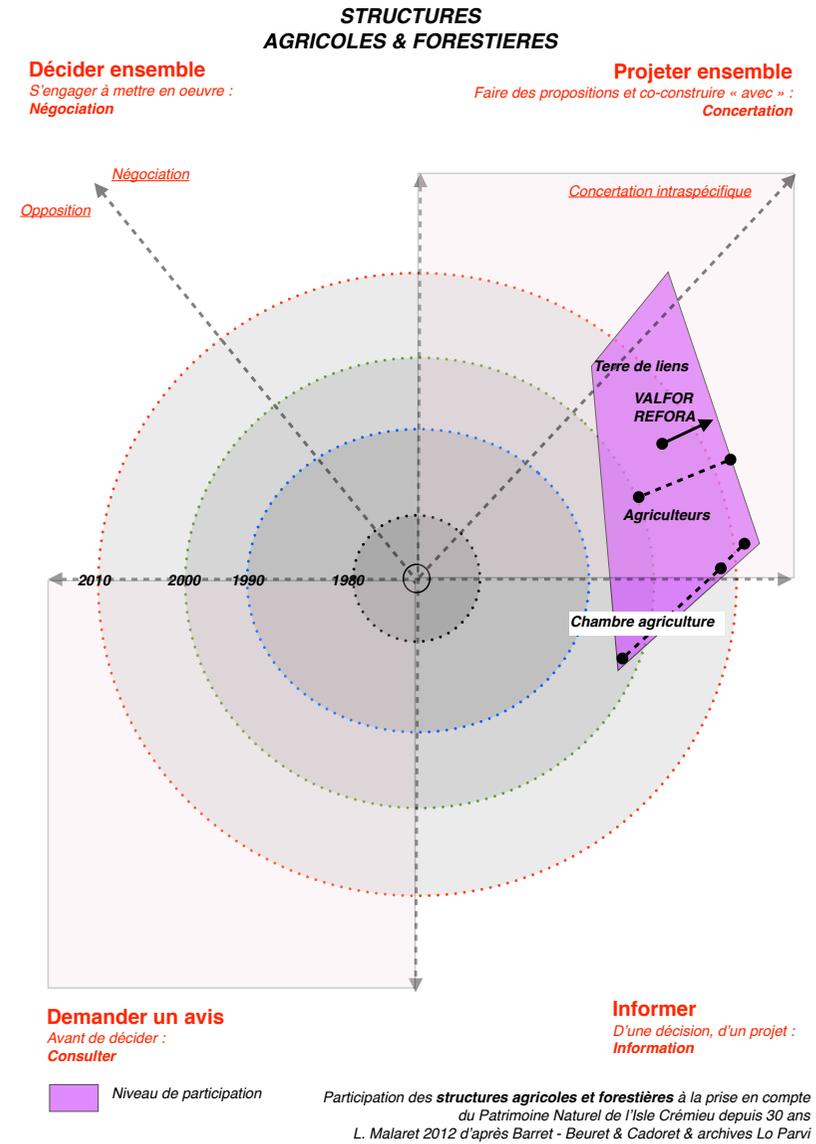
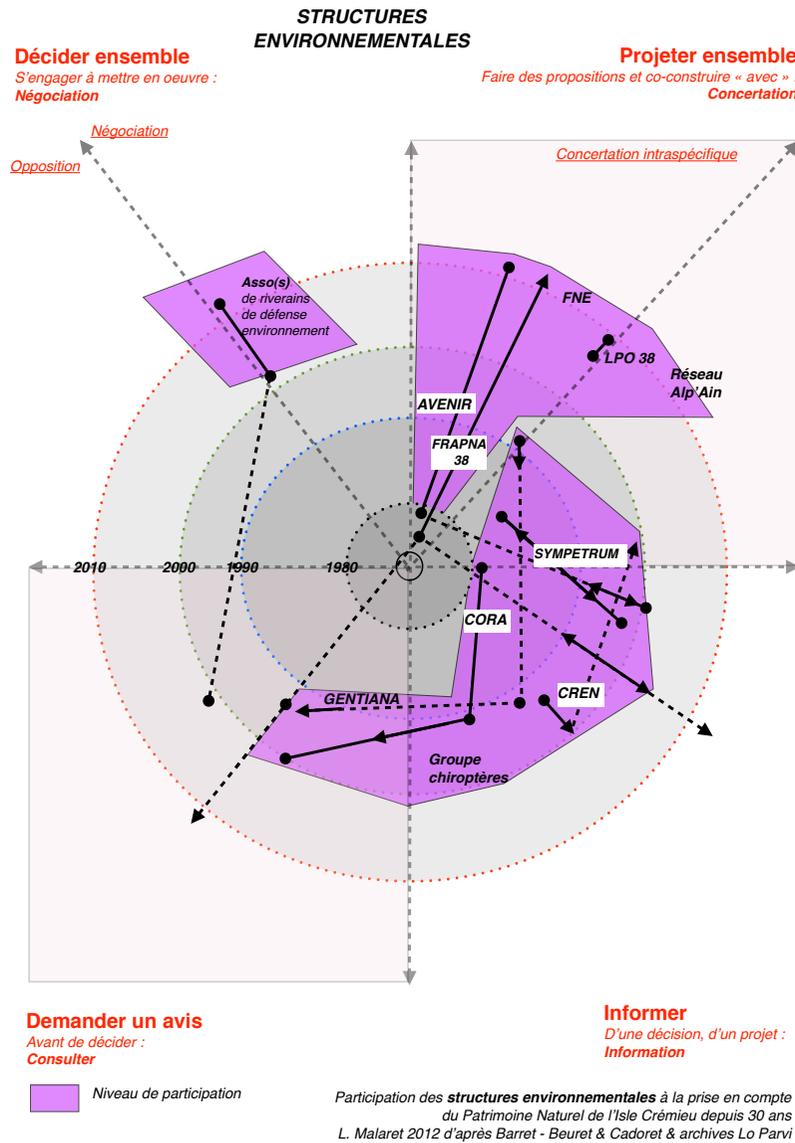
Les structures sont nombreuses et ne sont pas toutes représentées dans le tableau « Structures environnementales » (*figure 45*). La *FRAPNA, AVENIR* sont partenaires avec Lo Parvi depuis les années 1980. Là aussi, des conventions ont été signées pour formaliser un cadre, les fonctions relatives aux compétences des uns et des autres permettant aux situations de terrain d'être claires. La *FRAPNA* reconnaît l'ancrage utile de Lo Parvi sur l'Isle Crémieu et appuie la structure lorsque cela est nécessaire sur les aspects juridiques. Avec *AVENIR*, conservatoire des espaces naturels sur l'Isère, c'est un partage des opérations de gestion qui s'opère. Ensuite de nombreux partenariats et

complémentarités se sont créées, avec des structures expertes pour en citer quelques unes, en entomologie (association SYMPETRUM), ornithologie (*LPO* (anciennement CORA Centre Ornithologique Rhône-Alpes)), botanique (association GENTIANA) ou le groupe chiroptères, permettant d'alimenter les études d'inventaires, plans de gestion ou plan de préservation ou d'interprétation (*ENS*), ou encore les diagnostics environnementaux des documents d'urbanisme et atlas ornithologiques ou floristiques. Cependant il est possible de remarquer que ces collaborations sont moins nombreuses depuis les années 2000. Les associations de riverains dont certaines développent un champs de connaissance non négligeable ont été ajoutées à ce tableau.

Ce qu'il est intéressant de montrer ici, ce sont les positionnements avec les associations expertes, voire spécialisées dans un domaine de l'écologie très spécifique se situant davantage dans le champ informatif, pour les raisons évoquées précédemment. Excepté le CORA dont les actions se situent dans le champ de la consultation jusque dans les années 2000, ces structures ont collaboré ponctuellement sur la préservation du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu. Cela s'explique par l'ancrage reconnu de Lo Parvi sur le territoire. Malgré ses compétences techniques en interne, Lo Parvi a su maintenir une collaboration avec ces structures. Alors que les positionnements situés dans le champ de la concertation intraspécifique concernent les structures (*FRAPNA*, *AVENIR*) avec lesquelles des conventionnements se sont établis sur la durée. Plus récemment, ces partenariats s'inscrivent dans une dynamique de réseau avec un niveau de participation sur les réseaux de conservation de la flore Alp'Ain et la Fédération France Nature Environnement.

Mais les associations de riverains ou de défense de l'environnement sont plutôt dans une posture critique vis à vis des décisions prises en terme d'aménagement. Elles entretiennent des liens avec les associations naturalistes mais défendent des positions qui ne les situent pas dans le champ de la concertation. C'est le cas par exemple de l'association « Sans nature pas de futur » créée en avril 2009 spécifiquement lors de l'enquête publique menée dans le cadre du projet *Chimirec*. Cette association située d'abord dans le champs de la consultation, est ensuite située dans le champ de l'opposition/négociation cherchant à infléchir l'opinion sur les nuisances créées par l'implantation d'industries proches des habitations, bien que l'association affiche un but non lucratif et apolitique. Au regard du tableau, ces associations peuvent jouer un rôle important dans le sens où elles appellent à la vigilance et représentent la catégorie de la nouvelle population, aux nouveaux besoins sur le territoire en mutation.





**Figures 45 et 46 : Tableau « Structures environnementales » et « Structures agricoles et forestières »
- Niveau de participation - L. Malaret 2012**

1.5. Des agriculteurs et des forestiers impliqués récemment

Changer de pratiques pour préserver le patrimoine naturel et son outils de travail

Le tableau « Structures agricoles et forestières » montre une collaboration récente avec les structures agricoles et forestières (*figure 46*). Les enjeux ont été expliqués et l'implication des agriculteurs sur la gestion des espaces naturels est aujourd'hui souhaitée par les associations environnementales et d'autres acteurs. Mais la difficulté se situe dans ce que certains agriculteurs ont exposé plus haut. La profession s'inscrit dans un territoire en mutation sur lequel la demande paysagère s'inscrit dans une démarche que les agriculteurs souhaitent plutôt complémentaire de leurs fonctions initiales. Il a été souligné et reconnu par certains interlocuteurs que le métier reste difficile malgré les améliorations techniques des dernières décennies, que les agriculteurs ne sont pas toujours bien perçus selon les filières développées (grandes cultures essentiellement) et qu'ils sont de moins en moins nombreux. Cependant sur l'Isle Crémieu, près de 98 producteurs bénéficient des *MAET*. Cela démontre d'une posture plutôt située dans le champ de la co-construction et sur la préservation du patrimoine naturel. La création d'un guide pour la gestion des espaces durables et la réalisation de formations pour les sylviculteur, sont mises en place par l'association *VALFOR* (association pour la valorisation des forêts privées). Les associations environnementales, notamment Lo Parvi a pris conscience du rôle important que peuvent jouer les structures agricoles et forestières sur le territoire. Lo Parvi affiche dans ses objectifs une volonté d'instaurer un partenariat plus soutenu avec les agriculteurs et les structures agricoles et forestières.

1.6. Stratégie économique et écologique des entrepreneurs

Gagnant, gagnant

Le tableau « Entrepreneurs » montre des relations, au départ plus chaotiques, mais constructives au final (*figure 47*). Notamment dans les années 1980, la *CNR* est positionnée dans le champ de l'opposition. Progressivement, elle rejoindra le champ de la consultation. La structure est aujourd'hui citée comme un partenaire important du Syndicat du Haut Rhône. Les carrières illégales font aujourd'hui comme par le passé, l'objet d'une veille constante. Les entreprises appartenant parfois à de grands groupes, comme *VEOLIA* ou *RTE*, n'échappent pas à une participation sur les mesures compensatoires. Toutefois il est nécessaire de nuancer ces propos car ces entreprises ont été enrôlées dans des commissions telles que la Commission Locale de l'Eau par exemple, où leur participation est signalée comme une volonté par le *SMABB*, Lo Parvi ou la Communauté des Communes des Vallons de la Tour. Le tableau montre également que les entreprises ancrées localement ont pris conscience des enjeux dès les années 1990, alors que des relations étaient déjà en place dès les années 1980. Vicat, mais aussi d'autres entrepreneurs dans le domaine des carrières, sont guidés par le schéma départemental des carrières réalisé en 2004, ou les obligations du cadre de planification, cadres parfois perçus comme une contrainte. Mais il est important de signaler que ces entreprises vont parfois plus loin en s'engageant dans l'acquisition de sites à préserver ou en participant matériellement et financièrement sur les sites (cas de la réserve de Mépieu ou du marais de l'Ambossu).

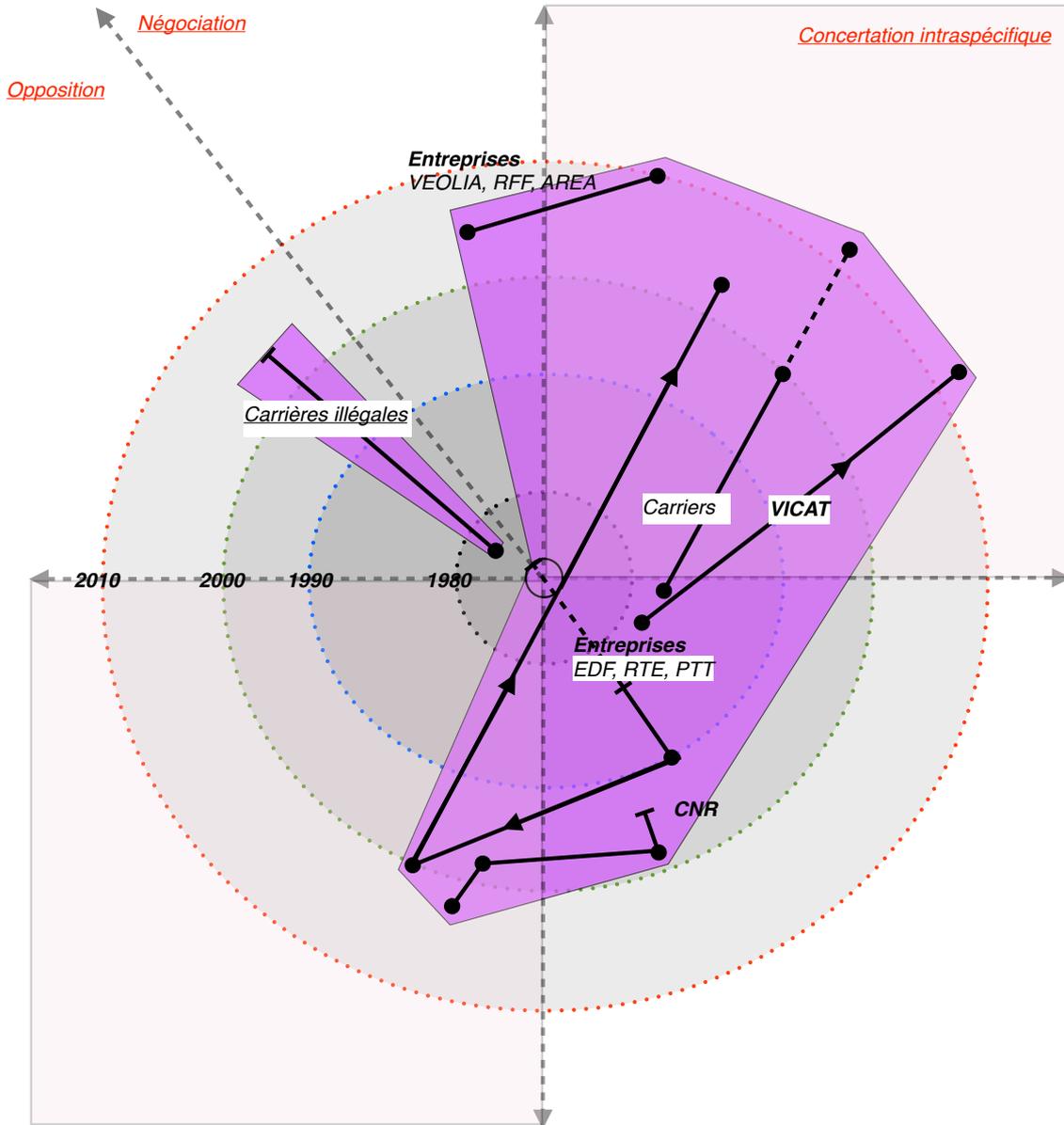
ENTREPRENEURS

Décider ensemble

S'engager à mettre en oeuvre :
Négociation

Projeter ensemble

Faire des propositions et co-construire « avec » :
Concertation



Demander un avis

Avant de décider :
Consulter

Informier

D'une décision, d'un projet :
Information

 Niveau de participation

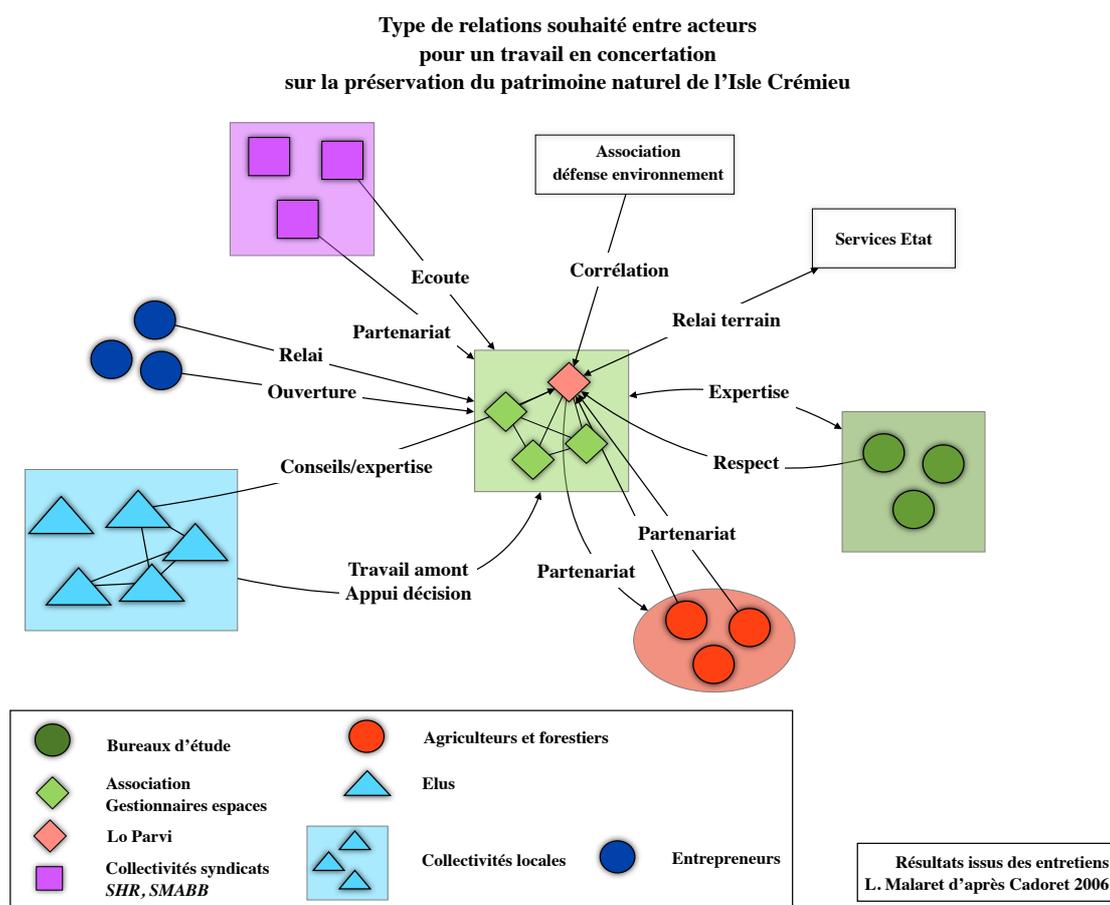
Participation des **entrepreneurs** à la prise en compte du Patrimoine Naturel de l'Isle Crémieu depuis 30 ans
L. Malaret 2012 d'après Barret - Beuret & Cadoret & archives Lo Parvi

Figure 47 : Tableau « Entrepreneurs » - Niveau de participation - L. Malaret 2012

2. Place des acteurs et rôles clés

Une situation propre à l'Isle Crémieu ?

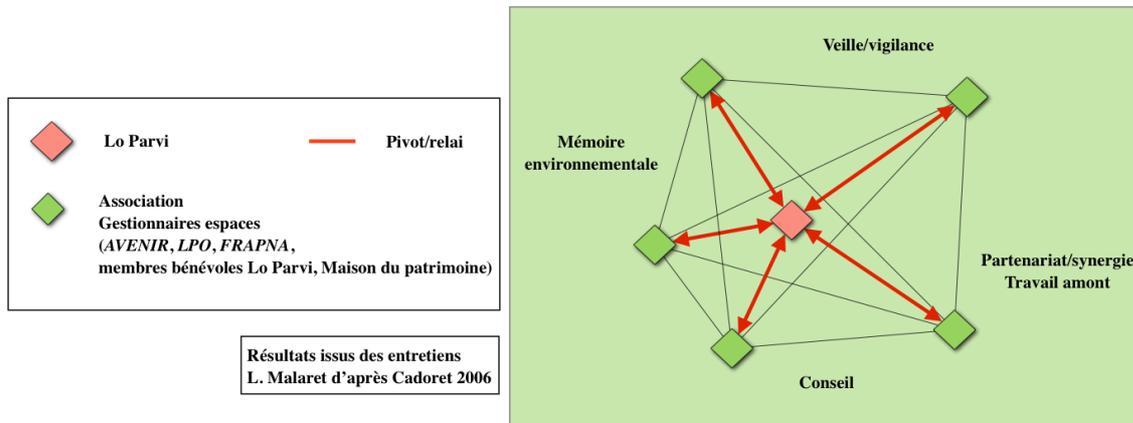
Le repérage des relations primaires et secondaires permettent de légitimer Lo Parvi dans son rôle d'association relais en interne comme en externe (Burt 1991 dans Cadoret 2006). A l'écoute des interlocuteurs, Lo Parvi a joué un rôle clé dans la préservation du patrimoine naturel en réponse à différentes attentes des partenaires ou de ses pairs dans la réciprocité, comme le montre le schéma « Type de relations souhaité entre acteurs » (figure 48) pour travailler en concertation sur le patrimoine naturel, en jouant entre autres le rôle de relais, expert/conseil dans une relation partenariale de co-construction.



Figures 48 : Schémas « Type de relations souhaitées entre acteurs » d'après Cadoret - L. Malaret 2012

Au delà de ce rôle d'expert, à savoir l'acquisition de données naturalistes à des fins scientifiques, pédagogiques ou de gestion, Lo Parvi a été à l'écoute de ses pairs (figure 49), ouvert à leurs attentes comme autres autres acteurs : décideurs, entrepreneurs, fédération de chasse, de pêche, associations de citoyens pour la défense de l'environnement... Dans son rôle d'animation et de gestion, elle a su impliquer. Certains de ces acteurs se sont ensuite engagés à prendre en compte l'environnement. Sans cet engagement, certaines actions n'auraient pas pu être mises en place, notamment l'opération Réserve Naturelle Régionale de Mérieux, des mares de Craquenot, des différents ENS locaux ou départementaux dont la préservation dépend de l'acquisition et des objectifs de gestion qui en découlent.

**Type de relations intra-spécifiques souhaité
pour travailler en concertation
sur la préservation du patrimoine naturel sur l'Isle Crémieu**



Figures 49 : Schéma « Type de relations intra-spécifiques souhaité » d'après Cadoret - L. Malaret 2012

Chacun trouve sa place pour les raisons suivantes :

- Les acteurs connaissent bien le territoire depuis longtemps
- Les acteurs sont pour la plupart ancrés sur le territoire y compris aujourd'hui des agents au service de l'état ou des collectivités
- Les acteurs sont ouverts au dialogue...
- Les acteurs ont chacun leur place dans leur champ de compétence respectif
- Lo Parvi joue le rôle de relai pour l'ensemble du réseau œuvrant sur la protection du patrimoine naturel, sur l'Isle Crémieu

Ce dernier point met en évidence une situation fragile. La légitimité s'acquiert sur la durée mais n'est pas acquise pour toujours (Barret 2010). Le schéma d'évaluation de la légitimité présenté ci-dessous montre bien que celle de Lo Parvi s'est obtenue justement avec le temps et des facteurs s'additionnant les uns aux autres (*figure 50*). Légitimité qu'elle doit veiller à entretenir et équilibre à maintenir, si elle souhaite continuer d'agir et d'impliquer, sur la protection du patrimoine naturel sur le territoire de l'Isle Crémieu.

La personnalité et charisme d'un certain nombre d'acteurs environnementaux a été cité comme déterminante pour la préservation du patrimoine naturel. C'est le cas nominativement de Raphaël Quesada, cité de nombreuses fois par les interlocuteurs, dont le rôle de médiation est important pour instaurer un climat dialoguant entre les différents acteurs. Mais le rôle des élus est aussi déterminant dans le portage de grands projets tels que le Parc Naturel Régional ou les SCOT, tout comme celui des entrepreneurs ayant une sensibilité tournée vers la préservation de l'environnement ou d'agriculteurs, faiseurs, passeurs de messages au sein de leur corporation sans qui les projets ne pourraient pas exister. La préservation du patrimoine naturel en Isle Crémieu tiendrait donc aux individus et à une expertise reconnue dont l'équilibre est fragile comme cela a été montré. Il peut être intéressant de mettre en cohérence ce qui a été entrepris afin de renforcer l'existant. Cette orientation correspondrait à ce que les membres de Lo Parvi attendent de l'engagement de certains acteurs extérieurs que le schéma ci-après résume (*figure 51*). Cela peut être réalisé par une délégation de compétences comme c'est le cas actuellement avec l'embauche d'un technicien sur la mise en œuvre et le suivi de Natura 2000, mission portée aujourd'hui par la Communauté des Communes de l'Isle Crémieu ou encore la poursuite de partenariats impliquant différents acteurs.

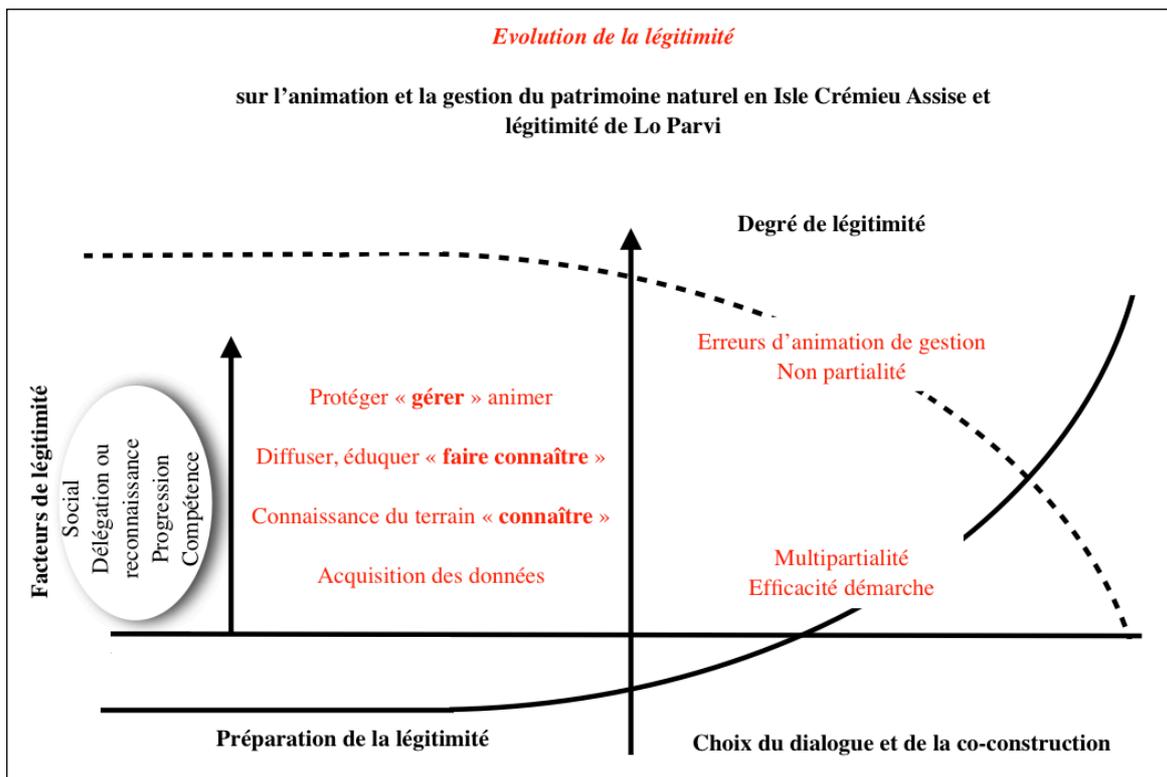


Figure 50 : Schéma « Evolution de la légitimité de Lo Parvi » d'après Barret L. Malaret 2012

Type de relations souhaité par Lo Parvi vis à vis de certains acteurs
pour travailler en concertation
sur la préservation du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu

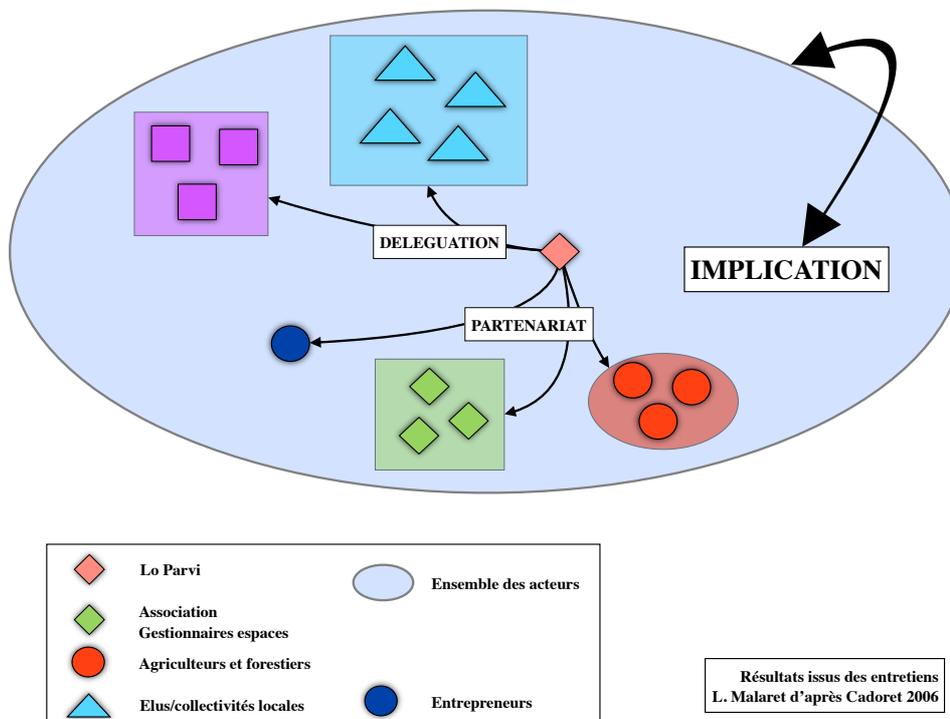


Figure 51 : Schéma « Type de relations souhaité par Lo parvi vis à vis de certains acteurs » d'après Cadoret - L. Malaret 2012

3. Une vision toujours partagée ?

Vision partagée du patrimoine naturel depuis 30 ans ?

Savoir ce qui est partagé, c'est aussi se poser la question de ce qui fait divergence et d'une certaine manière dire ce qu'il n'est pas accepté des autres ou inversement. C'est aussi mettre le doigt sur les difficultés relationnelles que certaines situations peuvent engendrer. Pour comprendre ce qui oppose mais parfois peut aussi faire convergence après un travail de dialogue, sont présentés quelques exemples de sujets ou thèmes, voire projets sur lesquels se sont majoritairement exprimés les interlocuteurs : les aménagements, les mesures réglementaires et l'agriculture et enfin l'environnement ou le patrimoine naturel au sens large.

Entreprise Faliénor

Philippe GUEROU, dirigeant exploitant de tourbes à Arandon,

« la fibre verte »



Tourbière de Boulieu

« Je dirai que cette fibre verte, cette sensibilité à la nature... Je l'ai toujours eu parce que je suis natif de la Savoie. J'ai traîné mes baskets un peu partout en montagne. J'ai fait de l'alpinisme. En 71 je devais avoir quatorze ans, j'étais chez les jésuites et j'ai eu la chance de connaître un prof de bio avec qui j'ai énormément herborisé. J'avais trois heures d'écologie par semaine... C'est là que j'ai appris ce qu'était la biodiversité ». C'est comme cela que Philippe Guerou a commencé sa présentation. Toutes ces dernières années il a été à l'affut, piqué, énervé, révolté selon ses propos

avec une envie de faire quelque chose en faveur de l'environnement. Son passé, ses racines, on les retrouve dans son parcours professionnel et personnel. Philippe Guerou travaille dans l'entreprise Faliénor depuis 1987, à ses débuts chef de production.

Depuis 2005, Philippe Guerou est directeur du site à Arandon. Toutes les initiatives prises en faveur de la protection des sites ont été démarrées alors qu'il était chef de production. Aujourd'hui il fait partie du comité de pilotage de l'ENS du Lac de Save pour agir dans les réaménagements de sites à la demande de Lo Parvi. Et les sites réhabilités font l'objet de visites régulières par des écoles ou du public spécialisé comme des groupes commerciaux spécialisés dans le paysage souhaitant faire évoluer eux-mêmes leurs pratiques.



Tourbe transformée en terreau - Faliénor

3.1. Projets d'aménagement synonymes d'attractivité ?

Certains projets d'aménagement ont fait l'objet de polémiques entre acteurs. Cela a été le cas avec le projet de l'A48 (projet abandonné récemment) et du TGV (Train à Grande Vitesse) dont les tracés ont été révisés pour répondre à des usages multiples (transport de voyageurs, fret...) (carte 19). Une majorité d'élus et de commerçants se seraient positionnés favorablement pensant qu'un développement économique suivrait avec les infrastructures existantes par la création de pôles économiques jouxtant les grands axes. Dans le SCOT un travail sur les déplacements doux est prévu et a débuté avec la mise en place d'une agence de mobilité, ainsi que toute une réflexion sur un développement de l'urbanisation qui soit cohérent avec les lignes de transport déjà existantes et l'organisation d'un délestage des traversées urbaines. Mais un des objectifs de l'époque indiqué dans le diagnostic du SCOT sur le quel reviennent fréquemment les acteurs interrogés et ayant opposé certains acteurs entre eux, était bien de « supporter les grands projets d'infrastructures par l'accompagnement de l'arrivée de ces grandes infrastructures, notamment celles qui étaient susceptibles d'avoir des effets sur l'organisation du territoire en particulier l'autoroute A 48 ». **Un des élus** regrettant l'abandon du projet s'exprime :

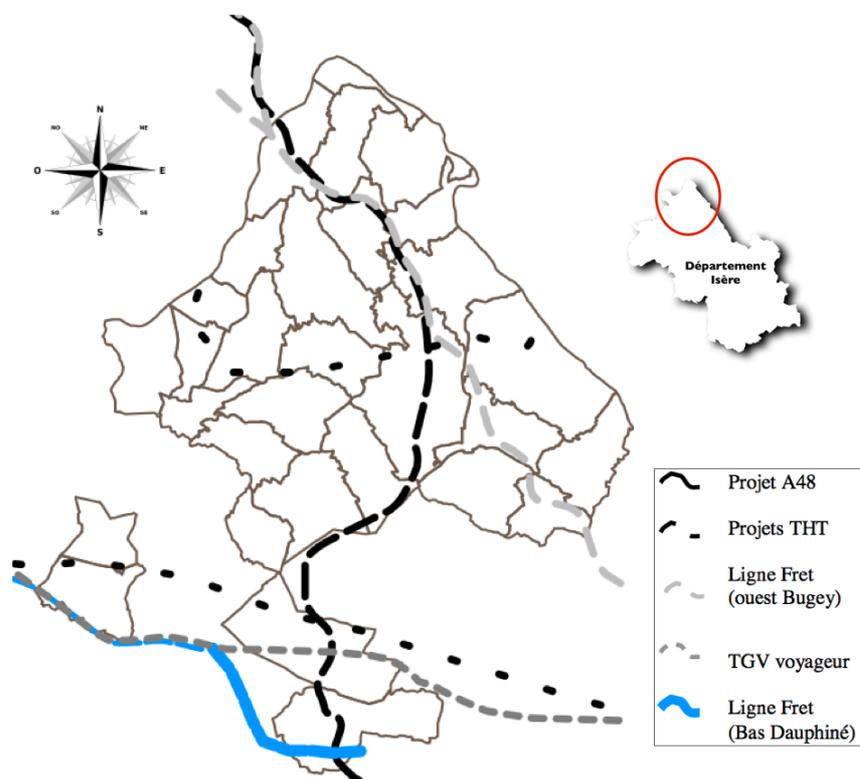
« ... Ici on a les prairies, un peu de forêts, mais tout cela n'empêche pas qu'on ne doit pas nous interdire de faire passer une autoroute, parce que personne ne viendra jamais nous trouver [...] maintenant c'est une région totalement enclavée. Pour que cette région existe il faut qu'il y ait des entreprises, du travail [...] on a des tas de voitures qui s'empilent pour aller tous les matins à Lyon. Bon, si on leur donne du boulot sur place ce sera quand même un peu mieux. On a des terrains pour cela et on a une région attractive, belle et calme. Simplement on n'est pas desservi par une autoroute. Et chacun sait que c'est une artère qui amène le sang [...] vous faites une sortie d'autoroute à Colombes⁵ (c'était des champs à vaches) et vous avez 100 entreprises qui sont montées dans la foulée ... »

Mais pour la plupart des acteurs interrogés ces projets auraient été l'anéantissement total de l'Isle Crémieu. Ils auraient été contradictoires avec les orientations de parcs pour lequel pourrait se vouer le territoire aujourd'hui. Les 4 et 6 juin de l'année 2004, le collectif des associations conduit conjointement par la FRAPNA et Lo Parvi avait organisé un rallye, permettant de montrer à la population et aux élus les impacts que pouvait causer la création de cette autoroute. Suite à cette opération une douzaine de maires dont deux conseillers généraux se sont ralliés à la cause des opposants. Le projet aurait induit la création d'un autre barreau autoroutier plus au Sud impactant sur d'autres milieux naturels et une augmentation du trafic de véhicules au niveau de l'agglomération Grenobloise entre autres. Les acteurs opposés sont variés. Les quelques extraits issus des communiqués de presse sur l'avis de la population en 2004 confortent les dires des entretiens.

Ce projet a finalement été abandonné courant 2011 parce que suffisamment d'informations cohérentes sur la richesse naturelle des sites, que l'autoroute devait traverser, ont été fournies aux élus d'une part et à l'Etat porteur du projet d'autre part. Au final chacun s'accommode des décisions qui ont été prises. Cette affaire est encore trop récente pour en tirer des leçons et voir ce que le projet et les débats qui ont suivi peuvent faire émerger par la suite.

« La décision finale d'abandonner le projet a finalement été prise » Quelque part c'est le reflet de l'image qu'on souhaite donner du département : 1er département de France écologiste » affirme **un agriculteur**.

⁵ Colombes est un petit village un peu plus au sud de la Tour du Pin, en bordure de l'A48



Carte 19 : Projets de tracés routes et trains sur Isle Crémieu

Source AVENIR DOCOB tome A

Opposition grandissante au projet de l'autoroute A48 Ambérieu-Bourgoin

Les 5 et 6 juin 2004, un collectif de 42 associations de protection de la nature, de chasse, de pêche, des forestiers et des agriculteurs ont organisé un rallye découverte de la nature sur le trajet du projet d'autoroute Ambérieu-Bourgoin (A48). Pour la première fois en France, les élus locaux, les propriétaires concernés et le grand public étaient invités à venir voir sur le terrain les impacts considérables d'une nouvelle infrastructure bien avant l'enquête publique. Ainsi, plus de 3 000 personnes sont venues voir ce que l'autoroute A48 allait détruire avec l'aide de 40 spécialistes de la faune et de la flore. L'enjeu est primordial car le projet d'autoroute contesté devrait traverser une zone classée Natura 2000, au titre de la directive européenne habitat, et le territoire d'un futur parc naturel régional. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une plainte de France Nature Environnement auprès de la commission européenne qui vient d'imposer au ministère de l'équipement une étude d'incidence, actuellement en cours, pour vérifier si le projet d'autoroute A48 est compatible avec la protection des habitats naturels, des espèces protégées par la directive Natura 2000...

Extraits du communiqué de presse 2 juillet 2004 - *FRAPNA & Lo Parvi*

Source : analyse pluridisciplinaire du projet A48

Le projet de ligne THT (Très Haute Tension : 400 000 volts) a fait l'objet d'une consultation publique. Le tracé indiqué sur la carte a été retenu. Le RTE Réseau de Transport d'Electricité a travaillé conjointement avec les associations environnementales, dont les avis ont été également

attentivement écoutés par les élus, selon ces dernières. Sur leur site internet le RTE affiche sa volonté de travailler sur le développement durable. Dans leur dernier bilan de 2010 concernant leurs actions en faveur du développement durable, la première phrase citée est la suivante : « ... *Aborder avec transparence les dilemmes que posent les opportunités et les contraintes d'un développement durable – combiner développement économique et rentabilité, respect de l'environnement et équité sociale – et échanger sur les sujets forts ou problématiques, pour construire, par le dialogue, des positions consensuelles ou assumer des points de divergence entre les parties...* » Il est important de signaler que les relations partenariales entre les associations environnementales (gestionnaires d'espaces), les élus et le RTE étaient établies depuis les années 1980.

Pour le projet de TGV (fret et voyageur), le tracé du Bas Dauphiné a été retenu. Au moment de la consultation, **Lo Parvi** avait pris la position suivante :

« il ne faut pas que ce soit qu'un TGV, il faut qu'il puisse transporter du fret et les voyageurs. Et il faut le dévier pour qui ne passe pas en plein milieu de l'Isle Crémieu mais qu'il utilise au maximum les lignes existantes. [...] Au maximum en tunnels, donc qui minimisent les dégâts sur l'environnement [...] on peut toujours dire qu'il aurait fallu encore plus de débats publics et qu'on pouvait se poser la question : avait-on besoin de ce transport ? »

Il est aussi important de signaler que d'autres projets d'aménagement ne semblent pas être partagés. Concernant le projet d'implantation de *Chimirec* à Bouvesse (commune au nord-est de l'Isle Crémieu), une entreprise de traitements de déchets industriels dangereux, la question est traitée différemment. Un des élus interrogé affirme que les maires, les communautés de communes ont créées des commissions de discussion, dans lesquelles étaient conviées les associations écologiques. Ce qui semble en effet être confirmé par Lo Parvi. Depuis le début, tout serait fait dans une transparence totale. Mais certains acteurs ne donnent pas le même son de cloche. Des associations de défense de l'environnement, comme « Sans Nature pas de futur », composées essentiellement de riverains ne souhaitent pas voir le projet s'implanter sur leur commune. Tout comme la fermeture de la centrale de Creys-Malville Superphénix, peut être déplorée par certains et considérée comme une victoire par d'autres.

3.2. Une agriculture en résonance sur les questions environnementales ?

Un agriculteur soulève les problèmes que rencontre la profession sur le territoire :

« Sur Brangues et le Bouchage les agriculteurs étaient régulièrement immergés. A l'époque on nous disait : « Bah, c'est pas bien grave si c'est pour faire du maïs... » Voilà les propos qu'on nous tenait au début. On a demandé à la CNR pour reblayer nos terres. Au final, tout le monde a compris, parce qu'on a finalement tous un passé commun avec Superphénix. On s'est battu pour que nos terres ne soient pas expropriées, uniquement pour maintenir notre activité. [...] Maintenant il faudrait qu'on se batte, avec d'autres problèmes d'aménagement [...] le Lyon-Turin [...] il passe dans des zones humides, ce qui est dommage je le reconnais. Mais qu'est-ce qu'on fait ? En mesures compensatoires, quand on ne prend pas les terres dans les zones Natura 2000. On va prendre 2 ou 3 ha sur des terres agricoles. Ça, ça ne peut pas perdurer. Il est hors de question que ça continue. Pourquoi 1 ha de terre environnementale vaudrait plus cher que 1 ha de terre agricole ? »

Dans un premier temps, cet agriculteur fait référence aux concessions que la profession a du faire face aux moyens que la CNR avait mis en œuvre pour minimiser les risques sur l'agglomération de

Lyon, liés aux crues du Rhône. Rhône qui d'ailleurs a aussi été considéré comme une chance pour un arrosage facile des grandes cultures. Mais les agriculteurs de moins en moins nombreux se sentent moins compris, voire délaissés face à des usages du sol émergents essentiellement liés à la préservation de l'environnement. Il fait référence négativement aux mesures compensatoires. Même si les agriculteurs sont de plus en plus impliqués sur les *MAET* ou sur des questions paysagères ou des circuits courts plébiscités par la population locale.

C'est un avis suivi par certains agents de l'Etat ou entrepreneurs qui se demandent où se situe la limites des mesures compensatoires, par rapport aux projets de carrières ou d'extension de carrières. **Un agent de l'état** s'exprime sur la question.

« C'est une des grosses difficultés qui se présente à nous aujourd'hui, lorsque vous voulez trouver des terrains, pour les mesures compensatoires. C'est encore jouable mais sur les zones défrichées par exemple, s'il faut trouver trois fois la surface à reboiser, on se demande où on va prendre cette surface là. Où va t'on la prendre? On ne peut les prendre que sur les surfaces agricoles, mais là !? Les agriculteurs ne sont pas d'accord. Je pense que ces mesures ont leurs limites. On ne veut pas intégrer aujourd'hui, le fait qu'une carrière gêne momentanément la flore alors qu'à terme elle restitue, je dirais, un milieu quasi normal. Si vous voulez à mettre en opposition à d'autres projets, c'est complètement différent d'une zone industrielle ou d'un aéroport, parce que la zone est couverte ... » sous-entendu il n'y a plus rien à faire.

Ces dires sont confirmés dans un ouvrage assez récent où scientifiques et professionnels ont collaboré pour expliquer le fait que les carrières sont reconnues comme patrimoine naturel et comme des écosystèmes fonctionnels et dynamiques mais que cette prise de conscience est assez récente et que ces entreprises doivent nécessairement avoir une réflexion de gestion durable du site et de son gisement ainsi que de son réaménagement après exploitation (Lefeuvre 2010). Peut-être faut-il considérer les mesures compensatoires et la réglementation dont elles découlent comme un outils levier qui aurait permis aux acteurs économiques de justement prendre conscience des enjeux environnementaux. Cette prise de conscience acquise ouvre maintenant une voie à d'autres champs de réflexion où les projets seraient portés collectivement et où l'environnement serait sous-jacent à toutes questions relatives aux impacts liés à un aménagement ? Ce qui ne remet évidemment pas en cause les difficultés que semblent vivre les entrepreneurs et les agriculteurs vis à vis des mesures compensatoires.

Lo Parvi reconnaît que les mesures compensatoires n'ont pas toujours facilité les relations entre agriculteurs et environnementalistes.

« ... ça nous a mis en porte-à-faux avec les partenaires agricoles. Par exemple la chambre d'agriculture vit cela comme une double peine, comme elle dit. C'est-à-dire qu'elle a le tracé (sous entendu tracé LGV) qui passe sur les zones agricoles plutôt que sur des espaces naturels qui sont des espaces protégés [...] en plus comme ces zones agricoles sont classées en zones humides quand même, pour 1 ha détruit, il faut compenser par 2 ha. Donc ça veut dire que ce sont 2 hectares, qu'on prend encore sur l'agriculture, donc eux ils perdent 3 ha à chaque fois. [...] Oui ça nous met en porte-à-faux parce qu'ils ne comprennent pas forcément notre position et en même temps c'est la loi. Il y a des discussions nécessaires mais qui ne suffisent pas. cependant on peut dire qu'il y a convergence sur les MAET dans Natura 2000. Les agriculteurs ont d'abord été hostiles parce que ça rajoutait une couche mais c'est devenu positif parce que le travail sur le projet des MAET a été co-construit... »

Les choses semblent s'améliorer depuis peu comme l'a montré le positionnement des agriculteurs vis à vis du patrimoine naturel plus haut. Le dialogue durant quelques années a contribué à ces résultats ainsi que la part de chacun pour s'améliorer. Les acteurs semblent avoir compris l'intérêt d'échanger pour construire, faire évoluer leur territoire dans un intérêt partagé. C'est apparemment une ligne de conduite adoptée depuis peu, que chacun souhaite conserver tout en ayant conscience de la fragilité de la situation vis à vis du contexte agricole et des facteurs extérieurs au territoire.

3.3. Dialogue à horizon : la clé !?

Ce sont d'abord les regards sur les uns et les autres qui ont évolué au fil du temps. Par exemple beaucoup d'acteurs, des services de l'état aux entrepreneurs, portent un regard positif sur l'évolution des comportements des naturalistes qui en trente ans ont changé de positions. Selon eux, les naturalistes étaient d'abord opposés aux projets d'aménagement, ensuite ils sont passés à la posture constructive pour ensuite arriver à une posture d'acceptation. L'exemple du projet de réserve naturelle régionale dans lequel s'est investi Vicat illustre bien cela. Cependant lors des entretiens cette amélioration relevée par certains n'a pas empêché d'autres interlocuteurs de voir encore les environnementalistes comme des empêcheurs de tourner en rond en leur donnant le surnom de « *khmers* » verts ou d'« *ayatollahs* » de l'environnement. Parallèlement un grand nombre d'acteurs reconnaît que les décisions prises aujourd'hui dans différents domaines comme l'urbanisme, entreprises pour les principaux ici, se font avec une prise en compte environnementale grâce au travail des structures environnementales, précisant « expertes » dans les milieux naturels. Les interlocuteurs différencient la position des structures environnementales de la connaissance naturaliste ancrées sur le territoire depuis plus de trente ans, des structures de défenses de l'environnement comme « sans nature pas de futur » militante, combative sur les questions d'environnement (association située à Montalieu, créé courant 2009 pour contrer l'installation de l'entreprise *Chimirec*, entreprise de traitement de produits industriels dangereux et réfléchissant à d'autres thèmes toujours liés aux aménagements ou installations industrielles depuis).

Un **carrier** témoigne également dans ce sens et considère les associations de défense de l'environnement dans une posture « *nimbyste*⁶ » contrairement à la posture constructive des associations naturalistes.

« Les projets de carrières telles qui sont conçues aujourd'hui sont plus facilement acceptables par ceux qui connaissent très bien le sujet. Je parle des naturalistes, pas des écologistes. Il y a une réelle nuance entre les deux. J'ai plaisir à échanger avec eux, on partage des avis, on partage des expériences. C'est une vraie culture. Maintenant on peut s'entendre sur des réaménagements, sur des positions... Beaucoup plus difficile avec les gens qui sont en réaction pour pouvoir être tranquille chez eux »

Le terme *nimbyste* utilisé par certains acteurs pour qualifier ce type d'association est-il approprié? Pour une installation de l'envergure de *Chimirec*, il semble opportun d'interroger un plus grand nombre de personnes habitant à proximité ainsi que des experts sur les questions de sécurité, d'implantation des installations dans le paysage. Mais selon un grand nombre d'interlocuteurs, les enquêtes publiques n'attireraient pas foule.

Un autre carrier se dit être en conflit avec les « écolos », être en opposition au Grenelle et aux politiques parlant d'environnement du fait des contraintes qui lui sont imposées aujourd'hui. Maintenant les citoyens intègrent le champ de la critique par le fait que l'obligation de la

⁶ vient du terme NIMBY « *Not In My BackYard* » signifiant l'opposition des résidents à avoir des projets induisant des nuisances chez eux.

démocratie participative issue des Grenelles oblige à prendre en compte les avis citoyens. Pour certains **élus minoritaires**, la démocratie participative engendrerait du retard dans la mise en œuvre des projets.

« La région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA a créé les comités locaux pfff ! ... Je me permets de vous dire qu'il y a des limites. Je veux bien qu'on se gargarise avec des mots tel que démocratie participative, et se dire qu'il y a des gens qui ont des choses intéressantes à dire. Les élus ne prétendent pas détenir la vérité, néanmoins les élus savent de quoi ils parlent. Et on prend un retard fou avec ces réunions où on écoute des gens qui disent certes des choses intéressantes, mais qui ne sont pas dans la contrainte ... »

Extrait du Premier article paru sur le blog « Sans nature pas de futur » en mai 2009, présentant simplement l'entreprise *Chimirec* :

Avec la loi de 1975 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux, la société développe un savoir-faire spécifique dans la collecte des DID (Déchets Industriels Dangereux), en même temps qu'elle diversifie ses activités de traitement. *Chimirec* mène ainsi une politique soutenue de croissance interne et externe, absorbant les évolutions du marché...

Source : <http://www.chimirec.fr>

Extraits des derniers articles parus sur le blog « Sans nature pas de futur » :

La société de traitement de déchets industriels *Chimirec*, son PDG, et six cadres de l'entreprise comparaîtront, les 14, 15, 16, 21 et 22 mai 2012 devant le tribunal correctionnel de Paris. La décision a été rendue ce mardi par la 11^e chambre correctionnelle de Paris. Ils sont poursuivis pour avoir délibérément laissé partir dans la nature des déchets pollués aux PCB (polychlorobiphényles). L'accusation les soupçonne d'avoir, entre 2000 et 2006, « éliminé de façon irrégulière des déchets nuisibles par la dilution d'huiles polluées aux PCB », dans trois de leurs usines, dont l'usine Aprochim de Grez-en-Bouère (Mayenne). En janvier, cette dernière a été mise en cause suite à une contamination aux PCB de terres agricoles alentours. Huit fermes sont, depuis, placées sous séquestre. **Extrait Ouest France** du 13 septembre 2011

L'extrait du journal, **Le Paris Normandie** du 12 mai 2012, donne ces mêmes informations plus précisément en ajoutant que ce procès sera l'occasion de moraliser la filière de traitement des déchets : « Finalement, nous apprenons par le point du 14 mai 2012 que le procès du groupe de traitement de déchets industriels *Chimirec*, accusé de fraude sur l'élimination d'huiles polluées aux PCB, a été renvoyé dès son ouverture à septembre 2012, le tribunal ayant jugé recevable une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) déposée par la défense ».

C'est une affaire qui reste à suivre. Mais cet exemple illustre la façon dont s'investit « Sans nature pas de futur » pour éviter l'implantation de l'entreprise sur la commune de Bouvesse en Isle Crémieu et peut la mettre en opposition avec les décideurs ou entrepreneurs.

Un entrepreneur tempore et fait la différence entre les associations naturalistes et les associations de défense de l'environnement. Il précise que les positions radicales peuvent exister de part et d'autre. Les structures citées ici sont propres au département de l'Isère, ce qui ne préfigure pas du même avis pour un département voisin.

« Moi ce que j'ai beaucoup apprécié dans les associations de la nature que je connais qui sont la FRAPNA et Lo Parvi, c'est mon ressenti, c'est qu'il y a eu moins moins d'extrémistes, moins « d'ayatollahs ». de l'environnement comme il y a moins « d'ayatollahs » et d'extrémistes au niveau des industries. Donc il y a eu un rapprochement entre l'homme, la nature, l'environnement... Pour commencer, il faut bien qu'il y en ait un qui arrête d'agresser l'autre »

Parallèlement à ces positions, le fait que de grosses carrières puissent s'agrandir est controversé, pas forcément de la part des environnementalistes mais des riverains. Le fait d'avoir cadré la profession (Schéma Départemental des Carrières 2004), a permis de ne plus voir de carrières sauvages s'établir ça est là. Mais les riverains ou habitants estiment subir les méfaits liés à des activités beaucoup plus importantes en volume et générant donc plus de nuisances : bruits, poussière, fumées... **Un questionnaire d'espaces naturels** donne son point de vue sur la question :

«... on a évité un mitage de plein de petites carrières partout, beaucoup moins suivies et beaucoup moins réaménagées que si c'est une grosse carrière [...] les gens ont du mal à le percevoir, ne connaissent pas le contexte. Ils n'ont pas une idée globale du projet et du problème. Et puis les gens ne veulent pas que ce soit à côté de chez eux, par contre si c'est à 10 km plus loin, ils s'en foutent. [...] Mais si on essaie de réfléchir en se disant : les matériaux de carrière, on en consomme en France 8 tonnes par habitant et par an, c'est la moyenne [...] ne vaut-il pas mieux savoir où sont pris ces 8 tonnes ?, dans quelles conditions ? Et que derrière, ça se passe plutôt bien, qu'il y ait un vrai réaménagement... [...] On est une structure qui peut travailler avec des industriels ayant des projets économiques prenant en compte la nature. C'est important d'être en capacité de dialoguer avec les industriels, on montre au préfet, au sous-préfet, l'administration, et aux élus locaux qu'on est capable de discuter avec des acteurs économiques »

Ces différents exemples et témoignages montrent toutes les difficultés des échanges, relatifs à l'environnement et l'aménagement des territoires, entre acteurs aux intérêts différents. Nombreux sont ceux qui reconnaissent les bien faits d'une consultation bien menée, et d'une concertation ayant pour objet la construction de projets en faveur du patrimoine naturel. Faire un pas vers l'autre peut-il être considéré comme une convergence, un rapprochement? Si oui ce rapprochement est-il pour autant pérenne?

Le dialogue fait partie des changements les plus significatifs sur le territoire, grâce à la construction de passerelles entre les acteurs en Isle Crémieu mais pas seulement. Il est nécessaire de dépasser le stade du dialogue en formalisant les règles, des cadres autour des projets (*figure 52*). En effet, les projets le dialogue se substituent au conflit lorsque les acteurs se connaissent mieux et travaillent en réseau, parfois grâce au soutien d'un médiateur qui peut être l'agent de développement ou une personne légitimée pour jouer ce rôle, soit un acteur ou leader local « multicasquette » jouant un rôle de traducteur. Ce système ou cette approche crée ainsi un milieu dialoguant (Beuret & Cadoret 2010).

Les bénéfices environnementaux restent difficiles à quantifier mais sont identifiables. L'objectif étant de concilier préservation et usages multiples de l'environnement. Les fruits du dialogue permettent la mise en place d'outils de planification spatiale que peuvent être les chartes, les contrats territoriaux, des plans de gestion et autres. Le dialogue favorise un changement des pratiques qui ne serait pas du seul ressort des collectivités publiques.

Concertation en Isle Crémieu
 1ère tendance
 Les acteurs de l'Isle Crémieu entretiennent le dialogue territorial

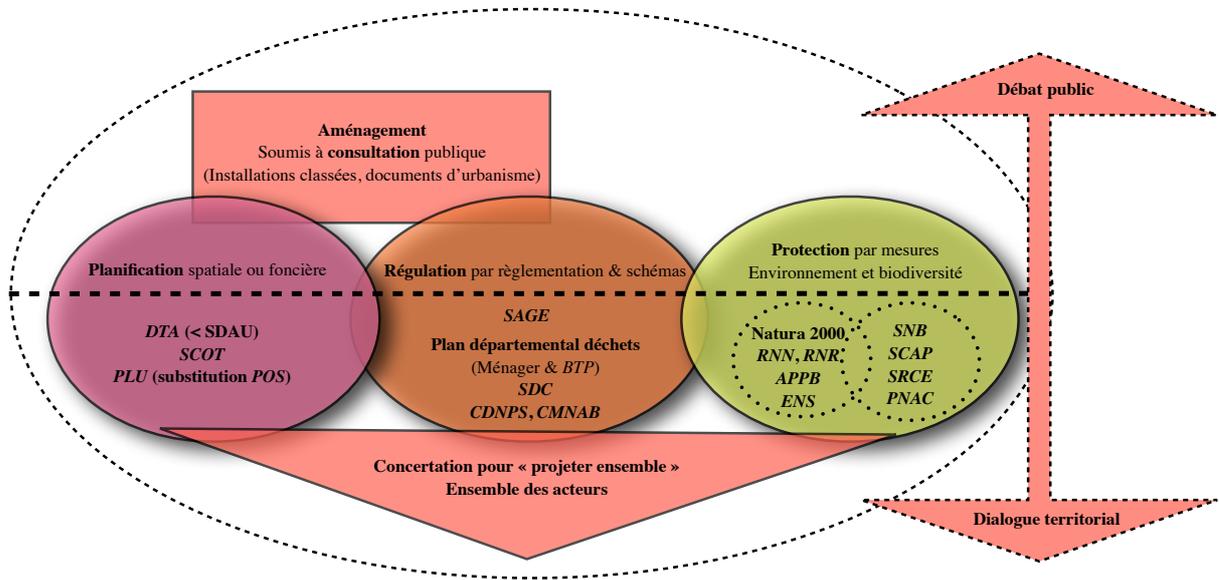


Figure 52 : Schéma Tendance concertation en Isle Crémieu- L.Malaret 2012 d'après Beuret et Cadoret

4. Sur le chemin de la convergence : de la mobilisation à l'engagement

Quels sont les facteurs de la co-construction des projets. Comment naturalistes et entrepreneurs ont-ils fini par co-construire des projets ? Comment certains élus ont-ils pris à bras le corps les questions environnementales ? D'autres témoignages apportent des réponses à ces questionnements. Force est de constater que l'implication des uns et des autres, voire le dialogue a souvent commencé par une question posée par un des acteurs impliqué ou engagé individuellement. Les exemples retenus viennent illustrer ces propos. Voici des exemples de projets sur lequel différents acteurs ont trouvé un terrain d'entente.

4.1. Une implication entrepreneuriale suivie

Parfois comme en témoigne **Philippe Guerou**, c'est le conflit ou simplement une confrontation et des concessions qui peuvent être les éléments déclencheurs de partenariats ou l'aboutissement à des accords consensuels. Face au tollé soulevé par la demande d'extension du marais de l'Ambossu, Philippe Guerou, à l'époque chef de production de l'entreprise Faliénor, réunit un ensemble d'acteurs autour de la table pour réfléchir à l'avenir des sites tourbeux.

*« En 1989, à un ou deux ans près, l'ancien patron d'ici, a fait une demande d'extraction pour le Marais de l'Ambossu... l'Ambossu avec ses 4 étoiles en rouge soulignées au fluo, intouchable!!. Donc ça a déclenché un peu le tollé de tout le monde : des associations de protection de la nature. Notamment la FRAPNA, la DIREN à l'époque, la DRAF, la DDAF... enfin tout le monde s'y est mis. Suite à cela un travail de fond a été entrepris entre naturalistes et entrepreneurs. Philippe Guerou se souvient de l'état d'esprit qui régnait à l'époque : « On s'est dit : bon on va arrêter de faire n'importe quoi. Puis on va hiérarchiser. Ils (sous entendu les structures citées plus haut) nous ont demandé de recenser tout qui était zone humide. Je crois que c'était à 25 km à la ronde [...] on a fait appel à un bureau d'études privé. [...] Ensuite, on a hiérarchisé les zones, c'est-à-dire tout ce qui était intéressant et ce qui n'était pas intéressant économiquement. Environnementalement parlant, on peut toucher, on ne peut pas toucher, on peut toucher avec des conditions où on ne touche pas, où il y a pas de problèmes, etc. Et vis-à-vis de ça on a retenu trois sites : le marais de l'Epau, le Marais Boulieu (**figure 53**), et le 3ème qui était une extension du Marais Lancin. C'est à partir de là que tout s'est compliqué. Parce qu'on a un industriel, on a des associations de la nature, et on a les administrations au milieu qui ont un rôle de gendarme etc. Voilà... des extrémistes, je dirais de chaque côté. Parce que l'industriel veut son produit pour pouvoir fabriquer. Parce que l'association de la nature veut absolument tout préserver - je crois que c'est cinq ans plus tard, puisque le dossier a duré onze ans avant d'avoir l'autorisation - donc cinq ans plus tard j'en avais assez que ça n'avance pas. J'ai organisé une réunion avec tout le monde : les associations de protection de la nature, les associations de villages, les chasseurs, les pêcheurs, la DRIRE, la DDE, la DDAF, la DRASS, la MISE... tout le monde était là... les communes concernées, les acteurs, les propriétaires des terrains sur lesquels on a les berges. Puis j'ai simplement posé une question : qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? »*

Le partenariat s'est mis progressivement en place. L'entreprise s'est impliquée pour préserver la nature, s'est aussi mis des contraintes sur le dos au niveau de l'extraction comme l'explique **Philippe Guerou**, en s'obligeant à avoir un suivi scientifique piloté par **AVENIR**.

Exemple de réhabilitation de tourbières après extraction

En 1994, Tourbière de carex exploitée au coeur d'un marais de 40 ha, la **tourbière de Boulieu** est proposée comme **site expérimental « grandeur nature »** pour une exploitation mesurée et raisonnée accompagnée de mesures compensatoires fortes.

Partenaires de l'entreprise depuis 1989

Fédération des conservatoires d'espaces naturels de France représenté par **AVENIR**

Université Joseph Fourier de Grenoble, Olivier Manneville spécialiste des zones humides

Association **Lo Parvi** pour la protection de la nature en Isle Crémieu

...

... étroitement impliqués

Etude d'impact reprenant les exigences écologiques des différents partenaires pour l'obtention de l'autorisation d'extraction en décembre 2000 > **Bureau étude**

Evaluation et suivi d'impact du réaménagement tous les 6 mois > **AVENIR**

Visite de suivi réaménagement, faune et flore sur terrain > **commission**

L. Malaret 2012

Source : Lettre d'information Faliénor décembre 2007 & littérature grise Lo Parvi



Marais



Tourbe de carex - Faliénor



Rainette arboricole - CNRS Lengagne



Double berge - Faliénor

Exploitation limitée et raisonnée

La réserve est de 800 000 m³ avec une autorisation courant jusqu'en 2015. L'exploitation se fait « en eau » sans abatement de la nappe phréatique ni pompage, avec pelle mécanique, seul engin sur la tourbière

Gestion environnemental de l'espace

Sur 40 ha de marais, 27 ha sont exploités.

Les zones non touchées sont affectées à :

- Berge de bordure à faible pente pour végétalisation caractéristique des marais
- Zone de 1 ha réservée à la rainette arboricole et roselière
- Zone centrale réservée à la ponte de la tortue cistude et zone de protection ensoleillée à l'abri de la prédation
- Réservation d'une deuxième zone comme zone refuge

Création de niches écologiques au fur et à mesure de l'extraction

- Amélioration et suivi du potentiel biologique
- Création plans d'eau
- Augmentation linéaire de berge et création double berge en périphérie

Figure 53 : « Exemple de réhabilitation de tourbières » - L.Malaret 2012

« Ca a été décidé en groupe. Ça nous a été demandé aussi. Pour moi c'était une façon d'être transparent sur toute la ligne... [...] par exemple le marais de Boulieu est structuré en tout un tas de bassins, plus ou moins étroits, plus ou moins profonds, plus ou moins longs... Chaque bassin a été modulé de façon différente, sa géométrie de bordure, doigts de gants, pas doigts de gants, eau au fond, pas d'eau au fond... Tout ça en essayant de gérer les espèces présentes sur le site, comme la rainette arboricole, et la tortue cistude... mais encore une fois on a tout pris en global, les quinze années de fabrication de tourbe, pour qu'à la fin on puisse avoir un milieu qui vive... L'objectif était utopique, c'est pas qu'il était c'est utopique, il est utopique. C'est rendre le milieu propice à un renouvellement tourbière »

Pour aller plus loin dans le cas de cette entreprise, il est proposé de voir comment le partenariat fonctionne concrètement. Comment la fin de l'exploitation d'un marais a poussé une entreprise à avoir une réflexion vis à vis du réaménagement d'un site. D'autres entrepreneurs se sont impliqués. Par exemple, **M. Lainez chef d'entreprise de travaux publics** fait part de son expérience :

« On recycle à 100 %, aussi parce que le gisement se fait plus rare et qu'il a fallu, pour rester concurrentiel, conserver le gisement pour des utilisations nobles et recycler le reste pour les tâches un peu moins nobles. [...] Alors quand je dis recycler à 100 % [...] tous les matériaux qu'on a sur le chantier on les trie, et on les recycle si c'est de l'enrobé et on refait de l'enrobé avec. Si c'est du gravier ou des cailloux, on les met dans un tas pour les reconcasser et refaire des routes avec, vous voyez... Pour économiser le cilico-calcaire [...] ça, ça ne se faisait pas avant. On balançait tout dans les trous, on remblayait avec... [...] les donneurs d'ordres incitent dans les appels d'offres à le faire. Il ne surveille pas par contre, ils suivent les directives ministérielles »

Le convoyeur souterrain en cours de réalisation sur l'entreprise Vicat, est aussi un point d'avancée à mettre en avant :

Thierry Meylland-Rey, Vicat : « Nous avons progressé sur tous les systèmes d'exploitation, par exemple avec le système de convoyeur semi enterré » **Raphaël Quesada** : « un convoyeur normal aurait fait obstacle à la faune. Alors on a échangé avec Vicat pour que les tapis roulants soient semis enterrés. Les animaux peuvent passer par-dessus. Les travaux ont démarré cette année... »

4.2. Une incitation nécessaire au niveau agricole

Au niveau agricole, la démarche de **Yves François** est proche de la précédente, avec la création de la 1ère commission environnement de la chambre d'agriculture Rhône-Alpes en 1989, une des premières en France à l'époque, sous la présidence de René Blanchet et avec son appui. L'idée était bien de créer une passerelle entre le monde agricole et les autres acteurs en attente d'une évolution de la profession. Instaurer un dialogue entre des mondes différents pour faire évoluer les pratiques :

« Je me rappelle, à l'époque il y avait un ancien qui était là et qui disait : une commission environnement ! Il vaut mieux faire une commission sur le foncier, plutôt que de faire de l'environnement ! Il y avait une volonté que ce ne soit pas fait comme ça. Et là je demande la parole et je dis : non, je crois qu'une commission environnement c'est très important, vous verrez à l'avenir - j'ai milité - on sera peut-être bien content de le faire. Parce que ce sont des choses qui montent en puissance et il ne faut absolument pas louper le train »

A cette époque, Yves François a pris le risque d'être en opposition avec ses collègues pour avancer sur les questions environnementales. Il dit connaître des difficultés de même niveau de l'intérieur comme à l'extérieur, en travaillant sur le thème d'une agriculture durable :

« Ils (faisant référence ici aux élus) ont une perception du développement qui est exponentielle. Pour eux c'est quand même une variable d'ajustement pour l'économie. Pour le développement c'est facile de voir comment ils le conçoivent : autoroute, zone industrielle et là ça marche. Et dans l'idéal une centrale nucléaire [...] mais c'est pareil à l'intérieur, pas facile d'arriver à entendre un discours environnemental. Certains professionnels de l'agriculture perçoivent les écologistes comme des êtres malfaisants. [...] Evidemment, bien entendu on ne pourra jamais faire de l'agriculture si on se préoccupe pas d'environnement. Et inversement si les environnementalistes ne veulent faire que de l'environnement sans s'occuper d'agriculture, ça ne marchera pas non plus »

Lo Parvi a tenté de faire entendre sa voix dans le cadre de comités spécifiques, Cardon et Paturin⁷, mis en place sur le territoire pour soutenir une agriculture locale. Toujours sur l'agriculture, le travail effectué localement pour la préservation de l'eau, plus précisément des captages sur les communes de Bouvesse et Sermérieu a eu un impact plus large. Lo Parvi qui suit de loin le travail effectué par la chambre d'agriculture, reconnaît des avancées sur ce point, même si récentes. Les discussions, la possibilité d'impliquer directement les agriculteurs sur les questions environnementales avec des mesures incitatives comme les MAET mais aussi des programmes internes aux chambres d'agriculture y sont pour beaucoup. **Raphaël Quesada** explique comment les agriculteurs se sont impliqués progressivement :

« Il y a des mesures agro-environnementales pour protéger la qualité de l'eau. Lo Parvi avec la FRAPNA, suit ces mesures depuis 15 ans. Et puis il y a eu tout un programme qui a été développé par la chambre d'agriculture suite à la directive nitrate pour moins polluer. C'est le programme qui s'appelait Pil'azot, pour diminuer l'azote et un autre qui s'appelle Terre d'eau pour diminuer les pesticides. Donc ça on a suivi d'un peu de loin, et on a pu constater qu'il y a eu un changement des pratiques agricoles sur le secteur de l'Isle Crémieu. Et tout récemment, depuis 2 ans, ça va continuer cette année, grâce à Natura 2000, on a pu faire signer des contrats MAET, des contrats des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées avec la chambre d'agriculture et la DDT. [...] On avait estimé qu'il y avait un certain nombre d'agriculteurs qui avaient leur SAU dans Natura 2000, dans les 13 000 ha. [...] On s'est dit, ce serait bien d'avoir les 50 % de SAU, avec des agriculteurs qui ont la plus grosse SAU dans Natura 2000 qui signent des contrats. En fait on avait calculé que 50 agriculteurs pouvaient être concernés, sur 3 ans sur des surfaces qui sont en natura 2000 pour atteindre les objectifs. Et en fait, en 2 ans on a fait signer 77 agriculteurs. On a largement dépassé l'objectif fixé au départ. Et il reste 1 an à faire signer (sous entendu 2012). Et du coup en terme de surfaces et de coûts, on va atteindre les objectifs qu'on s'était fixé, très facilement. Donc ça c'est une bonne nouvelle »

⁷ l'association CARDON (Comité Agricole et Rural pour DONner vie à nos projets), sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, a pour but le partage des enjeux agricoles par tous (élus, agriculteurs, citoyens) pour éviter les conflits d'usage et mieux se connaître. L'association PATURIN (Projet Agricole du Territoire Unissant les Représentants de l'Isère Nord) a pour principale activité d'adapter les orientations agricoles pour le territoire en cohérence avec la politique agricole départementale. Source : sites internet des associations : CARDON et PATURIN

4.3. Le changement nécessite de l'engagement

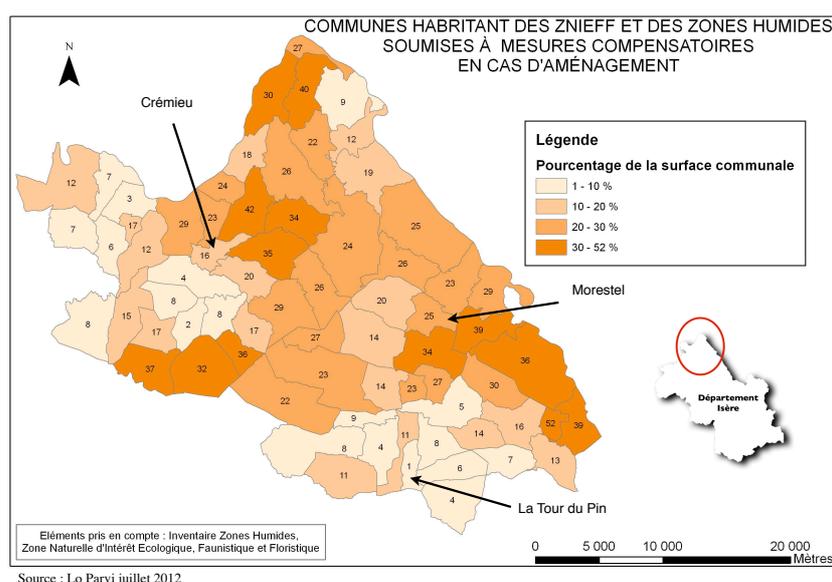
Des communes sont soumises à mesures compensatoires, ce qui permet de préserver ou restaurer certains sites notamment sur les ZNIEFF et les Zones Humides (*carte 20*). Dans les années 1980, le site des mares de Craquenot, dégradé par les remblaiements sauvages, a généré des échanges houleux avec la commune. Ensuite, le site a fait l'objet de négociation, d'échanges entre gestionnaires d'espaces naturels, élus, entrepreneurs... avant de devenir un *ENS* local et un site exemplaire. Une autre démarche locale d'envergure est intéressante à mettre en avant avec l'exemple des marais de la Tour du Pin. **Jean Gallien**, le vice président de la communauté des vallons de la Tour explique le contexte :

« Le projet, sur la zone humide des marais de la tour, se situe sur Saint-Jean de soudain. Au départ c'était une mise en demeure par des mesures compensatoires pour reconstruire la station d'épuration et étendre la zone industrielle. On nous a demandé de faire une étude. Il y a quand même 180 ha. Ce n'est pas rien ! L'étude a été faite. Et maintenant on est en train de mettre en place le plan d'action ... »

En cours de projet, **Lo Parvi** est intervenue, voire s'est imposée auprès de la communauté des communes, dans le cadre du comité de suivi :

« Y'en a marre des mesures compensatoires sur des coups partis comme ça, petit bout par petit bout, ça ne rime à rien. [...] Vous réunissez tout le monde avec le sous-préfet, le RFF, l'AREA, les industriels de la zone, les agriculteurs les chasseurs etc., etc., tous les élus qui sont sur les communes autour du Marais de La Tour du Pin... [...] Une étude d'un plan de gestion du Marais a été faite ... »

Sur cette opération, il y a eu des échanges pas toujours faciles sur le problème de saupoudrage des mesures compensatoires, mais au final un vrai projet global a pu être monté, avec de vraies mesures compensatoires et des partenariats financiers significatifs (*figure 54*).



Carte 20 : Communes abritant des ZNIEFF et des ZH - Lo Parvi juillet 2012

LE CHIFFRE

50 000 C'est, en euros, le montant moyen annuel (hors subventions) qui sera consacré sur cinq ans à la zone des marais par les Vallons de la Tour. Cette somme concerne uniquement les actions courantes (lire par ailleurs).

« **S**e servir d'une obligation pour en faire un atout. » Ainsi Jean Gallien, vice-président chargé de questions environnementales à la communauté de communes, définit-il le principe du plan de gestion qui vient d'être mis sur pied au sujet des marais de La Tour.

L'ENS dans le viseur

Et sur le terrain, où se côtoient terrains privés et exploitations agricoles, il faut continuer à convaincre les propriétaires. L'un des premiers souhaits de l'intercommunalité est de disposer de nouveaux outils en faisant classer le marais "Espace naturel sensible (ENS) d'intérêt communautaire" et en maîtrisant, principalement par le biais de conventions, 50% du foncier concerné. Autant dire que le travail de concertation va continuer à s'avérer crucial. Pour longtemps.



Pour en finir avec la mauvaise réputation des marais

Erreur. « Ce marais, c'est une mosaïque de milieux », répond Lucille Bobet, technicienne écologie et cadre de vie à la communauté de communes. Sur place, on trouve des prairies, des terrains exploités par des agriculteurs, des parcelles

LE PROBLÈME

Des monticules à 3,7 millions d'euros

■ La suppression des tas de remblais détectés sur la zone des marais est estimée à 3,7 millions d'euros (HT). Via les services de l'État, les Vallons comptent, à ce sujet, sur la participation de l'Area, de RFF et de Véolia, dans le cadre des mesures compensatoires liées à leurs projets respectifs sur le territoire.

Principaux partenaires

Techniques : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)

Financiers prévus : AREA, RFF et VEOLIA

L. Malaret 2012
Source : Dauphiné libéré du 6 juin 2012, article de François Delestre et littérature grise Lo Parvi

Figure 54 : Présentation du projet « Marais de la Tour » - L. Malaret 2012

Lorsque le premier *SCOT* s'est mis en place, il a fallu faire des choix. **Alain Moyne-Bressand** témoigne sur la création du premier *SCOT* et des choix délibérés qui ont été pris à l'époque, malgré les contraintes :

« au départ c'était un SDAU, un Schéma Directeur d'Aménagement Urbanistique, le SDAU du Haut Rhône Dauphinois. Ca devait être aux alentours des années 72-73. Dès le départ j'étais favorable. [...] J'ai voulu cela parce que ça permet quand même d'organiser les territoires [...] il a fallu codifier tout cela. Il faut reconnaître que ce sont des contraintes [...] c'était une question de fond à poser à l'ensemble des élus : est-ce que vous souhaitez que notre région conserve une certaine ruralité ? Ou soit entre les mains de l'urbanisation, des promoteurs ? Et la réponse a été : conserver une certaine ruralité. Sans bloquer le développement bien sûr. Certaines communes avaient prévu des zones aménagées, constructibles, très importantes. Certaines communes ont été obligées de faire marche arrière. Ça on sait bien que ce n'est pas facile. Par exemple faire classer un terrain agricole en zone constructible... maintenant on dit ce n'est plus possible, il y a le SCOT »

Ce que montrent ces différents exemples de participation, d'implication, de relations entre les acteurs, conforte ce que mettent en avant Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret dans leur recherche : l'innovation porte sur les processus d'engagement des acteurs (Beuret & Cadoret 2010). C'est le fait d'obtenir l'engagement des acteurs dans des actions concrètes sur la durée et leur participation dans ces mêmes projets qui rend les projets pérennes. Le projet de réserve de Mèpieu, largement porté par Vicat et la commune, appuyé par Lo Parvi, impliquant de nombreux agriculteurs avec des *MAET* s'est fait dans un esprit dialoguant, de co-construction. Lo Parvi a impliqué les agriculteurs dans leur domaine de compétence et d'expertise sur les *MAET*. C'est aussi l'entrée dialogue qui a été retenue dans le cadre du *SCOT* des Boucles du Rhône lorsqu'il est demandé aux élus ce qu'ils souhaitent privilégier : urbaniser ou conserver une certaine ruralité. Mais cette implication, où chacun semble trouver progressivement sa place, est récente et reste malgré tout fragile. Fragile parce que difficile à formaliser. Chaque projet nécessite un accompagnement particulier, une prise en charge particulière, un enrôlement différent des acteurs, des outils sur le mode de gouvernance ou d'animation à utiliser au cas par cas. De même que l'intérêt des acteurs à s'engager dans une démarche de préservation du patrimoine naturel sur la durée, est propre à chacun. L'innovation peut porter sur la façon dont les projets peuvent être coordonnés. Il semble donc important de créer des passerelles pour une mise en relation d'acteurs enfermés dans des logiques de fonctionnements sectoriels.

5. Quel territoire fabrique de l'innovation ?

Les outils existants ne sont pas innovants mais l'innovation passe bien par leur mise en cohérence. L'utilisation de modes de gouvernance adaptés au territoire et aux acteurs, qui au fil du temps fait appel au bon sens collectif, aux compromis, à l'expression donnée aux citoyens. Ces modes de gouvernance sont l'innovation et sont facteurs d'innovation. Le dialogue en ce sens est plus que nécessaire pour co-construire des projets associant économie et environnement. Ce dialogue vient conforter le travail réalisé en amont pour connaître et faire connaître le patrimoine naturel du territoire. Il est nécessaire pour réguler les conflits, confronter les avis, faire émerger de nouveaux projets (figure 55).

5.1. L'Isle Crémieu : un espace en mutation support de co-construction

Anne Cadoret dans sa thèse « conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée » analyse les raisons de l'émergence d'un conflit, et affirme : « *La connaissance des représentations contribue à la compréhension de certaines dynamiques conflictuelles, notamment celles relatives à l'émergence des oppositions* » (Cadoret 2006). Les oppositions contribuent à dynamiser les territorialités et les territoires qu'elles relèvent. La modification des réseaux d'acteurs, l'évolution des représentations, sont à la fois à l'origine et le produit de ces dynamiques. Les stratégies d'acteurs font partie de la dynamique territoriale. Au regard des chapitres précédents, l'analyse se prolonge plutôt en soulignant les facteurs ou processus d'émergence de la co-construction. Les facteurs d'opposition ont été énoncés en filigrane au travers des différents témoignages. Le tableau ci-après s'est nourri des éléments d'entretiens, des résultats mis en évidence dès le début de cette troisième partie. Comprendre ces mécanismes, peut également contribuer à faire comprendre les mécanismes d'opposition ou de conflit. La représentation de ces connaissances contribue à la compréhension de certaines dynamiques, ici dynamiques de co-construction et de ses facteurs d'émergence (figure 56).

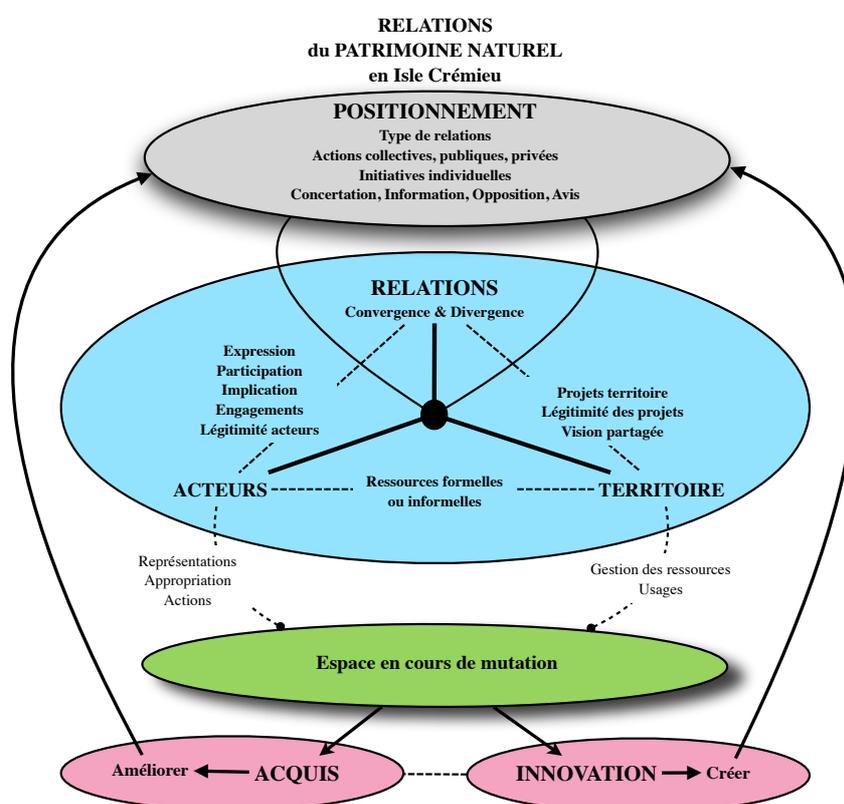


Figure 55 : Schéma Relations au patrimoine naturel en Isle Crémieu - L. Malaret 2012 d'après Cadoret 116

Facteurs d'émergence des situations de co-construction

Catégorie d'acteurs	Représentations sociales du territoire	Isle Crémieu : quel territoire?	Facteur d'émergence de la convergence	Engagement dans la co-construction
Entrepreneurs (hors agriculture)	Espace support d'activité Espace d'aménagement et de production	Territoire économique Ancrage historique	Adaptation de l'activité à l'espace Concertation	Implication dans la mise en place des cadre de l'activité économique Engagement et mobilisation de moyens dans la préservation
Structures agricoles	Espace de production Espace de valorisation Espace de spécialisation Espace menacé	Territoire identitaire et économique Discours identitaire Tradition historique Appropriation	Partager l'espace (pouvant être facteur d'opposition) Dialogue et information	Information cadre de préservation Implication dans la préservation Implication dans les changements de pratiques
Collectivités et communes	Espace d'enjeux d'aménagement Espace d'enjeux de préservation et de gestion Espace de création d'activités	Territoire administratif et identitaire Action publique territoriale Patrimonialisation collective Discours identitaire	Mise en place de cadre de planification du développement durable et veiller au respect de son application Harmonisation des outils existants et création de nouveaux Mode de gouvernance favorisant le dialogue	Engagement politique Mobilisation de moyens et compétences au niveau administratif
Structures environnementales (gestionnaire)	Espace d'enjeux de préservation et symbolique Espace de valorisation Espace de création d'activités Espace diversifié Espace menacé	Territoire patrimoine Patrimonialisation individuelle et collective Appropriation symbolique	Mise en place du cadre de préservation du patrimoine naturel et veiller à son respect Préserver et partager l'espace Concertation, formation, information et dialogue	Engagement individuel et/ou collectif Mobiliser et impliquer en interne et externe Accompagner les acteurs dans le changement des pratiques

Figure 56 : Tableau Facteurs d'émergence des situations de co-construction - L. Malaret 2012 d'après Cadoret

La création ou l'amélioration d'outils ou mesures en faveur du patrimoine naturel, des niveaux de participation dans le champ de la concertation, dans la co-construction de projets et engagement des acteurs etc., peuvent être facteurs d'innovation. Pour les acteurs de l'Isle Crémieu, concernant la préservation du patrimoine naturel, quels sont les axes de travail prioritaires pour aujourd'hui et pour demain ? :

★ **Visibilité de la connaissance pour mieux préserver le patrimoine naturel**

La demande est à une visibilité forte et directe de la connaissance acquise dans le domaine du patrimoine naturel :

Un agent au service de l'Etat : « *Des conventions internationales comme « Aarhus⁸ », obligent l'État à mettre à disposition du public un maximum de données [...] l'idéal étant un système où on puisse mobiliser en temps réel des connaissances qui sont acquises au fil de l'eau par les partenaires. [...] Le niveau de cette connaissance générale du territoire est pour nous une base fondamentale pour protéger ensuite »*

⁸ La convention d'Aarhus est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. Elle concerne l'accès à l'information, de la participation du public au processus décisionnel et de l'accès à la justice en matière d'environnement. C'est une résolution des députés européens, encourageant l'Union Européenne à jouer un rôle déterminant, transparent et constructif dans les négociations. Il s'agit notamment d'élargir le champ d'application de la convention, de telle sorte que le développement durable soit couvert sous tous ses aspects - Source *MEDDE*

★ *Et travail en réseau pour davantage de cohérence*

La mise en place de réseaux sur lesquels l'Isère a été précurseur, les connexions via les trames vertes et bleues sur lesquelles la région Rhône-Alpes est maintenant moteur, ces différents travaux entrent dans une logique éco-paysagère dans laquelle le travail du SRCE trouve du sens et peut améliorer les opérations de protection du patrimoine naturel :

Marc Chatelain : « *l'idée n'est pas de déconstruire à chaque fois les exercices précédents, mais d'essayer de les améliorer, quitte à parfois avoir un regard critique pour essayer de les améliorer notamment par rapport fonctionnement du Réseau Ecologique de Rhône-Alpes (RERA)* », « *On n'est pas du tout dans une région où les acteurs travaillant parallèle. On est continuellement amené à se rencontrer soit dans les départements, dans la région, à l'État. [...] Beaucoup de stratégies sont menées dans un système de co-pilotage notamment sur les instances scientifiques. Cela est souhaitée en région Rhône-Alpes* »

Les entrepreneurs souhaiteraient que les services de l'Etat soient plus proches du terrain et de leurs contraintes.

★ *Equilibre entre économie et préservation des milieux*

Les mesures mises en place et la dynamique créée autour de la préservation des milieux : ENS, MAET... génèrent de nouveaux emplois ou de nouvelles fonctions : en agriculture avec l'agro-tourisme, avec l'obligation de travailler autrement la biomasse, en créant des métiers autour de la pédagogie etc. :

Par rapport à l'agro-tourisme **Yves François** donne son point de vue : « *Le tourisme, l'agro-tourisme, c'est aussi une solution, un complément d'activité ou une activité principale si c'est bien géré. Une façon de valoriser le territoire, surtout notre territoire. Notre région est la 2ème en terme de revenus par habitant, juste derrière l'Île-de-France, il faut utiliser cet atout* »

★ *Changement des pratiques*

Et de nouvelles activités se mettent déjà en place, comme **Philippe Guerou** l'explique : « *Je dirai que la tourbière est en fin de vie pour l'exploitation. En 2012-2015 c'est terminé. Vue l'importance des zones humides, il n'y aura plus d'autorisations d'exploitation au niveau des tourbières sauf pour exploiter des marais complètement minéralisés. [...] On va changer de matières premières et chercher des biomasses qui ne sont plus les mêmes. Nous travaillons déjà beaucoup les « déchets verts ». Là il faut s'améliorer même si par rapport à ce qui existait il y a 15-20 ans, cela s'est amélioré. Ici on utilise 4000-4600 tonnes de déchets verts. Qui sont des déchets verts de qualité. Qui n'ont rien à voir avec ce qui existait il y a 10-15 ans... »*

Il est nécessaire de mieux communiquer, valoriser ce qui est entrepris en terme de protection environnementale mais ce sont d'abord des producteurs, dans l'acte, le faire... comme certains l'ont exprimé. Dans le domaine des carrières, il est nécessaire de trouver des modes d'exploitation respectueux au sens large du terme, comme par exemple :

« Chercher à mettre en place de nouvelles techniques d'exploitation moins impactantes, avec la technique de la dent creuse. Par exemple, sur Nice, un puits de carrière de 220 mètres de profondeur, et 400 mètres de galeries, passent sous le massif des Baous en APPB, futur PNR, pour une extraction beaucoup plus loin en aval. Il faut aussi chercher de nouvelles techniques pour que les sites abandonnés soient mieux renaturés/ réaménagés visuellement et au niveau des habitats avec par exemple l'utilisation de semis de graminées sur calcaire. Ce sont des travaux que nous menons actuellement avec un bureau d'étude » : explique **Thierry Meylland-Rey**.

Un peu partout en Asie, aux États-Unis, on affranchit des problèmes de faune et de flore et de paysages que l'on croit seulement en surface. Il est facile de penser que les grandes surfaces peuvent suffire à subvenir aux besoins mais il semble indispensable de relier les lieux de production également aux lieux de construction comme le fait remarquer à juste titre un autre interlocuteur de la partie. Même si ces systèmes semblent être des pistes intéressantes pour l'avenir, des difficultés s'ajoutent du point de vue sécuritaire et surtout ces systèmes ne permettent pas de s'affranchir des problèmes liés à la préservation du patrimoine naturel.

Un grand nombre de personnes interrogées estime qu'il est nécessaire d'intégrer systématiquement les questions environnementales dans les projets de planification urbaine, *PLU* et *SCOT* mais également dans toutes les réflexions incitant à des changements de pratiques et un engagement y compris individuellement au niveau des citoyens qu'il semble souhaitable d'impliquer :

Un élu : « Tous les *PLU* se font à peu près dans le même esprit, on épiluche la partie environnementale. Mais il y a aussi d'autres actions, par exemple le plan de désherbage. [...] Il faut aller vers l'abandon des produits phytosanitaires. [...] C'est difficile à faire rentrer dans les communes. [...] Le broyage pour ne plus désherber. Tolérer même que certains espaces soient enherbés naturellement... » **Un autre élu** : « Je suis maire d'une commune qui a une âme, une identité, un équipement culturel, sportif, je ne veux pas que les habitants soient simplement des consommateurs. Il faut aussi qu'ils soient des acteurs. Je ne souhaite pas que ma commune devienne une ville-dortoir »

Une mise sous cloche de l'espace n'est pas souhaitée par les acteurs mais le maintien d'un niveau de préservation des milieux, des paysages en équilibre avec les activités économiques est un souhait émis par tous.

★ *Maintenir, renforcer ce qui existe et cultiver la différence*

La relance de la dynamique Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône, permet de repositionner le élu vers la recherche de moyens pour conserver un équilibre, donner une légitimité et la possibilité de pérenniser les démarches entreprises jusque là vis à vis du patrimoine naturel :

Alain Moyne-Bressand : « C'est un label de qualité général. Cela nous donne l'obligation de respecter une charte qui aura été travaillée, préparée, proposée par tous les élus... [...] Cette charte doit être travaillée par tout le monde. C'est-à-dire les élus, mais aussi les agriculteurs, les chasseurs, les entreprises, Lo Parvi etc., que chacun apporte sa contribution. Quand on dit Parc, on ne dit pas qu'on va parquer ! C'est l'image que les gens en ont. L'avantage est plutôt d'avoir un projet qualitatif, à différents niveaux, d'obtenir des aides régionales, et éventuellement du département, de l'État. Cela permet de faire des travaux, des aménagements, de valoriser le territoire... actions qu'il est difficile de mener hors ce cadre. [...] Il faut savoir valoriser nos différences »

Cet avis est suivi par la majorité des entrepreneurs, services de l'Etat (*ONCFS, ONEMA, DREAL*) et associations environnementales rencontrés dans le cadre de cette recherche, considérant également que c'est aux élus que revient le portage d'un tel projet.

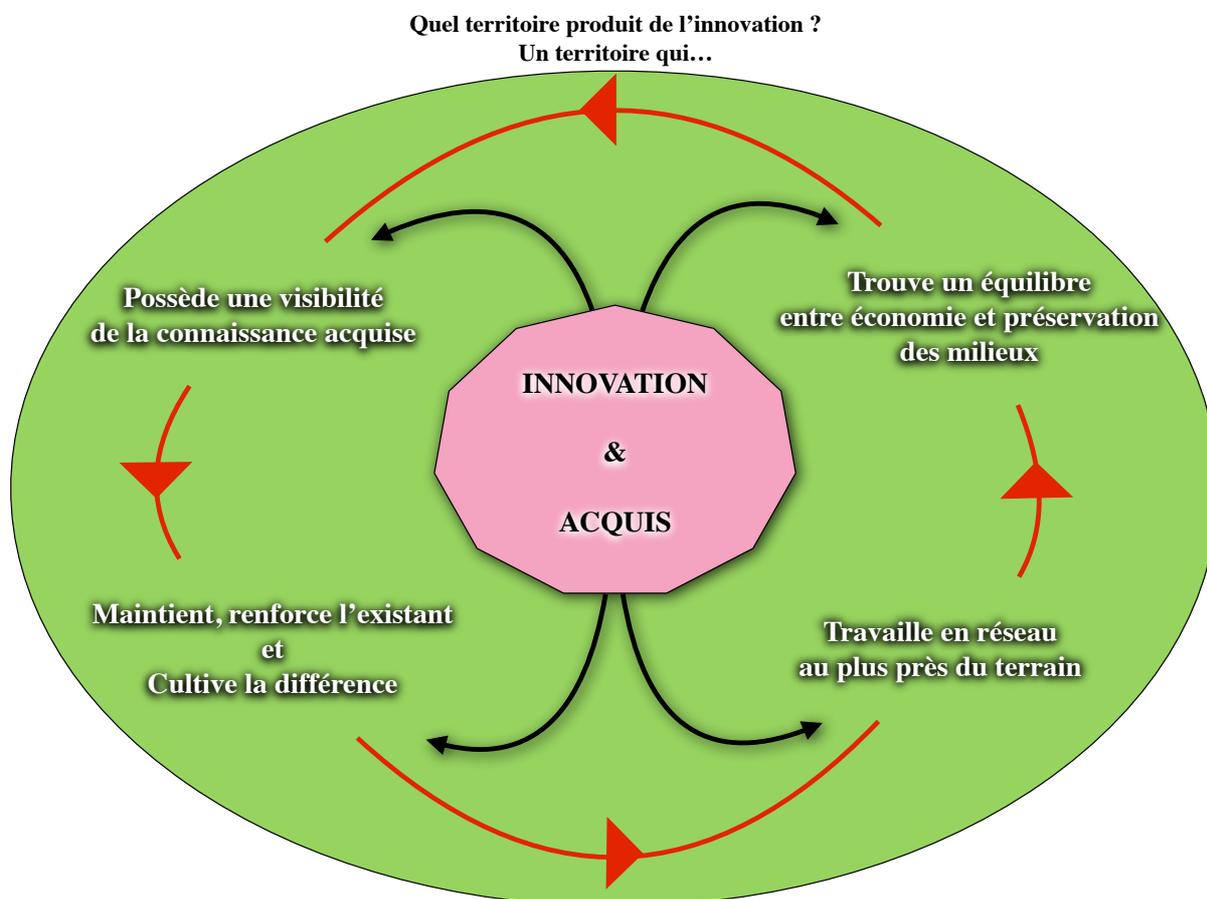


Figure 57 : Schéma « Quel territoire produit de l'innovation ? » - L. Malaret 2012

5.2. La concertation facteur d'innovation et de préservation du patrimoine naturel

oui mais attention « fragile »

La concertation est à l'ordre du jour plus que jamais. Celle-ci appelle à produire du sens. Mais les pouvoirs publics avec les différents dispositifs réglementaires mis en place ces quinze dernières années, ont tenté d'accompagner les initiatives locales de gouvernance tout en étant peu sensibles aux actions de concertation hors cadre, aussi parce que mal connues. Si ces actions de concertations locales sont mal connues c'est aussi parce qu'elles manquent de moyens financiers, humains et dépendent également des calendriers électoraux (Beuret & Cadoret 2010). Il s'agit de trouver les leviers permettant de créer des synergies pour atteindre des objectifs convergents. Alors qu'une rupture entre les différentes catégories d'acteurs que sont l'Etat, les élus locaux et les porteurs de projet a également été soulignée chez Beuret et Cadoret. Cette rupture cependant moins marquée existe aussi en Isle Crémieu. D'un côté les porteurs de projets sont méfiants vis à vis des procédures et ayant l'impression de servir d'alibi, d'être instrumentalisés pour justifier l'existence de dispositifs de concertation qui ne se limiteraient plus qu'à de la consultation. Et de l'autre, L'Etat et les élus locaux peuvent suspecter ces porteurs de projets de servir un intérêt local plus que général et

craindre également une perte de pouvoir dans l'attente d'une quelconque approbation de décision de la part du citoyen. La légitimité des élus est alors perçue des citoyens comme trop exclusive posant ainsi les limites de la démocratie participative (Beuret & Cadoret 2010). Parvenir à créer des synergies suppose que la légitimité des deux soit reconnue. L'innovation pourrait passer par des modes de gouvernance différents, dépassant la position de représentation des décideurs et de participation des citoyens (Blondiaux 2010). Sur l'Isle Crémieu le dialogue a joué en la faveur du patrimoine naturel. Le positionnement de l'association Lo Parvi en ce sens, a été favorable à la co-construction de projets. Mais l'équilibre général dépend de l'ensembles des acteurs.

CONCLUSION

Le patrimoine naturel et les acteurs du territoire de l'Isle Crémieu étaient au cœur de l'étude exposée, au cœur du questionnement principal, qu'il est important de rappeler dans la conclusion : un territoire préservé est-il en capacité de produire de l'innovation ?

Les entretiens effectués dans le cadre de cette recherche ont produit des discours. Ces données constituaient un matériau de base essentiel, sur une approche méthodologique de la recherche souhaitée transversale et vivante. Cette base, composée de perceptions, de la mémoire propre à chacun des individus rencontrés, s'est appuyée sur d'autres matériaux issus de la littérature grise et scientifique. A ce niveau les concepts ou méthodes rejoignent la voie qu'ont retenue Paul Arnould ou Claude et Georges Bertrand entre autres (Arnould 2001 ; Bertrand 2002). La dimension temporelle des trente ans est intéressante, car elle permet de visualiser l'évolution de la prise en compte environnementale et le positionnement des individus et des structures. Elle se situe entre le champ de la géographie sociale et culturelle, celle d'Antoine Bailly, Paul Claval ou encore Bernard Debarbieux (Claval, Debarbieux dans Bailly 2005) . C'est l'ensemble des éléments recueillis, qui nourrit les analyses proposées et permet de fournir des réponses au questionnement posé. Il est mis en évidence ce que le territoire a déjà produit, la façon dont il est perçu et enfin ce qu'il est en capacité de faire émerger.

Ainsi, l'Isle Crémieu se distingue par la richesse de ses milieux naturels diversifiés : une mosaïque de milieux la qualifie. Cela en fait un territoire d'exception, tout en étant proche d'axes de développement importants, avec l'agglomération lyonnaise et la plaine du Catelan, sujet à de forts enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cette mutation des espaces, débutée il y a une dizaine d'années, crée des dynamiques et des changements rapides en terme de développement des activités, des paysages voire des positionnements divergents sur l'Isle Crémieu, créant des tensions, mais parfois des confrontations convergentes et productives. D'autres chercheurs comme Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret ou encore Antoine Bailly ont étudié ces phénomènes récents. Leurs approches ont servi d'appui, voire à certains moments mises en parallèle des résultats obtenus notamment sur les facteurs d'émergence de la co-construction (Beuret & Cadoret 2010 ; Bailly 2009, Bailly & Bourdeau-Lepage 2011). Le cadre de planification de l'aménagement et de la protection des milieux exposé dans cette recherche, s'est posé comme essentiel au vue des enjeux connus que sont le déclin de l'agriculture en Isle Crémieu et l'extension urbaine de l'agglomération lyonnaise. Ce cadre a pour but de valoriser, proposer des alternatives à un développement prenant en compte cette dynamique tout en préservant l'aspect qualitatif du territoire. Il s'inscrit dans des politiques locales engagées.

Il a été mis en évidence que la personnalité et charisme d'un certain nombre d'acteurs environnementaux est déterminante pour la préservation du patrimoine naturel. Les individus ou structures, représentés par les acteurs dans l'exercice, sont légitimés dans leurs rôles et leurs places, même si la vision de l'aménagement du territoire ou de la préservation du patrimoine naturel n'est pas toujours partagée. Ces acteurs cheminent vers une convergence, mobilisés et engagés, pour préserver leur territoire. L'étude met en évidence les actions prépondérantes de l'association environnementale Lo Parvi et de son réseau sur le patrimoine naturel. Et elle montre aussi l'importance des liens tissés avec des élus et des collectivités impliqués, favorables au développement durable, avec des entreprises engagées sur la préservation des sites avec leur appui technique et financier, avec des agriculteurs et forestiers enrôlés et récemment impliqués ainsi qu'avec d'autres multiples partenariats internes et externes au territoire.

Les témoignages et l'analyse des actions mises en œuvre démontrent que la concertation est facteur d'innovation. Les entrepreneurs s'impliquent et encadrent leur propre activité pour mieux respecter l'environnement et insufflent des moyens techniques, financiers dans ce sens sur la création de Réserves Naturelles, ou la renaturation de sites dégradés ou en fin d'exploitation, par exemple. Les agriculteurs s'impliquent également avec l'accompagnement d'un changement de leurs pratiques, bénéficiant de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, dans le cadre de Natura 2000. Les élus et les collectivités territoriales s'adaptent et s'engagent dans une politique d'encadrement d'un développement respectueux de l'environnement, sur des Espaces Naturels Sensibles ou des opérations touchant directement le citoyen, avec l'opération « Planter des haies au pays des couleurs » ou avec la mise en place de voies de déplacements doux, par exemple. Enfin les associations environnementales se mobilisent et s'impliquent, avec une volonté d'ouverture, en appuyant et accompagnant l'ensemble des acteurs locaux, vers un changement des pratiques sur différents secteurs d'activités.

Cette mobilisation générale sur le territoire en faveur du patrimoine naturel, l'implication des politiques locales et plus larges, ainsi que le travail concerté, mêlent des individus différents ayant chacun un intérêt propre dans leur engagement, mais œuvrant dans l'intérêt général, depuis trente ans. Ces différents facteurs font émerger :

- Une visibilité de la connaissance du patrimoine naturel
- Une dynamique de travail en réseau
- Un équilibre entre économie et préservation des milieux
- Un changement des pratiques à différents niveaux
- Un maintien et un renforcement de l'existant pour cultiver leur différence

Cependant des limites existent. Le climat dialoguant mis en avant sur l'Isle Crémieu est propre à ce territoire et aux individus y résidant. La légitimité des structures, l'agriculture en déclin, la limite atteinte des contraintes imposées aux entrepreneurs et aux collectivités dans les cadres réglementaires pour préserver l'environnement, la mutation des modes de gouvernance eux mêmes allant vers de l'intercommunalité, l'extension urbaine qui ne semble pas diminuer et entraîne de nouveaux usages des espaces, en somme l'ensemble de ces facteurs, rendent la situation fragile.

Aujourd'hui il semble évident qu'une réflexion peut être menée, pour donner une valeur fédérative aux actions entreprises ces dernières décennies, pour communiquer sur les efforts fournis en faveur du patrimoine naturel, pour valoriser la richesse patrimoniale des espaces ruraux incluant la part d'activité humaine. Des relations de confiance se sont construites, solidifiées au fil du temps permettant d'atteindre un niveau de concertation légitimant la construction d'un projet fédérateur de plus grande envergure valorisant l'acquis. Aujourd'hui, l'idée d'un Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône a mûri. De nombreux élus s'inscrivent dans une démarche qui ne fait que commencer mais débute sur de solides bases, celles d'un travail mené en concertation. La transversalité prend le pas et relance une nouvelle dynamique, repositionne ou redonne une assise aux acteurs de l'Isle Crémieu. L'innovation passe par des modes de gouvernance innovants et un sens donné aux actions, que seuls les acteurs sont en mesure de décider pour l'avenir de leur territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Patrimoine naturel et biodiversité, agrobiodiversité, paysage

ARNOULD P., MARTY P. & SIMON L., Deux siècles d'aménagements forestiers : Trois situations aux marges méridionales de la France, Ed. Eria, 2001, 17p.

ARNOULD P., - Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires. Annales Géo, n °651, Ed. Armand Colin, 2006, p 528-549.

ARONSON & al, L'homme peut-il refaire ce qu'il a défait ? Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés en zones arides et semi-arides. Le vocabulaire et les concepts, 1995, p 11-29.

BARBAULT, - Un éléphant dans un jeu de quille, l'homme dans la biodiversité. Paris, Seuil, 2006, 270p.

BARBAULT R., Développement régional et diversité écologique : Liens et connexions ? Le point de vue d'un écologue, in Amédée Mollard Territoires et enjeux du développement régional, Quae, 2006, pp. 99-111.

BERGES L., ROCHE P., AVON C., Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, Intérêt de la mise en place de la Trame Verte et Bleue, Sciences Eaux et Territoires n°3, 2010, p 34-39.

BERLAN-DARQUE M., LUGINBUHL Y. & TERRASSON D., Paysages : de la connaissance à l'action, Quae éditions, 2007, 316p.

BERQUE A. collectif, Cinq propositions pour une théorie du paysage, Champ Vallon, 1994, 123p.

BERQUE A., Médiante. De milieux en paysages, GIP-RECLUS, 2000, 156 p.

BERTHOUD G., LEBEAU R.P., RIGHETTI A., Cahier de l'environnement n°373, Réseau écologique national REN, Rapport final, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), Berne 2004, 134p.

BERTRAND C. & G., Une géographie traversière : L'environnement à travers territoires et temporalités, Arguments, 2002, 311p.

BERTRAND G et METAILLE JP., Les mots de l'environnement, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005,120p.

BLONDEL, Biogéographie, Approche et évolutive, Ed. Masson, 1995, 320p.

BOUZILLE J.B, "Gestion des habitats naturels et biodiversité. Concepts, méthodes et démarches", 2007, 333p.

Carnets du paysage, Ecologies à l'oeuvre, Actes sud et Ecole Nationale Supérieure du Paysage, n °19, 2010.

CLEMENT G. & TIBERDHIEN G., Dans la vallée, Biodiversité, art et paysage, Bayard Culture, 2009, 272p.

CLEMENT G., La sagesse du jardinier, éditions Jean-Claude Béhar, 2006, 109p.

CLERGEAU P. & DESIRE G., Biodiversité, paysage et aménagement : du corridor à la zone de connexion biologique, Mappemonde 55, 1999, p19-23.

COUVET & al, Indicateurs et observatoires de biodiversité, Biosystème 25 - Linnaeus. Systématique et biodiversité, 2005, pages 83-90pp.

- DUTOIT T. & ALARD D., Mesures agri-environnementales et conservation des pelouses sèches, INRA Courrier de l'environnement, n°25, 1995.
- DONADIEU P., Les références en écologie de la restauration, Programme national de recherche Recréer la nature, Rev. Ecol., supplément 9, 2002, pp. 109-119
- FISCHESSER B., DUPUIS-TATE M-F., Guide illustré de l'écologie, édition de la Martinière & CEMAGREF, 1995, pp. 270-315.
- FLEURY A. & DONADIEU P., De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine, INRA Courrier de l'environnement n°31, 1997, 15p.
- FURH M., BRUN J.J., Biodiversité, naturalité, humanité - Pour la gestion des forêts, Compte rendu de colloque (Chambéry, 27-31 octobre 2008) - Article publié par EDP Sciences et disponible sur le site <http://www.nss-journal.org> ou <http://dx.doi.org/10.1051/nss/2010012>.
- GLON E. collectif, Protéger la nature, est-ce protéger la société? L'Harmattan, 2009, 146p.
- GRENIER C., Garder l'espace : la notion de géodiversité et la conservation du patrimoine naturel, Océanis, Vol 8 n°12, 2003, pp. 232-251.
- GUGLIEMI M., Vers de nouvelles fonctions de l'agriculture dans l'espace? Economie rurale, n° 229, 1995, pp. 17-21. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1995_num_229_1_4753
- LARRERE C. & R., Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement, Flammarion, 2009, 335 p.
- LE PERCHEC S., (sous la direction de), GUY P., FRAVAL A., DOSSIER 21 Agriculture et biodiversité des plantes - Dossiers de l'environnement de l'INRA -, Paris, 2000, 170p.
- HEINRICH D. et HERGT M., Atlas de l'écologie, Librairie Générale Française, 1993, 286p.
- LECOMTE J., Conservation de la nature des concepts à l'action, Courrier de l'environnement n°43, mai 2001, 12p.
- LEFEUVRE J.C. Dir collectif "Carrières, biodiversité et fonctionnement des hydrosystèmes", Buchet-Chastel, 2010, 384p. .
- LEVEQUE, MOUNOLOU, - La Biodiversité, Dunod, 2001, 250p.
- LEVEQUE, - La biodiversité au quotidien, Ed. Quae, 2008, 304p.
- LIENARD S., CLEGEAU P., Trame Verte et Bleue : Utilisation des cartes d'occupation du sol pour une première approche qualitative de la biodiversité, Environnement, Nature et Paysage, document 519, 2011, 20p.
- HALLE F., LIEUTAGHI et al., Aux origines des plantes, Des plantes et des hommes. Ed Fayard, Paris, 2008, pp. 156-166 & pp. 323-364 .
- MARTY (dir) Coll, - Les Biodiversités : Objets, théories, pratiques. Paris, CNRS, 2005, 260p.
- MARIS V., Philosophie de la Biodiversité, petite éthique pour une nature en péril. Buchet Chastel, 2010, 256p.
- MELIN E., La problématique du réseau écologique : Bases théoriques et perspectives d'une stratégie écologique d'occupation et de gestion de l'espace, colloque international « le réseau écologique » à Namur en 1995, 1997 p 39-56.
- QUIBLIER S., Les éléments de la recherche scientifique mobilisables pour la mise en œuvre des corridors écologiques, rapport FPNRF, 2007, 156p.

- RECLUS E., Histoire d'un ruisseau, Actes Sud Babel, 2005 écrit en 1869, 224p. .
- RECLUS E., Histoire d'une montagne, Actes Sud Babel, 1998 écrit en 1880, 227p.
- ROBIC Mc. (dir) 1992 - Du milieu à l'environnement, Paris, Economica.
- ROSSI G., ANDRÉ V., La biodiversité questions de perspectives, annales de géographie, 468-484, 15p. http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=AG_651_0468.
- SIMON L., De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires, Ann. Géo, Armand Colin, n° 651, 2006, p 451-467.
- COUVET D., TEYSSEDE-ROUVET A., Ecologie et biodiversité, Des populations aux socio-écosystèmes. Paris, Belin, 2010, 336p.
- VEYRET Y. & al, Dictionnaire de l'environnement, Ed, Armand Colin, 2007, 403p.
- VERNIER J., l'Environnement. PUF, 1992, 9ème ed. 2009, 128p.

Patrimoine naturel et acteurs, société, gouvernance, territoire, développement durable

- AMBLARD H., BERNOUX., HERREROS G., LIVIAN Y.F, Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3e édition Seuil, 2005, pp. 241-280.
- ANDREU-BOUSSUT V., La nature et le balnéaire, le littoral de l'Aude, l'Harmattan, 2008, 358p.
- BAILLY A., Distances et espaces : vingt ans de géographie des représentations, Espace géographique. Tome 14 n°3, 1985, pp. 197-205.
- BAILLY A., Pour un développement rural durable, Revue d'Economie Régionale & Urbaine, 2009/2 avril, pp. 231-238.
- BAILLY A. collectif, Les concepts de la géographie humaine, Armand Colin, 5e édition, 2005, pp.11-19, 99-111, 199-228, 311-317.
- BAILLY A., BOURDEAU-LEPAGE L., Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France, revue Géographie, économie et société, 2011/1 vol.13, p 27-43.
- BARRET P., Guide pratique du dialogue territorial, Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local, édition l'Aube, 2003, nouvelle édition 2012, p 136.
- BEURET J.E., Démarche participative, Entre l'homme et la nature, une démarche pour des relations durables, dans Réserves de biosphère, Notes techniques UNESCO, 3-2008, pp. 93-97.
- BEURET J.E., Dialogue et concertation dans les réserves de biosphère : Problématiques et enjeux - Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation, dans Réserves de biosphère, Notes techniques UNESCO, 1-2006, pp. 8-24.
- BEURET J.E., La gestion concertée de l'espace rural : médiations locales et politiques d'appui, dans Concertation, décision et environnement, Médiation(s) environnementale(s) : quelle perspectives en France?, Séance n°1, juin 2000, pp.1-22.
- BEURET J.E. & CARORET A., Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie participative. Ed. Charles Léopold Mayer, 2010, 228p
- BEURET J.E. & TREHET C., Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales, Courrier de l'environnement INRA, n°43, mai 2001, p 12.
- BLANC N., Vers un urbanisme écologique, les Cahiers du développement urbain durable, n°8, juin 2009, 20p.

- BLANDIN P., De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité, Quae, 2010, 124 p.
- BLONDIAUX L., Post face BEURET J.E. & CARORET A., Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie participative. Ed. Charles Léopold Mayer, 2010, 228p
- BRUNET R. & AURIAC F., Espaces, jeux et enjeux, Fayard, 1986, p
- CADORET A., Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : Enjeux d'une gestion intégrée?, Thèse de doctorat, UMR 6012 Montpellier, 2006, 591p.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., l'acteur et le système, Ed Points, 86 pp.
- DEPRAZ S., Campagnes et naturalité : la redéfinition d'un rapport à la nature dans les espaces ruraux des nouveaux Länder. In: Revue d'études comparatives Est-Ouest. Volume 38, 2007, N°3. Le développement rural en Allemagne réunifiée : modèles, contextes, enjeux. pp. 135-152. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_2007_num_38_3_1850.
- DEVERRE C. La place des sciences sociales dans la problématique environnementale, courrier environnement INRA, n°17, 1998.
- GIRAUD E., Avec les acteurs : Analyser, comprendre et agir. L'exemple de Rhône-Alpes, in Amédée Mollard Territoires et enjeux du développement régional, 2006, p 11-12. <http://www.cairn.info/territoires-et-enjeux-du-developpement-regional---page-11.htm>
- GUILLOU M., Quelle contribution de la recherche à l'analyse des territoires et du développement régional ?, in Amédée Mollard Territoires et enjeux du développement régional, Quae, 2006, pp. 9-11.
- JARRIGE F., JOUVE A.M., NAPOLEONNE C., Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens, Courrier de l'environnement INRA, n°49, juin 2003, 15 p.
- MAGNAGHI A., Le projet local, Ed. Mardage collection Architecture + Recherches, 2000, 123p.
- MANCEBO F., Le développement durable, Armand Colin, 2008, 270p.
- MAUZ I., Gens, cornes et crocs, INRA-QUAE, 2005, 255 p.
- MAUZ I., Histoire et mémoires du Parc National de la Vanoise, Tome 1 - 1921-1971 la construction, Revue de Géographie Alpine, 2003, 199p.
- MAUZ I., Histoire et mémoires du Parc National de la Vanoise, Tome 2 - Trois générations racontent, Revue de Géographie Alpine, 2003, 178p.
- MAUZ I., Histoire et mémoires du Parc National de la Vanoise, Tome 3 - Celles et ceux qui ont fait le Parc, Revue de Géographie Alpine, 2003, 135p.
- MAUZ I., Les collectifs et leurs natures, Un parcours sociologique, des animaux emblématiques à la biodiversité, Mémoire pour l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches), CEMAGREF, non daté, 185p.
- MERMET L., Les porteurs de projets face à leurs contradicteurs : six critères pour évaluer la concertation, dans Concertation, décision et environnement, Maître d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, quels rôles et quelles perspectives en matière de concertation ? Séance n°10, juin 2003, p.44.
- MERMET L., Stratégies pour la gestion de l'environnement : la nature, comme jeu de société ?, Harmattan, 1992, 207p.
- MESNIL C., Analyse des pratiques de la concertation en France, association *Décider ensemble*, rapport final, mai 2011, p. 216.
- MOINE, A. Le territoire : comment observer un système complexe, Ed. L'Harmattan, 2008, 176p.

MOLLARD A., PECQUEUR B., Le développement régional : enjeux de recherches et acteurs, in Amédée Mollard Territoires et enjeux du développement régional, Quae, 2006, p 15-35.

PERRIER-CORNET P., Quelles perspectives pour les campagnes françaises?, Ceras, - revue

Projet n°274, Juin 2003. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1537>.

PERRIER-CORNET P. & HERVIEU B., Campagnes françaises multifonctionnelles. Les enjeux de la gestion de l'espace rural, Economie et humanisme n°362, octobre 2002, pp. 18-23.

TSAYEM DEMAZE M., Géopolitique du développement durable. Les Etats face aux problèmes environnementaux internationaux, PURennes, coll. Didact Géographie, 2011, 234p.

VERGNOLLE-MAYNARD C., DESAILLY B. (dir.), Environnement et société. Territoires, risques, développement, éducation, Toulouse, Scéren, CRDP Midi-Pyrénées, coll. Focus, 2005, pp. 121-130, p131-140.

VEYRET Y, SIMON L, Biodiversité, développement durable et Géographie. Annales des Mines, 44/2006 76-83.

Territoire & Littérature grise

Nord Isère, Isère, Rhône-Alpes, Isle Crémieu

Agence de l'eau "Eau, fleuves et patrimoine" Livret Ressource, 2007, 64p.

ATEN & La documentation Française Collectif, La protection et la gestion des espaces naturels, ATEN/La Documentation Française, 2005, 150 p.

Atelier Technique des Espaces Naturels, L'esprit des lieux, 2005, 98p.

Atelier Technique des Espaces Naturels, Parcs, Réserves, Conservatoires...Mieux connaître les espaces protégés français, Collectif ATEN, 2012, 38p.

Association Lo Parvi, Atlas du patrimoine naturel et des acteurs du Haut-Rhône entre Brangues (38) et Brégnier-Cordon (01), 2005, 125p.

Association Lo Parvi, Catalogue des plantes vasculaires de l'Isle Crémieu, XXXanées, XXXp.

Association Lo Parvi, Inventaire naturaliste des mares en Isle Crémieu, 2000, 141p.

Association Lo Parvi, Plan d'actions pour étangs, lacs et autres plans d'eau de l'Isle Crémieu - Inventaire - Atlas communal - Propositions d'actions, 2002, 54p.

Association Lo Parvi, Inventaires des prairies permanentes de l'Isle Crémieu, 2008, 102p.

AVENIR, DOCOB Isle Crémieu, Tome A 123p et Tome D 346p., 2007.

BGRM, Schéma départemental des carrières de l'Isère, tome 1, 2004, 20p

BGRM & DRIRE Rhône-Alpes, Schéma départemental des carrières de l'Isère, Rapport Tome II, 2004, 167p.

CAUE-DERF (Fédération Nationale des), Agriculture et paysage. 6 fiches de cas, 1993.

CDB, technique n°50 de la CDB, Scénarios de biodiversité : projections de changements de la biodiversité et des services écosystémiques pour le 21ème siècle, rapport technique pour les perspectives mondiales de la diversité biologique 3, Secrétariat de la Convention sur les diversité biologique, 2010, 55p.

CIP-UPWARD, 2005 (version française). Guide de référence, - Conservation et utilisation durable de la biodiversité agricole. Rome, CTZ, CRDI, IPGRI; Convention on Biological Diversity (CBD).

Collectif, Agriculture et biodiversité, Valoriser les synergies, Ed. Quae, 2009, p52-54, p137-159. 184p.

CIRAD coll., IDDRI, IFB, INRA 2005 - Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France. Montpellier CIRAD, 271p.

COMBE C., « Le risque d'inondation à l'amont de Lyon : héritages et réalités contemporaines », Géocarrefour, Vol. 79/1, 2004, [En ligne], mis en ligne le 23 août 2007. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index555.html>.

Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse, Tableau de bord du SDAGE, 2002, 159p.

Concertation, décision et environnement, Quels cadres d'évaluation des dispositifs de concertation ? Séance n°8, juin 2002, p.41.

Conseil Général de l'Isère & Lo Parvi, Etude écologique des affluents du Haut-Rhône en Isle Crémieu 2008, 265p.

Conseil Général de l'Isère, Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère 2006-2008, 319.

Conseil Général de l'Isère, Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère 2010-2014, 254p.

Conseil Général de l'Isère et écosphère, Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère 2009-2013, Bilan des précédents schémas 48.

Conseil Général de l'Isère & Lo Parvi, Espace Naturel Sensible de l'ancien Méandre du Saugay, Plan de préservation et d'interprétation 2007-2011.

Conservatoire des Espaces Naturels, La fréquentation des espaces naturels protégés et/ou gérés, troisième journées d'échanges techniques entre gestionnaires d'espaces naturels de Rhône-Alpes, 2002, 63p.

CORINE biotopes, Version originale. Type d'habitats français, ENGREF-ATEN, 175p.

CREN, Synthèse et dossiers relatifs à la première rencontres des acteurs de la biodiversité du fleuve Rhône, « le fleuve Rhône : une entité, des continuités à construire », CREN, janvier 2011, 9p (séminaire 7 & 8 décembre 2010 à Givors).

DIREN Rhône-Alpes, Infrastructures vertes et bleues, guide méthodologique, DIREN Rhône-Alpes, 2005, 77p.

DIREN Rhône-Alpes, Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (O.R.G.F.H.) de Rhône-Alpes, Tome II, 2004, Annexes.

DIREN Rhône-Alpes, Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (O.R.G.F.H.) de Rhône-Alpes, Tome I, 2004, 331p.

DREAL, Stratégie de création des aires terrestres métropolitaines (SCAP) de Rhône-Alpes, 261-275pp.

EDYTEM, Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux, n°10, année 2010.

FRAPNA, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, Rivières et corridors biologiques : nouveaux enjeux?, Actes colloques rivières 2004, 71p.

- GARNIER C. & DE FLEURIEU A., Synthèse du rapport de la mission : Amélioration de la qualité de vie dans les territoires, Documentation Française, 2010, 38p .
- INRA Agriculture et biodiversité, Valoriser les Synergies, Synthèse du rapport d'expertise, juillet 2008.
- INRA, Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2012, synthèse n°12 juillet 2008.
- LACHAT B., Guide de protection des berges en technique végétale. DIREN Rhône-Alpes, 1994, 143p.
- LACHAVANNE G., Géologie et paysages en Isle Crémieu, Edith et moi, 2005, 110p.
- MAIRES DE FRANCE, Le maire, acteur majeur de la biodiversité, Maires de France, Février 2011, p 38 à 43.
- MENEAU A. & GARRABIN G., Lo Parvi Historique de l'assèchement des marais de Bourgoin et Morestel, rapport de stage non daté et paginé.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Rapport d'activité 2008, Stratégie nationale pour la biodiversité, 51p.
- PALACCI M., Mémoire de Master 2, L'appropriation des espaces naturels par la population locale en Isle Crémieu, synthèse.
- ROBIN G., Mémoire de Master 1, Projet de Réserve Naturelle Nationale des Isles du Haut-Rhône, 2005, 88p.
- ROUSSET P.L., Les Alpes & leurs noms de lieux, 6000 ans d'histoire ?, les appellations d'origine indo-européenne, 1988, p 73-87.
- Syndicat National des Ingénieurs et de l'Industrie des Mines, Guide de l'exploitant de carrière, SNIIM, 2010, 242p.
- UICN Comité Français, Biodiversité et signes de reconnaissance agricoles, 2009, 12p.
- UICN Les espaces protégés français, une diversité d'outils au service de la protection de la biodiversité, Carole Martinez coordination UICN, Paris 2008, 68p.

Sites internet

AIDA la réglementation des activités à risques : <http://www.ineris.fr/aida/>

Ateliers Techniques des Espaces Naturels : <http://www.espaces-naturels.fr/>.

Atelier technique des Espaces Naturels- Réseau Natura 2000 : <http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000>.

AVENIR, Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère : <http://avenir.38.free.fr/>

BEURET Jean-Eudes Page internet - Université de Rennes : <http://www.agrocampus-ouest.fr/infoglueDeliverLive/fr/agrocampus-ouest/organisation/departements/economie-rurale-gestion/laboratoire-developpement-rural/jean-Eudes-beuret>

CADORET Anne page internet- Université de Bourgogne : http://www.geographiedijon.fr/spip.php?page=cadoret&id_article=38

CARDON: <http://rhone-alpes.synagri.com/portail/isere-porte-des-alpes> et PATURIN : <http://www.net1901.org/association/PATURIN-PROJET-AGRICOLE-DU-TERRITOIRE-UNISSANT->

[LES-REPRESENTANTS-DE-LISERE-NORD-COMITE-TERRITORIAL-AGRICOLE-DISERE-
PORTE-DES-ALPES.44122.html](http://www.isere-nord.comite-territorial-agricole-disere-porte-des-alpes.44122.html)

CARMEN (CARtographie du Ministère chargé de l'ENvironnement) : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map> - pour la DREAL PACA.

Centre d'échange pour la Convention sur la diversité biologique : <http://biodiv.mnhn.fr/>

Centre de recherche pour le développement International - Canada : <http://idl-bnc.idrc.ca/dspace/handle/10625/36070>.

Comédie : <http://www.comedie.org/comedie.php>

Commission Nationale des Débats Publics (CNDP) : <http://www.debatpublic.fr/>

Conservatoire Botanique de Gap Charance : <http://www.cbn-alpin.fr/Partage/Wait/7-cbna>

DATAR Vers de nouvelles ruralités horizons 2030-2040 <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article67>

DDTM Direction Départementale des Territoires de l'Isère : <http://www.isere.equipement.gouv.fr/>

Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes : http://www.rdbrmc-travaux.com/spge/site_v2/#

DREAL : Accès base communale : <http://www.rdbrmc-travaux.com/basedreal/Accueil.php>

Observatoire du paysage RA : http://www.rdbrmc-travaux.com/spge/site_v2/orp.php

DREAL : Unités paysagères site d'où sont extraits les infos des talbeaux unités paysagères : http://www.rdbrmc-travaux.com/spge/site_v2/orp.php?page=home_7_familles

Fondation de France, les statuts, p6 et Gérons ensemble notre environnement : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Actions/Agir-pour-l-environnement/Environnement/Gerons-ensemble-notre-environnement>

Faune et Flore Isle Crémieu : <http://faunaflora.islec.free.fr>

FRAPNA Isère Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature : <http://www.reseaux-frapna-isere.org/>

Gentiana, Société botanique dauphinoise : <http://www.gentiana.org/page:gentiana> (reliée à Tela Botanica)

Grenelle de l'environnement : <http://www.legrenelle-environnement.fr/>

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201727> - fiche Ile Crémieu

Legrirance Eau : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EB3615E355BF058399ACE41BB99D44F4.tpdjo03v_1?cidTexte=LEGITEXT000005765669&dateTexte=20090427.

Lo Parvi, Association Nature Nord-Isère : <http://lo.parvi.free.fr/spip.php?rubrique42>

Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère : <http://www.mnei.fr/>

Maison du fleuve Rhône : <http://www.fleuverhone.com/>

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>.

Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble : <http://www.museum-grenoble.fr/>

Nature France - Portail du SINP (Système d'Information sur la Nature et les paysages) et ONB Observatoire National de la Biodiversité : <http://www.naturefrance.fr/onb/presentation-generale/historique>

Pays des couleurs, opération : Planter des haies au pays des couleurs : <http://www.lepaysdescouleurs.fr/upload/file/plaquette%20haies%20Pays%20des%20Couleurs.pdf>

Région Rhône-Alpes *SRCE* 2012 : <http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique64>

Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/site:accueil?module=fiche&cpr=BDNFF&nn=23722>

Terre de liens initiatives collectives d'achat et de gestion du foncier et du bâti en milieu rural: <http://www.terredeliens.org/spip.php?page=accueil>.

SERENA Référentiel logiciel de Base de Données des réserves naturelles de France : <http://www.sciena.org/serena/> et http://www.sciena.org/serena/4_pages_serena.pdf

Conférences écrit ou audio

BERTRAND G. & C., Pour une géographie traversière, débat animé par Georges Bertrand (CNRS/GEODE) et Laurent Lelli (ENFA), octobre 2003, compte rendu - http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=152

BLONDIAUX L., Conférence « Métamorphoses de la démocratie : vers une démocratie réelle », conférences 86e semaine sociale de France du 25 au 27 nov 2011, Paris, 44mn : <http://participation-et-democratie.fr/fr/node/817>

BLONDIAUX L., Conférence «Penser la démocratie - Face à des enjeux universels et planétaires», Association Lalibertédesprit, Quimper 2010

MEDDAT (Ministère du Développement Durable) débat conférence pour la biodiversité du 10 au 12 mai 2010

MERMET L., Conférence 1 : Analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE), - Conférence 2 : Théorie de l'acteur réseau et l'environnement - conférences Agro Paris Tech, 2009

Planète terre : Le patrimoine naturel de France mis en carte - avec **Laurent PONCET**, Directeur adjoint du Service du Patrimoine Naturel au MNHN, et **Bernard Bèzes**, responsable de la cartothèque de l'IGN. France Culture émission du 21/07/2010 - <http://www.franceculture.fr/emission-planete-terre-le-patrimoine-naturel-de-france-mis-en-carte-2010-07-21.html>

Autre

Module de formation avec la plateforme de développement rural Rhône-Alpes Caprural, 1 jour : S'initier à l'analyse stratégique des acteurs, 16 mars 2012.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste acteurs rencontrés

ENTRETIENS - Liste des personnes rencontrées						
CODE	STRUCTURE	NOM	PRENOM	FONCTION	LIEU	Enquête
AG1	LO PARVI	QUESADA	Raphael	Directeur	TREPT	1
AG2	LO PARVI	MOLY	Lucien	Président	TREPT	
AG3	LO PARVI	BUDIN	Maryse	administratrice	ST SORLIN DE MORESTEL	1
AG4	LO PARVI	GRANGIER	Christophe	Ancien président	TREPT	
A1	CG 38 (saison)	LAMBERT	Esther	Guide nature	TREPT	1
G1	AVENIR (Antenne locale CREN)	VEILLET	Bruno	Directeur	ST EGREVE	
A2	PIVERT (voironnais)	NOBLET	Jean François	Administrateur Piveet (retraité du CG 38)	VOIRON	1
A3	LPO (38)	TOPIAC	Jean Marc	Directeur	GRENOBLE	1
A4	FRAPNA (38)	FOGLAR	Héliène	salariée (ancienne)	GRENOBLE	
A5	FRAPNA (38)	GOURDIN	Nicolas	Juriste	GRENOBLE	1
A6	FRAPNA (38)	DAOLIO	Marion	Salariée veille école	Grenoble	1
A7	Sans nature pas de futur	ATTAWAY	Véronique	Association défense environnement	PORCIEU	1
I1	Syndicat du haut Rhône	WICHROFF	Emilie	Chargée Biodiversité et écologie fluviale	YENNE	1
I2	Syndicat du haut Rhône	GANDY	Geneviève	Présidente	YENNE	1
I3	Marie Crémieu et Isère	MOINE BRESSAND	Alain	CG38 Député Maire Crémieu (UMP)	CREMIEU	1
I4	Marie Morestel et Isère	RIVAL	Christian	Maire Morestel & CG38 (UMP)	MORESTEL	1
I5	CG 38	BALME	Benjamin	Technicien ENS	BOURGOIN	1
I6	CG 38	CHABERT	Marianne	Chef tech service biodiversité	GRENOBLE	
G3	SMABB Syndic Bourbre	CINIER	David	Salarié SAGE, contrat riv	LA TOUR DU PIN	1
I7	Pays des couleurs	BONNARD	Olivier	Maire Creys Mépieu (PS) Pdt com com Morestel	MORESTEL ou CREYS MEPIEU	1
I8	Com com Crémieu (Nat 2000)	BLERIOT	Georges	Vice Président com com Mairie de St Romain	ST ROMAIN DE JALIONAS	1
I9	Com com Les vallons de la Tour	GALLIEN	Jean	Maire Chapelle de la Tour Vice Président com com Vallons de la Tour	CHAPELLE DE LA TOUR	1
G4	SICTOM	MARTIN	Isabelle	Directrice - Gestion ord ménagère	MORESTEL	1
I10	Maire	LOUVET	Didier	Maire Brangue - Ilen Rhône, affinité envt	BRANGUE ou MORESTEL BRUYERE	1
G5	SYMBORD SCOT	ABON	Nadège	Salariée urbanisme	CREMIEU	1
RE1	NATURA 2000	RASPAIL	Loïc	Salarié	VILLEMORIEU	1
RE2	DREAL	CARRIO	Jean Luc	Salarié Biodiversité et ressources minérales (Réserve Nationale du HR)	LYON	
RE3	DREAL	CHATELAIN	Marc	Salarié (SCAP Isle Crémieu)	LYON	
RE4	DRIRE	SCHUMMER	Bernard	Salarié cellule sous sol - Ingénieur des mines	GRENOBLE	1
RE5	ONEMA	BIDEAU	Yves	Police de l'eau	LA TOUR DU PIN	1
P1	CHAMBRE AGRIC	FRANÇOIS	Yves	Vice Président RA - Agri mépieu, coll envt, CREN	CREYS MEPIEU	1
P2	Agriculteur	MOLY	Hugues	Agri - Gestion étang Lemp	ST BAUDILLE DE LA TOUR	1
P3	TERRE DE LIENS	BOUVIER	Claude	Bénévoles actif (maraîchage bio)	BOURGOIN	1
P4	FEDERATION PECHE	BOURELET	Géraldine	technicienne	GRENOBLE	1
RE 6	CNCFS	VIAL	Eric	Règlementation, usages...	AVENIERES	1
RE6 bis	CNCFS	M. MONIER			AVENIERES	1
P5	VALFOR Asso forestiers privés	DE GEMINY	Bertrand	Président	SERMERIEU	1
E1	Pierres de taille	DEHAESE	Jacques	Dirigeant	PORCIEU	1
E2	Alluvionnaire	LAINEZ		Dirigeant (ent FAVIER)	MORESTEL	1
E3	Ciment	MEILLAND REY	Thierry	Dirigeant + représentant UNICEM	ISLE D'ABEAU	1
E4	Tourbe	GUEROU	Philippe	Dirigeant usine Fallenor	ARANDON	1
G6	Maison du patrimoine	DIAS	José	Directeur - Gestion 1 ENS	HYERE SUR AMBY	1
C1	REFLEX bureau étude	BRUYERE	Eric	PLU, SCOT	LYON	1
C2	ECOSPHERE bureau étude	MICHELOT	Jean Louis	Bilan SDENS 2ème, gestion Méribel Jonas		1
	IRSTEA	MAUZ	Isabelle	Chercheuse	GRENOBLE	
TOTAL enquêtes réalisées (hors exploration)						37

Colonne couleurs :

A = Association protection nature + action protection
 G = Gestionnaire Espaces
 AG = Protection nature + gestion

I = Institutions locales, collectivités
 RE = Représentant ETAT

P = Représentation professionnelle ou corporation
 E = Entreprises

C = Consultants

Rangs surlignés gris :

du 7 au 9 et du 19 au 23 mars

Rangs surlignés orange clair :
 du 2 au 6 avril

Rangs surlignés jaune clair :
 du 28 au 30 mars et du 2 au 6 avril

Noms rouge : entretiens exploratoires
 (+ certains en enquête)

Noms vert : entretiens enquêtes

Annexe 2 : Guide entretien

GUIDE D'ENTRETIEN

- 1) Quels sont les **changements** ou l'évolution de l'Isle Crémieu du point de vue environnemental **depuis 30 ans** ? (*les plus importants selon vous*)
- 2) **Depuis quand** vous (*structure ou personne*) intéressez-vous aux **questions d'environnement** ? Quelle a été votre **implication** ? (*rôle : décideurs, financeurs, facilitateurs/médiateurs, animateurs, entrepreneurs..., actions : animation, financements, arrêté, changement de pratiques...*). Votre **action est-elle visible** dans le paysage aujourd'hui ? A-elle été reprise par d'autres ? ou de quelle façon le paysage semble-il marqué par la prise en compte de l'environnement ?
- 3) Dans les **projets d'aménagements** (*infrastructures, routes, barrages hydroélectriques, lignes à haute tension, bâtiments, foncier...*) **passés, actuels ou futurs**, les **questions de d'environnement** sont-elles **suffisamment intégrées** ? Quels sont les **enjeux futurs** du territoire ? **Difficultés** passées et actuelles pour la prise en compte de l'environnement (de l'ordre de la décisions, législation, actions, moyens...?) (*Exemples d'aménagements, de projets, d'évènements pouvant cristalliser les relations entre les acteurs...*).
- 4) Avez-vous l'impression d'être **suffisamment écouté** et que votre **avis** est pris en compte au travers des décisions politiques, projets de territoire... ? Y'a t'il **suffisamment de concertations en Isle Crémieu** ? Comment ?
Quels ont été les **facteurs décisifs** (*travail amont, travail collaboratif, décisions exogènes, affaire de personnes...*) pour arriver aux résultats actuels ? **réussites et échecs** ?
- 5) « **la concertation crée le changement des pratiques** » Etes vous d'accord avec cette affirmation ? (*comment mesurer le changement des pratiques ?*)
- 6) Concernant la **préservation de la nature de l'Isle Crémieu**, quels sont les **priorités, axes de travail, pour aujourd'hui et pour demain** ? Quels sont les **acteurs d'aujourd'hui** concernés par cette question? quels seront les **acteurs de demain** ? Travaillez vous avec eux ? ou quelles sont les **relations entretenues** avec les différentes structures citées ? (*les partenariats*)
- 7) Les différentes **mesures de protection et de gestion** mises en place sur l'**Isle Crémieu** ont-elles porté leurs fruits **depuis 30 ans** ? à partir de quand ? (*important, notion de temporalité*). Quels sont les arguments avancés ? (*si les mesures ne sont pas toutes connues des interlocuteurs, leur faire un bref rappel des outils*). **Préserver** votre **environnement naturel** est-il **compatible** avec le **développement des activités économiques** ? (*notion de compensation, de réflexion planification usage des sols, plus large SCOT...*) - *Parfois cette question n'est pas posée si des réponses ont déjà été données dans le cadre du point 2 et 3.*
- 8) Pensez-vous que le territoire de l'Isle Crémieu aurait-besoin de la mise en place de **nouvelles mesures ou outils** ? **Comment maintenir les acquis et mobiliser durablement les acteurs sur les questions environnementales** ?
- 9) Comment **définissez vous le terme « patrimoine naturel »** et le terme « **biodiversité** » (*objet, milieux patrimonialisables*) ? (« dire » synonymes, mots > réponses précises - champs lexicaux à analyser en fonction des acteurs en terme de résultats...). Qu'est-ce qui, selon vous (*la personne*) **caractérise le patrimoine naturel**

sur l'Isle Crémieu aujourd'hui ? (*espèces, milieux, habitats, enjeux...*). Quels sont les secteurs, (ou le secteur) les plus **représentatifs** du « patrimoine naturel » de l'Isle Crémieu ?.

10) Dans ce contexte (*temps, espace, actions de protection du PN, acteurs*), sur l'Isle Crémieu, comment voyez-vous le **rôle de Lo Parvi et le vôtre ?**

Annexe 3 : Cadre de la protection - L. Malaret 2012 d'après littérature grise



Espace Naturel Sensible

Intervention

Objectifs :

La mise en œuvre par le département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, devant permettre :

- La préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues ;
- La sauvegarde des habitats naturels ;
- La création d'itinéraires de promenade et de randonnée ;
- La création d'espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Combien : 20 ENS locaux, 5 ENS départementaux

Exemple : Mares de Craquenot

Qui crée : le Département vote le principe de la *TAENS* (Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles anciennement TDENS) instituée au 1er mars 2012 et définit un schéma. Puis acquiert les terrains ou passe des conventions avec les propriétaires.

Qui gère : Le Département

Qui finance : les recettes de la taxe d'aménagement *ENS* assise sur les permis de construire
Pas de réseau national, des échanges entre techniciens

APPB Arrêté Préfectoral de Protection Biotope

Intervention

Objectifs : Prévenir la disparition des espèces protégées

Comment : par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie ou interdire toute action portant atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Combien : 3 sur 240 ha

Exemple : Méandre du Saugeys et étang de Charamel

Qui crée : Etat (arrêté Préfectoral)

Qui gère : pas de gestionnaire obligatoire. Souvent reliés à d'autres ENP (Espaces Naturels Protégés)

Qui finance : pas de financement fléché. Pas de réseau national (État)

Natura 2000

Gestion et protection



Désigne des sites pour leur richesse particulière et a mis en place des directives « oiseaux » de 1979 (79/409/CEE) et « habitats » de 1992 (92/43/CEE). Composé de ZSC (Zones Spéciales de Conservation) et de ZPS (Zones de Protection Spéciales) désignées au titre de la directive oiseaux. 1 *DOCOB* (Document d'Objectifs « Natura 2000 ») depuis 2007 sur l'Isle Crémieu.

Objectifs :

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
- Éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter la faune et la flore du site. ZPS, ZSC

ZICO, SIC (Site d'Importance Communautaire)

Combien : 2001 : 2400 ha - 2007 : 3900 ha - 2010 : 13 638 ha

Exemple : 1 ZICO Iles du Haut Rhône (SIC et ZPS), 5 SIC Isle Crémieu et milieux alluviaux du Rhône

Qui crée : Etat

Qui gère : Collectivités ou Etat par défaut

Qui finance : Europe, Etat, collectivités Pas de réseau national (Etat)

Réserves Naturelles

Intervention



Objectifs : Contribution à la protection des ZNIEFF, préservation des habitats d'intérêt communautaires, contribution aux plans et programme d'actions nationaux, contribution aux engagements internationaux comme les directives européennes.

Combien : 5 sur 370 ha

Exemple : Réserve des étangs de Creys Mèpieu et Iles du Haut Rhône

Qui crée : Régions (RNR - Réserve Naturelle Régionale) Etat (RNN - Réserve Naturelle Nationale)

Qui gère : Conservatoire Régional

Qui finance : État, collectivités locales et ponctuellement Europe, privés.

RNN : préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition, la reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats ou encore la préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables.

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : inventaire national de référence

Connaissance

Objectifs : inventorier et mettre à jour le patrimoine naturel français. *ZNIEFF* type 1 et *ZNIEFF* type 2 identifiées, par les experts scientifiques, pour leur intérêt écologique :

- pas de valeur juridique directe
- pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels

Combien : 166 *ZNIEFF* de type 1 et 12 *ZNIEFF* de type 2

Exemples : partout ! Z2 plateau de Isle Crémieu ou les zones humides du secteur de la Bourbre, Z1 milieux marais, étangs, grottes...

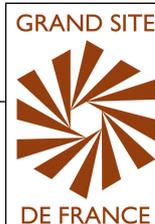
Premier : lancement inventaire en 1982. Modernisation lancée en 97 pour 2012.

Qui crée : réalisation par le Muséum d'Histoire Naturel validation par l'Etat

Qui gère : pas de gestionnaire pour un inventaire

Qui finance : Etat. Pas de réseau national car pas de gestionnaires dédiés

(Mise à jour L. Malaret à partir de la base de donnée de la DREAL 2012)



Site inscrit, classé

Valorisation

Objectifs : La conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque).

Combien : 5 (en Isère 24 sites classés, 102 sites inscrits)

Exemple : confluence de l'Ain et du Rhône (paysage de vallées et d'eau, défilés, grottes, cascades...), vieille ville de Morestel ou centre ancien de Crémieu, St Savin Larina (Trésors de Larina, site également classé *ENS*)

Qui crée : Etat

Qui gère : Etat (Police des sites : *DREAL*, *ABF*).

Qui finance : pas de financements spécifiques (ponctuellement *DREAL*)
Pas de réseau national (Etat)

Annexe 4 : Tableaux des données des cartes 10 à 14 et 17 et 18

Analyse globale

Surface totale de l'Isle Crémieu (Ha)	Surface bénéficiant d'un plan de gestion (Ha)	% Surface bénéficiant d'un plan de gestion	Surface bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité (Ha)	% Surface bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité	Surface soumises à mesures compensatoires en cas d'aménagement (Ha)	% Surface soumises à mesures compensatoires en cas d'aménagement
86 875	1354	1,6%	15400	17,7%	17800	20,5%

Analyse par inventaire

Type de milieux inventoriés	Nb de communes inventoriées (71 communes au total)	% nb communes	Surface totale de l'inventaire (Ha)	% Surface inventaire par rapport à Surface Isle Crémieu	Surface bénéficiant d'un plan de gestion (Ha)	% Surface bénéficiant d'un plan de gestion	Surface bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité (Ha)	% Surface bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité	Surface soumises à mesures compensatoires en cas d'aménagement (Ha)	% Surface soumises à mesures compensatoires en cas d'aménagement
Zone humides	71	100%	10327	12%	743	7%	3029	29%	10 327	100%
Etangs	63	89%	724	1%	123	17%	548	76%	708	98%
Affluents du Haut Rhône	43	61%	463km		10 km	2%	109 km	24%	292 km	63%
Tourbières	71	100%	782	1%	212	27%	657	84%	776	99%
Forêts	55	77%	18964	22%	689	4%	7000	37%	7144	38%
Pelouses sèches	38	54%	1777	2%	156	9%	1285	72%	1144	64%
Pâtures	33	46%	3638	4%	9	0,2%	1657	46%	642	18%
Prairies maigres de fauchées	33	46%	241	0,3%	2	1%	88	37%	36	15%
Pelouses sableuses	27	38%	106	0,1%	1	1%	46	43%	67	63%

Analyse selon les couches CORINE LAND COVER

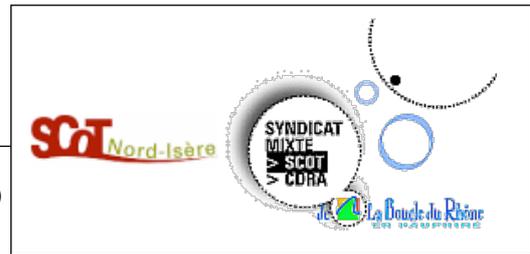
	Surface comprise dans des zonages environnementaux (Ha)	% Surface comprise dans des zonages environnementaux	Surface non-comprise dans des zonages environnementaux (Ha)	% Surface non-comprise dans des zonages environnementaux
Boisements	10039	51%	9798	49%
Carrières	233	44%	301	56%
Milieu agricole	13647	24%	42720	76%
Eau libre	1442	79%	373	21%
Zone urbanisée	249	3%	8073	97%

Surface bénéficiant d'un plan de gestion (Ha) = ZI des ENS + RNR

Surface bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité (Ha) = ZO des ENS + NATURA 2000 + APPB + RNR

Surface soumises à mesures compensatoires en cas d'aménagement (Ha) = ZNIEFF + Zones humides

Annexe 5 : Cadre de la planification mettre logo NI L. Malaret 2012 d'après littérature grise



SCOT (remplace les Schémas Directeurs depuis 2000)

Préserver et Développer

Equilibre

Objectifs : Documents de planification, composés de diagnostics et de prévisions en fonction des besoins d'un territoire. Donne obligation d'avoir des objectifs de développement durable. On retrouve les objectifs dans les *DOG* (Document d'Objectif Général du *SCOT*) et les *PADD* (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, issus des *PLU*), les *SCOT* déterminent les conditions de bonne mise en œuvre d'un développement durable ou permettent d'assurer :

- Equilibre entre renouvellement et développement urbain maîtrisé, revitalisation des centres [...] développement de l'espace rural, utilisation économe des espaces naturels préservation des espaces naturels et des paysages.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, énergie renouvelable...

Qui : Groupement de communes d'un territoire

Quoi : Issu de la loi relative au renouvellement urbain de 2000 (*SRU*) et arrêté après l'entrée en vigueur de l'article 17 du Grenelle 2.

Protéger les milieux remarquables

Préserver les corridors biologiques

Préserver l'espace agricole et les boisements...

Passer par un état initial de l'environnement, rapport de présentation (ne s'impose pas au *PLU*), évaluation des incidences (par rapport à un projet d'infrastructures) un document d'orientation générale (s'impose au *PLU*). Les *SCOT* peuvent autoriser des ouvertures de carrières dans la mesure où les préconisations environnementales sont respectées (cf. *SDC*)

SCOT Boucles du Rhône en Dauphiné (une grande partie de l'Isle Crémieu au nord) : dimension paysagère

•préservation des espaces agricoles stratégiques

•Préservation corridors « verts » ou « terrestre »

SCOT du Nord Isère : Espace stratégique de la Bourbre et du Catelan : dimension aménagement et préservation

•Préservation armature verte

•Préservation ressource en eau et des corridors « bleus »

•Préservation de la qualité des terres agricoles

PLU (ou POS en révision) et cartes communales pour les communes rurales

Obligation de compatibilité au SCOT > objectifs intégrés au PADD (fixant les objectifs de politiques publiques en matière d'urbanisme, transport, logement, équipements, mise en valeur espaces naturels...)

Objectifs : Document d'urbanisme

Qui : se mettent en place à l'échelle communale ou intercommunale.

Quoi : Exprime le projet de développement et d'aménagement de l'ensemble de la commune ou de l'intercommunalité. Répond à trois démarches :

- Un diagnostic sur tous les thèmes liés à l'aménagement : démographie, activités économiques, équipements, risques naturels, environnement...
- Un projet précisant les besoins répertoriés en matière de développement économique, agriculture, tourisme, aménagement espace, environnement, habitat, transport
- Les moyens de l'action déterminés à la parcelle, zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles, zones naturelles avec des règles pour chacune relevant du droit du sol.



DTA Directive Territorial de l'Aménagement

Outils juridique et institutionnel

Objectifs : 1er > limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Qui : Etat

Quoi :

- Document de référence pour la prospective et les projets portés par l'Etat
- Plan d'accompagnement des grands équipements
- Garantie que le Nord Isère ne soit pas exclu du développement et en bénéficie
- Cadre et règles pour les structures intercommunales compétentes en matière d'urbanisme

DTA Aire métropolitaine Lyonnaise



SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Objectifs généraux du SAGE Bourbre :

- **Maintenir** durablement l'adéquation entre la **ressource** en eau souterraine et les besoins
- **Préserver et restaurer les zones humides**
- Mutualiser la **maîtrise du risque** (aléa, enjeux et secours) pour améliorer la sécurité et faire face aux besoins d'urbanisme
- **Progresser sur toutes les pressions** portant atteinte au bon état écologique des cours d'eau
- **Clarifier le contexte institutionnel** (qui fait quoi) pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau

Cadre : *DCE* (Directive Cadre sur Eau) de 2000 (Europe) pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Plus ancienne, la Directive Nitrates de 1991 pour la politique liée à l'azote...

Les objectifs généraux ont été défini dans le **cadre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse.**

Quoi : 5 objectifs sont déclinés dans le **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) avec plusieurs **volets** : volet 1 : **Connaître** (suivi scientifique local, archivages des chroniques hydrologiques, veille ICPE...), volet 2 : **Ensemble** de la **CLE** (Commission Locale de l'Eau) comité syndical du **SMABB** (Créée par le Préfet IMP révisé, suit et évalue la mise en œuvre du **SAGE** par des commissions), contrat rivière, actions **CDRA** (Contrat de Développement Rhône-Alpes), demandes aux **SCOT**...), volet 3 : **Partager la ressource** (appui aux collectivités sur le partage de la capacité, ajuster la ressources aux usagers, sensibiliser sur la sécurisation de l'approvisionnement...), volet 4 : **maîtriser les risques** (adapter les rejets d'eau pluviale à la capacité des milieux récepteurs, maîtriser les aléas à traduire dans les **PLU**...), volet 5 : **Protéger la ressource** (moyens de respecter la **DCE**, promouvoir une approche globale à l'échelle d'une collectivité et d'une masse d'eau, maîtriser les pollutions...) volet 6 : **Préserver et valoriser les espaces utiles** (dans les **PLU**, dans les bassins, reconquête de la fonctionnalité e gestion patrimoniale des zones humides, reconquête fonctionnalité morphodynamique des cours d'eau...

Du **SAGE** découle un **Contrat de rivière** - mise en place : juin **2010 à juin 2016**

Qui : Collectivités territoriales, maîtrise d'œuvre **SMABB** (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre)

IMPORTANT : Territoire de la Bourbre est couvert par 3 **CDRA** (Portes de Alpes, Val du Dauphiné, Boucles du Rhône en Dauphiné) et 3 **PSADER** (Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural).

Schéma Départemental des carrières

Préserver Développer

Objectifs : Planifier les activités et orienter la profession

Qui : Etat (*DRIRE > DREAL*)

Quoi : Outils de planification pour les carrières. Ne s'impose pas aux *SCOT* et au *PLU*. Démarche spécifique à l'échelon du département de l'Isère. Constitue un document d'orientation pour la profession de l'industrie extractive et décline les orientations pour assurer la gestion des ressources et assurer la protection de l'environnement.

- Extension soumis à étude d'impact
- Remise en état obligatoire
- Amélioration des conditions d'exploitation
- Assurer un mode de transport adapté à l'environnement...

A répertorié et regroupé les niveaux de sensibilités environnementales à prendre en compte dans le cadre des ouvertures de carrières (*ZNIEFF 1* et *Natura 2000*)

SDC 38 élaboré et approuvé en 2004

PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés Isère)

Outils pour orienter et coordonner

Protéger

Approuvé par arrêté préfectoral en Isère en février 2005, en vigueur en 2007

Objectifs :

Produire le moins possible de déchets

Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement

Traiter les déchets résiduels dans les installations de traitement thermique existantes.

Pour atteindre ces objectifs le plan décline 3 grands thèmes :

Déchets des ménages

Déchets non ménagers

Déchets de l'assainissement

Objectifs d'évaluation environnementale

Exigence environnementale

- Mieux renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les décisions publiques
- Dimension préventive

Exigence démocratique :

- Accroître l'information, la concertation et la participation citoyenne.
- Créer les conditions de suivi

Quoi :

- Prévenir et réduire à la source pour diminuer les tonnages de déchets

- Encourager et développer la réutilisation et le recyclage

Des outils : Un document d'**objectifs**, des **contrats** d'objectifs avec les *EPCI* (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) réfléchissant aux actions concrètes à mettre en œuvre (pas seulement *EPCI* car les contrats peuvent être passés avec des associations de protection de l'environnement pour de la sensibilisation par exemple). Des actions listées aussi bien pour des secteurs ruraux que urbains... Un comité de suivi (suivi objectifs, info...)

Les **DIB ou DNM** (Déchets Industriels Banals ou Déchets Non Ménagers) et ceux du **BTP** (Bâtiments et Travaux Publics) font l'objet d'un traitement spécifique, pris en compte dans une circulaire de 98. Mais les DNM font partie des déchets pris en compte dans le plan. Alors que ceux du BTP ont un plan de gestion départemental (incitatif et préconisant l'installation de CSDU Centres de Stockage des Déchets Ultimes) approuvé en 2004, établi en cohérence avec les autres plan.

Qui : Collectivité locales (CG38 - Conseil Général de l'Isère), maîtrise d'ouvrage Communautés de Communes (*SICTOM* de Morestel et SMND - Syndicat Mixte du Nord Dauphiné pour les deux plus importants secteurs)

Annexe 6 : Tableau méthodologie de travail sur les ressources

Eléments d'exploitation	Objectifs	Résultats
Comptes-rendus Assemblées Générales Lo Parvi (30 ans)	Extraire les informations volet PROTECTION et ACTEURS	« Synthèse » écrite
« Synthèse » écrite	Rendre les informations opérationnelles pour l'analyse	<p>Tableaux avec catégories : Espaces, espèces, aménagement, protection et acteurs</p> <p>Informations classées selon progression temporelle et progression des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Années (1982 à 2011) - Veille, Projets, Participation, Résultats, Actions (Codes et couleurs) <p>Acteurs : Positionnement dans le temps et type de relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Années (1982 à 2011) - Information, Consultation, Négociation/Opposition > décision, Concertation avec distinction concertation intraspécifique (Codes)
Tableau de synthèse	Dégager les informations individuellement pour une analyse plus fine	<p>Tableau général de recensement de l'ensemble des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visuel (codes couleur) - Informatif (tableaux de synthèse) <p>Graphiques par type d'opération : Actions, Projets/ <u>Résultats</u>, Participation (veille intégrée lorsque significatif)</p> <p>Tableaux, schémas/carte de positionnement des acteurs par rapport au patrimoine naturel</p>
Tableau général de recensement de l'ensemble des opérations Graphiques par type d'opération Tableau de positionnement des acteurs par rapport au patrimoine naturel	Pouvoir visualiser rapidement quelles sont et comment, les opérations se sont déroulées sur 30 ans.	Analyse croisée : protection/politique environnementale liée aux aménagements/ positionnement des acteurs (Comptes-rendus d'Assemblées Générales et entretiens)

Table des figures, cartes, annexes et portraits d'acteurs

Liste des figures

Figure 1 : Modèle d'analyse.....	13
Figure 2 : Méthode d'enquête.....	14
Figure 3 : Schémas des acteurs rencontrés.....	16
Figure 4 : Graphique « biodiversité vue par les acteurs ».....	21
Figure 5 : Schéma niveau de biodiversité.....	23
Figure 6 : Schéma prise en compte des espèces sur 30 ans en Isle Crémieu	26
Figure 7 : Graphique « le patrimoine naturel vu par les acteurs »	29
Figure 8 : Graphique « les caractéristiques de l'Isle Crémieu données par les acteurs »	32
Figure 9 : Composition paysagère secteur Nord Isère Isle Crémieu.....	35
Figure 10 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage rural patrimonial	35
Figure 11 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage agraire	36
Figure 12 : Composition paysagère secteur Sud Isle Crémieu.....	37
Figure 13 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage émergent	37
Figure 14 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage de grands aménagements.....	38
Figure 15 : Composition paysagère secteur Ouest Isle Crémieu.....	39
Figure 16 : Synthèse unité paysagère Isle Crémieu - Paysage urbain et périurbain	39
Figure 17 : Schéma évolution démographique en 30 ans et conséquences en Isle Crémieu ...	51
Figure 18 : Tableau de synthèse cadre de la protection.....	52
Figure 19 : Photo sortie école sur <i>ENS</i>	52
Figure 20 : Photos APPB Méandres du Saugey	
Figure 21 : Tableau récapitulatif études réalisées sur milieux naturels en Isle Crémieu.....	56
Figure 22 : Tableau de synthèse cadre de la planification.....	60
Figure 23 : Photo Carrière Champdieu à Creys-Mépieu.....	62
Figure 24 : Tableau 1 outils de la planification « suggestions outils et mesures par les acteurs ».....	64
Figure 25 : Tableau 2 outils de préservation du patrimoine naturel « suggestions outils et mesures par les acteurs »	66
Figure 26 : Tableau 3 outils techniques et autres au patrimoine naturel « suggestions outils et mesures par les acteurs »	67
Figure 27 : Schéma modes opératoires de protection.....	68
Figure 28 : Photo étangs de Passins, <i>ENS</i> du lac de Save.....	69
Figure 29 : Graphiques résultats opération de protection, évolution des surfaces en Isle Crémieu sur 30 ans : Natura 2000, <i>RNR</i> et <i>APPB</i>	70
Figure 30 : Graphiques résultats opération de protection, évolution surface et nombre <i>ENS</i> , en Isle Crémieu sur 30 ans.....	71
Figure 31 : Dessin <i>SRCE</i>	72
Figure 32 : Structure des Schémas Directeurs des <i>ENS</i> Isère	73
Figure 33 : Graphique Répartition des opérations de protection sur l'Isle Crémieu en 30 ans	76
Figure 34 : Graphique Répartitions des opérations de protection sur l'Isle Crémieu en 30 ans par période.....	77
Figure 35 : Graphiques Répartition des opérations de protection de Lo Parvi entre 1982 et 1995	78
Figure 36 : Graphiques Répartition des opérations de protection de Lo Parvi	

entre 1996 et 2011	79
Figure 37 : Tableau « Réserve Naturel Régionale des étangs de Mépieu »	82
Figure 38 : Tableau <i>ENS</i> local « Mares de Craquenot ».....	83
Figure 39 : Tableau <i>APPB</i> « Méandres du Saugéy sur le Haut-Rhône »	84
Figure 40 : Tableau <i>ENS</i> départemental « Lac de la Save, dit Etangs de Passins ».....	85
Figure 41 : Tableau Tendance générale : Résultats opérations de protection du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu sur 30 ans	83
Figure 42 : Tableau « Ensemble acteurs », Niveau de participation	88
Figure 43 : Tableau « Communes/élus », Niveau de participation.....	90
Figure 44 : Tableau « Collectivités et services de l'Etat », Niveau de participation.....	90
Figure 45 : Tableau « Structures environnementales », Niveau de participation.....	94
Figure 46 : Tableau « Structures agricoles et forestières », Niveau de participation	94
Figure 47 : Tableau « Entrepreneurs », Niveau de participation	96
Figure 48 : Schéma Type de relations souhaité entre acteurs.....	97
Figure 49 : Schéma Type de relations intra spécifiques souhaité.....	98
Figure 50 : Schéma Evolution de la légitimité de Lo Parvi	99
Figure 51 : Schéma Type de relations souhaité par Lo Parvi vis à vis de certains acteurs	99
Figure 52 : Schéma Tendance concertation en Isle Crémieu	108
Figure 53 : Exemple de réhabilitation de tourbières après extraction	110
Figure 54 : Présentation du projet « Marais de la Tour »	114
Figure 55 : Schéma Relations au patrimoine naturel en Isle Crémieu	116
Figure 56 : Tableau Facteurs d'émergence des situations de co-construction	117
Figure 57 : Schéma « Quel territoire produit de l'innovation ? »	120

Liste des cartes

Carte 1 : Isle Crémieu, Isère, Rhône-Alpes.....	6
Carte 2 : Carte géologique des dépôts glacières.....	18
Carte 3 : Carte géologique du Miocène.....	18
Carte 4 : Caractéristiques paysagères de l'Isle Crémieu	34
Carte 5 : Evolution démographique depuis 30 ans sur le Haut Rhône Dauphinois	43
Carte 6 : Evolution démographique depuis 60 ans sur le Nord Isère	44
Carte 7 : Espaces Naturels Sensibles de l'Isle Crémieu.....	53
Carte 8 : Natura 2000	55
Carte 9 : <i>ZNIEFF</i> Isle Crémieu	56
Carte 10 : Inventaire Zones Humides.....	58
Carte 11 : Inventaire forêts	58
Carte 12 : Inventaire prairies	58
Carte 13 : Territoires non inclus dans les zonages environnementaux.....	59
Carte 14 : Territoires inclus dans les zonages environnementaux.....	59
Carte 15 : Présentation des <i>SCOTs</i> en Isle Crémieu.....	61
Carte 16 : Carte des carrières en Isle Crémieu	63
Carte 17 : Carte Communes bénéficiant d'un classement en faveur de la biodiversité	91
Carte 18 : Carte Communes bénéficiant d'un plan de gestion	91
Carte 19 : Projets de tracés routes et trains sur l'Isle Crémieu.....	102
Carte 20 : Communes abritant des <i>ZNIEFF</i> et des <i>ZH</i>	113

Table des annexes

Annexe 1 : Liste des acteurs rencontrés	133
---	-----

Annexe 2 : Guide d'entretien	134
Annexe 3 : Cadre de la protection	136
Annexe 4 : Tableaux des données des cartes 10 à 14 et 17 et 18	139
Annexe 5 : Cadre de la planification	140
Annexe 6 : Tableau méthodologie de travail sur ressources	145

Portraits d'acteurs

Portrait Yves François , agriculteur	40
Portrait Raphaël Quesada , directeur de Lo Parvi	55
Portrait Bernard Schummer , agent au service de l'Etat, <i>DREAL</i>	62
Portrait Thierry Meylland-Rey , directeur du pôle carrière de la société Vicat	80
Portrait Alain Moyne-Bressand , Maire et député à l'assemblée nationale.....	89
Portrait Philippe Guerou , directeur Faliénor site Montalieu	100

Tables des matières

PREAMBULE et REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
SIGLES	4
INTRODUCTION	6
1. Sur une « isle » en Isère avec Lo Parvi !	6
2. Trente ans de protection de l'environnement sur l'Isle Crémieu	8
3. Une spécificité à l'épreuve des faits	9
a) La prise en compte de la biodiversité dans la société	9
b) Du milieu au paysage en mutation	9
c) Projets d'aménagement de l'espace et patrimoine naturel	9
d) Positionnement des acteurs vis à vis du patrimoine naturel	10
4. L'approche systémique de la problématique	11
4.1. Approches théoriques pour l'observation du patrimoine naturel et des jeux d'acteurs	11
4.2. Clés pour l'analyse du jeu des acteurs	12
5. Faire dire et écouter dire pour mieux comprendre le territoire	14
PARTIE I - La nature de l'Isle Crémieu est-elle spécifique ?	17
1. Richesse géologique d'un territoire construit et vécu	17
1.1. Isle Crémieu, un nom aux origines lointaines	17
1.2. De l'insularité géologique : les hommes et la richesse biologique en héritage	17
2. Une mosaïque de milieux fonctionnels : une vraie spécificité	20
2.1. De la biodiversité vue par les acteurs	21
2.2. Le regard complémentaire des experts sur la biodiversité	22
2.3. Diversité du vivant spécifique en Isle Crémieu ?	25
2.4. Vers le principe de fonctionnalité de la biodiversité	28
3. Un patrimoine naturel perçu dans un territoire vécu	29
3.1. Le patrimoine naturel : définitions d'acteurs	29
3.2. Caractéristiques de l'Isle Crémieu PAR les acteurs	32
4. Les paysages de la représentation collective	34
5. Des années 1980 aux années 2000 : Période de construction et enjeux	40
5.1. Une diminution de l'activité agricole : son maintien, un enjeu reconnu	40
5.2. L'étalement urbain : facteur d'impact à différents niveaux	43
5.3. Prise en compte environnementale : sous la contrainte ou avec volonté ?	46
6. Le développement durable : un nouveau défi ?	49
PARTIE II - Les acteurs se prêtent au jeu depuis 30 ans ?	50
1. De la vision globale du patrimoine naturel à la compréhension de la « société »	50
2. Les outils et les cadres mis place sont-ils suffisants ?	51
2.1. Le cadre de la protection du patrimoine naturel est-il suffisant ?	52
2.2. Le cadre de planification peut-il répondre aux enjeux actuels du territoire?	60
2.3. Des outils à améliorer ou à créer	63
3. Des réflexions et des démarches porteuses de sens	72
4. De 2000 à aujourd'hui : période de positionnement et de dialogue	75
4.1. Lo Parvi, de l'assise à la reconnaissance	75
4.2. Prise de marques progressive pour une meilleure assise	76
4.3. Une phase préparatoire déterminante	77
5. Ensemble pour préserver le patrimoine naturel	80

5.1. Quinze ans de projets co-construits	80
5.2. Une implication de tous grâce à la concertation	81
PARTIE III - Quel territoire fabrique de l'innovation ?	87
1. Positionnement stratégique de l'ensemble des acteurs	87
1.1. L'ensemble des acteurs en posture de co-construction depuis trente ans	87
1.2. Engagement des communes sur la préservation du patrimoine naturel	89
1.3. Les collectivités dans le jeu, les services de l'état en appui	92
1.4. Les structures environnementales unies dans une collaboration fructueuse	92
1.5. Des agriculteurs et des forestiers impliqués récemment	95
1.6. Stratégie économique et écologique des entrepreneurs	95
2. Place des acteurs et rôles clés	97
3. Une vision toujours partagée ?	100
3.1. Projets d'aménagement synonymes d'attractivité ?	101
3.2. Une agriculture en résonance sur les questions environnementales ?	103
3.3. Dialogue à horizon : la clé !?	105
4. Sur le chemin de la convergence : de la mobilisation à l'engagement	109
4.1. Une implication entrepreneuriale suivie	109
4.2. Une incitation nécessaire au niveau agricole	111
4.3. Le changement nécessite de l'engagement	113
5. Quel territoire fabrique de l'innovation ?	116
5.1. L'Isle Crémieu : un espace en mutation support de co-construction	116
5.2. La concertation facteur d'innovation et de préservation du patrimoine naturel	120
CONCLUSION	122
BIBLIOGRAPHIE	124
ANNEXES	133
TABLE figures, cartes, annexes et portraits d'acteurs	146
TABLE des matières	149
RESUME	151

RESUME

L'Isle Crémieu, mosaïque de milieux, est couverte par un ensemble de mesures de protection ou de valorisation du patrimoine naturel : Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Espaces naturels Sensibles, Réserves naturelles... Lo Parvi, association créée il y a trente ans, a jugé nécessaire de faire le point sur ce volet protection en interaction avec l'aménagement du territoire et pour connaître le positionnement des acteurs vis à vis du patrimoine naturel. Mais l'Isle Crémieu prospère, vit, se transforme, se développe à travers l'action de l'homme. Cette recherche s'est orientée sur les liens existants entre le patrimoine naturel et l'homme depuis trente ans. Un autre regard sur la préservation du patrimoine naturel et l'aménagement du territoire est proposé à travers l'analyse des discours donnés des acteurs locaux. Aujourd'hui l'Isle Crémieu, territoire vécu et perçu, est-elle en mesure de produire de l'innovation ?

Mots clés : acteurs, territoire, Isle Crémieu, patrimoine naturel, Isère, protection, aménagement, gestion, concertation, Rhône.

ABSTRACT

Isle Crémieu, mosaic of circles, is covered by a set of measures of protection or valuation of the natural heritage: Natura 2000, Fixed of Protection of Biotope, Sensitive Natural Spaces, Nature Reserves... Lo Parvi, created association thirty years ago, considered necessary to review this shutter protection in interaction with the town and country planning and thus to know the positioning of the actors lived of the natural heritage. But Isle Crémieu prospers, lives, is transformed, develops through the action of the man. This research turned on the existing links between the natural heritage and the man for thirty years. Another glance on the conservation of the natural heritage and the town and country planning is proposed through the analysis of the speeches given by the actors of the Isle Crémieu. Today, is the real-life and received territory of Isle Crémieu capable of producing of the innovation ?